

Atlas
des Paysages
de Wallonie

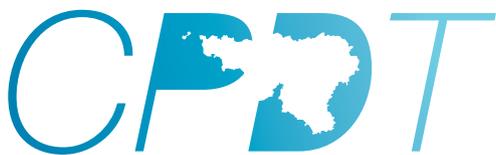
L'Ardenne centrale La Thiérache

5



Atlas des Paysages de Wallonie

CPDT



*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*

**L'Atlas des Paysages de Wallonie
est une publication de la Conférence
Permanente du Développement Territorial**

Diffusion :

Direction de la Communication
Place de la Wallonie, 1
B-5100 Namur
E-mail : publications@spw.wallonie.be
Tél. 0800 11 901

Prix : 18,00 €

Les publications de la CPDT sont consultables et téléchargeables sur le site <http://cpdt.wallonie.be>

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays. Toute reproduction, même partielle, du texte ou de l'iconographie de cette publication est soumise à l'autorisation écrite des auteurs.

N° ISBN : 978-2-8056-0158-3
N° de Dépôt légal : D/2014/11 802/55

Editeur responsable :

Ghislain Geron
SPW-DGO4 – Aménagement du Territoire,
Logement, Patrimoine, Energie
Rue des Brigades d'Irlande, 1
B-5100 Namur

Directrice de publication :

Dominique Costermans
E-mail : dominique.costermans@uclouvain.be

Soutien à la rédaction :

Luce Bellefontaine, Simon De Muynck,
Dominique Istaz
E-mail : distaz@ulb.ac.be

Aide à la cartographie :

Quentin Rombaix

Conception graphique et mise en page :

Debie graphic design

Imprimerie :

Snel, Liège

Atlas des Paysages de Wallonie

5. L'Ardenne centrale La Thiérache

Etienne Castiau

Michèle Haine

Thaïs Pons

Stéphanie Quériat

Avec la collaboration de Valérie Cawoy, Claire Neuray
et Audrey Vanachter

Direction scientifique

Marie-Françoise Godart

Remerciements

L'équipe de recherche remercie chaleureusement les membres du comité d'accompagnement qui l'ont accompagnée tout au long du processus d'élaboration du présent atlas, au travers de réunions, d'entrevues et de nombreuses relectures, sans jamais compter leur temps :

Mireille Deconinck (présidente, DGO4-DAR), Thérèse Cortembos, Nicolas Dendoncker (UNamur), Barbara Destrée (CGT), Gislaine Devillers (DGO4-DP), Didier Marchal (DGO3-DNF), Julien de Leval (CRMSF), Claire Neuray (HELdB), Isabelle Parmentier (UNamur), Serge Schmitz (ULg), Philippe Soutmans (HE Vinci), Jacques Stein (DGO3-DEMNA).

Que tous ceux qui ont participé d'une manière ou d'une autre à la relecture, aux interviews ou ont cédé gracieusement des documents trouvent également ici l'expression de notre reconnaissance.

Table des matières

Avant-propos	8
1^{ère} partie : Les paysages de Wallonie	11
La longue mise en place des paysages « traditionnels » de la Wallonie : des premiers siècles de notre ère aux années cinquante	12
Des années cinquante à nos jours	23
2^{ème} partie : Les ensembles paysagers de l'Ardenne centrale et de la Thiérache	29
L'Ardenne centrale et la Thiérache	30
La mise en place des paysages de l'Ardenne centrale et de la Thiérache	65
Les évolutions contemporaines	84
Des regards sur les paysages	114
3^{ème} partie : Les aires paysagères de l'Ardenne centrale et de la Thiérache	143
Méthode adoptée pour la délimitation des aires paysagères	146
Plateau herbager de la Thiérache	154
Bordures forestières	170
Bordure forestière occidentale	182
Bordure forestière septentrionale	184
Bordure forestière de Sugny	186
Bordure forestière méridionale	187
Haut plateau agricole et forestier	190
Haut plateau des clairières	208
Haut plateau herbager et entités urbaines	212
Haut plateau herbager de Bertogne	222
Vallonements agricoles et forestiers de Tenneville	223

Hauts plateaux forestiers	226
Haut plateau forestier de la Croix Scaille	234
Hauts plateaux forestiers de Saint-Hubert et de Recogne	235
Replats et vallées affluentes de la Semois	238
Vallées encaissées	250
Méandres encaissés de l'Ourthe supérieure	261
Méandres encaissés de la Semois	264
Creusements de la Haute Sûre	270
4^{ème} partie : Les enjeux globaux de l'ensemble paysager	283
Enjeux globaux	285
Un bâti rural en lien avec le sous-sol, le relief et le climat	286
Les campagnes herbagères	288
Une forêt multifonctionnelle et durable	290
<i>Glossaire</i>	292
<i>Correspondance entre communes et aires paysagères</i>	296
<i>Correspondance entre principaux cours d'eau et aires paysagères</i>	297
<i>Bibliographie</i>	298
<i>Webographie</i>	302
<i>Crédits photographiques</i>	303
<i>Blocs diagrammes</i>	303

Le paysage doit devenir un sujet politique d'intérêt général parce qu'il contribue de façon très importante au bien-être des citoyens européens et que ces derniers ne peuvent plus accepter de « subir leurs paysages » en tant que résultat d'évolutions de nature technique et économique décidées sans eux. Le paysage est l'affaire de tous les citoyens et doit être traité de manière démocratique, notamment aux niveaux local et régional.

(Convention européenne du paysage, Rapport explicatif, article 23)

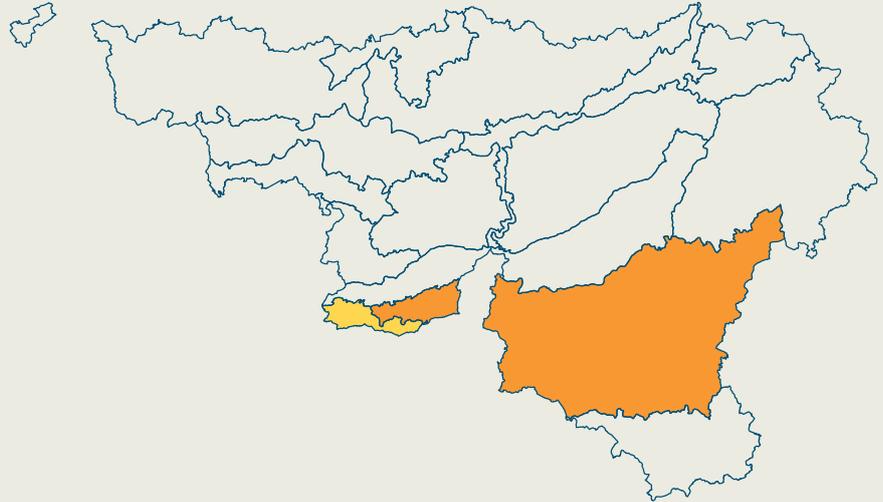
L'adoption de la Convention européenne du paysage à Florence en 2000 traduit les préoccupations nouvelles des pays européens à cet égard. Cette question a de fait pris une réelle importance suite à l'évolution très rapide de nos contrées et à la perte d'identité culturelle et territoriale ressentie par une partie de la population. Les citoyens et les pouvoirs publics en sont venus à considérer le paysage* comme une composante essentielle de la qualité de vie et comme un véritable facteur d'attractivité sociale et économique des territoires. Les autorités européennes conçoivent par ailleurs le paysage comme un élément majeur du patrimoine à l'échelle transnationale et estiment qu'il contribue à la consolidation d'une véritable identité européenne. Un travail a dès lors été engagé au niveau du Conseil de l'Europe sur la notion de paysage et sur les valeurs qui lui sont associées. Après de longs débats entre experts, liés à des conceptions fort différentes d'un pays à l'autre, la Convention européenne du paysage a été ouverte à la signature à Florence, le 20 octobre 2000.

Cette Convention vise à protéger, aménager et gérer les paysages européens. Pour ce faire, divers outils et recommandations sont proposés. Parmi ceux-ci, on peut relever la nécessité de connaître les paysages et de sensibiliser à ceux-ci. La Région wallonne, partenaire des discussions, a ratifié la convention dès 2001 et initié diverses actions pour la mettre en œuvre sur son territoire. Parmi celles-ci on peut citer la sensibilisation aux paysages, notamment par le biais de publications et de travaux de recherche menés dans le cadre de la Conférence Permanente du développement Territorial (CPDT).

Ces travaux ont abouti à une plaquette de vulgarisation¹ et à la publication des résultats de la recherche sur l'identification des territoires paysagers de Wallonie².

¹ NEURAY C. et VAN DER KAA C. (2004). Pour une meilleure prise en compte des paysages, CPDT, Plaquette n° 4, MRW-DGATLP.

² DROEVEN E., FELTZ C. et KUMMERT M. (2004). Les territoires paysagers de Wallonie, CPDT, Etudes et Documents 4, MRW-DGATLP.



Le présent atlas s'inscrit dans la continuité de ces travaux et trouve son origine dans les échanges d'expériences prônés par la Convention européenne du paysage. Ceux-ci ont mis en évidence l'intérêt de réaliser, en Wallonie, des atlas du paysage inspirés des exemples français.

Ces atlas sont conçus comme des outils de connaissance, de sensibilisation et de gestion. La Wallonie a jugé que l'échelle la plus appropriée pour ce type de publication est celle des ensembles paysagers* identifiés dans le cadre des travaux de la CPDT.

Le présent ouvrage constitue le cinquième tome d'une collection qui devra, à terme, présenter les treize ensembles paysagers de la Wallonie.

Cet atlas a été conçu pour être accessible à un large public, depuis le simple citoyen curieux ou amoureux de sa région aux décideurs politiques locaux ou régionaux, en passant par les acteurs des diverses associations.

La première partie, commune à tous les atlas, permet de comprendre la formation des paysages wallons. La deuxième partie fournit les principales clés de lecture des paysages actuels des ensembles paysagers de l'Ardenne centrale et de la Thiérache ainsi que des pressions auxquelles ils sont soumis. Dans la troisième partie, le lecteur pourra découvrir les éléments qui caractérisent ces paysages ainsi que, dans la quatrième partie, les enjeux qui découlent de ces observations et qui s'expriment en termes d'évolution et de gestion des paysages.

En fin de volume, la définition de certains termes, signalés dans le texte par un astérisque (*) lors de leur première apparition, est donnée dans un glossaire. La correspondance entre les communes, les cours d'eau, les canaux et les aires paysagères est détaillée dans deux tableaux. Le lecteur trouvera aussi une sélection de références. Enfin, une carte de l'occupation du sol est insérée dans le rabat de la couverture.

Les paysages de Wallonie

Les paysages sont intimement liés à la vie des hommes et de leurs communautés. En Wallonie, jusqu'au milieu du 19^e siècle, la vie est restée essentiellement rurale*, en lien avec les ressources de la terre. Les profonds changements dus à la révolution industrielle n'ont pas fondamentalement modifié la physionomie des campagnes. Mais depuis le milieu du 20^e siècle, la société urbaine imprime fortement sa marque à ces lieux, induisant dans certains cas une urbanisation des paysages, voire même, créant de nouveaux paysages.

Retracer les grands traits de cette évolution, c'est offrir des repères chronologiques mais surtout des clés de lecture de nos paysages actuels pour en comprendre les changements et mieux réfléchir à leur avenir.

La longue mise en place des paysages « traditionnels » de la Wallonie : des premiers siècles de notre ère aux années cinquante

La trilogie « noyau villageois, église, château (ou abbaye) »
est le témoin d'une longue histoire

Les premiers grands changements paysagers que nos régions ont connus dans l'histoire sont ceux consécutifs à l'ouverture de clairières dans les vastes étendues de forêts qui recouvraient le territoire de la Wallonie, à la mise en culture des terres ainsi progressivement défrichées et à la création de lieux d'habitat généralement groupé. Les sites d'établissement tiennent compte de la fertilité des sols, de la facilité d'accès à l'eau mais aussi du souci d'être à l'abri du vent et des inondations.

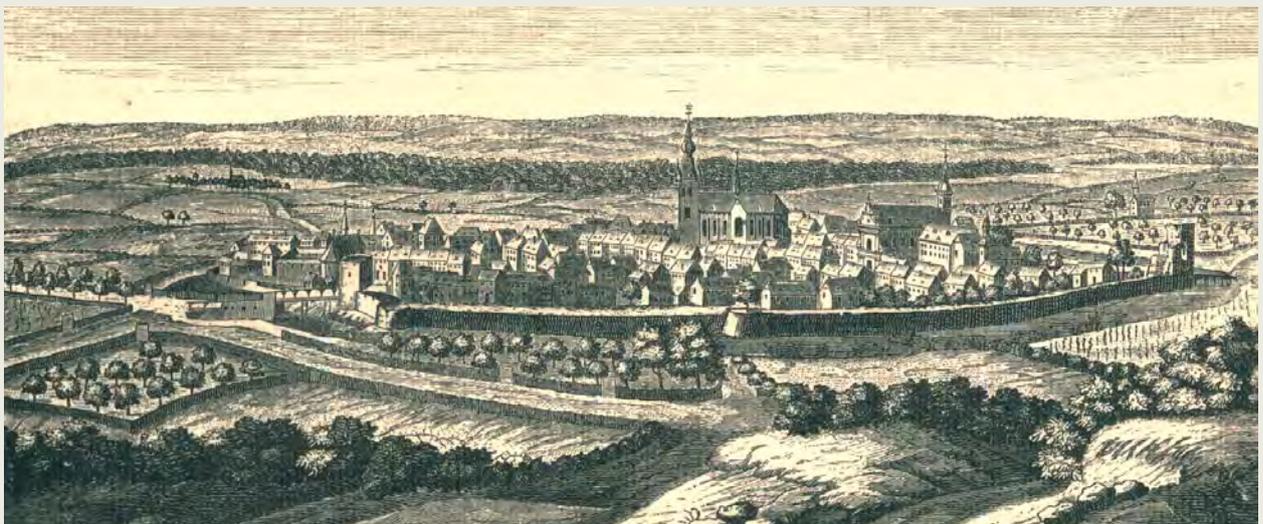


Deux repères dans la silhouette allongée du village de Senzeilles (Cerfontaine) : à droite, l'église monumentale sur une élévation et, à gauche, le château signalé par deux de ses quatre tours.

La conversion au christianisme est achevée au cours du 9^e siècle, avec l'installation d'un prêtre chargé de baptiser, marier et ensevelir les habitants d'une communauté rurale regroupée en paroisse. Dès les 11^e et 12^e siècles, celle-ci correspond le plus souvent au village qui rassemble le noyau habité, plus ou moins serré autour de l'église, entourée d'un cimetière, et du lieu de pouvoir : maison forte, château, abbaye... , qui contrôle, prélève et protège. Malgré la densification et l'extension du bâti amorcées au 19^e siècle, cette trilogie noyau villageois, église et lieu de pouvoir, peut encore être observée dans un grand nombre de localités.

Les villes, leur position et leur évolution

A partir du 10^e siècle et surtout au 12^e siècle, certains noyaux d'habitat vont se développer plus que d'autres et devenir des villes rassemblant plusieurs milliers d'habitants, ceci grâce à l'existence de surplus de production vivrière des campagnes, à la production de biens d'artisanat et au développement du commerce. La plupart des villes se constituent le long des cours d'eau, voies navigables ou sources d'énergie motrice pour les moulins (meunerie et autres machines). Elles s'implantent le plus fréquemment lorsque la voie d'eau est traversée par une voie terrestre ou lorsque la navigation doit passer le relais au chariot, faute d'un tirant d'eau suffisant. Il n'y a pas de ville sans implantation d'artisanats diversifiés : tannerie, forge, métallurgie*, poterie, fabrication textile. Cette fabrication concerne de nombreuses agglomérations* urbaines, même si certaines se spécialisent un temps dans la production métallurgique (Bouvignes, Dinant, Huy, Liège...). Cependant, la plupart des villes wallonnes sont et restent de petits bourgs* ruraux, lieux de marchés pour les produits locaux, avec parfois une halle en dur. Sur le plan paysager, ce qui distingue en premier lieu la ville du village ou de la campagne environnante, c'est l'enceinte urbaine, la masse bâtie, la mitoyenneté dominante de l'habitat, l'organisation en rues et en places ainsi que la quantité et l'échelle des infrastructures : tours, portes, murailles ou fortifications, églises, collégiales, halles, hôtel de ville, fontaines, ponts, moulins, voiries pavées...



Source : E. Van Bommel, *La Belgique illustrée, ses monuments, ses paysages, ses œuvres d'art, tome II, s.d. (paru fin du 19^e siècle). Collection Société royale belge de Géographie.*

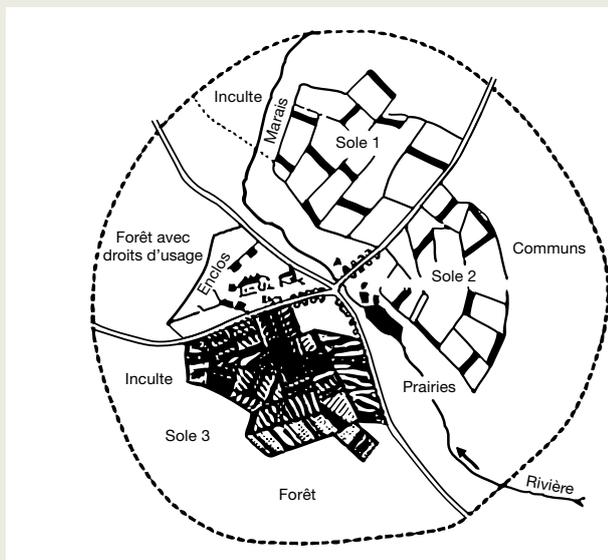
La petite ville de Marche-en-Famenne telle qu'elle se présentait au milieu du 18^e siècle, entourée de remparts.

Une forte poussée démographique, puis un recul durable

Depuis le 11^e siècle, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (fin 18^e siècle), l'organisation de la société reste basée sur le pouvoir des princes et des seigneurs qui tirent leurs richesses de la production de leurs seigneuries, du travail de leurs dépendants et des nombreuses taxes qui leur sont dues, en nature ou non, pour vivre sur leurs terres, utiliser le moulin, franchir la rivière sur un pont... Les défrichements du premier millénaire après J-C se poursuivent à l'initiative de la noblesse, du clergé et d'une population paysanne qui augmente grâce à un climat plus chaud et plus sec, favorable à la culture des céréales et à l'adoption progressive de techniques agraires permettant d'accroître la production tout en maintenant la fertilité des sols.

La charrue remplace l'araire grâce à l'utilisation du collier d'attelage : les sols ne sont plus simplement aérés, ils sont retournés. De nouvelles terres sont mises en cultures et les céréales sont semées dans des champs mieux nettoyés et mieux amendés. On pratique l'assolement* triennal communautaire : les champs sont groupés en trois ensembles appelés soles* ou quartiers. Ces ensembles, qui regroupent les grandes pièces de terres des plus riches et celles des petits paysans, souvent en forme de lanières allongées de plus en plus étroites au fil des héritages, sont successivement cultivés en céréales d'hiver (blé ou seigle) puis en céréales de printemps sous forme d'avoine (importance des chevaux) ou d'orge de printemps et la troisième année, laissées au repos, en jachère. L'année suivante, on décale le tout d'une sole. Cette technique, qui permet de restaurer la fertilité par une année de repos tous les trois ans, est associée à la vaine pâture. Sur la sole en jachère et sur les deux autres soles après récolte, on introduit des animaux qui engraisent les terres de leurs déjections. On garantit au troupeau villageois le droit de parcours sur l'ensemble des champs « vides » (terres vaines) en interdisant aux paysans de planter des haies. Cette pratique qui ne cessera souvent qu'au 18^e, voire au 19^e siècle, engendre les paysages ouverts (sans haie) qui caractérisent encore aujourd'hui la majorité des régions rurales de Wallonie.

Les classes dominantes s'approprient les terres les plus fertiles, comme celles des bas-plateaux limoneux du nord de la Meuse (Hesbaye), intensément défrichées et peuplées d'un semis plus dense de villes et de villages. L'extension des terres cultivées sera maximale au tournant du 14^e siècle avant que le surpeuplement, les épidémies de peste et les guerres réduisent la population et parfois, dans des zones très déshéritées, fassent disparaître des villages entiers.



Source : d'après M. M. Knight, H.E. Barnes & F. Flugel (1928), *Economic history of Europe*, Houghton Mifflin Co.

Les trois soles sont divisées en lanières (seulement représentées sur la sole 3). La sole 3 (qui était en jachère l'année précédente) est occupée par des céréales d'hiver (blé ou seigle) ; la sole 2 porte de l'orge ou de l'avoine semées au printemps ou des pois et la sole 1 est en jachère pâturée.



Source : Ardenne et Gaume (d'après un manuscrit italien de la fin du 14^e siècle).

Au Moyen Âge et jusqu'au 19^e siècle, une partie du bétail avait accès aux ressources de la forêt : bovins, chevaux et porcs. Ici, les porcs viennent se nourrir des glands lors d'une année de production abondante.

De nombreuses activités qui transforment les grands éléments végétaux

A proximité de leur maison et tout autour des villages, les habitants vont et viennent au gré de multiples activités. Ils suivent les chemins de terre, souvent étroits et boueux, dont les ornières piègent les roues des charrettes, allant au champ pour y effectuer les nombreux travaux liés aux cultures et à l'élevage. Les gerbes récoltées sont battues avant le rangement de la paille dans le fenil au-dessus de l'étable. On porte alors au moulin les grains de blé et on revient avec la farine. On se rend au puits, au lavoir ou à la rivière pour y prendre de l'eau et laver le linge. On étête les arbres des berges sinueuses et du bord des chemins. On cueille ou on ramasse les fruits sauvages qui améliorent le quotidien fait de bouillie et de pain. La forêt est également fort fréquentée : on y coupe ou récolte du bois ; on y fabrique du charbon de bois ; on y mène paître le bétail.

Le jour du marché, on se rend en famille ou en groupe à la ville voisine pour y vendre quelques produits de la terre ou de son travail d'artisanat, pour échanger les nouvelles et les expériences, puis pour revenir avec quelques objets utiles qui ne sont pas fabriqués dans le village. A la croisée des chemins, croix, potales ou chapelles s'érigent. Elles permettent d'invoquer quotidiennement la protection des saints locaux ou témoignent d'un événement particulier.

La vie des campagnes se déroule essentiellement en autosubsistance : les paysans consomment ce qui reste du produit, parfois maigre, de leurs récoltes après le prélèvement des taxes et la commercialisation des éventuels surplus. L'économie dominante associe étroitement la culture des céréales panifiables - seule base consistante de la nourriture avant l'arrivée de la pomme de terre au 16^e siècle - et l'élevage de quelques animaux domestiques, qui fournissent entre autres les engrais organiques. La viande, le lait et le beurre se vendent aux riches et sont produits à proximité des grandes villes car ils se conservent difficilement. L'organisation générale des campagnes se calque sur un même schéma de vie communautaire mais sa déclinaison en fonction de la fertilité des sols, elle-même liée à la nature du sous-sol et aux conditions de relief, se surimpose et renforce les différences régionales de l'habitat. Le paysage qui en résulte est, le plus souvent, celui de l'openfield* où les champs sont ouverts et le bétail gardé par le berger collectif.

Cependant, à partir du 16^e siècle, quelques régions s'individualisent : la plaine de l'Escaut, l'Avesnois et surtout le Pays de Herve, qui évoluent vers l'élevage et un paysage de petites prairies encloses par des haies, contenant les animaux et fournissant le bois, tandis que les fermes se dispersent pour la surveillance du bétail.

Les paysages ouverts de l'openfield sont dominants en Wallonie mais présentent des aspects variés selon les régions. Autour des habitations, souvent dans un enclos à l'abri du grappillage, quelques légumes, plantes utiles et arbres fruitiers sont plantés. Puis viennent les champs qui sont répartis autour du village en systèmes de trois blocs, les soles. Les prairies permanentes, naturelles, sont confinées aux fonds humides des vallées et les bois occupent les terres périphériques, les pentes trop fortes ou les sols médiocres.

Quand ces conditions défavorables prédominent, comme en Ardenne, on pratique l'essartage* qui permet de cultiver pendant un an ou deux des parcelles de bois défrichées. En outre, la rotation est plus longue et de vastes étendues sont couvertes de landes buissonneuses à genêts. Ces incultes, ainsi que les landes à bruyères sur les sables du bas-plateau brabançon ou les pelouses calcaires rases en Calestienne, sont parcourus par les troupeaux de moutons et de chèvres dont l'appétit empêche le développement des plantules d'arbres et favorise l'apparition d'une flore particulière, encore visible de nos jours dans certains sites préservés. Là où elle subsiste, la forêt forme la couronne la plus éloignée du village et fournit le bois pour construire les habitations, fabriquer les outils, cuire et se chauffer. Utilisée dans certaines régions pour produire de l'écorce à tan et du charbon de bois, la forêt est alors soumise à d'intenses pressions et se transforme en maints endroits en taillis simples. Le rythme d'exploitation de ces taillis est parfois tel que la repousse devient difficile. Face à toutes ces demandes, la forêt devient l'objet de nombreux conflits d'usage.

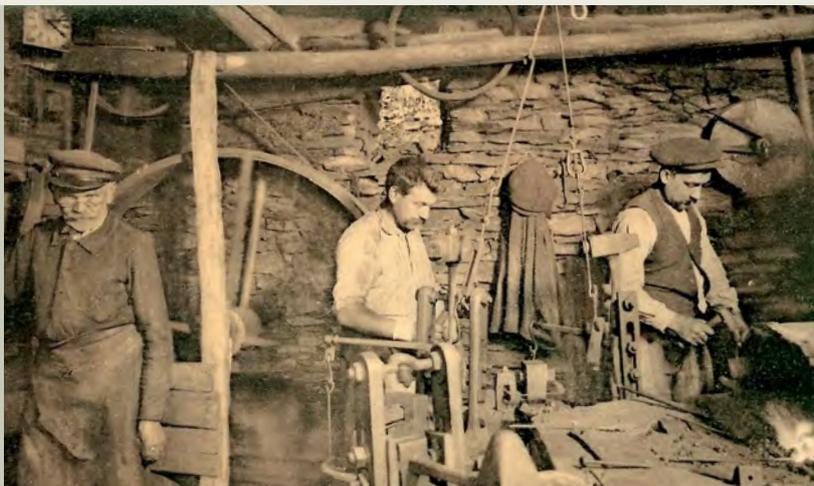
Des activités multiples qui occupent l'espace de manière différenciée

Le travail dans la forêt occupe aussi beaucoup de monde. C'est notamment sur ses lisières que s'établissent de petites forges, localisées sur les cours d'eau (pour l'énergie), à proximité des minerais extraits du sous-sol et des forêts qui assurent la production de charbon de bois. Disséminée surtout dans les vallées du sud de la Meuse, cette métallurgie utilise une main-d'œuvre spécialisée et abondante. On peut identifier des métiers comme bûcheron, charbonnier et transporteur. En Entre-Sambre-et-Meuse, en Ardenne et en Lorraine, où les gisements ferreux sont importants et facilement accessibles, les maîtres de forges deviennent des personnages importants et leur richesse marque l'aspect des villages.

Dans les campagnes, une grande variété de métiers, certains devenant même des spécialités régionales, sont ainsi exercés, parfois dans l'habitation même pendant les périodes creuses de travail des champs : l'homme fabrique des clous ou des sabots, sa femme file et tisse la laine. A proximité d'un centre urbain, cette activité peut fournir des revenus complémentaires appréciables. Elle fixe parfois aussi l'établissement de premières fabriques en pleine campagne. Il ne subsiste à l'heure actuelle pas de traces de ces établissements, que l'on imagine aujourd'hui difficilement en de tels lieux.

Source : coll. privée.

Une clouterie à Bohan-sur-Semois.
Les habitants du village pratiquaient la culture du tabac l'été et la clouterie l'hiver.



Des témoignages monumentaux

Murs d'enceinte et beffrois, abbayes, églises et châteaux, souvent d'abord un simple donjon carré, sont les premiers bâtiments construits en matériaux durs. Pour cette raison, ils sont aussi les plus anciens témoignages bâtis visibles, bien que généralement fortement remaniés ou reconstruits. Les châteaux de toutes tailles, situés en plaine* ou perchés sur des éperons rocheux maintenus dénudés pour surveiller l'approche d'ennemis, sont progressivement transformés pour plus de confort mais gardent leur aspect défensif jusqu'au 17^e siècle, avec souvent une ferme accolée, également défendue par des tours. Ces châteaux seront ensuite aménagés en résidences avec un jardin ou un parc, espace clos où la nature est aménagée pour le plaisir des sens et où seront peut-être créées des perspectives pour conduire le regard vers quelque portion du paysage environnant.

Bien qu'encore nombreux et parfois bien visibles dans nos paysages, beaucoup de châteaux ont disparu, ruinés par les batailles et les incendies. Certains ont aussi été démantelés sous le règne de Louis XIV ou détruits en même temps qu'un grand nombre d'abbayes par les révolutionnaires de la fin de l'Ancien Régime.

L'habitat paysan, éphémère jusqu'au 18^e siècle !

Les familles paysannes, qui constituent la majorité de la population, vivent avec leur bétail, si elles en possèdent, dans de petites maisons basses généralement non jointives, d'abord composées d'une seule cellule, divisée en plusieurs parties, et fabriquées avec des matériaux trouvés sur place, faciles à travailler. Généralement, les murs sont composés d'une ossature en bois, sur un soubassement de pierre, remplie de panneaux de torchis, selon la technique de construction dite à colombage. Le toit est en chaume.

Très progressivement, au fil des siècles et des générations, en fonction des nécessités d'une vie basée sur le travail agricole et soumise aux contraintes de la collectivité, cet habitat précaire est amélioré, agrandi, transformé. Longtemps médiocres, les revenus de la population ne permettent la solidification et l'usage de la pierre (ou de la brique) que tardivement : la plupart des anciennes fermes qui constituent le noyau de nos villages actuels remontent parfois au 17^e et surtout au 18^e voire même au 19^e siècle, selon les régions.



Photo : C. Puttemans, collection Société royale belge de Géographie.

En 1900, à Houyet, quelques habitations et petites fermes montrent encore leurs murs en colombages et leurs toitures en paille couronnées d'un faite terreux.

Des caractéristiques sous-régionales bien marquées

En Wallonie, les caractéristiques de cet habitat rural sont bien différenciées d'une région à l'autre, tant au niveau des matériaux locaux utilisés que de la forme et de l'organisation des bâtiments (ainsi que du mode de groupement des maisons), ce qui participe à la production de paysages régionaux très typés. Les différences de matériaux et de tonalités reflètent en grande partie la variété des roches du sous-sol, remarquable à l'échelle de ce petit territoire.

Au nord, l'habitat est plus généralement en briques car l'épaisse couverture de limon fertile limite l'accès au socle rocheux à quelques vallées principales. L'extraction de la terre à brique forme des cavités dans le sol, dont l'existence est encore souvent trahie par la présence de bosquets enfoncés. Du côté de Tournai et au sud de la Meuse dans les moyens et hauts plateaux* au relief entaillé de nombreuses vallées, la roche affleure facilement. Différentes sortes de pierres, surtout des calcaires et des grès de composition et de couleurs variées, mais aussi des schistes*, sont extraites dans des petites carrières taillées à flanc du coteau le plus proche des villages, aujourd'hui masquées par la végétation.

En Ardenne, les phyllades, schistes noirs faciles à travailler, fournissent des ardoises de toiture. Dans les autres régions, les toits sont généralement couverts de tuiles.



Placenoit



Romedenne

Les matériaux de construction utilisés pour l'architecture traditionnelle se perçoivent bien dans les silhouettes villageoises. A Placenoit (Lasne) l'église en pierre se distingue des habitations aux toits de tuiles rouges et aux murs de briques souvent blanchis. A Romedenne (Philippeville), c'est le gris qui domine aujourd'hui, plus clair pour les murs en pierre calcaire et plus foncé pour les toitures en tuiles ou en ardoises.

Les chaussées thérésiennes, améliorations relativement récentes des voiries

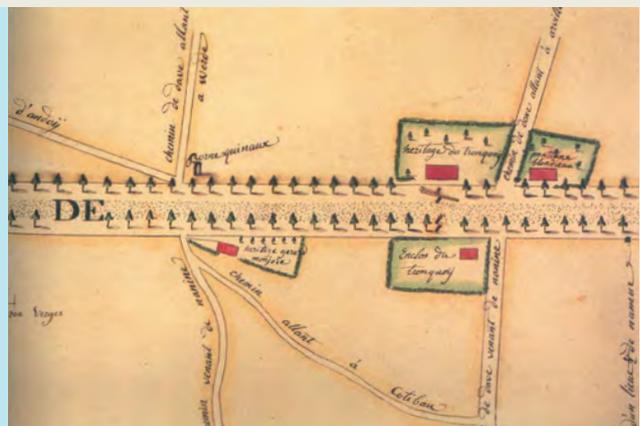
Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, l'organisation du territoire est nettement différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Le territoire est morcelé en nombreuses seigneuries qui dépendent, selon des règles complexes et multiples, de seigneurs plus puissants. Au gré des guerres mais aussi des mariages et des successions qui jalonnent l'histoire, les limites territoriales ne cessent de se déplacer. Taxes différentes, interdictions de vente sur certains marchés et nécessité de protéger un passage sont quelques exemples de facteurs qui justifient que des rassemblements se créent, se développent ou déclinent.

Entre ces territoires, les trajets sont lents et pénibles sur des voies difficilement carrossables en toute saison. Cette situation est encore courante au milieu du 18^e siècle, ce qui peut priver une région de débouchés importants. Dès lors, le pouvoir autrichien (sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse) décide d'améliorer les liaisons terrestres par la construction de larges routes rectilignes et bordées d'arbres, empierrées ou pavées. Ces chaussées, parfois encore bien visibles ou dont le tracé se retrouve partiellement dans des routes actuelles, portent souvent le nom de la ville où elles mènent. Elles fixent parfois de nouveaux établissements. Et, dès le 19^e siècle, elles servent fréquemment d'ancrage aux populations devenues plus nombreuses qui vont habiter hors des noyaux denses des villages tandis que les villes commencent à déborder de leur enceinte.

Source : M. Watelet, *Terrain des Ingénieurs, Patrimoine cartographique de Wallonie (1995)*, MET et Racine. Archives de l'Etat à Namur, Cartes et plans, n° 220. Photo : M. Watelet.

Les chaussées construites sous l'ère autrichienne (près de 3 000 kilomètres), généralement empierrées ou pavées, étaient robustes, praticables toute l'année et donc d'un grand intérêt commercial.

Détail du Plan de la chaussée de Namur à Luxembourg, daté de 1788, aux alentours du lieu-dit Quinaux et du croisement avec les chemins de Naninne et Wierde. On reconnaît bien la figuration du pavage, une barrière pour le péage ainsi que les alignements d'arbres. La production de ces derniers n'était pas négligeable, à cette époque de défrichements intensifs et de hausse du prix de bois. Les voyageurs et les étrangers admiraient l'effet dans le paysage des plantations de ces routes royales.



Un tournant : le développement de l'industrie

Le 19^e siècle marque le début de grands changements de société qui se traduisent de manière forte dans certains paysages. Les premiers facteurs à l'origine de ces transformations sont liés à l'émergence d'une économie dont le moteur n'est plus le revenu de la terre mais celui de l'industrie, essentiellement wallonne. Le processus est soutenu par les investissements en capital de la bourgeoisie et du jeune Etat belge qui poursuit les grands travaux hollandais d'aménagement de voies navigables et entreprend très tôt la construction d'un réseau dense de voies ferrées. La nouvelle industrie wallonne, basée sur l'utilisation de la machine à vapeur et du charbon dit « de terre », concentre la fabrication des textiles et d'autres produits manufacturés dans les villes et celle du fer et du métal dans les bassins charbonniers. Les besoins en bois évoluent, le charbon ayant remplacé le charbon de bois, alors que les industries et surtout les charbonnages nécessitent du bois d'œuvre. On assiste dès lors à une reconversion progressive du taillis vers la futaie ainsi qu'à un début de replantation.

L'industrie et les changements qu'elle implique dans la société marquent profondément les paysages

Les agglomérations industrielles et urbaines de Charleroi et du Centre prennent naissance à cette époque, tandis que les villes anciennes de Liège et Verviers se développent à l'est. Le travail des mines et des usines appelle une abondante main-d'oeuvre qui vient s'installer à côté des lieux d'extraction et des fabriques pour limiter les déplacements à pied parce que les journées de travail sont longues. Une nouvelle classe sociale aux conditions d'existence pénibles apparaît, celle du prolétariat, des ouvriers qui travaillent, sous la direction d'ingénieurs, pour de riches patrons d'industries.



Source : coll. privée.

L'impact de l'industrie sur les paysages a inspiré divers artistes dont les peintres. Ici, tableau de P. Paulus dans la région de Charleroi, « L'écluse de Pont-de-Loup », vers 1928.

Des agglomérations se forment, par croissance rapide d'un habitat ouvrier, alignements de baraques précaires ou de petites maisons en brique, souvent identiques et regroupées dans des corons* ou des cités sociales (20^e siècle). Elles sont imbriquées dans le tissu bruyant des usines et des fabriques, signalées au loin par de hautes cheminées crachant des nuages de fumées, voire des flammes. Les déchets sidérurgiques* forment les « crassiers », tandis que les déchets miniers sont accumulés et forment des collines noires de plus en plus hautes, les terrils*.

Au 19^e siècle, la bourgeoisie s'installe en périphérie de la ville dans ce qui deviendra la banlieue* résidentielle. Les classes aisées s'éloignent ainsi des nuisances pour habiter de belles résidences dans des quartiers protégés. Ce mouvement va s'accroître avec l'apparition, au début du 20^e siècle, des premières automobiles, qui facilitent les déplacements.

Les changements qui marquent les villes et leur banlieue proche ne sont pas sans conséquences sur la vie dans les campagnes. Les progrès techniques vont permettre de mécaniser aussi le travail dans les champs, ce qui augmente le rendement des cultures qui se sont diversifiées, et soutient l'alimentation des régions industrielles, tout en nécessitant moins de bras. La plupart des petits établissements isolés disparaissent : moulins à grains et à huile, à vent et à eau, forges, tanneries, fabriques ainsi que l'artisanat du métal, du bois et du textile qui complétait le revenu des paysans. Ceux-ci sont contraints de quitter les campagnes pour chercher du travail ailleurs. C'est le déclin de la société paysanne et le début de l'exode rural qui va progressivement vider les villages de leurs habitants.

Une empreinte forte du réseau ferré, mais aussi d'autres grands ouvrages

Ce mouvement global de la fin du 19^e au milieu du 20^e siècle est cependant plus limité dans les campagnes proches des agglomérations grâce au réseau ferré qui les sillonne, ainsi qu'aux conditions de transport avantageuses que procure l'abonnement ouvrier, ce qui permet aux ouvriers d'entretenir un petit bout de terre et quelques animaux et ainsi d'améliorer leurs conditions d'existence. Autour des gares, de nouveaux quartiers sont construits aux caractéristiques plus urbaines avec des bâtiments jointifs, plus en hauteur, en briques industrielles.

Le temps des vicinaux (communément appelés trams) n'a duré que quelques décennies mais leur souvenir se marque parfois par une levée de terre qui barre l'horizon de la campagne ou par le tracé plat et rectiligne d'un étroit chemin, parfois recyclé en RAVeL* ou en sentier forestier. Les marques du « grand » chemin de fer sont plus durables. Souvent confinées au fond des vallées principales, les voies franchissent les obstacles du relief par un tracé allongé pour minimiser la pente, par le creusement de tunnels ou par la construction de ponts ou viaducs enjambant les vallées. Ces ouvrages, ainsi que les nouveaux bâtiments industriels, dont l'architecture s'affirme et se démarque du cadre voisin, impressionnent et sont l'objet de fierté comme le montrent les lithographies et les premières photographies.



Source : coll. privée.

Dès avant le milieu du 20^e siècle, la plupart des villages wallons étaient desservis par le réseau ferré et disposaient d'une gare. Ici, une gare commune à deux villages de Hesbaye, Tavieres et Noville-sur-Mehaigne.

Les premières marques du tourisme

A l'image des nobles qui se retrouvaient au cours des siècles précédents pour « prendre les eaux » à la station thermale de Spa, les classes aisées qui peuvent se payer des voyages en train ou en automobile partent se distraire et admirer tant les marques de la modernité (ouvrages d'art...) que les beautés de la nature. Découvrir des panoramas, des lieux pittoresques, des fonds de vallées rocheuses, la vie quotidienne rurale toujours rythmée par la succession des saisons ou encore des châteaux ruinés devient une activité prisée. Des hôtels et pensions accueillent ces voyageurs fortunés, particulièrement dans la vallée de la Haute Meuse où de nombreuses résidences de villégiature s'implantent sur les berges du fleuve.



Source : coll. privée. © Thill-Nels / Droits SOFAM – Belgique.

A Remouchamps, l'hôtel des étrangers témoigne de l'époque (fin du 19^e siècle) de la conquête des vallées ardennaises par le tourisme. Il est encore, à l'heure actuelle, exploité par la même famille.

Au début du 20^e siècle, les bourgeois plus modestes pourront les imiter grâce à la mise en circulation de trains spéciaux, les « trains de plaisir », qui les emmènent à la mer ou en Ardenne, le temps d'un dimanche ou d'un 15 août avant que les premiers congés payés, accordés dans l'entre-deux-guerres, ne popularisent cette forme de tourisme.

De nouveaux boisements apparaissent

Vers la fin du 19^e siècle, l'économie agraire est brusquement propulsée hors du cadre local, quand arrivent de grandes quantités de blé, moins cher, importé d'Amérique. Dans la couronne céréalière proche du village, les cultures sont progressivement remplacées par des prairies artificielles où le bétail est retenu par des clôtures. Des changements paysagers bien perceptibles vont aussi concerner les incultes et les vastes étendues de landes. Une loi est promulguée en 1847 qui impose la mise en valeur des incultes. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette loi. Parmi eux, on peut citer les mines qui ont besoin de bois de qualité particulière (bien droit et de diamètre régulier) pour la consolidation des galeries, ainsi que la volonté d'augmenter la productivité des terres en les privatisant. Malgré la résistance des plus démunis attachés à ces biens communs, les actions de mise en valeur ne tardent pas : on y effectue des plantations forestières à croissance rapide, fournissant un bois de mine de qualité. Les forêts feuillues sont toujours très sollicitées, cette fois pour fournir des traverses de chemin de fer ou du bois d'oeuvre. La plantation de grands blocs de résineux modifie les paysages. Tandis que les feuillus se transforment au rythme des saisons, la masse sombre des résineux présente un aspect constant et ferme le paysage autour de nombreux villages.



Les plantations de résineux présentent des masses sombres et des lisières abruptes qui tranchent dans les paysages. Vue du plateau de Bastogne, depuis la nationale N84.

Des années cinquante à nos jours

Les importants changements amorcés dès la fin du 19^e se poursuivent et s'accroissent durant la première moitié du 20^e siècle : développement de l'industrialisation, déplacement de la main-d'œuvre vers les industries et les villes, boisement des terres marginales, timide percée de la mécanisation...

Néanmoins, ces changements ne modifient pas encore significativement les paysages, qui restent globalement assez semblables à ceux du siècle précédent, bien que dans les régions industrielles (particulièrement le long du sillon Sambre-Meuse), l'extension de l'habitat ouvrier du type coron modifie certains paysages et bien que les mutations de l'agriculture voient l'élevage augmenter dans plusieurs régions, au détriment des grandes cultures.

Les mutations rapides de la société après la Deuxième Guerre mondiale

C'est surtout après la Deuxième Guerre mondiale que les paysages wallons connaissent des bouleversements profonds. L'essor économique qui accompagne la reconstruction d'après-guerre change profondément la vie en Europe y compris en Wallonie. Les changements les plus visibles sont probablement ceux qui ont affecté les paysages ruraux, majoritaires à l'époque. Si l'entre-deux-guerres avait vu la lente mise en place des changements dans la structure des terres et des exploitations, l'immédiat après-guerre voit s'accroître toutes ces mutations : mécanisation et motorisation de l'agriculture, avec comme conséquence un accroissement important des rendements et des surfaces cultivées par une seule personne. La main-d'œuvre ainsi libérée trouve aisément du travail dans les industries, encore en pleine activité. Mais la mécanisation de l'agriculture et la baisse importante des besoins en main-d'œuvre qu'elle génère vont avoir également un effet sur la taille des exploitations : les terres délaissées viennent le plus souvent accroître la superficie des exploitations encore en fonctionnement et favorisent l'augmentation de la surface unitaire des parcelles.

Un moteur essentiel de ces changements rapides est l'instauration, par la Communauté européenne, de la Politique Agricole Commune (PAC) dont l'objectif est de garantir la sécurité des approvisionnements, d'accroître la productivité de l'agriculture, de stabiliser les marchés, d'améliorer le niveau de vie des agriculteurs et d'offrir aux consommateurs des produits à des prix raisonnables.

Dans cette logique, l'Europe encourage les agriculteurs à produire beaucoup et donc à intensifier leur production.

Les effets négatifs de la PAC ne tardent pas à se faire sentir : excédents, pollution des sols et des eaux et modifications profondes de la structure des exploitations. Ces modifications se traduisent dans le paysage : la taille des parcelles augmente, les productions s'uniformisent et on supprime les éléments boisés, peu compatibles avec l'usage des tracteurs et autres machines de grande taille. En outre, de nombreux bâtiments de ferme abandonnés perdent leur fonction première et sont soit démolis, soit réaffectés à d'autres usages, avec plus ou moins de bonheur. Dès 1956, la loi sur le remembrement des biens ruraux participe à ce mouvement, en favorisant la constitution de grandes parcelles et l'arrachage des haies et autres alignements de saules têtards, mais aussi en permettant des travaux tels que le drainage des terres et l'amélioration des chemins ruraux.

L'autre élément majeur dans les changements importants qui ont affecté notre territoire est l'essor progressif de l'automobile et l'amélioration continue du réseau routier et autoroutier. Cette combinaison va permettre à une proportion non négligeable de ménages de quitter les villes denses pour s'établir à leurs périphéries, développant ainsi les banlieues.



L'extension du réseau des voies de communication induit des perceptions différentes des paysages. Si le réseau local offre souvent des perspectives sur les paysages, les autoroutes, en déblais et souvent bordées de rideaux boisés, offrent moins d'échappées visuelles.

Périurbanisation* et uniformisation

Pour répondre à la demande en logement des ménages qui désirent quitter la ville, les entrepreneurs cherchent à construire vite et pas cher : pour ce faire, ils diminuent leurs coûts de production, en groupant leurs achats et en étendant leur territoire d'action. C'est ainsi qu'on assiste, dans toute la Wallonie, à l'uniformisation progressive des matériaux et des gabarits. Cette banalisation de l'habitat se fait au détriment des identités architecturales locales : alors que dans le passé, les gens devaient construire avec les matériaux disponibles sur place, ce qui imprimait à chaque région une typicité architecturale, ces contraintes ayant disparu, on observe aujourd'hui que toutes les extensions de villages ont partout la même allure, que l'on se trouve dans le Tournaisis ou en Gaume.

Devant les besoins d'espaces nés de la croissance économique, les diverses fonctions liées aux activités humaines se trouvent désormais en concurrence pour le sol : industries, commerces, habitat, voies de communication, agriculture... C'est pour arriver à une répartition aussi judicieuse et équilibrée que possible que des réglementations en matière d'aménagement du territoire se mettent en place. Les années septante et quatre-vingts voient l'adoption progressive d'un outil puissant, le plan de secteur, qui détermine les affectations autorisées. Si cet outil a pu limiter certains excès, il a également conduit à la généralisation de l'habitat linéaire réparti le long des voies d'accès aux noyaux bâtis, avec pour conséquence la constitution, en certains endroits, d'un front continu de maisons entre deux villages voisins, et donc la fermeture des paysages. S'ajoutent à cela la banalisation des villages et la consommation croissante d'espace, car les néo-ruraux souscrivent majoritairement au modèle dominant en matière d'habitat : la maison quatre façades au milieu d'une parcelle.

A partir de 1974, la crise pétrolière se transforme en une crise économique qui va progressivement modifier la structure de l'emploi (perte d'emplois secondaires, hausse de l'emploi tertiaire). Les timides efforts d'économie d'énergie (les dimanches sans voiture !) ne se maintiendront guère et l'exode urbain se poursuit, étalant toujours plus les villes vers les banlieues proches et bien au-delà, s'appropriant l'espace rural par la transformation de bâtiments anciens, mais le plus souvent par la construction de lotissements peu ou pas intégrés aux noyaux bâtis qu'ils prolongent ou densifient.



Dans les campagnes, la demande de logement entraîne une banalisation de l'habitat au détriment des architectures locales.

Une agriculture conditionnée par des pressions extérieures

Sur le plan de l'agriculture, les années quatre-vingts voient la mise en place d'une nouvelle série de changements. La PAC a tellement bien réussi que les excédents agricoles s'accumulent et que s'accroît la pollution des sols et des eaux due à l'usage intensif d'intrants* chimiques. Dès lors, plusieurs réformes vont se succéder pour tenter d'enrayer ces deux mécanismes, surproduction et pollution. C'est l'arrivée des quotas, puis de la jachère et enfin des mesures agri-environnementales qui vont avoir un impact, mais limité, sur le paysage. Dans la foulée, les remembrements sont également remis en question : dès 1976, toute opération de remembrement se voit imposer un « plan d'évaluation des sites », basé sur des critères agricoles mais aussi écologiques et paysagers. L'introduction de cette mesure permettra de limiter les effets pervers déjà évoqués comme l'arrachage systématique des haies.

Vers de nouvelles campagnes ?

Le repeuplement des campagnes par les urbains induit une forme de renaissance de nombreuses zones rurales. Mais cette renaissance ne va pas sans modifications profondes et la vie des campagnes ressemble par de nombreux aspects à celle de la ville. En effet, une part non négligeable des services et activités qui ne se trouvaient auparavant que dans les noyaux urbains s'installent ou se renforcent aujourd'hui dans les zones rurales : commerces, équipements de loisirs, jusqu'aux industries qui fuient les contraintes et les prix élevés de la ville. En outre, le développement récent des nouvelles technologies de l'information et de la communication permet la création et le développement de nombreuses activités tertiaires en tous lieux, la contrainte de proximité étant de plus en plus annihilée par l'accès à Internet. Enfin, l'importance prise par les loisirs dans nos nouveaux modes de vie et le besoin « d'air pur » incitent de nombreux citoyens à passer une part importante de leur temps libre hors de la ville. Le développement du tourisme rural et de nature induit une activité parfois importante dans certaines régions. Ce développement pose à son tour des problèmes, car les citoyens ont généralement une vision passéiste et idyllique de la campagne. Leur imaginaire cultive l'image des campagnes telles qu'elles existaient au 19^e siècle et la découverte d'un mode de vie proche du leur les perturbe lors de leurs séjours en milieu rural. Ce sont donc souvent des citoyens qui sont à la base de mouvements de conservation ou de restauration du patrimoine rural et notamment des paysages. Cependant, toutes les campagnes ne bénéficient pas du même renouveau, en raison notamment de leur situation géographique.

Le degré d'urbanisation des campagnes devient tel qu'il peut être à présent considéré comme le nouveau facteur de production des espaces ruraux. Sur cette base, certains géographes distinguent quatre grands types de campagnes nouvelles. Dans les *campagnes périurbaines*, on trouve des villas isolées au milieu de leur parcelle, formant tantôt des rubans le long des voiries, tantôt des lotissements. La résidence devient le trait dominant et l'activité de type rural (agriculture et sylviculture*) devient rare et s'éloigne des villages. Les éléments typiquement ruraux du paysage subsistent çà et là, sous forme d'espaces interstitiels. Ce type de campagne se retrouve surtout à proximité des grandes agglomérations.

Dans les campagnes périurbaines, les activités agricoles s'éloignent des villages dont les abords sont désormais dévolus à la résidence sous la forme de lotissements.



Les *campagnes agricoles* marquent les derniers espaces de concentration de l'activité agricole. Elles se situent essentiellement sur le plateau limoneux, où se concentrent de grandes exploitations souvent orientées vers les grandes cultures céréalières et industrielles. L'activité agricole domine encore largement le paysage mais les exploitations agricoles sont fréquemment exclues du village, où la résidence gagne lentement du terrain, consacrant la dichotomie entre les logiques de productions qui gouvernent l'utilisation du sol et la fonction résidentielle qui oriente le développement de la vie villageoise.

Dans les *campagnes multifonctionnelles*, l'espace rural est encore marqué par la production agricole, en partage avec la fonction résidentielle qui marque de plus en plus les paysages. Les terres étant moins productives que sur le plateau limoneux, les exploitations ont dû revenir à une diversification des productions pour rester viables : productions spécialisées (cultures maraîchères, produits locaux, fromages, foie gras, fruits...) ou vente directe à une clientèle régionale soucieuse de qualité. Le caractère multifonctionnel de ces campagnes leur assure des paysages variés et attractifs dans le cadre d'un tourisme rural souhaité par les citadins en mal de contact avec des espaces plus naturels. La multiplicité des activités permet également l'implantation d'une population relativement jeune et dynamique, induisant un renouveau des activités dans les entités villageoises. Ce dynamisme implique également une hausse du prix du foncier et des coûts supportés par la collectivité.



Le déclin des activités agricoles a forcé les campagnes à diversifier leurs productions. Productions spécialisées, tourisme rural induisent un renouveau des activités villageoises... mais aussi une hausse du prix du foncier.

Enfin, les *campagnes fragilisées* se retrouvent dans des régions où les conditions de sol sont peu favorables aux exigences de la production moderne et où l'activité agricole est en déclin. Les espaces libérés sont alors souvent boisés avec des essences à croissance rapide, menant à une fermeture des paysages particulièrement visible dans certaines parties de l'Ardenne.

Après une dizaine de siècles de campagnes dominées d'abord uniquement par l'openfield, puis par le bocage dans certaines régions particulières, les grandes mutations de la production agricole associées à l'irruption des fonctions urbaines dans l'espace rural simplifient progressivement, depuis une cinquantaine d'années, la trame paysagère wallonne. Le patrimoine paysager ancien ne subsiste que comme une couche de fond, de moins en moins lisible et visible, d'une nouvelle campagne, profondément marquée par la vie de type urbain.

Les ensembles paysagers de l'Ardenne centrale et de la Thiérache

Deux ensembles paysagers ont été regroupés dans ce volume. L'ensemble paysager de la Thiérache, des Sarts et des Rièzes est présenté avec celui du Haut plateau de l'Ardenne centrale. Leur inscription sur le massif ardennais et la très petite taille de la Thiérache ont déterminé ce choix.

L'ensemble de l'Ardenne du nord-est sera par contre traité dans un prochain volume : les vastes étendues ouvertes de fagnes sur les hauts sommets ainsi que le caractère bocager et quasi exclusivement herbager des terres agricoles confèrent à cette partie du massif ardennais des caractéristiques paysagères spécifiques.

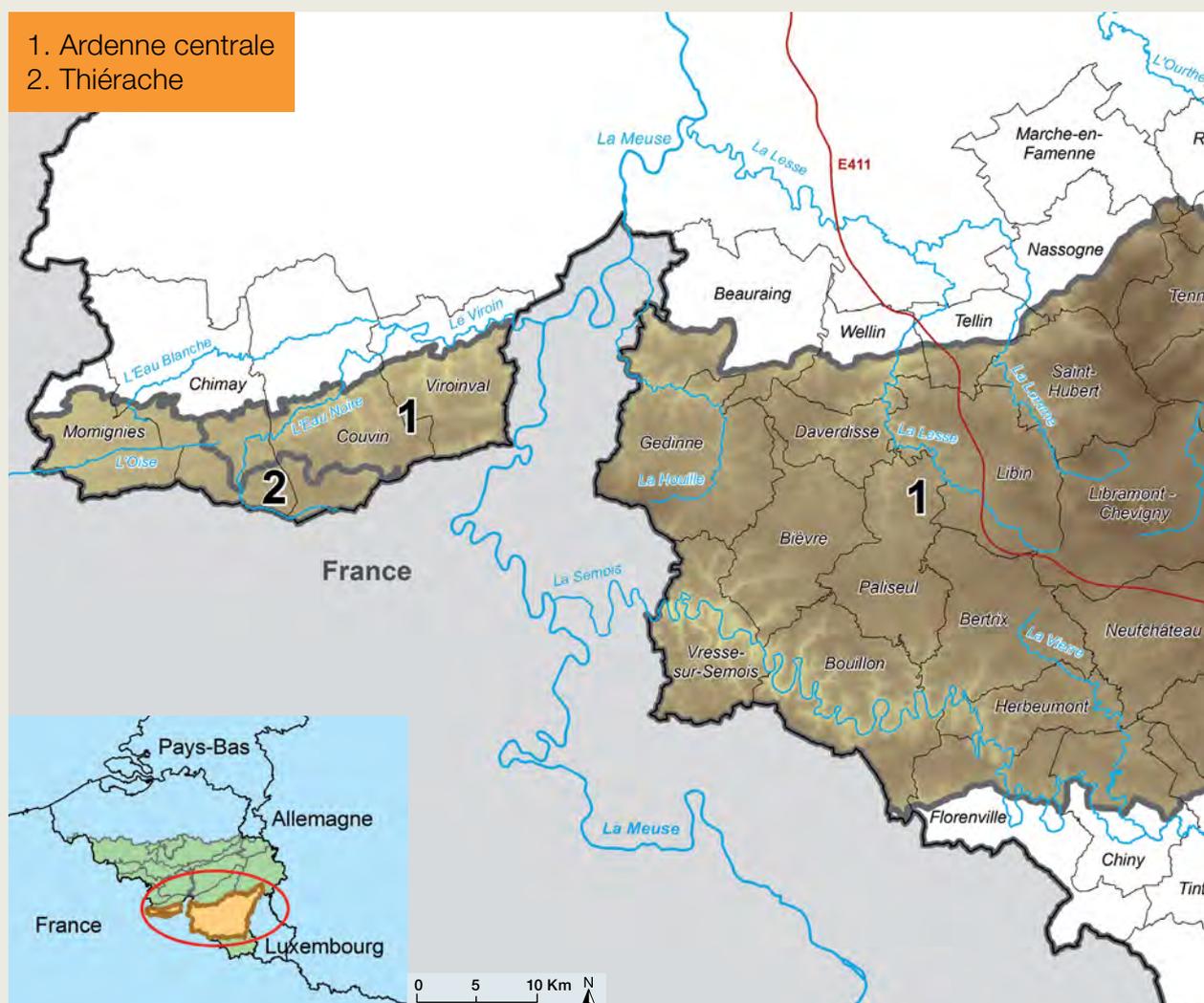
Il a été convenu, pour faciliter la lecture, de contracter la dénomination « Haut plateau de l'Ardenne centrale » en « Ardenne centrale » et l'appellation « Thiérache, Sarts et Rièzes » – le terme Sarts désignant les terres récupérées sur la forêt, celui de Rièzes, les zones marécageuses présentes dans l'est de l'ensemble – en « Thiérache », appellation couramment appliquée à toute l'extrémité méridionale de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

L'Ardenne centrale et la Thiérache

Les ensembles paysagers de l'Ardenne centrale et de la Thiérache

Les deux ensembles paysagers couvrent la partie occidentale du massif schisto-quartzitique* qui, de la lisière méridionale du Haut plateau de l'Ardenne du nord-est, s'incurve vers l'ouest pour atteindre la bordure méridionale de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

L'Ardenne centrale oppose, d'une part, des zones de plateaux aux vastes étendues doucement ondulées et partagées entre terres agricoles et forêts et, d'autre part, des bordures forestières entaillées par des vallées encaissées. L'altitude décroît par paliers, de 550 mètres au nord-est à environ 400 mètres à l'ouest. L'ensemble paysager de l'Ardenne centrale, le plus étendu de Wallonie, occupe 3 178 km², soit près de 19 % de la superficie régionale.

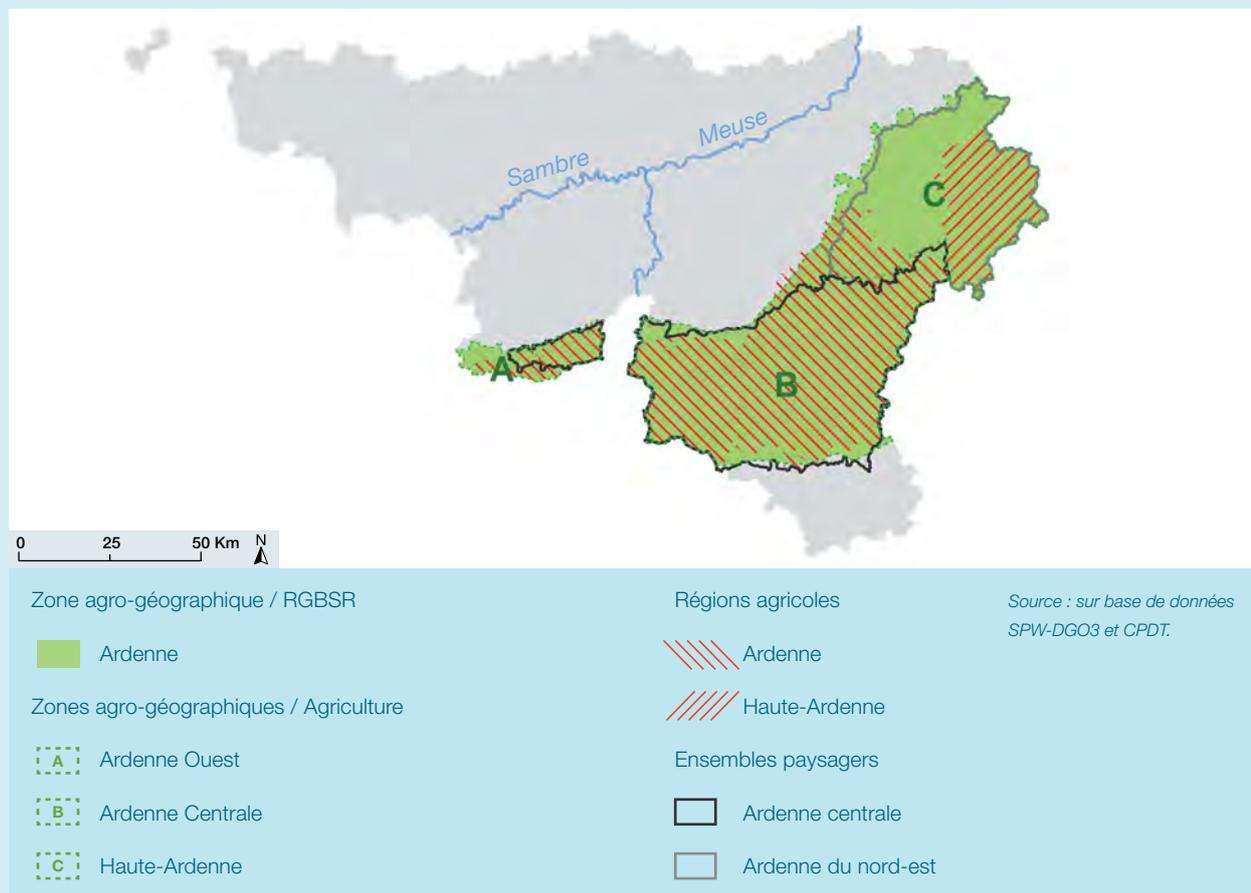


La Thiérache prolonge le plateau central ardennais, au sud-ouest de la botte du Hainaut. Ce petit plateau au relief très calme offre des paysages herbagers partiellement enclos de haies et ponctués de bois. Légèrement incliné vers l'ouest, son altitude passe de 380 mètres à 250 mètres. Son étendue est de 144 km², soit à peine 0,9 % de la superficie du territoire wallon.

L'ensemble paysager de l'Ardenne centrale couvre trente-neuf communes, dont dix-sept dans leur totalité. Celui de la Thiérache n'en couvre que trois, toutes partiellement.



Les différents périmètres de l'Ardenne



De nombreux territoires différents ont pour nom « Ardenne ». La délimitation de certains d'entre eux répond à des critères scientifiques ; pour d'autres, la limite correspond plutôt à un usage et reflète les représentations de la population. Les contours de ces territoires ont aussi, dans certains cas, varié au cours du temps (voir l'évolution de l'Ardenne touristique, p. 79 et le chapitre « Des regards sur les paysages », p. 114).

Au début des années 1970, le géographe C. Christians a proposé une division de la Wallonie en neuf régions agro-géographiques qui se basent sur des critères d'occupation des sols (forêt/agriculture) et de structure du territoire (grands champs ouverts, prairies entourées de haies, caractéristiques d'habitat...). Ces critères traduisent les conditions physiques du milieu naturel et sont liés aux anciennes pratiques agricoles. Deux politiques s'appuient aujourd'hui sur cette répartition : l'une qui définit les règles d'urbanisme visant le respect des caractéristiques de l'habitat rural (Règlement général sur les bâtisses en site rural, RGBSR*), l'autre relative à l'agriculture (Ardenne Ouest, Ardenne Centrale et Haute-Ardenne).

En matière agricole, une autre classification – celle des régions agricoles : Ardenne et Haute-Ardenne – qui se base sur des critères pédologiques et climatiques existe également.

En ce qui concerne le paysage, la Wallonie est subdivisée en treize parties appelées ensembles paysagers. L'Ardenne centrale et l'Ardenne du nord-est constituent les paysages des Hauts plateaux.

Un territoire essentiellement rural et peu peuplé

Situées au sud de la Wallonie, éloignées des zones urbaines du sillon sambro-mosan et de l'aire métropolitaine de Bruxelles, l'Ardenne centrale et la Thiérache sont des territoires essentiellement ruraux et peu peuplés. La population totale est en 2009 d'environ 113 000 habitants en Ardenne centrale et de 10 300 habitants en Thiérache, et les densités moyennes respectivement d'à peine 36 et 72 habitants par km², soit nettement en deçà des 204 habitants par km² de la Wallonie. Les villes sont peu nombreuses. Bastogne est le seul centre d'importance avec près de 8 500 habitants, au côté de plusieurs petites villes et bourgs comme Saint-Hubert, Neufchâteau ou Bouillon.

Le cadre rural et forestier de l'Ardenne, ses vallées encaissées, ses cours d'eau et ses sites naturels constituent des éléments d'attrait, en particulier pour les habitants des régions densément peuplées du nord de la Belgique et des Pays-Bas.

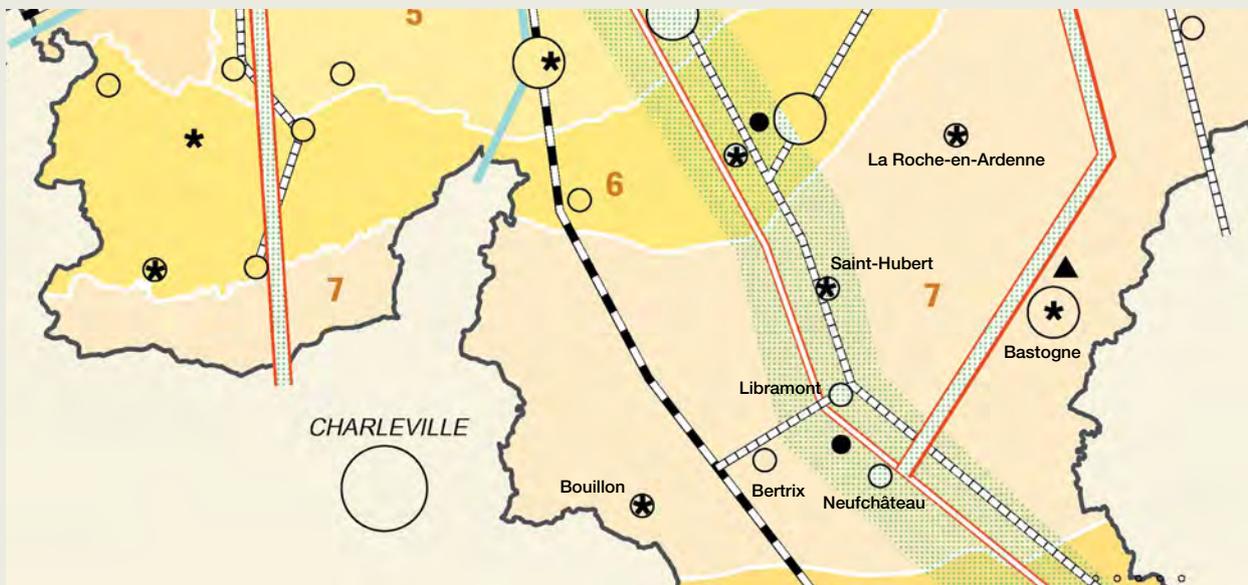


- Agriculture et boisements
- Dominance boisée
- Secteur où la densité de population ≥ 20 hab/ha
- Limites des ensembles de l'Ardenne centrale et de la Thiérache

Source : d'après AUJÉAN L. et al. (2005). *L'occupation du sol en Wallonie*.

La carte présente une typologie de l'occupation du sol des communes wallonnes. Elle a été réalisée en croisant les grands types d'occupation du sol – agricole, forestière et bâtie – et complétée par la mise en évidence des secteurs statistiques* à forte densité de population.

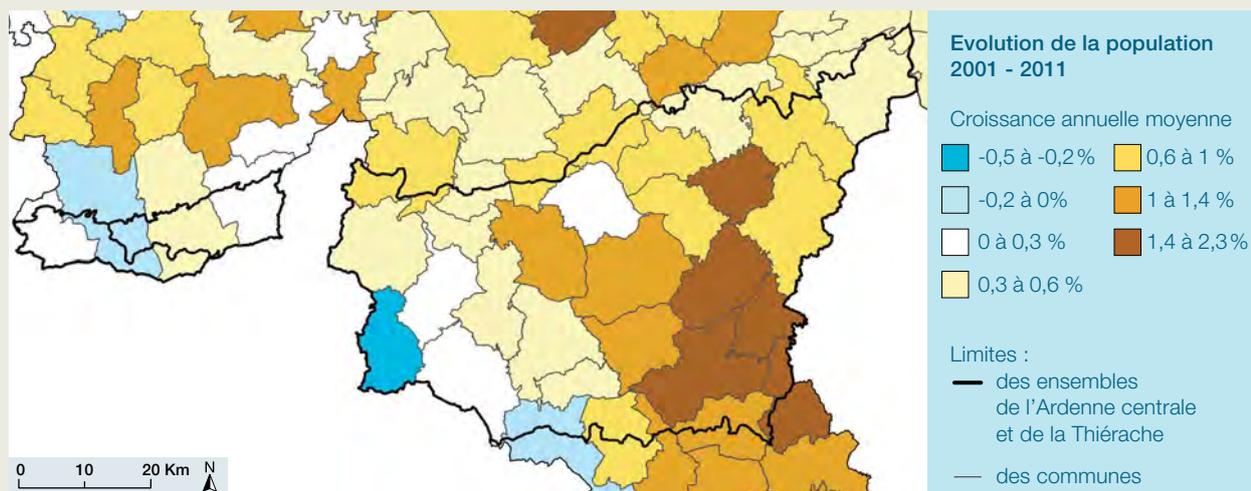
Dans une majorité de communes inscrites dans les deux ensembles paysagers, la superficie des terres boisées représente plus de la moitié de la superficie communale totale. Seules les entités de Bastogne et Neufchâteau, occupant le large plateau oriental de l'Ardenne centrale, et celle de Momignies dans l'ouest de la Thiérache, échappent à cette dominance boisée : elles comptent environ 60 % de terres agricoles pour 30 % de terres boisées.



Source : extrait de la carte 17 «Projet de structure spatiale pour la Wallonie», in GOUVERNEMENT WALLON (1999). Schéma de Développement de l'Espace Régional*.

Le Projet de structure spatiale de la Wallonie met l'accent sur le rôle touristique de l'Ardenne agro-géographique (7). Le développement de cette fonction s'appuie sur les villes de Bastogne, Bouillon, Saint-Hubert et La Roche-en-Ardenne, qu'il s'agit de valoriser par des aménagements urbains, des équipements, des services et des activités de qualité destinés aux touristes.

Les petits pôles de Neufchâteau, Libramont et Bertrix sont appelés à s'associer pour s'insérer dans l'eurocorridor* desservi par l'autoroute E411 et la ligne ferroviaire qui relie les aires métropolitaines de Bruxelles et de Saar - Lorraine - Luxembourg. L'objectif est de favoriser le développement d'activités basées sur les potentialités des zones rurales qui les entourent. Bastogne est amenée à jouer un rôle comparable, en tant que point d'ancrage sur l'axe de l'autoroute E25.



Source : INS, 2001, 2011.

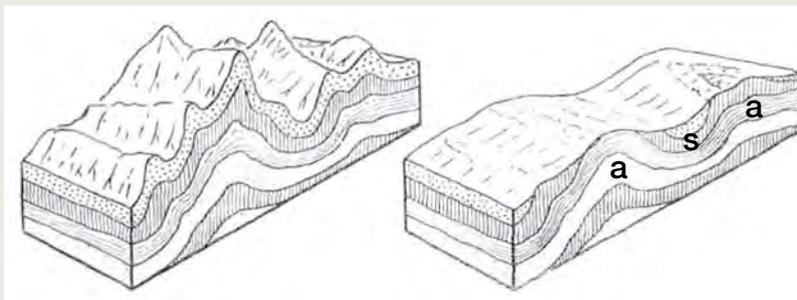
L'évolution de la population des communes entre 2001 et 2011 montre une nette opposition entre les parties orientale et occidentale du territoire. La proximité de la métropole luxembourgeoise explique en partie le dynamisme démographique affiché par l'est de l'Ardenne centrale. A l'inverse, l'ouest de l'Ardenne centrale et la Thiérache pâtissent de leur éloignement des grands pôles économiques et des principales voies de communication.

L'Ardenne, un très vieux massif montagneux

L'Ardenne centrale et la Thiérache couvrent la partie occidentale du massif rhénan, en prolongement de l'Eifel allemande et du Haut plateau de l'Ardenne du nord-est, côté belge.

L'Ardenne est la région qui a émergé le plus tôt dans l'histoire géologique de la Wallonie. Ce massif, le plus élevé de Wallonie, a été soulevé lors des plissements calédonien et hercynien du Paléozoïque* – épisodes suivis chacun d'une longue phase d'aplanissement par érosion. Un nouveau soulèvement, plus intense à l'est qu'à l'ouest, a débuté à l'époque tertiaire et est toujours en cours. Il explique les altitudes plus élevées du plateau dans sa partie orientale.

Ces événements géologiques sont responsables de l'affleurement de couches lithologiques très anciennes, constituées de roches mises en place au début du Paléozoïque : quartzites* formés à partir de dépôts sableux et schistes à partir de dépôts argileux.



Formé lors des plissements de la croûte terrestre au Paléozoïque, le massif montagneux ardennais est ensuite aplani par l'érosion. Il se forme une pénéplaine* où affleurent des couches rocheuses très anciennes, disposées en deux anticlinaux* (a) séparés par un synclinal* (s).

Source : QUINIF Y. (2004). *Histoire géologique de l'Ardenne*.

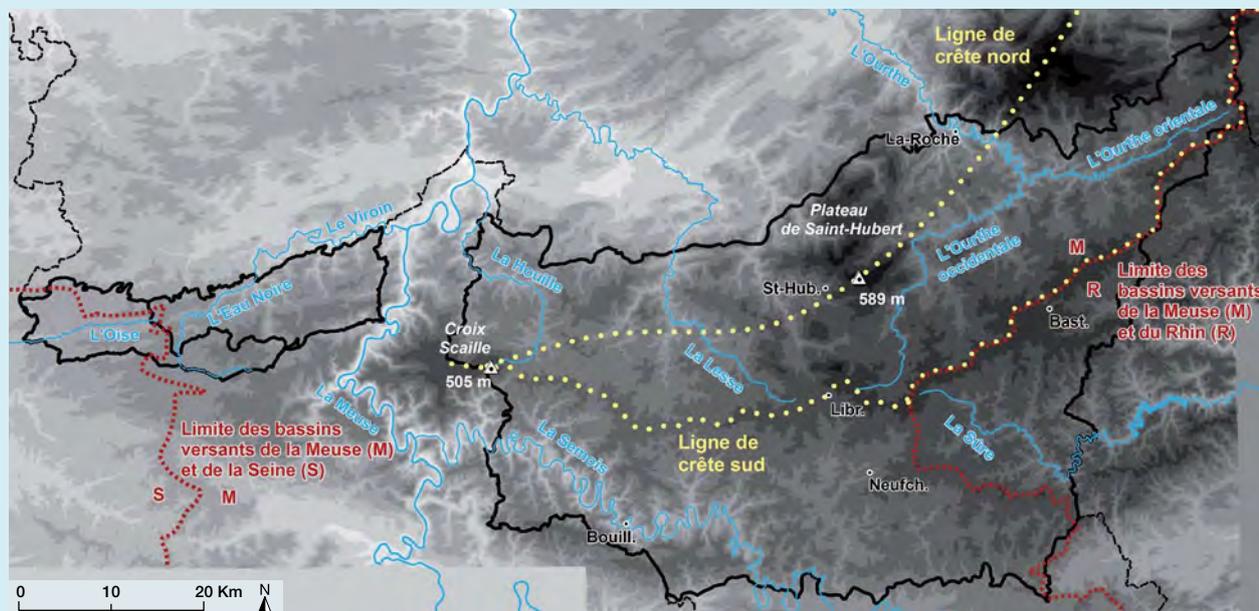


Les affleurements rocheux sont souvent bien visibles sur les versants érodés des vallées encaissées et dans le lit des cours d'eau. L'inclinaison de leurs strates témoigne de l'importance des mouvements tectoniques.

Ci-dessus, des schistes affleurent sur les versants de la vallée de l'Ourthe (La Roche-en-Ardenne) et émergent du lit de la Lesse (Daverdisse).

Ci-contre, des schistes et des quartzites se dressent dans la vallée du ruisseau de Robais, affluent de l'Eau Noire (Couvain).

Un massif dominant la Belgique et partagé entre trois bassins versants transfrontaliers



Source : sur base de GENICOT L.F. et al. (1987). Ardenne centrale et DENIS J. dir. (1992). Géographie de la Belgique.

Le massif ardennais, dont les sommets sont les plus hauts de Belgique, s'élève progressivement de l'ouest vers l'est. A l'ouest de la Meuse, où il s'inscrit sur la retombée septentrionale du plateau français de Rocroi, son altitude passe de moins de 300 mètres à environ 400 mètres.

L'extrémité occidentale de la Thiérache, parcourue par l'Oise, appartient au bassin hydrographique* de la Seine.

A l'est de la Meuse, l'Ardenne centrale est parcourue par deux lignes de crête.

La ligne de crête méridionale suit l'axe de la dorsale du massif ardennais. Son altitude augmente progressivement de l'ouest vers le nord-est, passant de 420 mètres environ à 550 mètres. Sa partie occidentale est localisée dans le bassin hydrographique de la Meuse et sépare les bassins de la Lesse et de l'Ourthe au nord de celui de la Semois au sud. Sa partie orientale correspond à la ligne de partage des eaux des bassins mosan et rhénan (dans lequel s'inscrivent la Sûre et ses affluents).

La ligne de crête septentrionale, la plus élevée, borde la retombée septentrionale de l'Ardenne. Elle relie la Croix Scaille et le plateau de Saint-Hubert, surfaces pénéplanées qui se distinguent par leur altitude élevée et dont les sommets culminent respectivement à 505 et 589 mètres. Entre ces deux plateaux, la ligne de crête est fortement disséquée par la traversée de la Houille, de la Lesse et de plusieurs de leurs affluents. Au-delà de la profonde entaille de la vallée de l'Ourthe, la ligne de crête rejoint les plateaux des Tailles et des Hautes Fagnes, situés en Ardenne du nord-est.

Deux zones topographiques bien distinctes : le plateau doucement vallonné et les bordures accidentées

La partie médiane de l'Ardenne centrale, très large, présente une topographie doucement mais constamment vallonnée par l'action d'une multitude de cours d'eau qui y prennent leur source. Depuis les points hauts et dégagés, le relief offre un aspect légèrement « bosselé » par la succession de crêtes et de collines en pente douce. Leurs sommets se différencient peu les uns des autres par leur altitude. Il s'en dégage des horizons plats, témoignant de l'aplanissement du relief ayant succédé au soulèvement hercynien.

En Thiérache, le massif ardennais offre un relief de plateau très aplani, peu attaqué par l'érosion des cours d'eau. Seule l'Oise, dont le cours supérieur traverse la partie occidentale de l'ensemble paysager, et plusieurs petits cours d'eau délimitant la frontière avec la France (dont le cours supérieur de l'Eau Noire) entaillent sensiblement le terrain.



La dorsale du plateau de l'Ardenne centrale présente un relief peu accidenté mais constamment ondulé, ce qui lui confère un aspect plus ou moins mouvementé. Les horizons plats sont bien visibles depuis les points hauts et dégagés (Noville, Bastogne).



En Thiérache, le plateau présente peu de dénivelés importants et les vues sont plus courtes qu'en Ardenne centrale (Forge-Philippe, Momignies).

Contrastant avec le relief assez calme du plateau, les bordures de l'Ardenne centrale, inclinées vers la Gaeslenn au nord et la Lorraine au sud, présentent un relief accidenté. Les cours d'eau qui les traversent y ont creusé des vallées encaissées, dont l'étroitesse et la raideur des versants s'expliquent par la grande résistance des roches à l'érosion.



Les bordures du plateau de l'Ardenne centrale sont incisées par des vallées profondes. Le terrain accidenté est couvert de grands massifs boisés.

La bordure septentrionale (ci-dessus à hauteur de Redu, Libin) est creusée par la Lesse (encadré) et ses affluents.

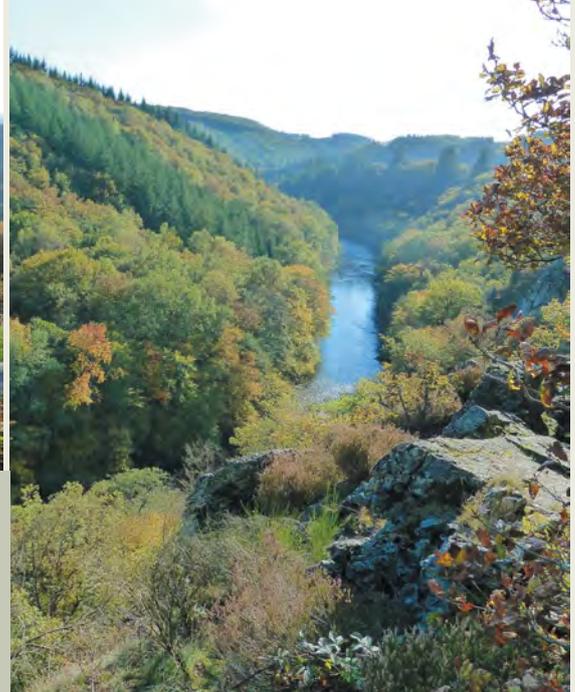
Dans la bordure méridionale, la vallée de la Mellier (ci-contre à Mellier, Léglise) a été mise à profit pour faciliter l'installation d'une partie de la ligne de chemin de fer Bruxelles – Luxembourg.



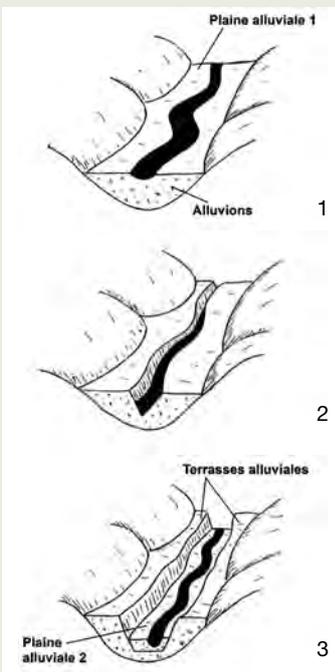
Deux vallées se singularisent par l'ampleur de leur entaille et les grandes boucles décrites par leurs méandres : la vallée de la Semois, qui prend sa source en Lorraine belge, et la vallée de l'Ourthe, dont les deux branches supérieures, occidentale et orientale, naissent et se rejoignent dans l'ensemble paysager de l'Ardenne centrale.

Les deux rivières, qui s'écoulaient au Mésozoïque* dans la pénéplaine ardennaise, se sont ensuite peu à peu enfoncées dans les terrains meubles lors du soulèvement de la région entamé au cours du Cénozoïque*. Atteignant le sous-sol, les rivières ont adapté leurs méandres aux lignes de schistosité de la roche, lignes de faiblesse déterminées par les pressions subies lors du plissement hercynien. Il en résulte un étirement des méandres selon un axe nord-sud.

L'irrégularité du soulèvement de l'Ardenne, ainsi que l'alternance de périodes de gel et de dégel lors des glaciations du Quaternaire sont à l'origine de replats (ou terrasses alluviales) étagés le long des versants, bien perceptibles dans ces deux vallées.



Les boucles des vallées de la Semois et de l'Ourthe offrent des paysages souvent grandioses. Plusieurs sites qui s'y inscrivent bénéficient du statut de Patrimoine exceptionnel* de Wallonie (voir p. 64). C'est le cas du Tombeau du Géant à Botassart (Bouillon), dans la vallée de la Semois (ci-dessus), et du Héroù à Nadrin (Houffalize), dans la vallée de l'Ourthe (ci-contre).



Illustrations : E. Castiau

Les périodes de faible soulèvement ou de gel intense au cours desquelles l'érosion des rivières a élargi leur plaine alluviale (1) ont alterné avec des périodes de fortes poussées tectoniques ou de dégel du sol marquées par un creusement actif des cours d'eau (2). Lors du retour de périodes calmes, la nouvelle plaine alluviale s'est élargie, en contrebas de l'ancienne plaine dont subsistent des replats ou terrasses alluviales (3).

Sur la photo, un replat (T), parsemé de chalets, surplombe la plaine alluviale (Pa) de la vallée de la Semois (Dohan, Bouillon).

Neige et brume, actrices saisonnières du paysage de l'Ardenne

Avec une température moyenne annuelle comprise entre 7 et 7,5°C, l'Ardenne est soumise à un climat plus rude que partout ailleurs en Belgique, l'altitude et l'éloignement de la mer conjuguant leurs effets. L'hiver est plus rigoureux et plus long que dans les régions voisines, des gelées pouvant survenir dès la mi-octobre et se prolonger jusqu'à la mi-mai.

En relation avec ces conditions hivernales froides, la neige constitue une composante paysagère souvent présente en cette saison. Les zones de plateau situées au-dessus de 500 mètres d'altitude, butoirs des masses froides, sont exposées à des chutes de neige abondantes et à une augmentation du nombre de jours de gel continu.



Lorsque le paysage est enneigé, il devient noir et blanc (ci-contre, la vallée de la Semois vue depuis la Roche de la Dampirée à Dohan, Bouillon).

Les paysages de plateau se parent d'une nappe blanche qui lisse le relief. La délimitation entre les chemins, les parcelles agricoles, les étangs et les autres étendues dénudées s'efface. Seuls les poteaux de clôture, quelques buissons et rangées d'arbres, dont la silhouette foncée se dessine nettement sur le fond blanc, marquent la limite des pâturages (ci-dessous, Saint-Pierre, Libramont-Chevigny).



Autre phénomène climatique en lien avec la fraîcheur du climat ardennais et l'humidité de ses sols souvent peu perméables, les bancs de brume formés par condensation de la vapeur d'eau sont fréquents de l'automne au printemps. Ils réduisent plus ou moins fortement la longueur des vues et estompent les arrière-plans. Parfois, ils prennent la forme d'un épais brouillard qui empêche toute approche paysagère.



De l'automne au printemps, le paysage est souvent voilé par les nuages bas qui stagnent sur l'Ardenne. Les arrière-plans disparaissent dans la brume (ci-contre en haut, Offaing, Neufchâteau).



A cette époque de l'année, il est également fréquent d'observer des nappes brumeuses étalées dans le fond des vallées (ci-contre en bas, dans la vallée du ruisseau de Tavigny, Houffalize) ou s'élevant au-dessus des zones boisées (ci-dessous, Vesqueville, Saint-Hubert). Elles sont formées, d'une part, par la condensation de l'eau du cours d'eau et des terrains humides qui le bordent et, d'autre part, par l'évapotranspiration des arbres.

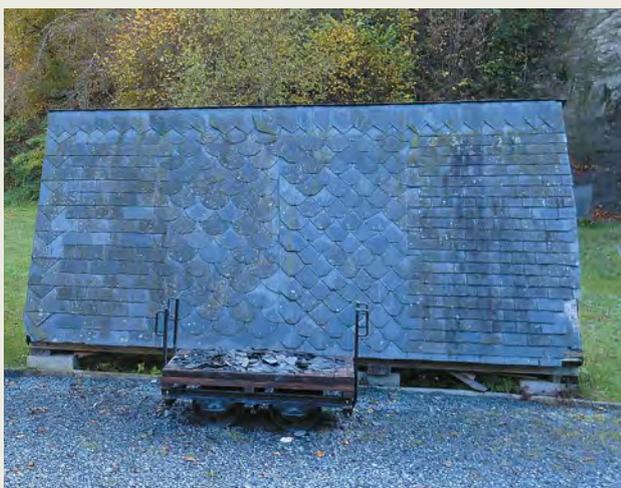


Un bâti rural composé de schiste et de quartzite en Ardenne centrale, de matériaux diversifiés en Thiérache

Le schiste et le quartzite qui composent le sous-sol du massif ardennais sont les matériaux de base de l'habitat traditionnel de l'ARDENNE CENTRALE.

Le schiste le plus pur, c'est-à-dire exempt de sable et d'autres impuretés, a donné l'ardoise, autrefois extraite dans des mines souterraines. Ces dernières se localisaient le long d'un filon qui s'étire de L'Escaillère en Thiérache à Vielsalm en Ardenne du nord-est. Le sud de l'Ardenne centrale concentrait la plupart des exploitations.

L'ardoise, un matériau qui se débite en feuillets réguliers, est utilisée partout en Ardenne centrale pour la couverture des toitures, auxquelles elle donne une teinte foncée gris-bleu, ainsi que de certaines façades exposées aux vents dominants. Dans les rénovations, l'ardoise locale a souvent été remplacée par l'asbeste-ciment, voire la tôle ondulée, matériaux de substitution moins coûteux mais qui respectent la gamme chromatique traditionnelle.



Ci-dessus, deux types traditionnels de pose de l'ardoise en toiture sont présentés au musée de la mine « Au cœur de l'ardoise » à Bertrix : à gauche, des ardoises clouées, un type de toiture qui s'est généralisé au 19^e siècle ; à droite, une toiture en « faisiaux », une technique autrefois commune dans le sud-ouest de l'Ardenne centrale consistant à ficher des débris d'ardoise dans une couche de terre.

Ci-contre, de lourdes plaques de « cherbains » couvrent une toiture à Mont (Houffalize). L'usage de ces ardoises épaisses et arrondies dans leur partie inférieure était répandu dans l'est de l'Ardenne centrale jusqu'aux confins de la Famenne.



A gauche, une bâtisse au toit d'ardoises (1) avoisine une autre dont la couverture a été remplacée par de la tôle ondulée (2), de teinte grise également (Witry, Léglise).

A droite, les murs de la tour et des absidioles de l'église de Nadrin (Houffalize) sont revêtus d'ardoises. Le soleil qui s'y reflète leur donne parfois un aspect métallique.

Le schiste est également utilisé pour la maçonnerie traditionnelle – essentiellement mise en place à partir du 19^e siècle avec la généralisation de l'usage de la pierre – d'une grande partie de l'Ardenne centrale. A l'instar des bancs de pierre dont ils sont issus, il existe diverses qualités de schiste mélangées en proportions fluctuantes dans les assises des murs.



Plus le schiste utilisé est pur, plus les assises des murs offrent un aspect feuilleté à dominante grise (1).

Plus la teneur en sable du schiste est importante – il est alors qualifié de gréseux –, plus il est dur et maçonné en blocs épais. Aux moellons de teinte grise se mêlent des moellons de couleur brune plus ou moins foncée, née de l'oxydation de particules ferrugineuses souvent présentes dans la roche (2).

L'usage du quartzite qui, sur le plateau de l'Ardenne centrale, apparaît çà et là dans la maçonnerie parmi les schistes, se généralise dans sa bordure septentrionale. Les gros moellons, disposés irrégulièrement, offrent les mêmes nuances que le schiste gréseux (3).



En Ardenne centrale, un enduit à base de terre, de sable et de fin gravier appliqué en couches minces et badigeonné au lait de chaux recouvrait autrefois les murs de schiste afin de les protéger de l'humidité et du gel. Dans le cas des murs en moellons de schiste gréseux ou de quartzite, plus résistants, le badigeon à la chaux était appliqué directement sur la pierre. Ces revêtements laissaient apparentes les inégalités de la maçonnerie. Seuls quelques exemples de bâtiments soigneusement blanchis selon ces procédés sont encore visibles aujourd'hui (à gauche, une ferme aux murs de schiste enduits et badigeonnés à Sommerain, Houffalize ; à droite, une maison aux moellons badigeonnés à Laneuville-au-Bois, Tenneville).



Par contre, les localités proches de la Lorraine et de la frontière grand-ducale sont toujours caractérisées par leur bâti aux façades habillées d'un revêtement. Si l'enduit traditionnel est encore présent çà et là, l'usage du crépi, couverture à base de ciment ou de matériaux organiques, est généralisé. D'aspect uniforme, granuleux ou lisse, ce revêtement cache les assises de schiste. Il apporte un mélange de teintes blanches, grises et pastel dans le tissu villageois (ci-contre, Radelange, Martelange).



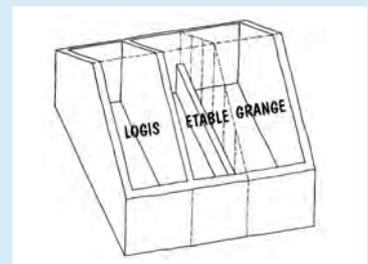
Dans le reste de l'ensemble paysager, le décapage de la façade accompagne depuis quelques décennies la rénovation des bâtiments anciens, dans une volonté de rendre la pierre apparente. La teinte de celle-ci caractérise le paysage actuel de nombreux villages ardennais (ci-dessus à gauche, schiste non gréseux à Menufontaine, Fauvillers ; à droite, schiste gréseux à Our, Paliseul ; ci-contre, quartzite à Awenne, Saint-Hubert).



La ferme-bloc ardennaise, une silhouette trapue dans le paysage villageois de l'Ardenne centrale

Les villages d'une grande partie de l'Ardenne centrale accueillent un type de ferme caractéristique de cette région. Celle-ci est généralement isolée sur sa parcelle – ce qui permet une circulation aisée autour du bâtiment – ou tout au plus accolée à une ferme voisine par les dépendances.

Datant des 18^e et surtout 19^e siècles, la ferme type ardennaise présente un bloc au plan presque carré, divisé le plus souvent en trois tranches étroites et profondes, juxtaposées sous un toit unique : le corps de logis, prenant jour au pignon resté libre et souvent orienté au sud, l'étable et la grange, qui s'ouvrent sur la façade traditionnellement d'un seul niveau.



Source : © FONDATION RURALE DE WALLONIE (2005). La ferme monobloc en Ardenne.

Les fermes les plus anciennes se caractérisent par leur silhouette trapue, « écrasée » par une toiture ample dont la faible pente s'explique notamment par les contraintes liées aux matériaux de couverture : une inclinaison de faible amplitude évite le glissement d'ardoises anciennement très lourdes ou simplement fichées dans l'argile.



Dans la partie occidentale de l'Ardenne centrale, les bâtiments les plus anciens conjuguent une façade basse et un pignon très large qui renforcent l'impression d'écrasement (à gauche, une ferme du début du 19^e siècle à Opont, Paliseul).

Dans la partie nord-est de l'ensemble paysager, les volumes sont davantage dressés, gagnant en hauteur et paraissant moins profonds (à droite, une ferme classée du 18^e siècle à Filly, Houffalize).



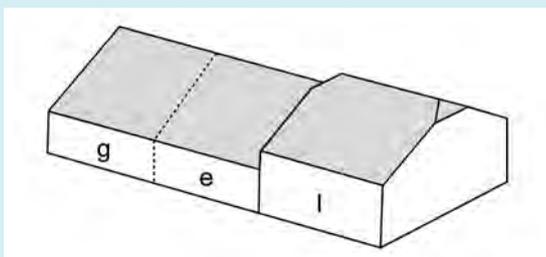
Une ancienne ferme-bloc se distingue par sa toiture à pente faible et son pignon percé de petites fenêtres (Louette-Saint-Pierre, Gedinne).

Dans la seconde moitié du 19^e siècle, une amélioration générale du niveau de vie conduit à une modification de la silhouette de nombreuses fermes. On agrandit, tant en hauteur qu'en largeur, la tranche correspondant au logis, parfois l'ensemble du bâtiment. De nouvelles fermes-blocs sont par ailleurs construites sur l'ensemble du territoire. L'usage d'ardoises plus légères et clouées permet une élévation plus importante des bâtiments et des toitures aux pentes plus fortes. Parallèlement, les croupettes, triangles qui brisent la ligne de faîte pour réduire la fragilité du pignon, se généralisent.



A gauche à Bonnerue (Houffalize), une ferme du 18^e siècle dont le logis a été surélevé au siècle suivant illustre les transformations apportées aux bâtiments originels pour davantage de confort.

A droite, une ferme des années 1880 à Opont (Paliseul) est caractéristique des fermes de la fin du 19^e siècle : de gros et hauts volumes sont construits sur le modèle traditionnel, mais la pente du toit est accentuée et la présence de croupettes (flèche) est plus fréquente.



Sur les bordures de l'Ardenne centrale, le type ardennais cède la place à un bâti annonçant la Caléstienne au nord et la Lorraine au sud (mitoyenneté, développement du logis en façade...).

La ferme-bloc disparaît également à l'approche de la frontière grand-ducale, où les fermes se caractérisent par leur corps de logis (l) qui se développe en façade et se distingue nettement de l'exploitation (e, étable ; g, grange) qu'il domine et dont il se sépare parfois. Ce type de ferme (ci-contre à Fauvillers, dans le sud-est de l'Ardenne centrale) est dit « à logis dominant ».



Source : d'après GENICOT L.F. et al. (1987), Ardenne centrale.

Certaines constructions récentes de l'Ardenne centrale utilisent la pierre et l'ardoise comme revêtement de façade, en référence au bâti traditionnel. Souvent, elles reproduisent certaines caractéristiques volumétriques et architecturales des anciennes fermes ardennaises, parfois imposées dans les règlements communaux d'urbanisme* (RCU). C'est notamment le cas pour le type massif de la ferme-bloc et la présence de croupettes en toiture. D'autres bâtisses s'éloignent des modèles anciens et présentent un style architectural plus contemporain.



Ci-dessus, une maison contemporaine copie la volumétrie massive de la ferme-bloc (Villance, Libin).

Ci-contre, une école (Libin) développe une architecture résolument moderne mais intégrée au contexte local.



En THIÉRACHE, l'ardoise couvre généralement la toiture mais le schiste se raréfie dans la maçonnerie. L'influence des régions voisines conduit à la multiplication de l'usage d'autres matériaux. La brique et le calcaire sont présents aux côtés du quartzite. Autour de la localité de Cul-des-Sarts, les anciens murs en colombage et torchis sont recouverts de planches clouées horizontalement et se chevauchant l'une l'autre. A l'origine peint en blanc ou en d'autres coloris, ce placage de bois, dit « en bauché », est destiné à améliorer l'étanchéité des murs.



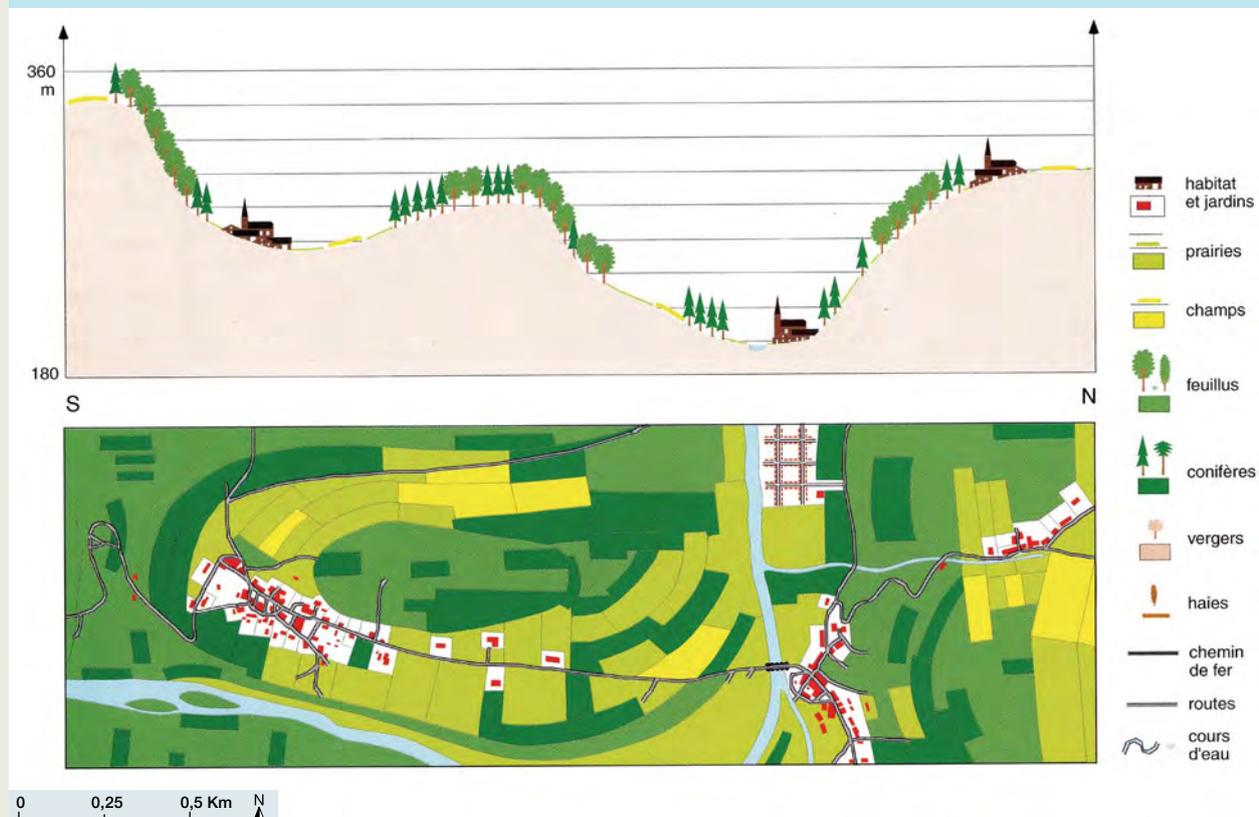
En Thiérache, le bâti présente une grande variété de matériaux (ci-dessus à gauche, rénovation d'une maçonnerie en quartzite à Rièzes, Chimay ; à droite, fermes en brique à Petite-Chapelle, Couvin).

Dans l'est de cet ensemble paysager, quelques fermes « en bauché » subsistent encore (ci-contre, Cul-des-Sarts, Couvin).

Des paysages ruraux partagés entre les herbages et la forêt

Les plateaux peu accidentés de l'Ardenne centrale et de la Thiérache offrent des paysages herbagés ponctués de bois et de bosquets qui marquent constamment les horizons. Emblématique des paysages ardennais, la forêt s'étend en continu sur les bordures au relief accidenté de l'Ardenne centrale.

Organisation du paysage rural de l'Ardenne centrale et de la Thiérache



Source : BELAYEW D. et al. (1997) in *Etat de l'Environnement Wallon 1996 – Paysage*.

Les noyaux villageois de l'Ardenne centrale sont implantés à proximité des cours d'eau et à l'abri des vents froids du nord. Il s'agit de sites de fond de vallée élargie – sur un replat dominant le lit majeur –, de tête de vallée ou de creux sur le plateau. Au sein de l'espace bâti, les constructions sont éparpillées de façon désordonnée, en bordure ou en retrait des chemins, chaque ferme occupant sa parcelle.

Les terres agricoles sont dominées par les prairies non encloses, disposées autour de l'auréole villageoise. Des parcelles en lanières, épousant les courbes de niveau, occupent les versants à faible pente. Sur les sols aplanis, elles sont plus vastes, de forme rectangulaire et accueillent quelques labours.

Des bosquets de résineux sont dispersés dans les espaces agricoles, en lisière et au sein de la forêt feuillue. Cette dernière ferme la clairière et s'étend en continu sur les reliefs plus accidentés.



Source : orthophotoplans 2009-2010, SPW-Direction de l'Intégration des Géo-Données.

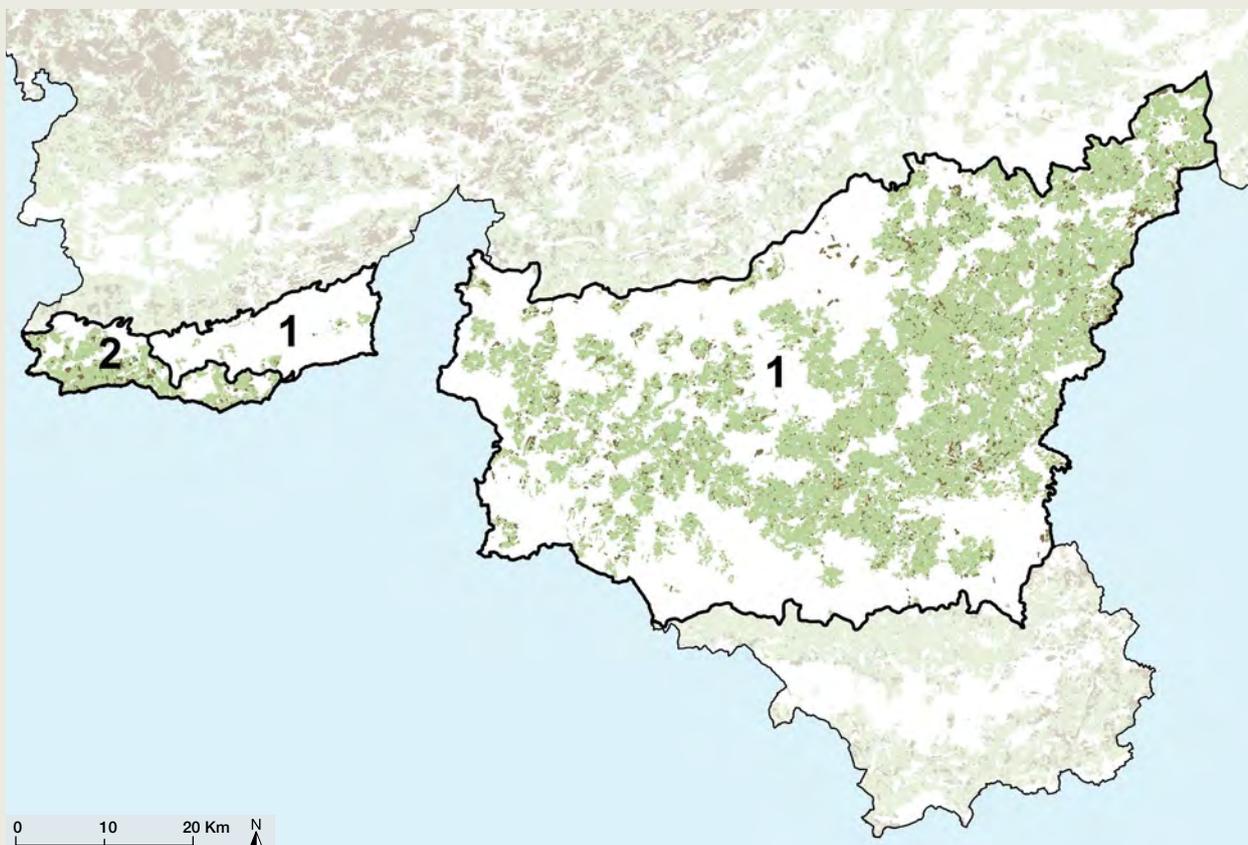
En Thiérache, le relief peu marqué n'a pas eu d'influence sur l'implantation des noyaux d'habitat. Les localités s'étirent de façon lâche, leurs maisons s'égrenant le long du réseau routier.

Les parcelles agricoles, principalement herbagères, sont partiellement encloses de haies dans les anciennes clairières qui auréolaient les villages et hameaux. Au-delà de l'ancien finage*, de vastes prairies et quelques champs, plus rarement enclos, s'étendent sur les terres défrichées au 19^e siècle. De grosses fermes isolées et des hangars agricoles y sont dispersés. Vestiges de la grande forêt de Thiérache, des bois, généralement composés de feuillus, entrecouper les étendues agricoles et occupent les versants pentus de la vallée de l'Oise.

De vastes étendues herbagères

Les terres agricoles composent une part importante des paysages de l'Ardenne centrale et davantage encore de Thiérache. Elles couvrent respectivement 30 et 45 % de la superficie des deux ensembles paysagers.

La profondeur généralement insuffisante des sols ardennais, leur nature souvent argileuse, peu perméable, et leur acidité liée à l'absence de calcaire dans le sous-sol les rendent peu productifs. En outre, si quelques zones de plateau bénéficient de sols limoneux plus profonds et mieux drainés, leur aptitude agronomique est contrecarrée par les conditions hivernales rigoureuses, en particulier au-delà de cinq cents mètres d'altitude. Au cours de la seconde moitié du 19^e siècle, dans un contexte d'ouverture de l'agriculture au marché mondial, ces facteurs défavorables aux grandes cultures mais convenant à la prairie ont contribué à réorienter l'agriculture vers l'élevage bovin et à mettre en place un paysage agricole essentiellement herbage (voir p. 72).



Surfaces agricoles (2010)

Source : système intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC), 2010.

■ Cultures

■ Herbages

□ Limites des ensembles paysagers

1. Ardennes centrale, 2. Thiérache

De vastes étendues agricoles couvrent la dorsale du plateau de l'Ardennes centrale – et particulièrement sa partie orientale – ainsi que le plateau de la Thiérache. Sur les bordures forestières de l'Ardennes centrale, elles ouvrent quelques clairières plus ou moins étendues autour des villages implantés en fond de vallées élargies. Il s'agit essentiellement d'herbages, qui s'accoutument des terres de qualité agronomique souvent médiocre et du climat rude affectant les zones de haute altitude du plateau ardennais. Des parcelles cultivées sont disséminées dans ce paysage herbager.

Les herbages, délimités par les lignes de poteaux de clôture et ponctués par la silhouette d'arbres isolés ou de bosquets, forment de vastes étendues dégagées. Sur une partie de l'ensemble paysager de la Thiérache, à proximité des villages et des hameaux étirés, subsiste un réseau de haies. Celui-ci a toutefois perdu sa continuité. Les haies sont déstructurées par un manque d'entretien, transformées en cordons arbustifs ou remplacées par le fil de fer barbelé.

Les herbages, destinés à la pâture ou à la fauche, sont dans leur grande majorité permanents. Les quelques herbages temporaires, en place pendant un à cinq ans, participent au cycle de rotation des parcelles cultivées.



Sur le plateau de l'Ardenne centrale, de vastes étendues herbagères s'étendent « à perte de vue ». Quelques arbres isolés et bosquets ponctuent le paysage (à gauche, Baconfof, Tenneville).

En Thiérache, les prairies sont souvent entourées de haies dégradées et discontinues (à droite, Four Matot, Momignies).



Au sein des grands massifs boisés des bordures forestières, le paysage s'ouvre sur des clairières agricoles entourant les implantations villageoises (à gauche, en bordure du village de Vlessart, L'église) et sur les fonds humides des vallées élargies (à droite, la vallée de l'Eau Noire au lieu-dit Fond de l'Eau, Couvin).

Les paysages herbagers évoluent au rythme des saisons

Le rythme des travaux d'entretien des prairies et de récolte des foins ainsi que l'état de l'herbe couvrant le sol (dessèchement, présence de touffes de chardons, orties, joncs et autres plantes non consommées par le bétail...) apportent de la diversité saisonnière aux paysages herbagers.



Décembre → Mars



En hiver, la végétation est au repos. La neige, souvent présente, couvre les herbages sous un manteau blanc dont seuls émergent les piquets de clôtures. Lorsque l'enneigement disparaît, l'herbe rase apparaît, ternie et desséchée par le gel.



Mars



Au dégel, les épandages de mottes de fumier (à gauche) et de bandes de lisier (à droite), appliqués sur les sols pour les enrichir en matières organiques, brunissent les prairies pendant quelques jours.



Mars → Avril



Le hersage, effectué avant la reprise de la pousse de l'herbe, répartit les intrants de manière uniforme sur la prairie et arrache les plantes non broutées par le bétail. Suite aux allers et retours de la herse, l'herbe couchée dessine une alternance de bandes claires et plus foncées dans les prairies qui reverdissent.



Mai → Novembre



Dans les prés de fauche, les herbes hautes sont coupées à la fin du printemps. Le foin est disposé en lignes parallèles (andains) avant d'être empaqueté en ballots cylindriques ou cubiques. Les ballots sont ensuite enrubannés dans un film plastique afin d'accélérer les processus de fermentation qui acidifient le foin et garantissent sa conservation. Une seconde fauche est parfois pratiquée en automne.



Avril → Juin



Juillet → Octobre

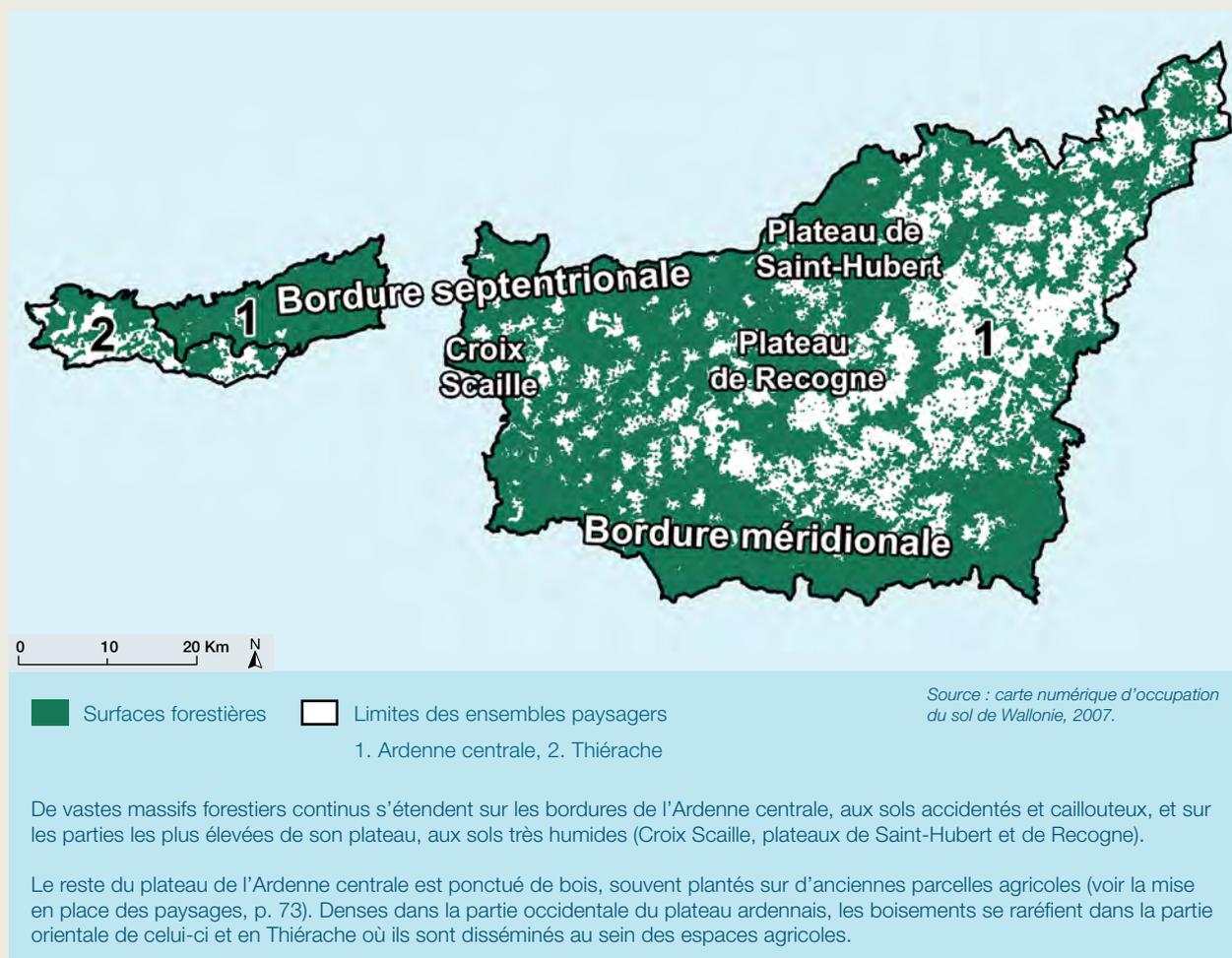
Dans les pâturages, le bétail reprend sa place au printemps. Bien vertes à ce moment, les prairies, soumises aux épisodes de sécheresse estivale, roussissent par la suite. A l'approche de l'hiver, l'herbe se raréfie sur le sol foulé par les sabots des bovins.



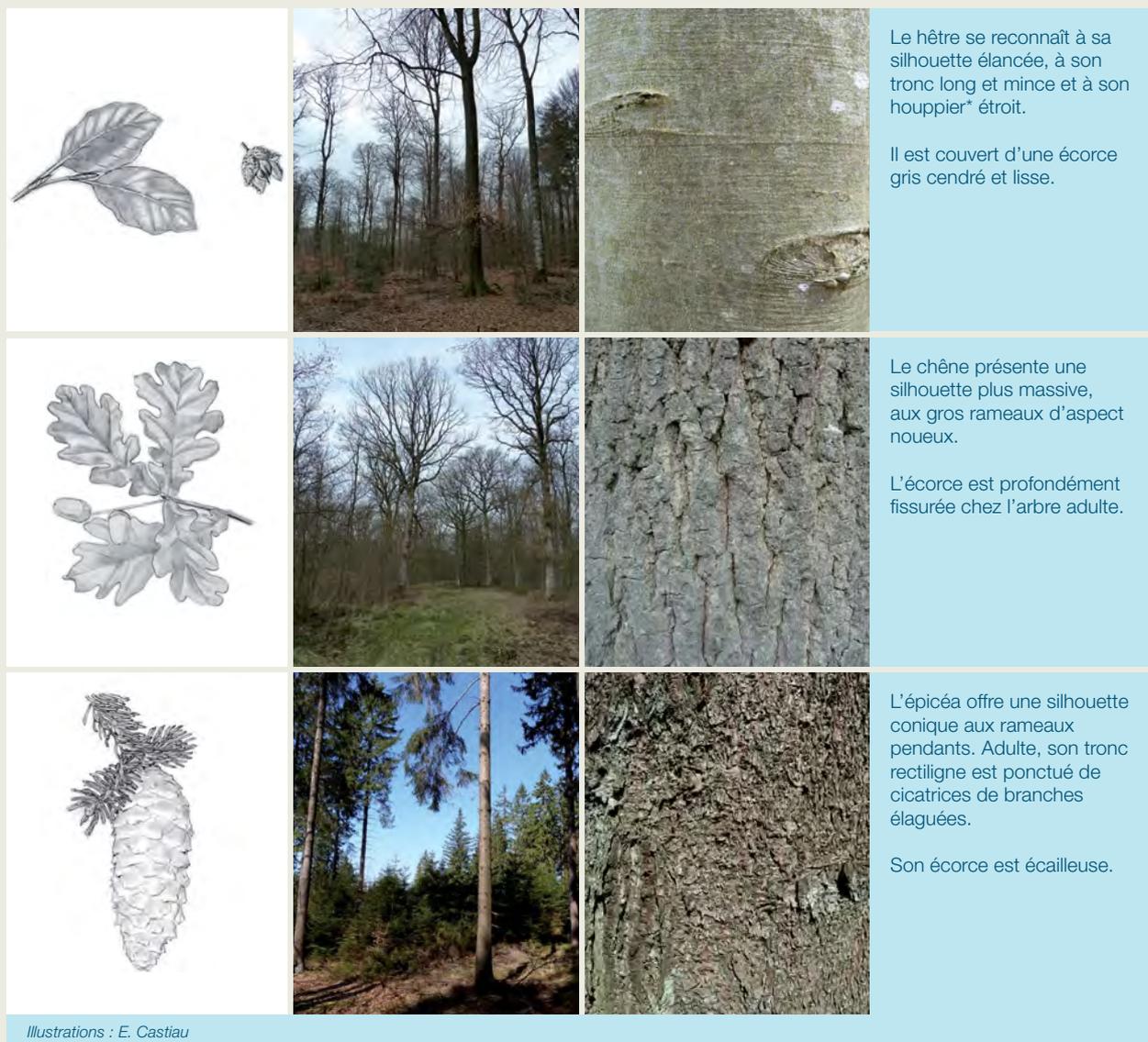
Novembre

Un paysage forestier omniprésent

Couvrant 56 % de la superficie de l'Ardenne centrale, la forêt occupe une place essentielle dans l'identité paysagère de l'ensemble. En Thiérache, la forêt représente une part moins importante de la superficie de l'ensemble paysager (40 %). Elle constitue néanmoins toujours un élément majeur de ses paysages et apparaît partout dans les arrière-plans des étendues agricoles.



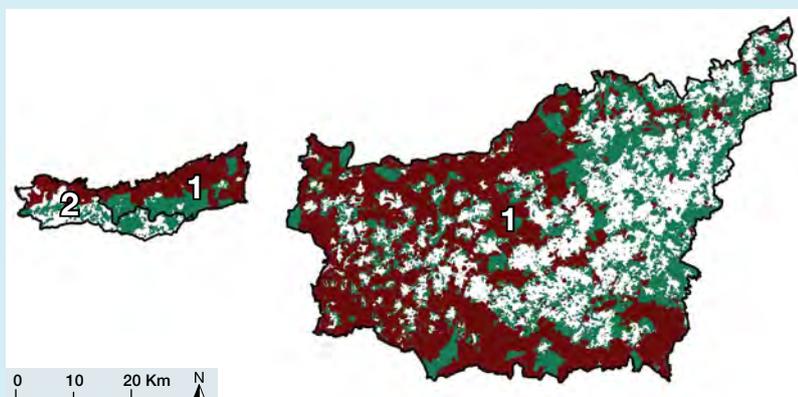
Près de 90 % de la surface forestière est constituée de peuplements* destinés à la production de bois. Dans ces zones « productives », les peuplements de feuillus et de résineux se côtoient (respectivement 44 % et 56 % de la superficie productive totale). Les premiers sont essentiellement composés de hêtres et de chênes, les seconds, d'épicéas. Contrairement au hêtre et au chêne qui sont des essences indigènes en Wallonie, l'épicéa a été introduit par l'homme au 19^e siècle et planté massivement depuis lors. Le reste de la surface forestière est constitué du réseau de voiries et de coupe-feux ainsi que d'autres trouées plus ou moins étendues (landes, tourbières*, anciennes coupes à blanc* non replantées, gagnages*...).



Illustrations : E. Castiau

Une forêt publique et privée

La forêt est partagée entre différents propriétaires publics – représentés par l'Etat fédéral dans le cas de domaines militaires, la Région, les Provinces, les Communes, les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) et les fabriques d'église – et une multitude de propriétaires privés. En Ardenne centrale, les premiers possèdent près de 60 % de la superficie forestière totale. Il s'agit essentiellement de propriétés communales et domaniales (appartenant à la Région), soit respectivement 80 % et 15 % de la superficie forestière publique. En Thiérache, la forêt est répartie de manière égale entre les propriétaires publics (communaux uniquement) et privés.



Sources : SPW-DGO3 – DNF, 2006 et carte numérique d'occupation du sol de Wallonie, 2007.

Surfaces forestières

- Propriétés à dominante publique
 - Propriétés à dominante privée
 - Limites des ensembles paysagers
1. Ardenne centrale, 2. Thiérache

Les massifs forestiers présents sur les bordures de l'Ardenne centrale et la partie occidentale de son plateau ainsi que dans la partie nord-ouest de la Thiérache relèvent majoritairement du domaine public. Ils bénéficient du régime forestier défini par le Code forestier, recueil de textes réglementaires et législatifs fixant l'exploitation des forêts publiques et la protection des forêts tant publiques que privées. Ces massifs font l'objet de plans d'aménagement forestier destinés à assurer leur gestion durable et multifonctionnelle et ainsi équilibrer les rôles économique, écologique, touristique et de loisir. La mise en œuvre des plans d'aménagement incombe au Département de la Nature et des Forêts* (DNF) de l'administration wallonne.

Les bois et bosquets dispersés dans la partie orientale de l'Ardenne centrale ainsi que dans le sud-ouest et l'est de la Thiérache appartiennent pour l'essentiel à des propriétaires privés. Leur gestion est assumée par le propriétaire lui-même et n'est pas soumise au régime forestier fixé par le Code forestier. La priorité généralement accordée à la rentabilité se traduit dans ce type de propriété par la prépondérance de l'épicéa, essence à croissance rapide et d'exploitation aisée, dont les peuplements représentent près de 70 % de la superficie totale de la forêt privée. Le Code forestier a toutefois prévu des mesures de conservation applicables à la forêt privée, telles que la limitation de la surface des mises à blanc, l'obligation de planter des essences adaptées au site ou encore l'interdiction du drainage dans certaines conditions.

A l'exception des zones mises en réserve ou des domaines militaires, la majorité des chemins et sentiers des forêts publiques sont accessibles aux promeneurs et plus localement aux autres usagers doux (cyclistes et cavaliers). L'ouverture au public des massifs forestiers privés est souvent assurée mais dépend du libre choix de leurs propriétaires.



Le paysage forestier s'appréhende à deux échelles : de l'extérieur (depuis une localité, un point de vue, une route...) et de l'intérieur lorsque les massifs sont accessibles au public ou qu'une route les traverse.

Lorsqu'on les observe **DEPUIS L'EXTÉRIEUR**, les massifs forestiers offrent des formes et des couleurs extrêmement variées selon la nature, l'âge et la diversité des essences qui les constituent. Le rythme des saisons, notamment, apporte d'importants changements de couleurs dans le cas des peuplements d'essences feuillues ou de mélèzes, essence résineuse caducifoliée*. La taille des parcelles forestières, leur forme ainsi que les transitions plus ou moins brusques entre celles-ci – notamment lors de coupes à blanc – sont également sources de contrastes.



Sur le versant pentu d'une vallée, à Fauvillers, les parcelles d'un massif forestier se différencient par l'âge et la nature des essences qui les composent.

Des parcelles plantées de jeunes épicéas touffus (1) côtoient des peuplements d'épicéas adultes aux longs troncs dégarnis par les élagages (2). Les peuplements feuillus s'identifient par leurs couronnes d'un vert plus tendre (3). Une surface est dénudée suite à une mise à blanc (4).



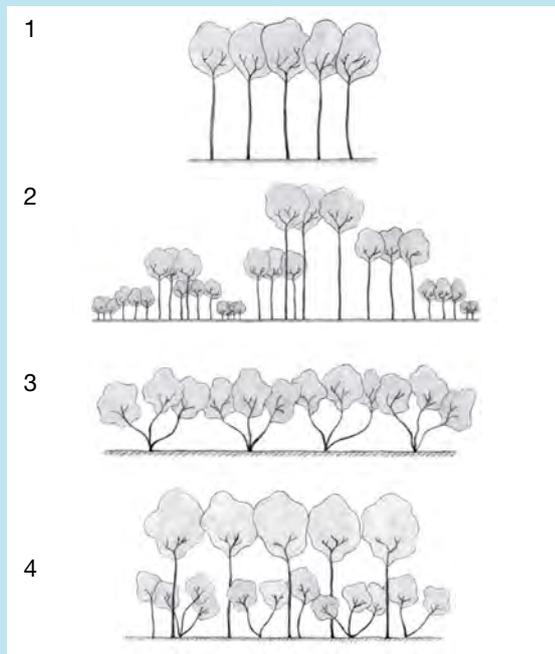
Vues sur la boucle de Libehan dans la vallée de la Semois, Dohan (Bouillon), au printemps (1), en automne (2) et en hiver (3).

Les peuplements de feuillus qui occupent les versants offrent une large palette chromatique qui évolue tout au long de l'année et renouvelle le paysage. Lorsque ces massifs sont couverts de feuilles, il s'en dégage une impression de moutonnement.

A l'exception des peuplements de mélèzes (flèche), les boisements constitués de résineux connaissent peu de variations de couleur au cours de l'année mais, selon la saison, leur présence en alternance avec les feuillus renforce les contrastes et anime le paysage. C'est en hiver que leurs plages vert sombre tranchent le plus nettement avec les formations feuillues brunâtres, dépourvues de feuilles.

Le paysage se perçoit très différemment lorsque l'on se déplace **AU SEIN DES MASSIFS FORESTIERS**. L'ambiance intérieure des peuplements dépend avant tout du régime sylvicole qui leur est appliqué – futaie, de structure régulière ou irrégulière, ou taillis, simple ou sous futaie –, des essences qui les composent (feuillues ou résineuses) ainsi que de l'âge de ces dernières. Ces facteurs déterminent la profondeur du champ visuel, limitée par les plans où se superposent les troncs et les rameaux des arbres.

Les différents régimes sylvicoles



La futaie est composée d'arbres issus de graines, au tronc élevé et droit.
Elle est dite régulière (ou équienne) lorsqu'elle est constituée d'une seule classe d'âge (1) et irrégulière lorsque des groupes d'arbres d'âges différents s'y côtoient (2).

Le taillis simple est composé d'arbres issus de la régénération par rejet de souche (3).

Le taillis sous futaie juxtapose les deux régimes : le taillis constitue l'étage inférieur, la futaie l'étage supérieur (4).

Illustrations : E. Castiau.



Ci-dessus à gauche, une futaie régulière d'épicéas (ou pessière équienne). Les troncs rectilignes élagués et l'absence de végétation buissonnante permettent des échappées visuelles relativement longues.

Ci-dessus à droite, une futaie irrégulière de hêtres. Les vues sont raccourcies par les groupes de jeunes arbres et leurs branches latérales.

Ci-contre, un taillis (flèches) sous futaie. La grande densité des branches du taillis cloisonne fortement les vues.



La végétation herbacée qui se développe au sol joue également un rôle majeur dans le paysage intérieur de la forêt en y apportant, notamment, d'importantes variations de couleurs. Elle dépend des essences qui composent le couvert forestier et du traitement sylvicole qui influe sur la luminosité du sous-bois. Elle évolue également selon les saisons.



A gauche, le sol d'un jeune peuplement d'épicéas dont les arbres sont trop serrés. Plongé dans l'obscurité et tapissé d'aiguilles difficilement dégradables, il offre un aspect « desséché » et est dépourvu de végétation. De plus fortes éclaircies permettent à la végétation de sous-bois de s'installer, tout en produisant un humus de meilleure qualité.
A droite, le sous-bois plus lumineux d'une pessière âgée est couvert de mousses et de fougères.



A gauche, un tapis herbacé verdit au printemps le sol d'une chênaie. Il est constellé de fleurs blanches d'anémones sylviées.
A droite, dans une hêtraie, les feuilles mortes de l'année forment des plages rousses au pied des arbres.

Au gré de l'évolution lente mais constante des peuplements, les paysages intra-forestiers connaissent des modifications ponctuelles ou plus conséquentes qui témoignent de la gestion du milieu forestier par l'homme (marquage des arbres à abattre ou à conserver, stockage de grumes*, élagages, coupes d'éclaircie qui diminuent progressivement la densité du peuplement, coupes à blanc qui dénudent des parcelles entières, jeunes plantations...).

L'ouverture des forêts au public et la pratique de la chasse ont également donné lieu à la mise en place d'éléments paysagers plus ponctuels : mobilier, signalétique...



Juillet 2012



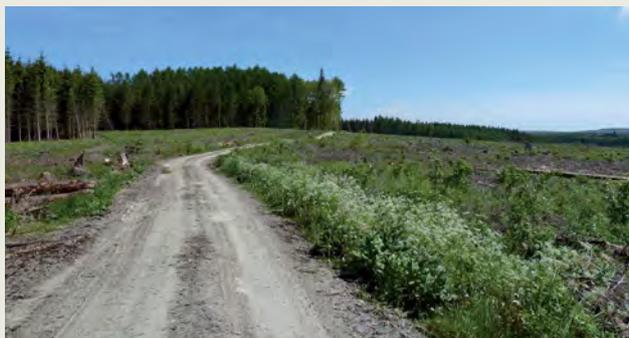
Mai 2013

Le martelage* des arbres à abattre inscrit de petites marques (cercles) sur les troncs (à gauche).
Après la coupe, la parcelle forestière présente une physionomie totalement différente. La disparition des épicéas dévoile quelques pins et bouleaux (au tronc blanc) laissés en place (à droite).

Lieu-dit Pont de Planche dans les bois de Baileux, Chimay.



Une fois extraites des sites de coupe, les grumes sont alignées en bordure des chemins forestiers avant leur évacuation par camion (ci-dessus à gauche).



Les coupes à blanc modifient de façon visible le paysage forestier en y ouvrant de grandes trouées (ci-dessus à droite).

Le paysage se referme progressivement lorsque de jeunes arbres sont replantés sur ces surfaces dénudées (ci-contre, une jeune pessière).





L'usage de la forêt dans un but touristique ou de loisirs se traduit par la présence de signaux qui balisent les promenades (ci-dessus à gauche), de bancs et de panneaux didactiques (ci-dessus à droite) ou encore d'aires de pique-nique (ci-contre).



Des infrastructures sont parfois proposées au public pour lui permettre d'observer des zones de la forêt affectées à une fonction écologique et interdites d'accès. Une plateforme en bois offre ici une vue sur le site de grand intérêt biologique de l'étang de Bilaude, dans la forêt de Saint-Michel (Tenneville).



La chasse au grand gibier (cerfs, chevreuils, sangliers) s'accompagne d'équipements en bois servant de postes de tir. Ceux-ci diffèrent selon le type de chasse adopté.

Ci-dessus à gauche, une plateforme peu élevée est destinée à la chasse en battue – le gibier est rabattu par d'autres chasseurs vers ce poste de tir, dit « de battue ». Au centre, un mirador utilisé dans la chasse à l'affût permet l'observation et le tir par un chasseur solitaire. A droite, un paravent camouflé par des branchages (également appelé « paillason ») et placé à même le sol autorise le chasseur d'approche à se déplacer à couvert au plus près du gibier.

Ci-contre, des marquages balisant les zones de tirs colorent parfois le tronc des arbres.



En automne, la pratique de la chasse entraîne la mise en place de panneaux qui interdisent temporairement l'accès à la forêt.

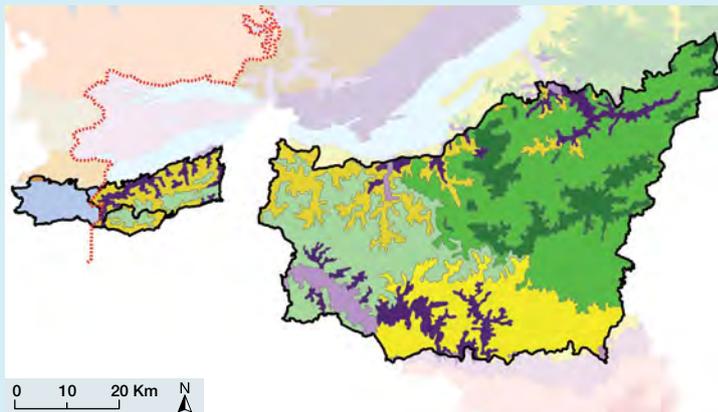
Un gagnage aménagé pour le nourrissage du gibier – ici, il s'agit d'une prairie – s'étend en lisière de peuplements forestiers.

Lorsque la saison de la chasse est ouverte, les chasseurs, installés sur les postes de battue en bordure du gagnage, profitent du rabattage des animaux sur cet espace ouvert.



Des paysages en lien avec les composantes écologiques

La composante climatique se combine aux caractères du sol et du relief pour constituer des milieux différenciés abritant chacun une biodiversité spécifique. S'ils ne sont pas trop modifiés par l'homme, les paysages témoignent de ces variations écologiques au travers de la végétation spontanée.



Source : RÉGION WALLONNE-DGARNE (1987).

La combinaison des composantes climatique, géomorphologique et altimétrique permet de catégoriser la diversité écoclimatique de la Wallonie en vingt-sept secteurs écologiques qui conditionnent notamment l'agriculture et la sylviculture. Le territoire wallon est également divisé en deux domaines (selon la ligne rouge de la carte) : la partie nord-ouest appartient au domaine atlantique et les parties nord-est et sud au domaine médio-européen, plus continental.

- Ligne de division en deux domaines
 - Limites des ensembles paysagers
- | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|

L'Ardenne centrale et la partie orientale de la Thiérache sont situées dans le domaine médio-européen, caractérisé par un climat frais de type continental. Sept secteurs écologiques s'y distinguent.

Les parties occidentale (1) et centro-orientale (2) du plateau ardennais présentent un climat assez homogène, bien que la première bénéficie de conditions légèrement plus douces et pluvieuses. Les sols y sont généralement acides et pauvres, limitant la diversité de la végétation et des cultures potentielles. La haute Ardenne (3), soumise à des températures beaucoup plus fraîches et à des hivers plus marqués, impose des contraintes fortes en matière de végétation.

La bordure nord de l'Ardenne (4) connaît un climat plus doux et moins pluvieux que les secteurs précédents, alors que celui de la bordure sud (5) est plus proche du plateau ardennais.

Les vallées supérieures des affluents mosans (6) et, davantage encore, les vallées inférieures et moyennes du bassin mosan (7) jouissent de conditions climatiques plus clémentes que le reste de l'Ardenne. Le bas des versants et les fonds de vallées comportent des sols plus riches que le reste de l'ensemble paysager.

L'ouest de la Thiérache (8), inscrit dans le domaine atlantique, bénéficie d'un climat plus favorable que l'Ardenne, particulièrement pour les précipitations, mieux équilibrées.



En Thiérache, la nature fangeuse des sols peu perméables favorise la présence de joncs, dont les touffes parsèment en grand nombre les prairies (Forges, Chimay).



En Ardenne centrale, le genêt à balais, qui apprécie les sols acides, est omniprésent. La germination de ses graines peut attendre plusieurs décennies. Elle est favorisée par l'action de la chaleur, ce qui explique son abondance sur les coupes rases forestières où le sol est brusquement exposé au soleil. Sa floraison, en juin, apporte de vastes plages jaunes dans les paysages (Fauvillers).

Les paysages protégés

Bien qu'il n'existe pas actuellement de législation spécifique relative aux paysages en Wallonie, leur protection – qui constitue l'un des axes de la Convention européenne du paysage – est prise en compte ou assurée indirectement par une série d'outils comme les plans de secteur, le classement de sites présentant un intérêt patrimonial ou naturel, ou encore l'inscription au sein d'un Parc naturel*.

Les périmètres d'intérêt paysager (PIP) du plan de secteur couvrent principalement de grands massifs forestiers, majoritairement feuillus, des bordures nord et sud de l'Ardenne centrale et plusieurs vallées encaissées qui entaillent ces bordures. Ils sont plus rares sur les plateaux agricoles. En Thiérache, plusieurs bois et la vallée de l'Oise sont inscrits en périmètres d'intérêt paysager. L'ADESA (Association de Défense de l'Environnement de la Senne et de ses Affluents), chargée par le Service Public de Wallonie de mettre à jour les périmètres du plan de secteur et de sélectionner des points de vue remarquables, a déterminé de nouvelles zones intéressantes sur le plan paysager. Davantage que les périmètres d'intérêt paysager du plan de secteur, les périmètres de l'ADESA se localisent sur les plateaux agricoles et d'autres espaces extraforestiers.

Les villages et les campagnes comptent de nombreux bâtiments repris à l'Inventaire du patrimoine monumental de la Belgique. Certains d'entre eux bénéficient de mesures de classement qui garantissent leur protection. Le classement concerne également plusieurs sites présentant un intérêt paysager de premier plan, tels que des sections de vallées, des formations rocheuses ou des bois remarquables.

Certains monuments et sites classés de l'Ardenne centrale possèdent le statut supplémentaire de Patrimoine exceptionnel de Wallonie. C'est notamment le cas du château-fort de Bouillon, de la basilique et du palais abbatial de Saint-Hubert, du rocher du Hérou encerclé par l'Ourthe, du Tombeau du Géant qui épouse une boucle de la Semois ou encore des anciennes forges de Mellier.

Une protection relative du paysage bâti est apportée par le Règlement général sur les bâtisses en site rural (RGBSR) qui, pour les localités qui y sont soumises, édicte des règles d'urbanisme spécifiques visant à fixer un seuil de qualité architecturale dans leur périmètre bâtissable. Cette mesure concerne une quarantaine de hameaux et villages de l'Ardenne centrale.

En raison de leur intérêt écologique, de nombreux sites naturels plus ou moins étendus sont inscrits en réserves naturelles, en réserves forestières, en zones humides d'intérêt biologique* ou en sites Natura 2000*. Il s'agit de zones humides de fond de vallée, de tourbières, d'escarpements rocheux... Si certaines réserves naturelles sont « intégrales », c'est-à-dire qu'en leur sein les phénomènes naturels évoluent librement, la plupart des sites sont soumis à une gestion destinée à les maintenir en état et à en préserver la biodiversité.

Enfin, trois Parcs naturels étendent leur périmètre sur une partie de l'Ardenne centrale : le Parc de Viroin-Hermeton à l'ouest de la Meuse et ceux des Deux Ourthes et de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier dans l'est de l'ensemble paysager. Ces parcs ont notamment pour mission d'assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine paysager du territoire qu'ils couvrent.

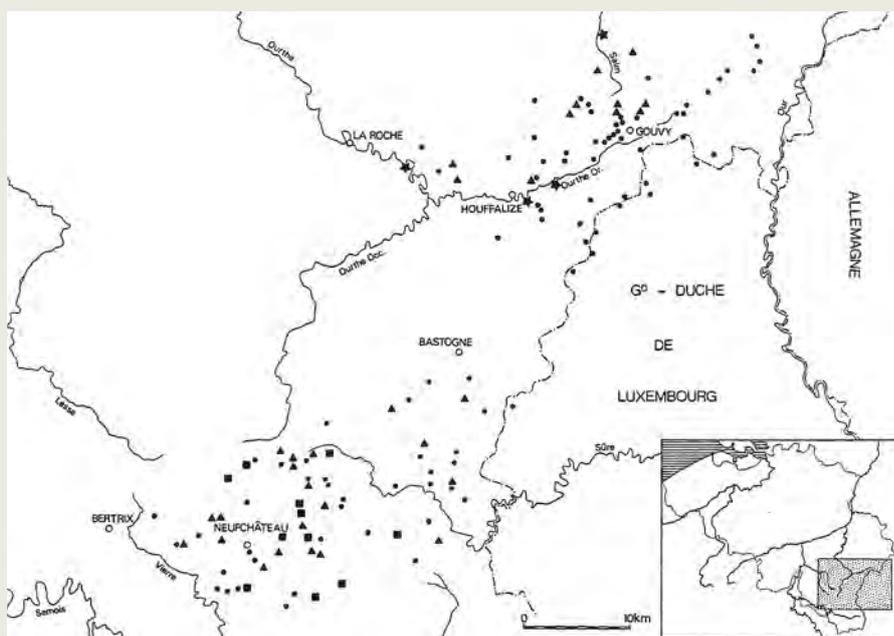
La mise en place des paysages de l'Ardenne centrale et de la Thiérache

Ce chapitre s'appuie sur la première partie de l'Atlas, intitulée « Les paysages de Wallonie ». Il a pour objectif de déterminer comment, pourquoi et dans quelle mesure le passé a imprimé sa marque sur les paysages actuels.

Quelques traces discrètes laissées par l'âge du fer et la période romaine

La présence celtique est clairement attestée en Ardenne centrale par plusieurs éléments qui modifient aujourd'hui encore très localement le paysage.

Une soixantaine de tombelles – des tertres de terre larges et surbaissés érigés au-dessus de sépultures à incinération – composent, aux environs de Gedinne et de Louette-Saint-Pierre, deux nécropoles hallstattienne (ou du premier âge du fer, 800-480 avant J.-C.). La nécropole de Louette présente des tombelles dont les diamètres varient de sept à dix-huit mètres, pour une hauteur qui peut atteindre le mètre. Dans les régions de Houffalize et de Neufchâteau, des traces similaires, bien que plus récentes, sont préservées également.



Source : carte extraite de l'ouvrage de REMY H., dir. (1991). *Archéologie en Ardenne. De la préhistoire au XVIII^e siècle*, Bruxelles, Crédit Communal, p. 66.

Carte de la répartition des tombelles de La Tène (ou du second âge du fer, 450-27 avant J.-C.) autour de Houffalize et Neufchâteau. Les tertres sont généralement situés à une altitude supérieure à 450 mètres sur ou à proximité de crêtes ou de hauts sommets.

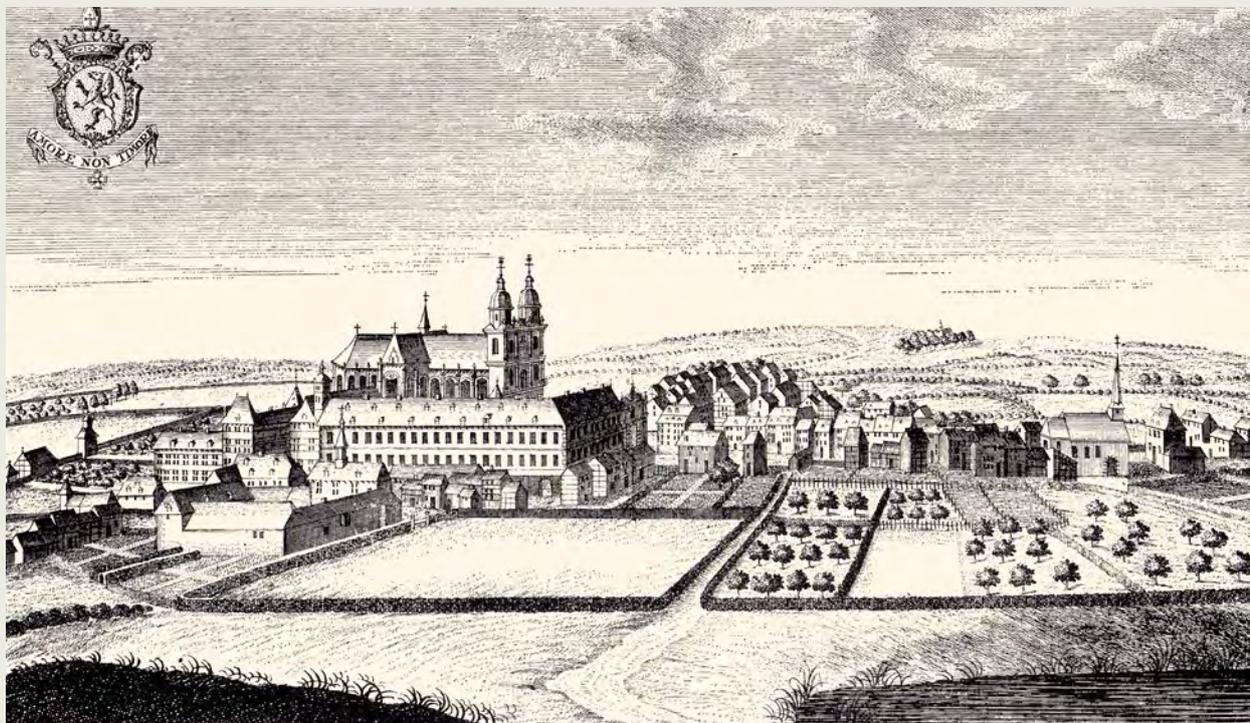
- Nécropole non fouillée
- ▲ Nécropole fouillée
- Site fouillé qui a livré une ou plusieurs tombes à char
- ★ Forteresse de La Tène

La présence celte se traduit aussi très ponctuellement par des fortifications, souvent uniquement repérables par le site naturel adapté à la défense qu'elles occupent, voire par quelques fossés et levées de terre. C'est notamment le cas du « Cheslé » de Bérismenil. De manière plus diffuse enfin, les Celtes ont participé à la transformation du paysage par des défrichements partiels et le tracé de quelques voies de communication.

La période romaine est marquée par des déboisements et plusieurs chaussées traversent alors l'Ardenne centrale (voir la carte du réseau des voies romaines dans l'Atlas des Paysages n° 2, p. 48) : la chaussée Tongres – Metz, la chaussée Reims – Cologne ainsi que la chaussée Dinant – Trèves. Seule la chaussée Tongres – Metz semble avoir perduré aujourd'hui en partie dans le paysage, notamment entre Hollange et Flamisoul. Quant à la voie Amiens – Cologne, elle passerait peut-être en Thiérache mais son tracé est tellement incertain que certains chercheurs doutent même de son existence. Si des exploitations rurales romaines (villae) sont à l'origine de certains villages actuels (comme aux abords de l'Ourthe ou sur le plateau de Bastogne), d'autres endroits de l'Ardenne sont encore relativement inoccupés.

Une empreinte médiévale et moderne dans les implantations et l'occupation du sol

C'est généralement au cours du Moyen Âge que naissent ou se développent en Ardenne centrale les noyaux villageois, en parallèle avec une série de défrichements. Ces noyaux forment, avec l'église et le lieu de pouvoir (château ou abbaye), la trilogie que l'on peut encore contempler aujourd'hui dans nombre de localités (voir en 1^e partie : Les paysages de Wallonie, pp. 12-13).



Vue de l'Abbaye de Saint Hubert en ardenne prise au bois du fay

Contrairement aux vallées de la Sambre (voir l'Atlas des Paysages n° 4) et de la Meuse où les fondations monastiques sont nombreuses à l'époque mérovingienne, on ne recense dans les deux ensembles paysagers que celle de l'abbaye de Saint-Hubert (Andage) au début du 8^e siècle, réalisée grâce à une donation de Pépin de Herstal.

Source : gravure d'après Remacle Leloup in DE SAUMERY (1743). *Les délices du País de Liège ou description géographique, topographique et chorographique des monuments sacrés et profanes de cet évêché-principauté et de ses limites, Liège.*

L'évolution de certains noyaux d'habitat en agglomération urbaine, qui est observée ailleurs durant la période médiévale, est ici relativement rare. A Saint-Hubert, malgré la présence de l'abbaye, l'existence d'échanges commerciaux – une foire annuelle y est notamment organisée dès le milieu du 9^e siècle – et l'apparition d'un burgus* dans la deuxième moitié du 12^e siècle, la bourgade n'atteint pas une réelle dimension urbaine.



Les défrichements réalisés dans la forêt ardennaise dans le courant du 9^e siècle par les religieux qui exploitent le centre domanial de Villance, une possession de l'abbaye allemande de Prüm, ont donné progressivement naissance au village de clairière d'Ochamps (ci-dessus), tout comme à ceux de Libin, d'Anloy, de Transinne (ci-dessous) ou de Lesse. Ce processus d'essaimage a également été observé ailleurs et notamment autour de Tavigny, une autre propriété de la même abbaye. Les villages de Noville, Mabompré et Longvilly y trouvent leur origine.



Vue aérienne de Transinne. Le parcellaire en lanières et le réseau routier étoilé reflètent encore distinctement l'ancienne organisation collective du travail agricole dans un contexte d'autosubsistance ainsi que les contraintes de l'assolement triennal qui nécessite que chaque exploitant dispose de terres au sein de chaque sole.

Source : orthophotoplans 2009-2010, SPW-Direction de l'Intégration des Géo-Données.

Les différentes périodes d'insécurité qui ponctuent le Moyen Âge entraînent la mise en place de systèmes de défense encore perceptibles aujourd'hui au sein du paysage. Les invasions des 9^e et 10^e siècles par exemple concourent à l'édification de châteaux-forts, comme à Bouillon ou Orchimont. Plusieurs siècles plus tard (deuxième moitié du 13^e siècle – deuxième tiers du 15^e siècle), une autre vague d'insécurité et la volonté des princes territoriaux de donner à leur territoire une structure solide dans une région très morcelée au niveau politique sont potentiellement deux des raisons qui favorisent la construction de fortifications, notamment à Bastogne.

Durant la période moderne (16^e – 17^e siècles), les conflits qui agitent l'Europe ont aussi influencé l'organisation des paysages actuels, en altérant fortement les implantations villageoises issues du Moyen Âge. D'une part, le passage des troupes, les cantonnements, suivis d'exactions et de réquisitions, les famines et les épidémies provoquent des mouvements de population importants et l'abandon de certains villages et lieux d'habitation. Nombre de ceux-ci ne se relèvent pas et seuls certains lieux-dits en perpétuent aujourd'hui la mémoire. D'autre part, l'occupation du Luxembourg par les troupes de Louis XIV à la fin du 17^e siècle entraîne également une série de destructions du bâti : certaines localités sont incendiées, des châteaux et des fortifications démolis...

Si de nombreuses implantations villageoises datent donc du Moyen Âge et même d'avant, ce n'est pas le cas du bâti lui-même, la majorité des maisons ne remontant pas au-delà du 19^e siècle.

Le développement puis le déclin de la sidérurgie (15^e – 18^e siècles)

A partir des 14^e et 15^e siècles commence à se développer en Ardenne une sidérurgie basée sur un processus en deux temps, connu sous le nom de méthode wallonne de fabrication du fer : la fonte est élaborée dans un haut fourneau puis affinée par martelage pour en éliminer le carbone. Cette activité s'installe sur de petits cours d'eau qu'elle peut maîtriser grâce à des barrages ou à des biefs* de dérivation afin d'exploiter la force motrice de l'eau. Elle profite aussi de la proximité de minerais de fer (issus des alluvions dans les fonds de vallée) et de massifs forestiers (composés de chênes, charmes, hêtres...) nécessaires pour l'approvisionnement en charbon de bois, alors utilisé comme combustible.

L'industrie prend une véritable expansion durant la première moitié du 16^e siècle, notamment sous l'impulsion de propriétaires fonciers soucieux de rentabiliser les produits provenant des forêts domaniales et seigneuriales mais aussi à l'incitation de la Chambre des Comptes du Luxembourg. La Wallonie compte alors cinq bassins sidérurgiques dont trois concernent en partie l'Ardenne centrale et la Thiérache : le bassin de Namur qui rassemble les complexes installés dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et le long des affluents de la Meuse en aval de Namur ; le bassin de Durbuy localisé autour de l'Ourthe supérieure ; le bassin de Habay ou du Luxembourg qui comprend les installations situées sur les affluents de la Lesse, de la Semois et de la Chiers.

La crise économique qui frappe l'Europe dans le troisième tiers du 16^e siècle atteint profondément l'activité et lorsque celle-ci reprend au début du 17^e siècle, des changements importants sont perceptibles. Seuls les bassins de l'Entre-Sambre-et-Meuse et du Luxembourg tirent leur épingle du jeu. Dans ce dernier, la reprise s'accompagne d'une transformation du profil des exploitations et des exploitants : des étrangers au Duché de Luxembourg disposant de capitaux importants investissent dans des complexes sidérurgiques de plus grande taille. Les forges du Pont d'Oye, du Prince, des Epioux, de la Trapperie ou encore de Mellier sont respectivement créées entre 1607 et 1617.



Source : extraits de PANCKOUCKE CH. J. (1783). *Encyclopédie méthodique. Planches.* Publication : A Paris, chez Panckoucke, libraire ; A Liège, chez Plomteux, imprimeur des Etats. Coll. J. Dufey.

Les aires de faulde – les sites où se pratiquait la carbonisation du bois par la technique de la meule charbonnière (illustrée par la gravure) – sont encore perceptibles aujourd’hui dans le paysage par un œil averti. Bon nombre d’entre elles sont situées en forêt où elles forment de très légers bombements circulaires d’une dizaine de mètres de diamètre, comme ci-dessous à Grandvoir.



Ce regain d’activité dure deux siècles, pendant lesquels les maîtres de forge s’affirment progressivement en une classe sociale fortunée et puissante. Leur habitation – souvent un château – est généralement construite près des forges. A partir de la fin du 18^e siècle, l’inadaptation des structures de cette métallurgie à la révolution industrielle entraîne son déclin progressif. Elle est incapable de soutenir la concurrence des bassins liégeois et carolorégien. Les problèmes de transport, l’épuisement des forêts mais aussi du minerai dans les anciens lieux d’extraction, l’absence de marchés intérieurs, la fermeture du marché français (1815) ainsi que l’encouragement de l’entrée du fer anglais et suédois sous le régime hollandais sont autant de facteurs expliquant sa dégénérescence.



Les témoins de la sidérurgie remontent rarement au-delà du 17^e siècle, les installations plus anciennes ayant disparu avec le développement de l'activité dans les siècles qui ont suivi. L'étang (1) et l'habitation des maîtres de forge (2) sont souvent les éléments paysagers les plus perceptibles. D'autres traces, comme le pont-barrage (3), le bief de sortie, les canaux, les roues hydrauliques, le haut fourneau, les halles pour le charbon de bois et le minerai, les bâtiments de la forge, de l'affinerie ou de la platinerie, le bassin de concassage ou le lavoir pour le minerai peuvent également avoir été préservées. C'est en grande partie le cas au Pont d'Oye (ci-dessus) mais aussi à Mellier (ci-dessous), où les restes du complexe sidérurgique, implantés autour de l'étang, sont nichés au cœur de la forêt.



Les mutations décisives du 19^e siècle

Les profonds bouleversements politiques et socio-économiques qui ont lieu à l'extrême fin du 18^e siècle et durant le 19^e siècle exercent une influence déterminante sur les différents éléments constituant le paysage ardennais et lui confèrent certains de ses traits actuels les plus saillants. Le paysage de la Thiérache se transforme considérablement lui aussi, même si les raisons sont un peu différentes.

La transformation des morphologies agricoles et forestières en Ardenne centrale

L'Ardenne se caractérise encore au début du 19^e siècle par une polyculture familiale à base céréalière couplée à un élevage essentiellement ovin. Les landes représentent une part importante de l'occupation du sol et assurent à la population un pâturage gratuit. La surface de la forêt est très réduite suite aux multiples ponctions et amputations auxquelles elle a été soumise depuis le Moyen Âge à travers les défrichements agricoles, les droits d'usage associés à l'agriculture tels que le pâturage des troupeaux, l'affouage*, le prélèvement de bois d'œuvre ou les cueillettes. Des ponctions en lien avec l'industrie locale, comme les abattages destinés à la fabrication du charbon de bois pour la sidérurgie rurale ou la verrerie ainsi que le prélèvement des écorces de chêne pour la tannerie affaiblissent encore la forêt.

Le profil agricole et forestier de l'Ardenne centrale se transforme par la suite considérablement. Trois éléments jouent un rôle majeur dans cette évolution.

Il y a tout d'abord la suppression des contraintes collectives décidée à la révolution française.



Source : carte postale, « Monastère d'Hurtebise – Saint-Hubert – Vue prise de la lande ardennaise », Ed. Thill-Nels. © Thill-Nels / Droits SOFAM – Belgique.

Les incultes et la lande ardennaise – ici aux environs du monastère Notre-Dame d'Hurtebise près de Saint-Hubert dans la première moitié du 20^e siècle – sont rarement mis en évidence dans les cartes postales.

La loi de mise en valeur des incultes (appartenant aux communes) édictée par le gouvernement en 1847 suite à la dernière grande famine qui affecte la Belgique au milieu des années 1840 (due aux maladies qui touchent successivement le seigle et la pomme de terre) constitue un deuxième changement fondamental. Cette loi est votée après de longues discussions entre le pouvoir central et le pouvoir local, trahissant les craintes des Ardennais d'être dépossédés de leurs droits d'usage.

Diverses conséquences découlent de l'adoption de cette loi. Les incultes de bonne qualité sont vendus et mis en culture tandis que ceux de qualité médiocre sont boisés avec des résineux. Par la suite (à la fin du 19^e siècle et au 20^e siècle), les espaces où les défrichements et la mise en valeur n'ont pas le succès souhaité connaissent le même sort.

Certains des boisements, réalisés à proximité de villages de défrichement, participent peu à peu au comblement forestier des clairières. Dès le milieu du 19^e siècle, la proportion des landes diminue progressivement au profit des surfaces agricoles et de la forêt entraînant, à sa suite, la disparition assez rapide de l'élevage des moutons.

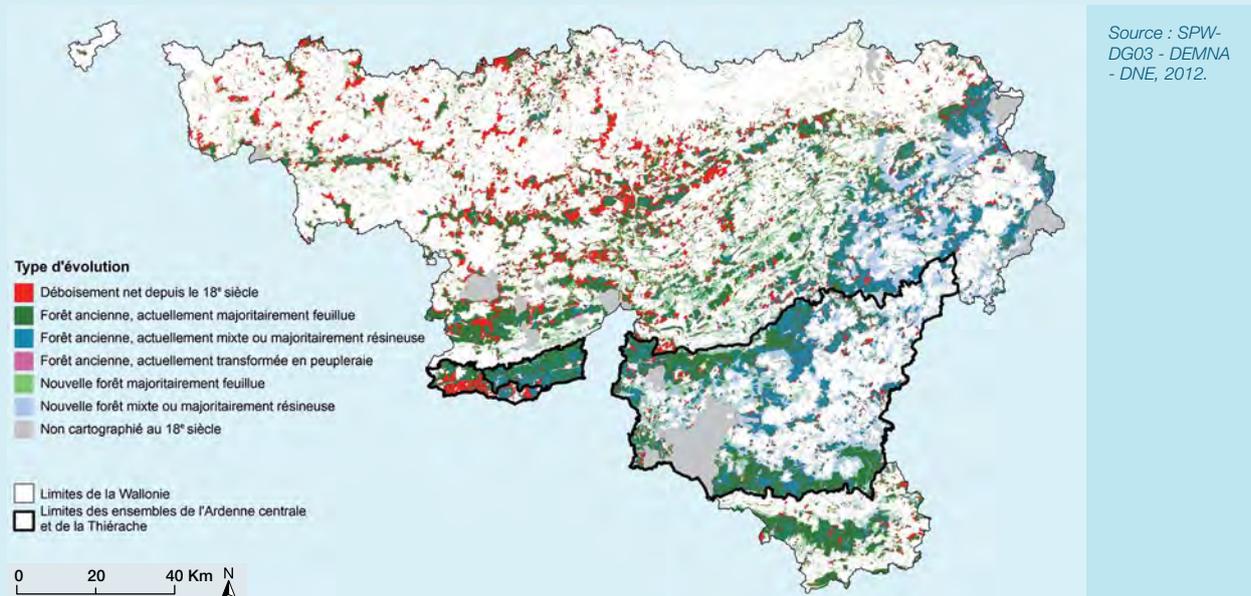
Enfin, de nouvelles transformations fondamentales bouleversent le paysage ardennais après la crise qui touche l'Europe dans les années 1880 suite à l'arrivée massive de blé américain sur le continent européen. Dans ce contexte, les spécificités de la polyculture céréalière ardennaise la rendent inapte à la concurrence. Elle nécessite d'importants amendements à la chaux et, dans les zones les plus médiocres, récemment mises en culture, les rendements restent faibles. Cette situation combinée à la taille réduite des exploitations, souvent familiales et en faire-valoir direct, favorise la mutation progressive des labours vers les herbages. Les Ardennais se tournent progressivement vers l'élevage bovin et la production laitière, plus efficaces que la culture non mécanisée et assurant un revenu plus régulier.



Source : Edmond Dauchot, Ollomont.
Clôture et neige, 20 février 1942
in VERCHEVAL G. et al. (2000).
Edmond Dauchot. Le photographe
de l'Ardenne d'autrefois, © Musée en
Piconrue, Bastogne.

Au sein du paysage, la mutation des labours en herbages et le passage vers l'élevage bovin entraînent une perception plus nette du parcellaire puisque l'on installe des clôtures de haies ou en fil de fer.

Les mutations de la forêt depuis la fin du 18^e siècle



L'évolution de la forêt wallonne depuis la fin du 18^e siècle n'est pas uniquement conditionnée par les transformations de l'agriculture. La forêt joue par elle-même un rôle de premier plan dans un contexte national et socio-économique influencé par l'indépendance de la Belgique, son industrialisation, la croissance de la population... Différents acteurs, représentant parfois des intérêts divergents, interviennent au fil du 19^e siècle et modifient la forêt en fonction de leurs besoins tant au niveau de sa surface que de ses formes. Le chêne qui domine au début du 19^e siècle, travaillé alors principalement en taillis simple par les particuliers et en taillis sous futaie dans les forêts domaniales, cède progressivement la place à de nouvelles espèces exotiques, essentiellement résineuses.

Entre 1815 et 1830, le régime hollandais procède à l'aliénation d'une part importante des forêts domaniales pour mettre en œuvre une série de ses objectifs, comme la création de la Société Générale. Cette politique de cession est poursuivie par le gouvernement belge après l'indépendance dans le but de limiter sa dette. A partir de 1897, l'Etat belge reconnaît néanmoins la nécessité de reconstituer son domaine et rachète des espaces forestiers ou des terrains qu'il fait reboiser. La politique d'aliénation a des effets directs et indirects. L'Etat diminue de fait sa capacité à influencer sur les politiques forestières. Certains des nouveaux propriétaires réalisent rapidement leur investissement et déboisent pour cultiver la terre. D'autres, à l'inverse, continuent à exploiter la forêt et à profiter de ses débouchés industriels. Néanmoins, la production ne s'adapte pas nécessairement à l'évolution de la demande et les importations de bois se multiplient. La facilité du recours aux importations apparaît aux yeux de certains intervenants comme la preuve qu'il ne faut pas nécessairement préserver la forêt et que l'on peut déboiser.

Les résineux, qui constituent aujourd'hui une des caractéristiques les plus importantes de la forêt ardennaise, sont à l'époque un sujet controversé. Les premiers essais d'introduction de ces espèces, mal préparés et mal encadrés, n'ont pas le succès escompté. Les représentants communaux ardennais sont par ailleurs opposés à une culture qui n'offre pas les mêmes avantages en termes de droits d'usage que les feuillus. Les perceptions changent ensuite avec la prise de conscience que les résineux sont l'un des meilleurs moyens de valoriser les terres défrichées difficiles à cultiver. Ceux-ci rencontrent de plus l'évolution des besoins des charbonnages (bois de mines), de la papeterie ou du chemin de fer. L'Etat distribue gratuitement des plants, certains propriétaires privés se lancent en pionniers dans cette culture et en donnent des exemples positifs.

En Thiérache : défrichements et dispersion intercalaire



Source : carte de Ferraris, Couvin 86 (1777), Bibliothèque Royale de Belgique, Bruxelles.



Source : carte topographique de la Belgique 1/20 000, Dépôt de la Guerre, Riezès, LXII-3 (1875), coll. SRGB.



Source :
orthophotoplans 2009-
2010, SPW-Direction
de l'Intégration des
Géo-Données.

La Thiérache est, à la fin du 18^e siècle, une région exclusivement forestière (voir ci-contre, en haut, la carte de Ferraris). L'habitat qui s'inscrit au sein de ces espaces forestiers est constitué de nombreux petits hameaux lâches, comme celui de Rièzes (1) et d'une légère dispersion intercalaire. Il s'accompagne de prairies encloses par des haies. L'influence de la Thiérache française, toute proche, expliquerait en partie la présence de ce sub-bocage.

Les choses changent à partir du milieu du 19^e siècle. Un grand mouvement de défrichement s'amorce, à l'initiative du Prince de Chimay à qui appartient une grande partie de ces terres. Il a pour objectif de contrebalancer le dépérissement de la sidérurgie, également présente dans la région. L'installation de trois premières fermes, un peu avant 1850, ne rencontre pas le succès escompté. La cession de terres par le Prince à des moines d'une communauté de Westvleteren et leur installation dans la région, accompagnée de l'édification de l'abbaye Notre-Dame de Scourmont (1852-1864) (2), relancent les défrichements. Très rapidement, les moines implantent de nouvelles fermes dans les espaces défrichés et de nouvelles routes sont construites. Le mouvement est suivi par divers particuliers et deux sociétés agricoles qui rachètent des terres au Prince. Les prairies et les champs se multiplient tandis que la dispersion intercalaire se renforce dans la région.

Le développement du réseau de transport

À la veille de l'indépendance de la Belgique, l'Ardenne centrale est encore, comparativement à d'autres régions, extrêmement isolée. Ce retard s'explique notamment par la situation géographique de la région qui était, à l'époque, séparée des autres territoires autrichiens par la principauté de Liège et avait de ce fait une moins bonne desserte. Il était aussi causé par la pauvreté agricole et industrielle du Luxembourg. En effet, les routes étaient alors le plus souvent du ressort des États princiers ou des magistrats locaux. Dans ce contexte, une région pauvre (peu d'impôts = peu de recettes) pouvait difficilement s'équiper en infrastructures routières de qualité.

La création de la Belgique entraîne une série de changements importants. Le nouvel état souhaite assurer son expansion économique et gommer les inégalités entre les provinces. Il entame une grande politique de développement des routes principales dont bénéficie prioritairement l'Ardenne. Les provinces de Namur et de Luxembourg accompagnent ce mouvement en traçant elles aussi de nouvelles chaussées. La majorité des petites villes sont connectées les unes aux autres vers le milieu du 19^e siècle. Le déploiement de la voirie vicinale est aussi favorisé par l'État grâce aux taxes prélevées aux barrières de péage non seulement en Ardenne mais aussi dans le Hainaut et la province de Liège, où les flux sont beaucoup plus importants. L'extension du réseau routier perdure au-delà de 1850 alors même que, dans les autres régions, la multiplication des lignes de chemin de fer, considérées comme plus rentables, donne un coup de frein à son développement.

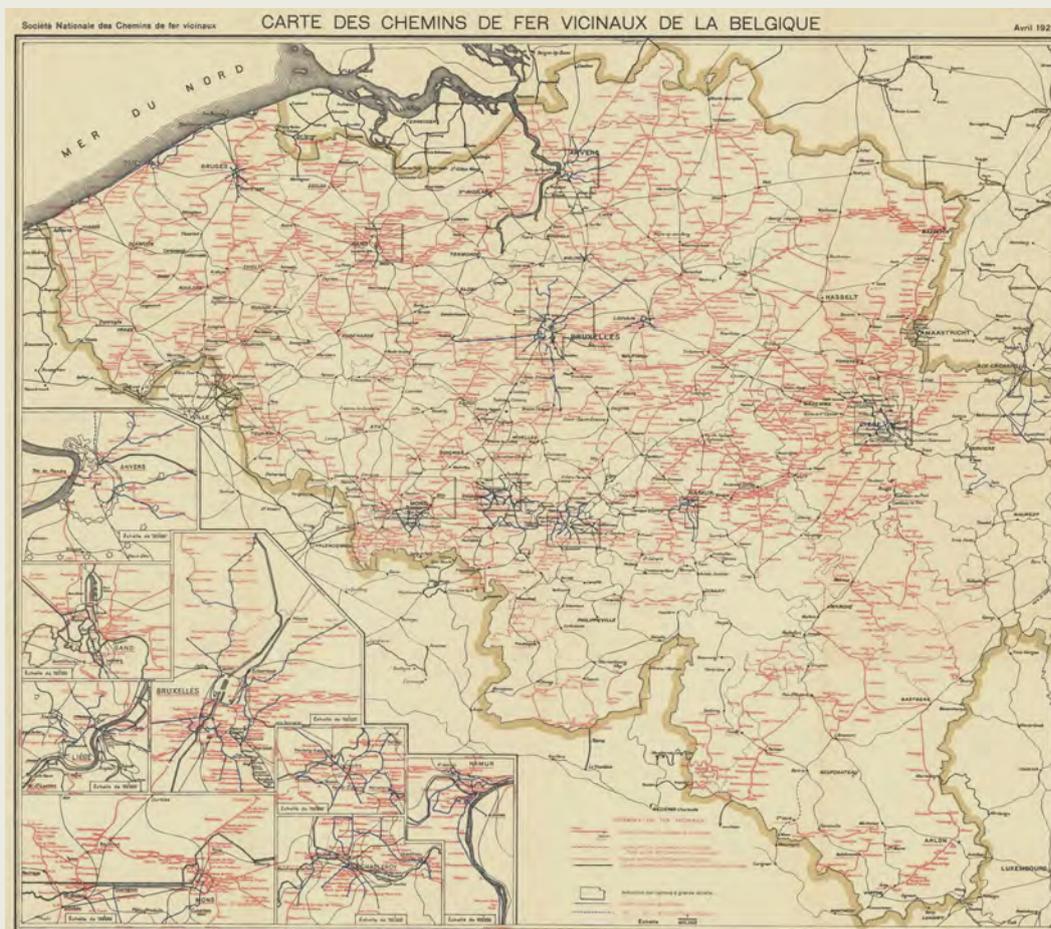


La ligne ferroviaire Namur – Luxembourg à Mellier (Léglise).

L'arrivée du chemin de fer est aussi plus tardive en Ardenne (voir la carte du réseau ferroviaire belge en 1880 dans l'Atlas des Paysages n° 4, p. 68), principalement pour des raisons d'ordre technique et économique. Mais au début du 19^e siècle, la région avait également privilégié la voie d'eau et soutenu le creusement d'un canal permettant la jonction de la Meuse et de la Moselle par l'Ourthe et la Sûre, projet finalement abandonné et dont il ne reste plus que quelques traces (une portion de canal et un tunnel) aux environs de Tavigny et Bernistap.

La première ligne qui traverse l'Ardenne centrale et joint Bruxelles au Luxembourg en passant par Namur et Arlon est finalement ouverte à la fin des années 1850. Deux autres lignes seront construites progressivement dans les décennies suivantes, l'une reliant d'abord Libramont et Bastogne puis Gouvy, l'autre raccordant Arlon à Gedinne puis Dinant.

L'arrivée du transport ferroviaire redessine partiellement la géographie des villages et des hameaux situés dans leurs environs. Certains villages, comme Bertrix ou Libramont, connaissent un essor considérable mais parfois déstructuré, aux dépens de leur physionomie originelle. La création du hameau de Poix Saint-Hubert est aussi directement liée au chemin de fer. D'autres localités, par contre, qui ne bénéficient pas directement du passage du train ou ont refusé celui-ci par crainte des nuisances, comme Saint-Hubert, vont perdre en importance relative.



Source : Société nationale des Chemins de fer vicinaux, Carte des chemins de fer vicinaux de la Belgique, avril 1927. Coll. Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale - IHOES (Seraing).

A partir de 1885, la création de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux, complémentaire au chemin de fer, permet de poursuivre le désenclavement de l'Ardenne. Les premières lignes wallonnes sont d'ailleurs construites dans la région, d'une part entre Barvaux et La Roche, d'autre part entre Bourcy et Houffalize. A la veille de 1914, la Thiérache ne dispose pas du chemin de fer : les lignes qui sillonnent l'Entre-Sambre-et-Meuse s'arrêtent à Couvin ou filent vers la France par Chimay, Givet ou Vireux. L'ouverture de plusieurs lignes vicinales diminue son isolement.

L'essor puis le déclin des ardoisières

L'extraction des ardoises connaît une certaine prospérité en Ardenne durant une partie du 19^e siècle. Cette activité bénéficie tant de l'augmentation de la pression démographique et donc des besoins en ardoises que d'une politique de soutien du gouvernement (par le biais de concessions) qui favorise les exportations vers l'étranger. L'amélioration du réseau routier et l'installation du chemin de fer contribuent également à la prospérité des ardoisières. Cette industrie décline néanmoins dans la première moitié du 20^e siècle après plusieurs soubresauts dès la seconde moitié du 19^e siècle, notamment suite à l'importation d'ardoises étrangères aux coûts de transport plus concurrentiels (par exemple celles des exploitations françaises situées à proximité de la Meuse).



Ci-dessus à gauche, l'entrée (flèche) d'une galerie de l'ancienne ardoisière de la Morépire à Bertrix, aujourd'hui aménagée en musée.

Ci-dessus à droite, les bâtiments en ruine de l'ardoisière Donner à Martelange.

Ci-contre, des débris d'ardoises signalent la proximité d'une mine dans la forêt du sud-est de l'Entre-Sambre-et-Meuse (Viroinval). Des ardoises violettes, teintées par l'oxydation de particules de fer, côtoient des ardoises grises.

Si les anciennes exploitations sont relativement discrètes au sein du paysage – nombre d'entre elles sont aujourd'hui camouflées par la forêt –, l'habitat ouvrier (ci-contre à Oignies) qui les accompagnait est toujours bien perceptible dans certains villages. L'habitat traditionnel au toit de schiste rappelle aussi très distinctement cette industrie.

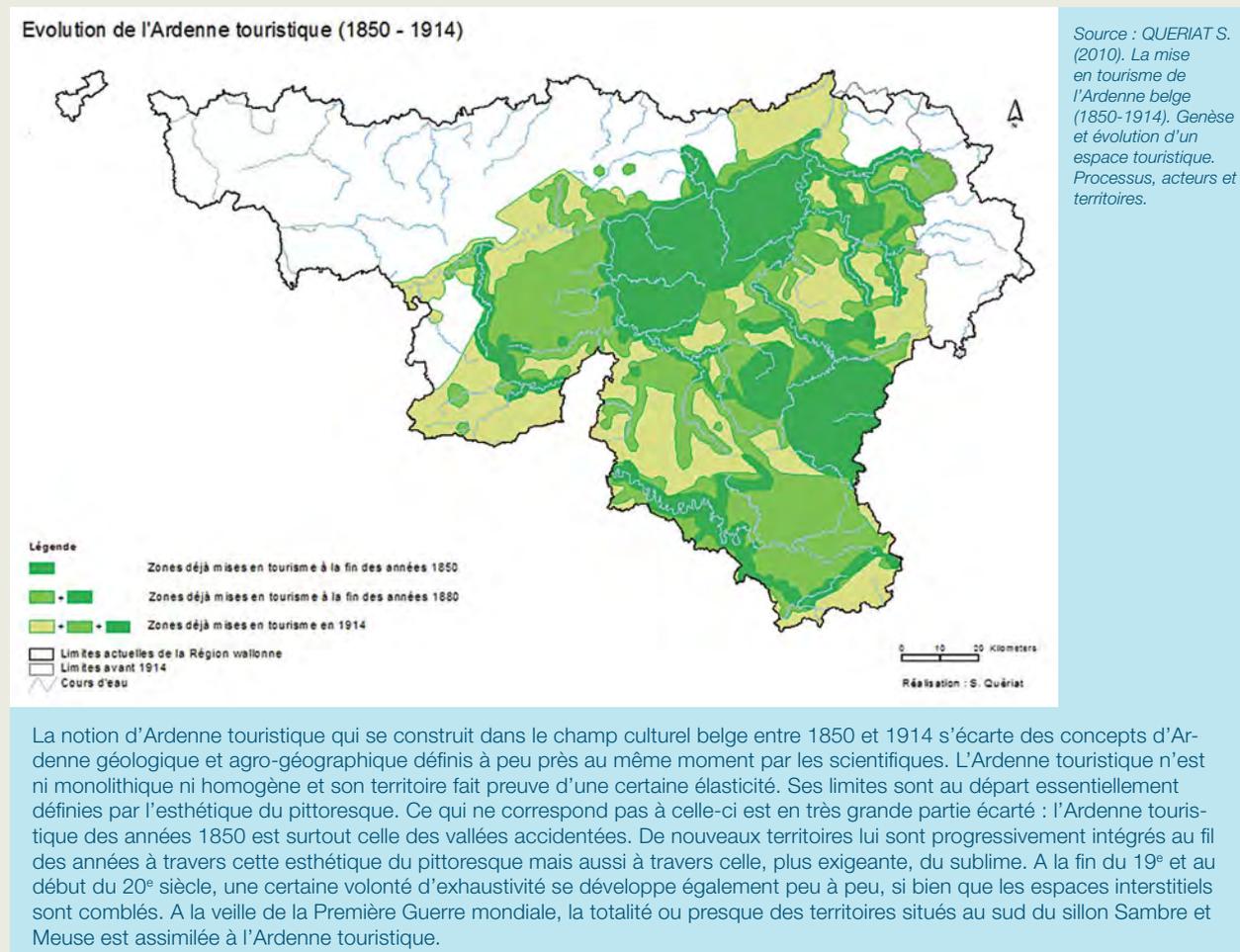


La naissance et le développement d'une région touristique (1850-1950)

L'intérêt des touristes pour l'Ardenne émerge à la fin de la première moitié du 19^e siècle. Il se développe grâce à une poignée d'hommes – des intellectuels et des scientifiques issus essentiellement de la sphère libérale – qui écrivent des ouvrages à vocation touristique. Ces publications décrivent le territoire ardennais, le mettent en scène et participent à la transformation de l'imaginaire lié à l'Ardenne.

Du milieu du 19^e siècle jusque 1880 environ, l'intérêt de ces auteurs et par conséquent des touristes, leurs lecteurs, se focalise presque exclusivement sur les vallées de l'Ourthe et de la Semois inférieure. Le profil encaissé, la sinuosité, les rochers qui affleurent dans ces vallées et les châteaux et ruines qui s'y nichent, rencontrent l'idéal pittoresque. L'attrait pour l'histoire, stimulé par la conjoncture patriotique de construction d'une identité nationale motive aussi à l'époque, l'essentiel des flux vers l'Ardenne centrale.

A contrario, la forêt et les landes incultes, qui constituent deux traits essentiels du paysage, ne retiennent encore que très sommairement l'attention. L'aspect répétitif et la monotonie qui leur sont généralement associés rebutent la majorité des touristes qui recherchent avant tout, comme le recommande l'esthétique du pittoresque, la variété et le contraste, la surprise pour l'œil.



Il faut attendre le dernier quart du 19^e siècle pour que ces espaces entrent véritablement dans l'imaginaire touristique grâce à l'ouvrage consacré aux hauts plateaux de l'Ardenne par Edmond Picard, un avocat et sénateur libéral (voir l'extrait ci-dessous).

« Ce n'est pas le touriste amoureux des sites enchanteurs, de la verdure luxuriante et des eaux vives qui doit songer à parcourir cette contrée. Elle n'offre rien qui soit doux et joyeux. Mais ses grands paysages muets et souffrants sont en singulier accord avec les pensées sévères et tristes. Son isolement et sa mélancolie remueront jusqu'aux dernières fibres les cœurs désolés. A la maturité de l'âge surtout, quand tant d'illusions sont évanouies, quand la vie apparaît comme un âpre combat contre les hommes et la nature, quand avec amertume et inquiétude on se demande s'il est de vraies affections, un voyage dans ces lieux austères fait accepter plus aisément la douleur. Ces routes monotones, ces bruyères vides et frissonnantes, ces habitations pauvres et rares, ces bois rabougris et silencieux, ces brumes qui se prolongent longtemps dans la matinée et reviennent tôt avant le soir, ces nuits froides, retenant les gelées blanches jusqu'en juin et les ramenant dès la fin d'août, font sortir peu à peu l'âme de ses rêves de félicité et, la mettant en harmonie avec leur sombre décor, la consolent en lui persuadant par un invisible accord que ce monde n'est pas fait pour les existences commodes.

Que celui qui voudra se procurer ces sensations viriles et apprendre ce que peut, pour retremper nos forces morales, le contact prolongé avec une nature inclément, prenne son point de départ à Hastière sur la Meuse, en amont de Dinant. L'aspect tragique de la vallée prépare aux sensations plus pénétrantes encore que va donner le voyage le long des crêtes qui dentellent l'Ardenne. Que le voyageur ne se préoccupe pas du temps : un ciel où roulent les nuages que le vent du sud-ouest amène de l'Atlantique ajoutera un accord de plus au concert pathétique de la contrée et la montrera sous l'aspect qui lui est le plus ordinaire. »

Source : extrait de PICARD E. (1906). *Les hauts plateaux de l'Ardenne. Bastogne et Saint-Hubert, Bruxelles, Touring-Club de Belgique (1^{re} édition en 1883).*

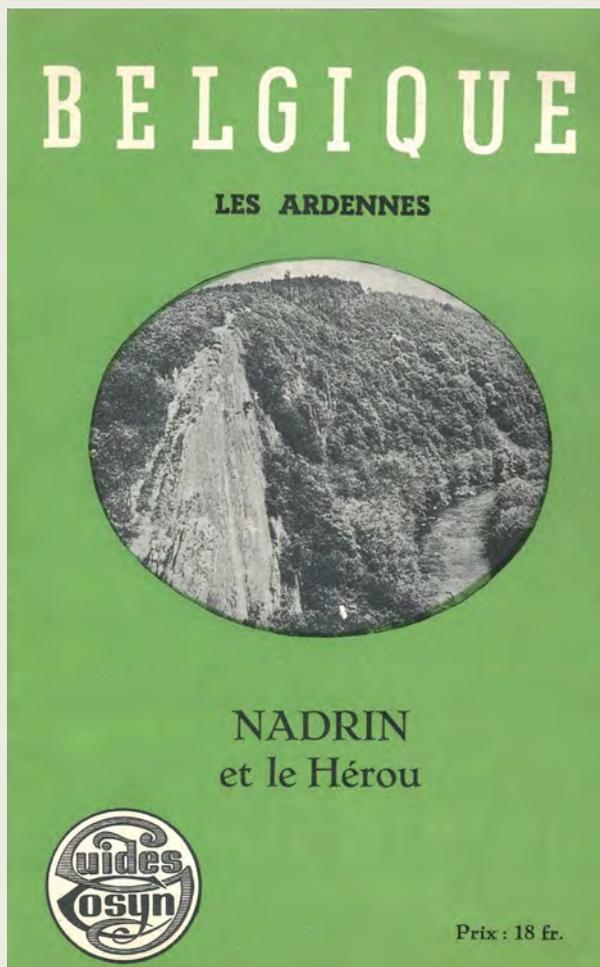
Ce texte est le premier qui encourage les touristes à visiter et parcourir les hauts plateaux de l'Ardenne. L'esthétique du sublime, qui s'en dégage, est très différente de l'esthétique pittoresque. Le sublime se rattache aux notions de rupture, d'extrême, de solitude, de catastrophe ou de désorganisation. Il frappe, provoque un choc tout en éblouissant et en remettant en cause la personne qui le ressent. Dans cet extrait, Picard met l'accent sur le ressenti d'une émotion face aux paysages des hauts plateaux et insiste sur le rôle joué par les météores (brouillards, gelées...) dans cette perception.

L'évolution des moyens de transport joue un rôle certain dans la transformation de l'Ardenne en territoire touristique : si, vers le milieu du 19^e siècle, les déplacements se font encore essentiellement à pied et en malle-poste, l'ouverture des lignes de chemin de fer puis l'apparition de la voiture renforcent le développement touristique. Sur le terrain, cette transformation se manifeste surtout au départ par l'ajustement d'une série d'infrastructures à cette nouvelle clientèle : des auberges destinées aux voyageurs de commerce ou des cabarets s'adaptent pour répondre aux besoins des touristes. De nouveaux hôtels sont ensuite construits pour suivre l'évolution de la demande. Néanmoins, à la veille de 1914, la plupart des établissements hôteliers gardent un caractère familial et dépassent rarement vingt à trente chambres.

Dans ce contexte, la Thiérache constitue un cas un peu particulier. Tout comme le reste de l'Entre-Sambre-et-Meuse, elle est très peu fréquentée avant 1914 et peu d'infrastructures touristiques s'y développent. Ce relatif « isolement » s'explique par une inadéquation entre l'offre patrimoniale au sens large et ce que recherchent les touristes de l'époque : le pittoresque et l'histoire. A l'opposé de l'Ardenne centrale, la Thiérache est dépourvue de rivières encaissées et ne dispose pas de grands monuments emblématiques. Après la construction de la ligne de chemin de fer du Luxembourg, elle est encore davantage à l'écart des flux touristiques vers le sud du pays.

La Première Guerre mondiale – tout comme la Seconde Guerre mondiale vingt ans plus tard – constitue une césure dans la poursuite du développement touristique de l'Ardenne au sens large. Les destructions générées durant cette période (voir ci-après) affectent l'activité.

Néanmoins, elles constituent aussi dans certains cas une opportunité : alors que le tourisme s'est développé de manière plus ou moins anarchique jusqu'en 1914, les premières traces de planification peuvent être observées à partir des années 1920, notamment à l'occasion des reconstructions. Les autorités commencent à tenir compte du tourisme dans une partie de leurs décisions.



Source : Guides Cosyn. Belgique. Les Ardennes. Nadrin et le Hérou, Bruxelles, s.d. (années 1950).

La plupart des paysages inscrits au début du 19^e siècle dans le champ touristique pour leur caractère pittoresque constituent toujours dans les années 1950 (et aujourd'hui encore) de hauts lieux particulièrement recommandés à la visite.

Durant l'entre-deux-guerres, la loi sur les congés payés (1936) qui accorde six jours de congé aux personnes travaillant depuis un an chez le même employeur se concrétise. Le tourisme concerne dès lors des couches sociales de plus en plus larges et évolue à partir des années 1950 vers la massification. Le changement ne s'opère cependant pas de manière brutale. Il s'agit plutôt d'une transformation progressive des pratiques qui passe d'abord par l'apprentissage d'un nouvel usage du temps et d'un nouveau rapport à l'espace. La crainte des élites, déjà vivace au 19^e siècle, de voir les classes populaires faire un mauvais usage de leur temps libre contribue à l'encadrement des vacances ouvrières et à l'émergence du tourisme social. Ce tourisme se développe notamment à travers le milieu associatif (syndicats, mutuelles, associations d'éducation populaire, réseaux d'auberges de jeunesse). Ces associations construisent, avec l'aide de l'Etat, des infrastructures d'hébergement de grande capacité qui permettent d'accueillir leurs membres à prix réduit. L'Ardenne centrale mais aussi la Thiérache voient principalement s'épanouir ces types d'hébergement après la Seconde Guerre mondiale.

La pratique du camping et l'aménagement des rivières ardennaises et des plans d'eau dans un but récréatif (processus de balnéarisation) apparaissent également au cours de la première moitié du 20^e siècle mais se multiplient surtout durant la seconde.

Pour certains auteurs, les conflits ont entraîné d'autres transformations paysagères importantes. Après la Première Guerre mondiale, divers facteurs ont permis une amélioration du bâti, jusque-là relativement vétuste et sommaire. Les corps de logis et les étables sont agrandis et l'aspect général du village est renouvelé et amélioré. Les constructions sont transformées, à la recherche d'un plus grand confort, de solidité et même d'esthétique. Selon Giovanni Hoyois, une certaine forme d'enrichissement de l'Ardenne à cette période s'expliquerait par une plus grande facilité à écouler les biens qui y sont produits et des prix élevés. D'autres facteurs peuvent être soulignés comme les aides de l'Etat (« commissariat à la reconstruction » ; office des régions dévastées - ORD).

Des paysages qui inspirent les artistes

Les paysages de l'Ardenne centrale, à l'inverse des paysages de la Thiérache, ont été tout particulièrement mis en valeur par les artistes au cours des deux derniers siècles. Ils comptent parmi les paysages les plus représentés de la Wallonie, que ce soit à travers la peinture, la photographie, la littérature ou la lithographie. Les courants esthétiques tels que le pittoresque, le sublime et d'autres par la suite, y ont trouvé un matériau inspirant.

L'attrait artistique – ou le manque d'attrait dans le cas de la Thiérache – pour ces paysages est au départ indissociable de la mise en tourisme qui a lieu plus ou moins en parallèle. Dans le courant du 19^e siècle, les peintres et les photographes appartiennent aux mêmes cercles (intellectuels, professionnels, familiaux ou amicaux) que les auteurs d'ouvrages touristiques et partagent leurs centres d'intérêt dans un contexte culturel préoccupé par le développement de l'identité nationale. Il n'est donc pas étonnant que l'Ardenne retienne particulièrement l'attention de ces milieux.



Source : Ferdinand Marinus (1808-1890), *La Semois à Botassart*, 1866. Coll. privée.
Photo : Guy Focant
© SPW-Patrimoine.

Au cours du 20^e siècle, la vallée de la Semois et ses environs sont particulièrement représentés par des peintres, comme Albert Raty, Marie Howet ou encore Camille Barthélémy. En plus de la motivation esthétique, un attachement identitaire se manifeste aussi chez des artistes qui sont originaires de la région. Le même attachement se rencontre dans les peintures de Fernand Khnopff représentant le village et les environs de Fosset où il réside ou dans les photographies réalisées par Edmond Dauchot dans la région d'Ollomont.

Les évolutions contemporaines

L'après-guerre constitue une période de profonds changements des paysages ruraux de l'Ardenne centrale et de la Thiérache. Trois évolutions, spécifiques aux deux ensembles paysagers, sont présentées ici. Elles concernent l'agriculture, la forêt ainsi que le tourisme.

Un paysage agricole transformé par la mécanisation et la politique agricole européenne

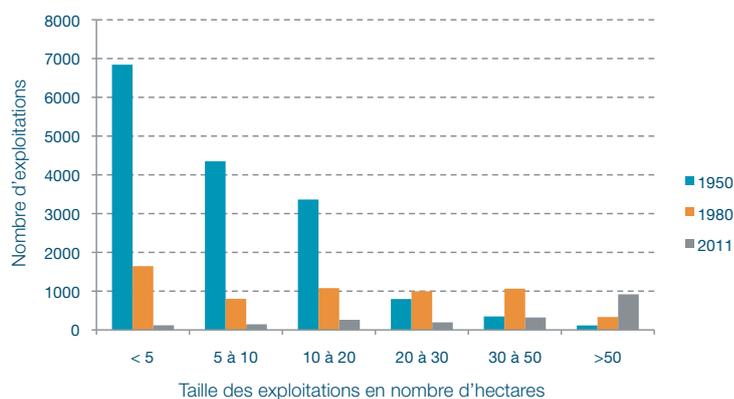
Le paysage agricole de l'Ardenne centrale et de la Thiérache a connu de profondes modifications depuis les années 1950, principalement en raison de l'accroissement constant de la taille des exploitations et de la spécialisation du secteur agricole dans la production de viande bovine. Ces dernières décennies, le développement des cultures de sapins de Noël et la mise en place dans les années 1990 des mesures environnementales ont également marqué son évolution.

Les exploitations s'agrandissent...

Amorcée au tournant des 19^e et 20^e siècles, la disparition des petites exploitations agricoles familiales et diversifiées au profit d'unités de plus en plus grandes se poursuit et s'accroît après la Seconde Guerre mondiale. Ce processus s'inscrit dans un contexte de course à la productivité instauré par la Communauté économique européenne. Celle-ci cherche, au travers de sa Politique agricole commune (PAC) mise en œuvre en 1962, à assurer l'autosubsistance de l'espace communautaire. Plusieurs innovations techniques participent à cette mutation : la généralisation du tracteur qui remplace le cheval de trait, la mécanisation des travaux agricoles qui permet de réduire considérablement la main-d'œuvre et la sélection de races d'élevage et de variétés culturales plus productives.

Seules les exploitations de grande taille restent économiquement rentables : elles sont les premières à bénéficier du régime de subvention basé sur la productivité prévu par la PAC et peuvent supporter l'ampleur des investissements rendus nécessaires pour se moderniser. Ce contexte entraîne l'abandon de bon nombre de petites exploitations et une dynamique de regroupement et de rachat de terres par les plus grandes à la recherche de productivité accrue.

Répartition des exploitations agricoles d'après leur taille (Région agricole de l'Ardenne)



Près de 16 000 exploitations étaient actives en 1950 dans la région agricole de l'Ardenne (dont les limites correspondent grosso modo à celles des deux ensembles paysagers traités, voir p. 32). Elles n'étaient plus que 6 000 en 1980 et sont actuellement moins de 2 000.

Au cours de la même période, la surface moyenne par exploitation passe de neuf hectares en 1950 à dix-neuf hectares en 1980 et à plus de cinquante hectares en 2011.

Sources : INS, Recensement Général de l'Agriculture de 1950 (1953) ; INS, 1980 et 2011.

L'abandon des petites exploitations agricoles, encore très présentes dans les années 1950 et 1960, transforme profondément les paysages villageois. Les petites et moyennes fermes, qui constituent une bonne part du bâti des villages, perdent les unes après les autres leur fonction agricole au profit d'une fonction résidentielle. Les étables, granges et autres dépendances sont ainsi converties en pièces d'habitation. Devant elles, la basse-cour, le tas de fumier, les charrettes et les autres matériaux agricoles font place nette.



Ci-contre, une petite ferme en activité à Ollomont (Houffalize) en 1952. L'usage du cheval est encore fréquent à l'époque.

Ci-dessous, d'anciennes petites exploitations agricoles sont aujourd'hui transformées en résidences : à gauche, dans le centre du village de Transinne, en Ardenne centrale ; à droite, en périphérie de Seloignes (Momignies), en Thiérache.

Source : VERCHEVAL et al. (2000). Edmond Dauchot. *Le photographe de l'Ardenne d'autrefois*, © Musée en Piconrue, Bastogne.



... et se spécialisent dans la production de viande bovine

Une augmentation de la superficie des terres herbagères de plus de 5 % entre 1950 et 2011 (soit un gain de 470 000 hectares) et un accroissement de la taille des troupeaux bovins (dix bêtes en moyenne par exploitation en 1950, cinquante en 1980, plus de cent-cinquante en 2011) accompagnent une spécialisation continue de la région dans la production de viande bovine. Le blanc-bleu-belge (BBB) fait son apparition dans les années 1970 et, apprécié pour son importante productivité viandeuse, devient la principale race élevée.

La nécessité d'augmenter la capacité d'accueil dans les exploitations pour répondre à l'accroissement du cheptel entraîne la construction de vastes hangars en matériaux préfabriqués. Ils sont généralement implantés en périphérie des villages, au plus près des étendues herbagères. Leur forme allongée s'impose plus ou moins fortement au regard selon la teinte des matériaux et leur implantation par rapport au relief (exposée sur une ligne de crête ou au contraire dissimulée dans un creux, par exemple). A ces bâtiments s'ajoutent des silos destinés au nourrissage des animaux, des tas de ballots de foin empaquetés, des fosses à purin et à ensilage bétonnées...



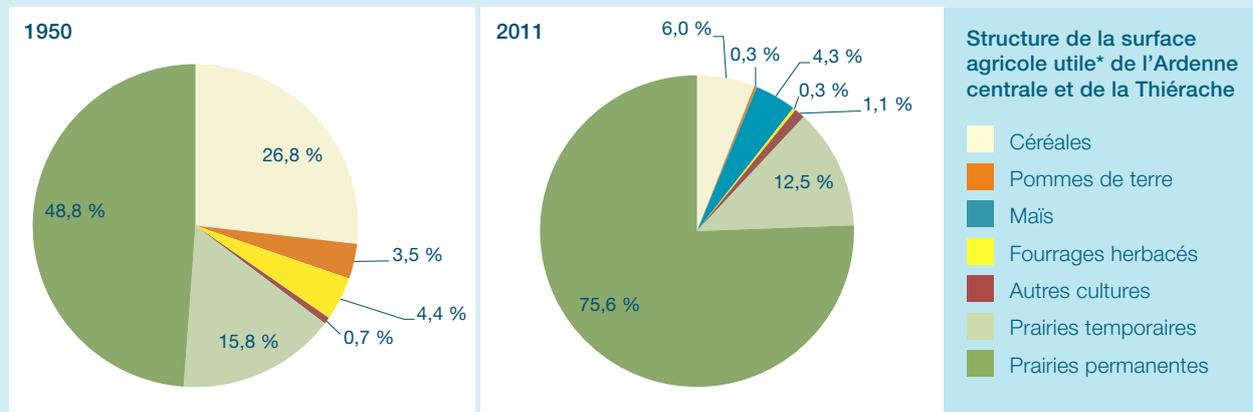
Ci-contre, un hangar agricole servant d'étable (flèche) est implanté à la périphérie d'un village, au contact direct des zones d'herbages (Thibessart, Légglise).

Ci-dessous, des silos tours destinés au stockage d'aliments fourragers signalent la présence de hangars abritant le bétail (Lavacherie, Sainte-Ode).



Apprécié des éleveurs pour son développement musculaire impressionnant qui participe à sa grande productivité, le blanc-bleu-belge est omniprésent dans les pâturages de l'Ardenne centrale et de la Thiérache. La race, fixée au tournant des années 1960 et 1970, représente actuellement, en nombre de têtes de bétail, près de 70 % des bovins recensés.

Des labours en régression et moins diversifiés



Sources : INS, Recensement Général de l'Agriculture de 1950 (1953) ; INS, 2011.

La recherche d'une production accrue dans des délais toujours plus courts pousse les agriculteurs à réduire, voire abandonner bon nombre de cultures aux rendements médiocres. En 1950, les superficies cultivées représentaient 35 % de la surface agricole utile (SAU) de l'Ardenne centrale et de la Thiérache. Elles n'en constituent plus que 12 % en 2011. Lorsqu'elles n'ont pas été boisées, les parcelles cultivées ont été reconverties en prairies permanentes.

Certaines cultures, telles que la pomme de terre et les fourrages herbacés, deviennent marginales. Parallèlement, le maïs se développe et supplante peu à peu les autres cultures fourragères. Dans un système de rotation culturale qui se simplifie à l'extrême, il se succède souvent à lui-même d'année en année sur une même parcelle. On parle alors de monoculture du maïs d'ensilage. Si les cultures céréalières, toutes variétés confondues, restent en tête en termes de superficies cultivées, elles régressent fortement en parts de la surface agricole utile. Parmi elles, l'avoine, fourrage par excellence des chevaux de trait, cède la place à l'épeautre, céréale particulièrement rustique et principalement utilisée pour l'alimentation des bovins.

L'émergence des mesures environnementales

Des problèmes de plus en plus aigus de surproduction et d'accumulation des stocks résultant de la politique suivie amènent les autorités européennes à soumettre la PAC à une importante réforme en 1992. C'est la fin du système de subventions liées aux quantités produites, quel que soit le type de production. La dégradation écologique et l'appauvrissement de la biodiversité des espaces agricoles engendrés par l'intensification des pratiques – réduction de la diversité des cultures et des plantes herbacées dans les herbages, intensification de l'usage de pesticides et d'engrais, surpâturage... – conduisent par ailleurs à introduire des mesures environnementales dans la PAC réformée.

Appliquées en Wallonie à partir de 1995, les mesures agri-environnementales (MAE) – rebaptisées « méthodes agro-environnementales* » en 2009 – sont proposées aux agriculteurs sur base volontaire, moyennant attribution de subsides destinés à compenser le manque à gagner.

Plusieurs des MAE concernent le cadre herbager, qui est caractéristique du paysage agricole de l'Ardenne centrale et de la Thiérache. Elles ont pour objectif le maintien ou la mise en œuvre de pratiques agricoles extensives plus ou moins drastiques visant l'entretien des herbages : abandon ou limitation très forte des engrais, fauche retardée, pâturage modéré...

En contribuant à l'enrichissement de la composition floristique des prés et prairies, les MAE introduisent dans les paysages çà et là, au gré des parcelles soumises à ces méthodes, des surfaces très colorées en période de floraison.



Les prairies bénéficiant de méthodes agro-environnementales sont composées de diverses espèces de graminées. D'autres plantes herbacées s'y mélangent, parmi lesquelles la renoncule âcre ou bouton d'or dont la floraison printanière colore en jaune ces étendues herbagères (Mortehan, Bertrix).

Bénéficiant également d'un régime d'aides dans le cadre des mesures environnementales introduites en 1992 dans la PAC, l'agriculture biologique connaît un succès croissant. En 2010, elle occupait entre 5 % et 20 % de la SAU des communes inscrites dans le périmètre des ensembles paysagers de l'Ardenne centrale et de la Thiérache. Visant une extensification des pratiques, le « bio » applique notamment les principes d'un élevage intégré aux cultures fourragères au sein de l'exploitation : les cultures fourragères alimentent le bétail qui restitue ses effluents comme engrais organique.



Peu perceptible dans le paysage, la pratique de l'agriculture biologique pour l'élevage se signale surtout par la présence de troupeaux de race limousine à la robe brune. Moins productrice de viande que le blanc-bleu-belge mais moins exigeante en main-d'œuvre et en intrants (antibiotiques notamment), cette race est souvent choisie pour ce type de production.

De nouvelles mesures à portée environnementale, ayant une incidence sur les paysages agricoles, devraient être introduites dans la PAC, à nouveau en cours de réforme. Un reconditionnement des aides aux agriculteurs est notamment projeté, tenant compte du respect de certains aménagements et de pratiques tels que la création ou le maintien de pâturages permanents riches en espèces fourragères herbacées, la préservation ou la restauration d'éléments arborés ou encore la rotation d'au moins trois cultures.

Le sapin de Noël, une culture en plein essor

Initiée dans les années 1930, la culture de sapins de Noël connaît un succès croissant et place la Wallonie parmi les premières régions productrices en Europe, avec quatre à cinq millions d'arbres vendus chaque année. Assimilée à une culture agricole, elle prend place sur les parcelles auparavant herbagères ou cultivées. Elle est essentiellement pratiquée en Ardenne centrale et du nord-est, où entre 4 000 et 5 000 hectares de terres lui seraient consacrés. Cette culture y bénéficie de conditions particulièrement favorables : climat frais et bien arrosé toute l'année, altitude supérieure à 400 mètres où l'intensité du rayonnement ultraviolet accentue la couleur verte des aiguilles, sol acide et pauvre qui assure à l'arbre une croissance lente et la formation d'un feuillage dru. Elle est toutefois déjà présente dans l'est de la Thiérache, à partir de 360 mètres d'altitude. L'épicéa, largement majoritaire il y a une vingtaine d'années, a cédé la place au sapin de Nordmann, plus dense et touffu, qui une fois coupé garde ses aiguilles plus longtemps.

L'extension de la culture de sapins de Noël sur les parcelles agricoles a un impact important sur les paysages de plateaux agricoles car elle accentue leur caractère forestier et « enrésiné ». La culture de sapins de Noël qui ressemble à de jeunes monocultures résineuses forestières – les arbres sont exploités à un âge moyen de onze ans – s'en distingue essentiellement par l'aspect touffu des arbres généralement plus serrés, par l'absence de couvert végétal à leur pied (aucune concurrence n'est tolérée).



La culture du sapin de Noël prend place sur des parcelles délaissées par l'agriculture. Les arbres sont plantés de manière serrée, en général à un mètre d'intervalle, sur un sol travaillé et débarrassé de toute végétation potentiellement concurrente (ci-dessus à gauche, Gedinne ; à droite, Glaireuse, Libin).

Quelques semaines avant la Noël, des étiquettes de couleur spécifiant leur taille sont accrochées aux arbres qui seront bientôt coupés et commercialisés. Des taches multicolores apparaissent alors au sein des cultures (ci-contre à Mon Idée, Neufchâteau).



Les massifs forestiers perdent en densité et gagnent en diversité

La généralisation de la mécanisation des travaux sylvicoles et la préférence accordée au régime de la futaie dans les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale ainsi que, plus récemment, l'émergence de mesures assurant la durabilité et la multifonctionnalité de la forêt ont apporté des transformations bien visibles dans les paysages forestiers des deux ensembles paysagers.

Les peuplements s'ouvrent aux engins d'exploitation forestière motorisés

La mécanisation des travaux sylvicoles qui s'impose après 1945 s'accompagne de la mise en place systématique d'un cloisonnement d'exploitation. Ce réseau de voiries, facilitant l'accès des engins motorisés aux peuplements forestiers, ouvre dans les boisements une succession de layons* larges de quatre mètres environ, raccordés au réseau de desserte existant (pistes, chemins et anciennes voies de débardage*). L'impact des saignées dépend du type de peuplement forestier et de sa densité.

Dans les peuplements de résineux, où l'exploitation des arbres est fortement mécanisée, les layons sont tracés tous les quinze à vingt mètres environ. Cette distance permet aux bras articulés des machines d'accéder directement aux arbres à abattre. Les layons ouvrent des couloirs rectilignes, d'autant plus visibles que les peuplements sont jeunes et les arbres serrés.



© Forêt Wallonne.

Au sein des forêts feuillues, l'abattage des arbres est effectué manuellement, ce qui permet un écartement plus important des layons d'où les arbres sont extraits au moyen de longs câbles. Le cloisonnement, irrégulier, se confond souvent avec les anciens chemins et sentiers de débardage au tracé sinueux.



Tracés au cordeau dans les plantations résineuses, les layons sont particulièrement perceptibles dans les jeunes peuplements denses (à gauche, bois de Bernihé, Libramont-Chevigny). Dans les peuplements plus âgés, l'impact visuel des layons s'atténue avec la diminution de la densité du fait des coupes d'arbres successives (à droite, bois de Saint-Hubert).

En forêt feuillue, le cloisonnement d'exploitation emprunte généralement d'anciens chemins et sentiers de débardage. Les voiries serpentent au sein de peuplements à l'aspect désordonné (arbres non alignés, étage variable des branches et des houppiers).



Le cheval de trait, toujours présent en forêt



L'usage du cheval de trait en sylviculture a considérablement régressé mais l'animal présente plusieurs qualités écologiques et économiques toujours appréciées. En 2006, nonante-et-un débardeurs utilisaient encore ses services, dont une soixantaine dans les forêts d'Ardenne centrale. Comparativement aux engins motorisés lourds et encombrants, le cheval occasionne peu de dégâts aux arbres et aux sols, n'engendre pas de pollution sonore ou atmosphérique et permet de réaliser des économies d'énergie. Il est également capable de travailler sur des terrains fangeux et/ou en pente forte.

Le cheval est principalement utilisé dans les peuplements de résineux, pour débarder les arbres d'un volume et d'un poids limités, abattus lors des premières éclaircies. Il est également utilisé dans les travaux d'entretien de zones protégées et les sites Natura 2000.

© Forêt Wallonne.

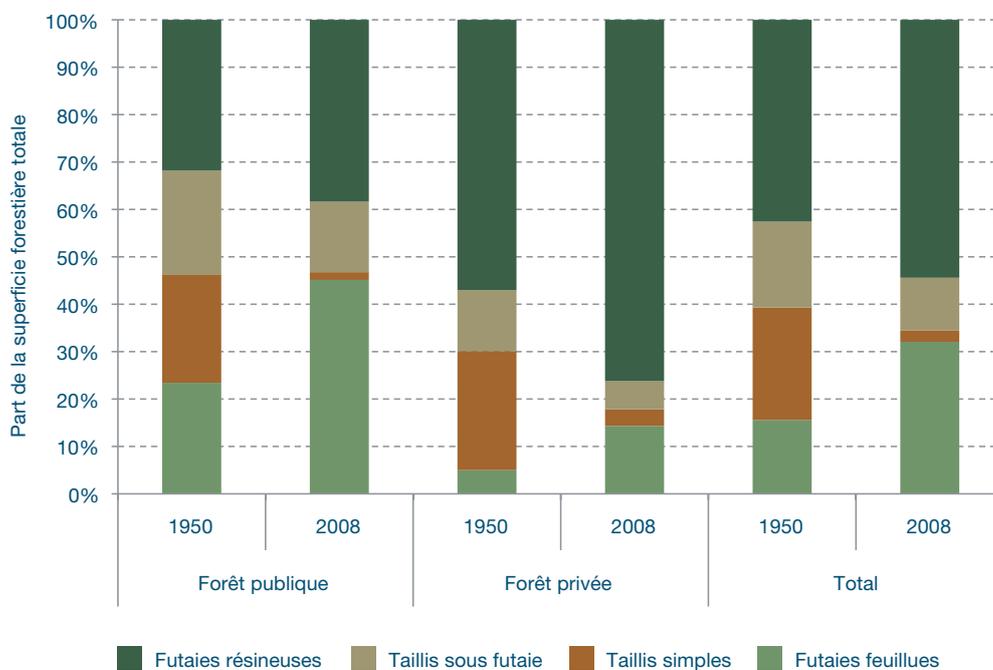
L'expansion de la futaie

Avec la généralisation de l'utilisation du gazoil, l'importance économique du bois de chauffage décline et, avec elle, l'intérêt pour la pratique du taillis, principale pourvoyeuse de ce combustible. La préférence est désormais accordée au régime de la futaie, qui s'est étendu et domine le paysage forestier de l'Ardenne centrale et de la Thiérache. Une partie du bois est toujours utilisée pour le chauffage des habitations rurales – il provient notamment des houppiers de feuillus abattus et des coupes de premières éclaircies –, mais l'essentiel de la production de la futaie consiste à présent en bois d'œuvre.

Si la mise en futaie résulte de l'initiative des propriétaires en forêt privée, la conversion de la forêt publique est initiée dès 1948 par l'Administration des Eaux et Forêts qui crée à cet effet une Commission des Futaies. Chargée de rénover les pratiques sylvicoles, la Commission prône le développement d'une futaie irrégulière, mélangeant au sein d'un même peuplement des groupes d'arbres d'âges et d'espèces différents. Ce régime forestier a toujours la faveur du Département de la Nature et des Forêts (DNF).

La transformation des taillis en futaies a fortement modifié les paysages forestiers, en particulier au sein des formations feuillues. Les vues, autrefois cloisonnées par les denses massifs de taillis, s'allongent au travers de peuplements au sous-bois dégagé (voir les différents régimes sylvicoles, p. 58).

Evolution du régime sylvicole de l'Ardenne centrale et de la Thiérache de 1950 à nos jours



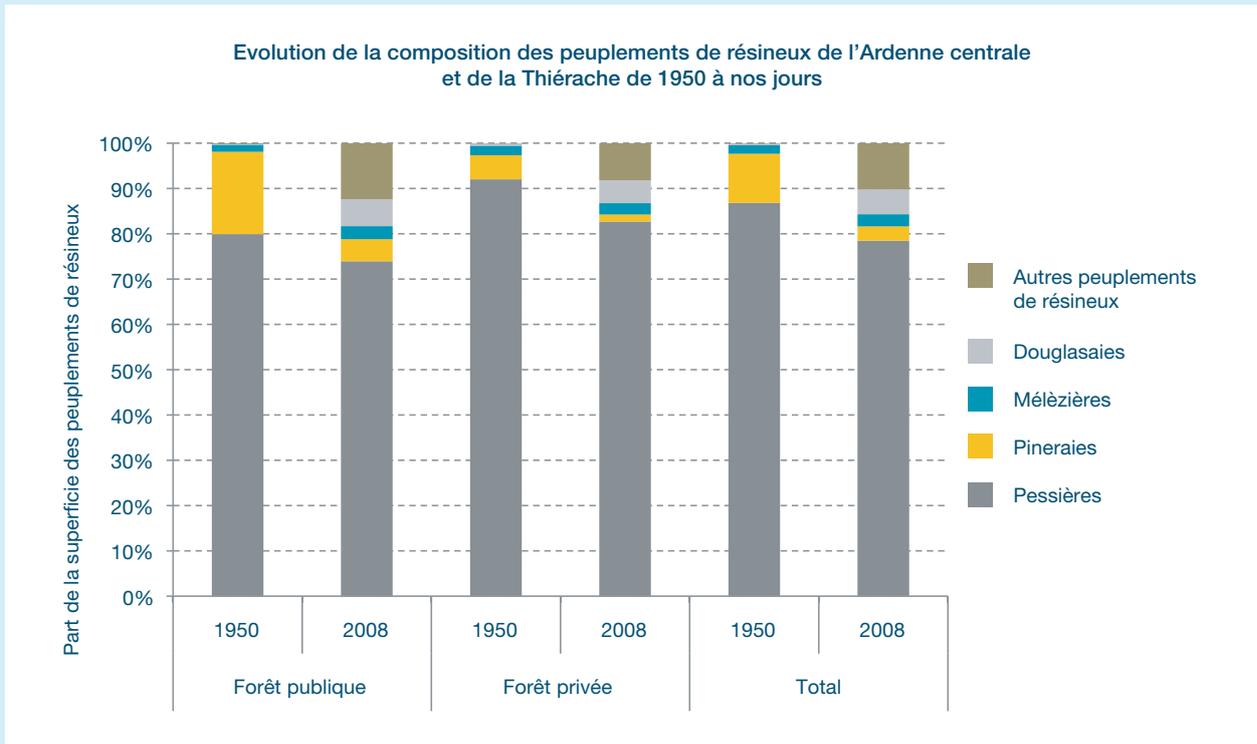
Sources : INS, Recensement Général de l'Agriculture de 1950 (1953) ; Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie, 2008.

Depuis les années 1950, la part de la futaie augmente dans les forêts d'Ardenne centrale et de Thiérache. Alors qu'en 1950, elle ne représente qu'environ 15 % des peuplements feuillus, actuellement la futaie en constitue plus de 70 %. La progression est surtout marquée dans les forêts des propriétaires publics, où les futaies feuillues dépassent en importance les futaies résineuses en 2008.

A l'inverse, la part des taillis régresse. Constituant en 1950 plus de 40 % de la superficie forestière, les taillis simples et sous futaie n'en composent plus que 12 % en 2008. Le phénomène concerne tant la forêt publique que la forêt privée.

La régression de la part des taillis se fait également au profit de celle des futaies résineuses. Celles-ci se développent jusque dans les années 1980, dans les forêts privées surtout, avant de connaître un léger recul. Elles constituent actuellement environ 54 % de la surface forestière totale.

Des futaies résineuses toujours dominées par les épicéas, mais en voie de diversification



Sources : INS, Recensement Général de l'Agriculture de 1950 (1953) ; Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie, 2008.

L'évolution de la composition des peuplements de résineux depuis 1950 est caractérisée par une légère diminution de la prédominance des pessières (épicéas). Celles-ci constituaient près de 90 % des peuplements de résineux en 1950, pour environ 80 % en 2008. L'émergence du douglas, seul ou en mélange avec l'épicéa (les plantations mélangeant l'épicéa et le douglas représentent la majeure partie de la catégorie « autres peuplements résineux »), compense cette diminution. Les peuplements de mélèzes, relativement marginaux en 1950, connaissent également une certaine extension.

De meilleures connaissances quant aux exigences des espèces en termes de sol et de microclimat – énoncées dans le Fichier écologique des essences publié en 1991 par la Région wallonne – et la recherche d'une production de bois de plus grande valeur ajoutée, notamment, expliquent cette légère diminution des pessières dans le paysage forestier.

Le douglas et le mélèze bénéficient de qualités technologiques appréciées dans le secteur de la construction notamment. Leur plantation rejoint la volonté de consolider le secteur de la filière bois en Wallonie en y diversifiant la production forestière.

A l'inverse, les peuplements de pins, essentiellement composés de pins sylvestres, connaissent un déclin prononcé. Ces essences qui étaient autrefois bien présentes surtout en forêt bénéficiant du régime forestier étaient largement cultivées pour la production de bois de mine. Aujourd'hui, elles n'apparaissent plus que très localement.

Du point de vue paysager, l'épicéa et le douglas présentent un aspect fort semblable. L'émergence de ce dernier est donc relativement peu perceptible. Par contre, la régression importante du pin sylvestre et l'extension relative du mélèze, deux essences aux silhouettes et couleurs bien caractéristiques, marquent davantage l'évolution contemporaine des futaies résineuses, mais de façon très ponctuelle.



Malgré un léger déclin, les pessières (à gauche) restent largement dominantes. Le déclin est davantage marqué dans les peuplements de pins sylvestres, dont les silhouettes et les troncs orangés caractéristiques se raréfient dans les paysages forestiers (à droite).



Les peuplements de mélèzes, essence résineuse caducifoliée dont l'aspect évolue avec les saisons, sont en extension et marquent çà et là le paysage forestier (ci-dessus à gauche, les jeunes aiguilles reverdissent les arbres au début du printemps).

L'expansion du douglas, seul ou mélangé à l'épicéa, est plus significative. Son aspect diffère peu de ce dernier. Le caractère plus « touffu » de ses aiguilles, plus longues et souples que celles de l'épicéa, permet toutefois de distinguer les deux essences (ci-dessus à droite et ci-contre).



Douglas



Epicéa

Vers une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt

A partir des années 1990, suite à la signature par la Wallonie des résolutions prises à la Conférence Ministérielle pour la Protection des Forêts tenue à Helsinki en 1993, la gestion durable et multifonctionnelle s'impose dans les forêts wallonnes. Son objectif est d'assurer la régénération et la pérennité de la forêt, tout en garantissant un équilibre optimal entre ses fonctions économique, écologique et sociale. Elle s'inspire notamment des méthodes sylvicoles dites « proches de la nature » préconisées par l'association européenne de sylviculture Pro Silva fondée en 1989. La sylviculture Pro Silva mise sur les phénomènes naturels, en particulier sur la régénération naturelle pour produire des arbres de grande qualité tout en minimisant les coûts d'entretien des peuplements (préparations de terrain, plantations, dégagements, tailles de formation, élagages...).

Pour répondre à cet objectif, diverses pratiques sylvicoles sont prescrites à partir de 1997 dans les forêts bénéficiant du régime forestier et sont entérinées dans le nouveau Code forestier adopté en 2008. Enfin, une circulaire du DNF, sortie en octobre 2013, encourage dans les forêts domaniales la sylviculture Pro Silva lorsqu'elle se révèle possible et propose sa pratique dans les autres forêts soumises au régime forestier.

L'application d'une sylviculture en accord avec la gestion durable et multifonctionnelle a une influence directe sur les paysages de la forêt publique.

Dans la continuité des mesures préconisées depuis l'après-guerre, la futaie irrégulière est toujours favorisée lorsqu'elle est réalisable. Une sylviculture dynamique est mise en pratique, prônant des éclaircies fortes et précoces et, dans les peuplements résineux, de larges écartements à la plantation afin d'améliorer les conditions écologiques du sol. Ce type de traitement a des conséquences notoires en termes paysagers par la diversification de la flore qu'elle favorise dans le sous-bois.

L'obligation d'implanter des essences parfaitement adaptées aux conditions locales réduit par ailleurs le risque de dépérissement de grandes étendues forestières.



Préconisée dans la politique forestière depuis l'après-guerre et dans le Code forestier de 2008, la futaie irrégulière s'étend progressivement. Essences et classes d'âge s'y mélangent.

A gauche, de jeunes épicéas poussent au pied de hêtres, offrant à la futaie un aspect très diversifié. Ci-contre en haut, une régénération naturelle est favorisée dans une pessière, dans le but de rendre celle-ci irrégulière. Ci-contre en bas, des feuillus, au tronc entouré d'une grille de protection contre le gibier, sont plantés entre de jeunes résineux.

D'autres prescriptions, plus particulièrement destinées à favoriser le développement de la faune et de la flore en forêt, ont également un impact paysager important : création d'un cordon d'essences feuillues en lisière des massifs forestiers, suppression des plantations de résineux en bordure des cours d'eau, conservation de quelques arbres morts au sein des peuplements, trouées laissées libres au sein des massifs forestiers (après le passage d'une tempête notamment).



© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



Depuis les années 1990, des mesures d'aménagement sont prises dans les forêts publiques pour assurer leur fonction écologique et cela quelle que soit la vocation prioritaire attribuée aux peuplements (production, protection, ouverture de la forêt au public...).

Ci-dessus, des plantations résineuses (en gris vert sur la carte) ont été abattues pour dégager les bords d'un ruisseau, en forêt d'Anlier (Léglise). De nouvelles perspectives sont ouvertes dans l'axe de la vallée.

Ci-contre, le tronc d'un arbre mort est laissé sur pied (flèche), tandis qu'un autre est à terre dans une hêtraie (Libin).



Dans les forêts privées, la gestion durable et multifonctionnelle tend également à se développer et à modifier en conséquence le paysage forestier. Si certains propriétaires sensibilisés l'appliquent de leur plein gré, ils y sont plus généralement incités par le biais de la certification forestière. Celle-ci, introduite en Wallonie au début des années 2000, attribue au bois et au papier un label qui garantit au consommateur que ces produits sont issus de forêts gérées selon des critères de durabilité.

La plupart des propriétaires publics wallons, ayant signé la charte du programme de certification PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes), se sont engagés à respecter ses principes de gestion durable. Un nombre croissant de propriétaires privés, sensibles à la plus-value que la certification PEFC offre sur le marché de la production ligneuse, appliquent également ses principes, sur base volontaire.

La création récente d'une Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée est susceptible d'inciter et d'animer le développement de projets de gestion forestière durable au sein de la forêt privée wallonne. La Cellule est destinée à venir en aide aux particuliers propriétaires de petites parcelles morcelées, afin d'améliorer la valorisation économique de leurs ressources forestières.

Deux mesures ayant une influence sur le paysage sont inscrites dans le nouveau Code forestier et s'appliquent tant en forêt bénéficiant du régime forestier qu'en forêt privée. La première revoit à la baisse l'étendue maximale de mise à blanc permise. Une loi de 1931 limitait leur superficie à vingt-cinq hectares en peuplements résineux et dix hectares en peuplements feuillus. Ces surfaces sont désormais réduites à cinq et trois hectares, atténuant l'impact paysager des ouvertures brusques du manteau forestier. La seconde, qui a des conséquences importantes en forêt privée, a trait à la suppression des droits de succession et de donation sur la valeur des peuplements forestiers. Elle doit permettre d'éviter les coupes prématurées par les héritiers pour s'acquitter des droits de succession, coupes qui empêchent les peuplements de vieillir et de produire des arbres de plus grande dimension. Elle doit également permettre de valoriser les essences feuillues dont le terme d'exploitabilité est beaucoup plus long que les essences à croissance rapide, essentiellement résineuses, dont la rentabilité est assurée à court terme.

Le défi climatique

La perspective d'un changement climatique qui se manifesterait, d'une part, par une modification graduelle du climat et, d'autre part, par une accentuation des épisodes de tempêtes et de sécheresse estivale est de nature à influencer fortement le paysage forestier. Au sein des forêts de l'Ardenne centrale et de la Thiérache, ce changement se traduirait notamment par le dépérissement des essences principales (épicéa, hêtre, chêne pédonculé) dû au stress hydrique et à la pullulation d'insectes et de maladies ainsi que par l'augmentation des chablis*.

Dans cette perspective, les mesures sylvicoles et d'aménagement qui se développent aujourd'hui pourraient être renforcées.

La stabilité des peuplements face aux vents violents est d'autant plus importante que les surfaces ouvertes au sein des parcelles boisées sont petites – le vent qui souffle au-dessus du manteau forestier est plus régulier et moins turbulent –, ce qui justifie l'obligation de limiter les surfaces mises à blanc.

Les éclaircies fortes et précoces pratiquées dans la sylviculture dynamique diminuent la compacité des lisières forestières et permettent la pénétration du vent et son freinage rapide à l'intérieur des peuplements. Une lisière dense et imperméable au vent, à l'inverse, dévie la lame d'air au-dessus du peuplement et crée un régime de turbulences occasionnant des dégâts importants dans les zones forestières situées en arrière de la lisière. L'aménagement de lisières feuillues, peu compactes et présentant un profil en pente douce jusqu'au peuplement forestier proprement dit, améliore la protection de ce dernier contre les vents violents.

La pratique d'une sylviculture dynamique, en augmentant la distance entre les arbres, limite par ailleurs l'interception par les houppiers des faibles précipitations et le dessèchement du sol en période estivale.

D'autres mesures peuvent être citées : la gestion des essences en futaie irrégulière, beaucoup moins vulnérable aux chablis que la futaie régulière, ou le remplacement de l'épicéa par le douglas, davantage adapté à un adoucissement des températures hivernales.

Massification et diversification du tourisme

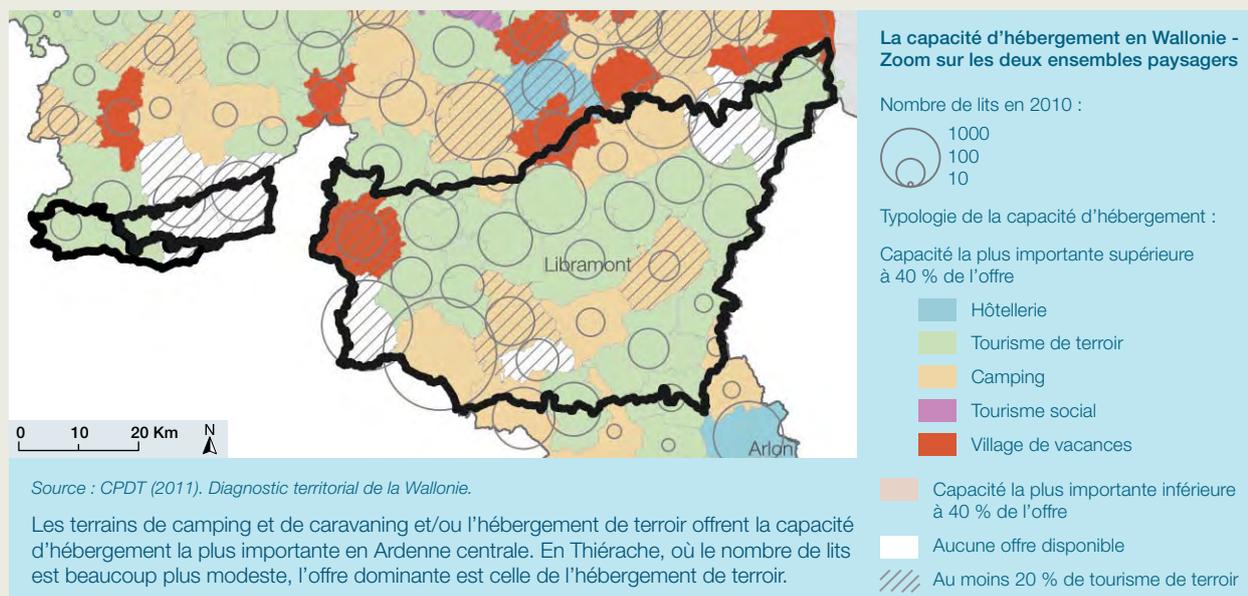
Relativement discret en Thiérache, le tourisme constitue une composante incontournable de la trame paysagère de l'Ardenne centrale et y revêt de multiples formes. Diverses infrastructures d'hébergement, de loisir et d'accueil sont repérables au sein du tissu bâti ou dans des zones plus isolées. Ces infrastructures ont un impact constant sur le paysage, à l'inverse de leur fréquentation qui est principalement estivale.

Des années 1950 au début des années 1990, on assiste en Ardenne centrale à la massification du tourisme. Celle-ci est liée à l'accroissement du niveau de vie, des temps de loisir et au boom démographique d'après-guerre. Cette démocratisation s'accompagne, dans les lieux touristiques, d'une augmentation de l'offre en hébergements (campings, hébergements de grande capacité du tourisme social, villages de vacances*...) et en activités (kayak, VTT...) ainsi que d'une plus grande prégnance sur le paysage. En réaction à ce type de tourisme et en relation avec l'intérêt croissant du public pour les aspects environnementaux et la préservation du cadre « naturel », de nouvelles tendances émergent et conduisent, à partir du milieu des années 1990, à une diversification et une meilleure intégration paysagère des infrastructures d'accueil et des activités proposées.

L'évolution des modes d'hébergement et de leurs impacts sur le paysage

Plusieurs types d'infrastructures d'hébergement se distinguent au sein du paysage par leur localisation, leur forme et leur intégration qui résultent de la demande et des règles en vigueur au moment de leur mise en place. L'installation des hébergements à des points stratégiques en termes de relief en est un exemple : proximité du cours d'eau pour les campings dans le fond des vallées, point de vue exceptionnel pour les villages de vacances ou les hôtels sur les sommets...

Si, historiquement, l'hôtellerie représente l'une des premières réponses apportées au besoin en logements des touristes, elle n'est plus significative aujourd'hui en termes de capacité d'accueil. A partir des années 1950, le tourisme de masse se manifeste successivement par l'apparition des campings, des hébergements de tourisme social et des villages de vacances. L'hébergement de terroir (chambres d'hôtes, gîtes et meublés), plus récent, s'adapte particulièrement aux régions rurales. Il est majoritaire en Thiérache qui a connu un développement touristique plus modeste et plus tardif.



Les ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS les plus anciens (fin du 19^e et début du 20^e siècles) sont généralement situés au cœur du tissu villageois ou urbain ou à proximité d'une gare. Ensuite, un positionnement plus stratégique au niveau paysager est souvent adopté. Les hôtels se caractérisent, dès leur création à la fin du 19^e siècle, par une architecture qui rompt avec les modèles ruraux traditionnels. La plupart d'entre eux ont connu au fil du temps des transformations, pour répondre à l'augmentation de la demande, qui ont modifié plus ou moins profondément leur aspect originel (rehaussements, ajouts d'annexes...). Face à la concurrence des autres formes d'hébergement (gîtes et chambres d'hôtes notamment) et des destinations « bon marché au soleil », bon nombre de ces bâtiments, toujours facilement repérables par leur architecture, ont perdu leur fonction hôtelière et sont occupés par une autre activité (restaurant seul, logements, maisons de repos ou plus récemment gîtes de grande capacité) ou sont à l'abandon. Le manque d'investissements pour leur adaptation aux besoins de la clientèle et pour répondre aux défis énergétiques et environnementaux risque d'accroître leur disparition.



1



2

L'hôtel du Commerce à Houffalize (1) rompt avec l'architecture traditionnelle du 19^e siècle. Le bâtiment de l'ancien hôtel du Beau Site à Bohan (2) a été modifié au cours du temps, avec l'ajout d'une annexe (flèche). Seule la fonction de restauration persiste.



Au début du 20^e siècle : 1. Hôtel de la Poste.
Source : carte postale, « Bouillon – Hôtel de la Poste », Ed. D.V.D. (circulée en 1905).



En 2013 : 1. Hôtel de la Poste et 2. Hôtel du Panorama.

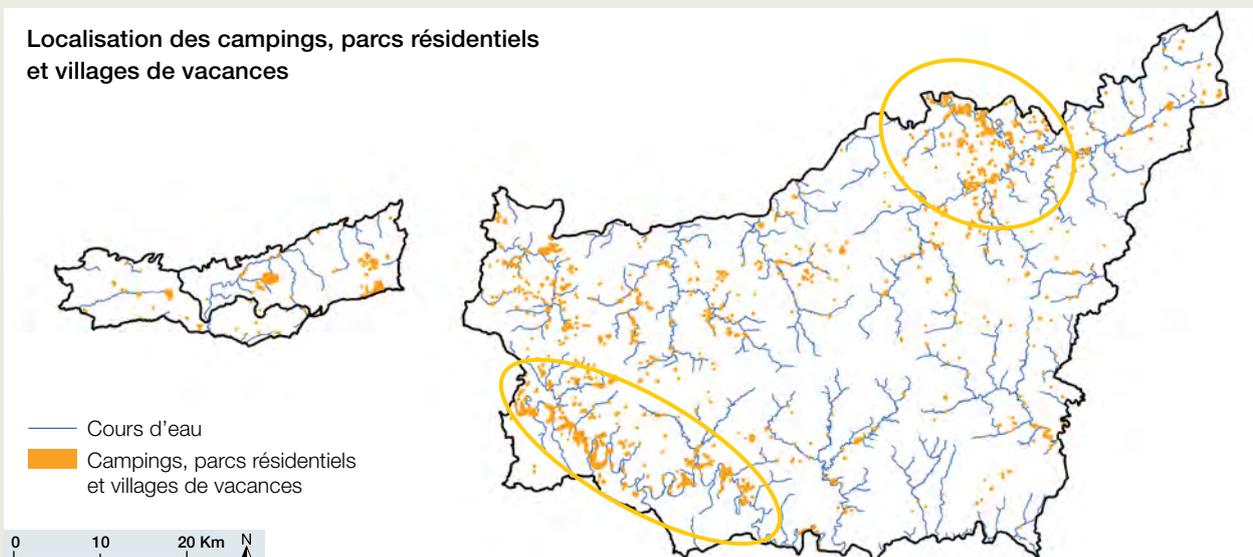
A Bouillon, l'hôtel de la Poste (1) – au début du 20^e siècle (à gauche) et actuellement (à droite) – a connu plusieurs remaniements. L'hôtel du Panorama (2), construit sur le versant, offre à ses clients un point de vue intéressant sur la vallée de la Semois mais constitue aussi, à l'inverse, un point d'appel visuel important depuis le fond de vallée ou le versant opposé. Dans le courant du 20^e siècle, des constructions ont été établies le long de la voirie sur le versant de la Semois et les pentes de celui-ci se sont couvertes de boisements. Sur la photo de droite, des pédalos en bord de Semois rappellent l'exploitation récréative de la rivière.



A Neufchâteau, la position d'un nouvel hôtel (hôtel Eden Ardenne) en haut de versant est, d'un point de vue paysager, doublement interpellant : d'une part, les touristes peuvent jouir de la vue sur la silhouette de la ville et profiter de la proximité immédiate des nombreuses infrastructures de loisir du lac ; d'autre part, le bâtiment est visible de partout et rien, dans son architecture ou l'aménagement de ses abords, ne le distingue d'un immeuble de logement.

Les **TERRAINS DE CAMPING**, de tentes à l'origine puis en abris fixes de moins en moins mobiles (caravanes et chalets), se sont progressivement développés à partir de l'entre-deux-guerres avec l'apparition des congés payés et la démocratisation des vacances. Ils occupent souvent un emplacement privilégié en bord de rivière (Semois, Ourthe, Sûre, Lesse, Eau Noire...).

Localisation des campings, parcs résidentiels et villages de vacances



Source : carte numérique d'occupation du sol de Wallonie, 2007.

Les terrains de camping et de caravaning sont majoritairement situés dans les deux principales vallées ardennaises (Semois et Ourthe).

Largement étalés, les campings frappent visuellement par la régularité, la répétition et la couleur des éléments qui les composent. La perception qu'on en a varie néanmoins considérablement selon le lieu d'implantation et la présence ou non d'écrans végétaux qui les dissimulent. La prise en compte de contraintes environnementales – conduisant notamment à interdire leur présence dans certaines zones inondables ou écologiquement sensibles – et paysagères a entraîné la modification voire la disparition de nombre d'entre eux et de ce fait progressivement atténué leur impact dans le paysage ardennais.



Source : carte postale, « camping Benelux, La Roche-en-Ardenne », Ed. Thill – Nels, Bruxelles (non circulée). © Thill-Nels / Droits SOFAM – Belgique.

A gauche, dans les années 1970, un camping implanté dans un méandre de l'Ourthe, à La Roche-en-Ardenne, est particulièrement visible depuis le haut des versants de la vallée. A droite, un camping de caravanes résidentielles le long de la Semois à Bohan (Vresse-sur-Semois) présente un aménagement hétéroclite (bungalows, caravanes et chalets), s'expliquant en partie par le développement de l'habitat permanent.



□ Camping Aléa d'inondation : ■ Faible ■ Moyen ■ Elevé

La prise en compte de l'aléa d'inondation, de la biodiversité ou encore l'augmentation des standards de confort ont imposé la restructuration de nombreux campings. L'accompagnement végétal, l'éloignement des berges des cours d'eau et la diminution des emplacements destinés aux tentes ont réduit la prégnance visuelle de cette activité.

Ci-contre, la carte de l'aléa d'inondation pour le terrain de camping touristique « Le Ban de Laviot » à Bouillon. Les zones en rouge (aléa d'inondation élevé) ne peuvent plus accueillir de caravanes résidentielles.

Source : extrait de la carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau du sous-bassin hydrographique Semois-Chiers – AGW 27/06/2007.

A partir des années 1950, le tourisme de masse est aussi absorbé par des **ÉTABLISSEMENTS DE TOURISME SOCIAL** de grande capacité (entre 200 et 1 000 lits). Leur aspect a varié au cours du temps. A leurs débuts, il s'agit d'anciens châteaux ou de bâtiments dont l'architecture y ressemble (tour, clocheton, porche) ; entre les années 1950 et 1970, ils imitent les grands ensembles de logements sociaux ou les camps militaires et par la suite, ils s'inspirent du modèle du « Holiday camp » américain avec le développement d'unités d'hébergement familial qui permettent une plus grande intimité.



Le complexe Floréal à La Roche-en-Ardenne illustre cette évolution. Construit durant les années 1930, le bâtiment principal (à gauche) a tout d'abord hébergé un hôtel de luxe appelé Grand Hôtel des Bains. Le bâtiment a été racheté dans les années 1960 par la FGTB qui l'exploite toujours aujourd'hui et y a adjoint des unités individuelles d'hébergement.

A partir des années 1980, beaucoup de ces établissements se sont dégradés et ont perdu leur attractivité. Leur sort est variable : abandon et apparition de friche touristique, réaffectation en centre d'hébergement pour réfugiés, requalification dans le domaine touristique...



Le Domaine des Dolimarts sur les hauteurs de Bohan (Vresse-sur-Semois) pouvait loger plus de 1 200 personnes dans les années 1960. Depuis les années 2000, il est à l'état de friche.

Source : carte postale, « centre de Vacances Les Dolimarts à Bohan-sur-Semois », Ed. Cim (circulée en 1960).

Les RÉSIDENCES SECONDAIRES et, plus récemment, l'HÉBERGEMENT DE TERROIR – qui comprend les chambres d'hôtes, les gîtes et les meublés de tourisme – sont moins clairement identifiables que les infrastructures décrites précédemment. Nombre d'entre eux sont en effet installés au sein du tissu villageois, dans d'anciennes fermes, dans des maisons villageoises ou dans des bâtiments qui se distinguent peu du bâti environnant. La présence d'enseignes ou la fermeture longue et récurrente des volets lorsque les logements sont inoccupés sont les seuls signes distinctifs de leur présence au sein du tissu bâti.

La multiplication des chalets, souvent calqués sur le modèle alpin, rappelle l'influence des destinations touristiques classiques dans les représentations mentales et sa concrétisation au sein du paysage. Ce type de bâti, fréquemment construit dans des espaces où la vue porte loin, adopte un caractère assez dispersé le long des dessertes routières. Quelques lotissements sont également occupés par des secondes résidences. Seule leur occupation sporadique permet de les distinguer d'un lotissement résidentiel classique.



Ci-dessus à gauche, un gîte se repère par la profusion de plantations en façade (Laforêt, Vresse-sur-Semois). A droite, un chalet est bien visible à la périphérie du village d'Oignies-en-Thiérache. Ci-contre, à La Roche-en-Ardenne, rien ne distingue ce lotissement de secondes résidences d'un quartier d'habitations classiques.

L'hébergement insolite* et les expériences innovantes – effet de mode ou phénomène durable ? – ont fait une timide apparition ces dernières années. Ils créent souvent un point d'appel dans le paysage par leur site d'implantation ou l'utilisation d'une typologie exogène voire de références folkloriques. Yourte, roulotte (flèche), cabane dans les arbres prennent peu à peu place dans le paysage ardennais.



Tourisme - Pression touristique

Lits-personnes / Habitant

de 0,0 à 0,3	de 0,7 à 0,9
de 0,3 à 0,5	de 0,9 à 1,1
de 0,5 à 0,7	de 1,1 à 2,6

En raison de son succès touristique, l'Ardenne centrale connaît certaines pressions sur son milieu naturel (compaction du sol, altération du milieu aquatique, dégradation du paysage) et sur le plan humain. Une augmentation de la concentration en hébergements touristiques peut en effet impacter la population locale tant positivement (maintien de certains services et commerces) que négativement (inflation immobilière). En période de haute fréquentation touristique, une rupture entre le nombre d'habitants et le nombre de touristes crée un déséquilibre. La carte ci-contre illustre l'ampleur de la pression touristique (en 2008, en province de Luxembourg), soit le nombre de lits touristiques par habitant (plus la couleur est foncée, plus la pression est importante).

Source : extrait de REAL (2009). *Le tourisme en province de Luxembourg – Chiffres et réalités*. Carte : FTLB – Idelux-Valbois.

Infrastructures de loisir et mise en scène du paysage

Les attraits naturels de l'Ardenne centrale (rivières, relief, paysages, forêt...) sont le support d'ACTIVITÉS LUDOSPORTIVES diversifiées.

C'est d'abord à proximité des rivières ardennaises et des plans d'eau que les activités récréatives se sont développées (processus de balnéarisation) sous la forme de baignade, petite navigation (barque, pédalo, kayak, raft) ou pêche.

D'abord circonscrite à la Lesse, la pratique du kayak s'est étendue à de nouveaux tronçons de rivières au milieu des années 1980, avec la création de sociétés de location mettant en circulation un nombre croissant d'embarcations. En saison printanière et estivale, les aires d'embarquement piétinées et les zones de stockage des embarcations sont bien visibles en bordure de cours d'eau. Un conflit d'usage entre les kayakistes et d'autres usagers, comme les pêcheurs, et la prise en compte par les autorités régionales de mesures environnementales visant la protection des berges et du lit des cours d'eau ont abouti à une réglementation de plus en plus exigeante de la pratique du kayak. Ainsi, les tronçons de cours d'eau où l'activité est encore permise sont limités en Ardenne centrale à l'Ourthe, la Lesse et la Semois. En fonction du débit des cours d'eau et des périodes de pêche, la circulation des kayaks n'est plus autorisée toute l'année ni toute la journée. Des aires spécifiques d'embarquement et de débarquement ont été créées.



Une série de panneaux renseignent les usagers sur la réglementation en vigueur. Ci-contre, le long de l'Ourthe, les jours et les heures durant lesquels les kayaks peuvent circuler sont indiqués sur un panneau.

Une aire d'embarquement de kayaks est aménagée sur une berge de la Semois. Sur la rive opposée, une zone de baignade autorisée avec plage (flèche), plaine de jeux et aire de petite restauration est bien visible (Chiny).



Depuis quelques années, notamment sous l'impulsion des GAL* et des contrats de rivière*, les actions en faveur de la pêche en rivière se multiplient : aménagement de parcours de pêche sportive et de postes de pêche, sensibilisation et éducation.



Un panneau (1) sur le bord d'une route signale un poste de pêche le long de l'Ourthe (le pré Baltazard). Celui-ci comprend une aire de pique-nique (2). Ci-contre, la pratique de la pêche sportive au milieu de l'Ourthe à Houffalize (3).

Les promeneurs, en recherche de points de vue diversifiés, ont au départ profité des abords des vallées encaissées avec leurs nombreux méandres, leurs rochers apparents et les ruines des châteaux qui les surplombent. Les itinéraires destinés à la promenade ont ensuite été étendus à l'ensemble du territoire de l'Ardenne centrale, d'abord à l'initiative des offices du tourisme communaux. Poteaux de balisage, panneaux d'information et mobilier d'accueil ou de repos (banc, table, poubelle, barbecue...) parsèment ces itinéraires. Dans certains lieux, le paysage est mis en scène par l'aménagement de points de vue.



Vision classique de l'Ardenne touristique, des promeneurs sur un sentier en forêt autour du lac de Nisramont (Houffalize, ci-dessus à gauche) et des panneaux balisant un itinéraire de promenade dans les bois de Petitvoir (Neufchâteau, ci-contre).

Certains points de vue comme celui des boucles de Frahan à Rochehaut (Bouillon, ci-dessus à droite), sont spécialement aménagés. Des aires de stationnement permettent un accès facile et des dispositifs éducatifs explicitent les éléments constitutifs du paysage.

Le tourisme sportif de nature, VTT en tête, s'est fortement développé dans les années 1980 et 1990. Il a été complété une dizaine d'années plus tard par le quad et l'accrobranche. Ces activités exercent parfois une pression assez forte sur le milieu naturel et le paysage. Des mesures d'encadrement ont été prises pour limiter cet impact. Activité hautement saisonnière et aléatoire sous nos latitudes, le ski de fond est pratiqué en Ardenne centrale et en Thiérache. Il imprime des traces dans le paysage en formant des pistes où l'on devine les doubles empreintes des skis.



Un groupe de cyclotouristes se confronte au parcours de la course Liège – Bastogne – Liège lors d'une balade organisée la veille de l'évènement entre Bastogne et Houffalize.



La ville de Houffalize (à gauche) s'est spécialisée dans l'accueil des vététistes : balisage de circuits, organisation de manches de championnat... A La Roche-en-Ardenne (à droite), un magasin loue des VTT et des kayaks.

Le tourisme de nature – y compris la promenade – est une autre forme d'exploitation du territoire. Il se traduit par la recherche d'odeurs et d'autres ambiances, la chasse aux images ou au gibier, la cueillette aux champignons... Il se concentre surtout en période automnale. Le paysage forestier est alors animé par les groupes de promeneurs.



Depuis leur forte expansion au début des années 1950 – et malgré un tassement depuis le milieu des années 1990 –, les tentes et les constructions en bois des grands camps d'été des mouvements de jeunesse égalaient les prairies des deux ensembles paysagers. Le cadre naturel (bois pour les constructions et les jeux, rivière pour l'approvisionnement en eau) est propice à ce genre d'activité. Les tentes de couleur verte caractéristique ressortent sur les massifs d'épicéas dans une clairière en forêt d'Anlier (Louffémont, Légglise).

Peu nombreuses, les **ATTRACTIONS TOURISTIQUES*** participent pourtant à l'attractivité de l'Ardenne. Les plus importantes sont le château de Bouillon et l'Eurospace Center à Transinne qui, en 2006, ont chacun accueilli entre 100 000 et 200 000 visiteurs. Certaines attractions ont été créées dans le but de diversifier l'offre, de se détacher des contraintes climatiques et d'allonger la saison touristique.

De la même manière que les hôtels ont leurs « étoiles » et les gîtes leurs « épis », les attractions touristiques ont leurs « soleils ». Cette politique d'appellation protégée et de labellisation vise à renforcer le professionnalisme des acteurs touristiques wallons et s'inscrit dans une démarche de qualité (comme l'aménagement des abords) qui peut avoir une influence indirecte sur le paysage.

Le centre Houtopia à Houffalize est installé en fond de vallée au sein d'un bâtiment au gabarit important. L'enseigne est très visible depuis les voiries d'accès à la commune.



Les CENTRES de certaines villes ou certains villages sont presque exclusivement tournés vers le tourisme. La plupart des commerces (horeca, souvenirs, produits ardennais...), souvent annoncés par de grandes enseignes colorées, lui sont dédiés. A la bonne saison, des terrasses sont installées devant les lieux de restauration. De grands parkings situés à proximité permettent de désengorger les rues commerçantes dont l'aménagement urbain est généralement soigné et l'aspect accueillant renforcé par des végétaux.

La création des Parcs naturels (Parcs naturels du Viroin en 1998, des Deux Ourthes et de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier en 2001), suivi par les initiatives communautaires concernant le développement rural – Leader, GAL (Groupe d'actions locales) – ont permis la mise en place de stratégies territoriales. Le tourisme y est considéré comme un vecteur du développement d'un territoire rural. La stratégie repose notamment sur l'extension du tourisme vert : mise en valeur touristique des paysages et de la biodiversité (la confusion entre la qualité écologique d'un site et sa qualité paysagère est souvent de mise), organisation de randonnées à pied, découverte de la pêche, valorisation du terroir via les hébergements et les producteurs locaux...

Les Maisons du Tourisme – au nombre de quatorze sur les deux ensembles paysagers – ont fait leur apparition au milieu des années 2000. Bâtiments anciens réhabilités ou constructions contemporaines, elles font partie intégrante du paysage des communes touristiques.

Le tourisme de mémoire

Les traces des deux conflits mondiaux (voir pp. 82-83) se matérialisent aujourd'hui dans le paysage par une série de monuments et de cimetières militaires mais aussi par leur exploitation patrimoniale et touristique.

Les cimetières militaires, dont le nombre a fortement diminué suite à des regroupements, sont devenus des lieux de mémoire et sont souvent inclus dans les circuits historiques.



Dans la nécropole de Maissin (Libin) reposent près de 5 000 combattants français et allemands, morts en août 1914. Le site se distingue dans le paysage par son mur d'enceinte (1) et un monument commémoratif (2). Ce lieu de mémoire est toujours très fréquenté par des visiteurs du monde entier, comme en atteste son livre d'or (3).

Dans le cimetière militaire allemand de Recogne (Bastogne) sont enterrés près de 7 000 soldats tombés à l'hiver 1944 -1945 lors de la bataille des Ardennes. Le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge – service pour l'entretien des sépultures militaires allemandes – met à disposition des visiteurs des cartes postales (exemple à droite), ainsi que des feuillets explicatifs.

Source : carte postale, Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge e.V. (non circulée).



Au détour d'un chemin, on peut croiser des reliquats de fortifications de la Seconde Guerre mondiale, souvent reconquis par la végétation ou cachés au sein du bâti. D'autres vestiges de la guerre comme des chars, des jeeps ou des tourelles d'armement font maintenant partie du mobilier urbain et décorent les places et carrefours de nombreux villages du nord-est de l'Ardenne centrale.

Sur le terrain, le signe le plus visible de l'exploitation touristique de la Seconde Guerre mondiale – et dans une moindre mesure de la Première – est la panoplie de panneaux explicatifs, de cartes de localisation et de bornes diverses qui matérialisent les circuits historiques. Plus localement, des musées sont consacrés aux conflits, comme à Bastogne, ville-martyre de la bataille des Ardennes.

Ci-contre, un abri en béton de type HF3 est localisé en bordure de la N30 à l'entrée d'Houffalize. Cet ouvrage était intégré à la première ligne de défense belge des Ardennes mise en place dans les années 1930.

Ci-dessous à gauche, une carte du circuit de la bataille des Ardennes, aux côtés de la tourelle monumentalisée d'un char américain à Mageret (Bastogne).

Ci-dessous à droite, sur le site du mémorial du Mardasson à Bastogne, le centre de mémoire et de référence de la Seconde Guerre mondiale a été profondément réaménagé en 2014. C'est le plus grand « musée » historique de l'ensemble paysager.



Les paysages actuels, caractéristiques et tendances

L'ensemble paysager de l'Ardenne centrale et celui de la Thiérache ont été traités séparément. Pour chacun d'eux, une carte fait ressortir les principales caractéristiques et tendances des paysages. Les éléments qui y sont repris sont de nature et d'origine variées. Ils peuvent avoir un effet structurant ou déstructurant sur le paysage. Les différences d'époque, de nature et de qualité ont été ignorées au profit du seul critère de l'effet sur les paysages actuels, qu'il soit positif ou négatif.

La Thiérache

 Cours d'eau principaux

 Surfaces agricoles et bocages en régression

Au sein des anciennes clairières subsistent des surfaces agricoles, majoritairement constituées de petites parcelles herbagères et entourées de haies donnant une ambiance bocagère à la zone. Ces haies, en mauvais état et en régression, forment un réseau lacunaire.

 Vastes surfaces agricoles ouvertes

De vastes étendues cultivées, issues des défrichages du 19^e siècle, couvrent le sud-ouest de l'ensemble.

 Principales masses boisées

L'ensemble paysager compte encore quelques grands espaces boisés, vestiges de la grande forêt de Thiérache. La plus vaste masse boisée se localise sur les versants pentus de la vallée de l'Oise et au nord de ce cours d'eau. La présence visuelle des boisements est souvent accentuée par la topographie relativement plane. Un mélange de feuillus et de résineux compose ces masses boisées. Les feuillus y prédominent.

 Cultures de sapins de Noël

Dans l'est, la culture de sapins de Noël est introduite progressivement dans le paysage.

 Bâti linéaire et semis de fermes isolées

Le tissu bâti se compose de noyaux villageois qui se sont développés historiquement le long du réseau routier. Le bâti récent, de faible ampleur, s'inscrit dans la continuité de ce développement linéaire. D'imposantes fermes se sont installées au 19^e siècle au milieu des zones défrichées.



La Thiérache

L'Ardenne centrale

Principales masses boisées

Un peu plus de la moitié de l'ensemble paysager est couverte de forêts. Les boisements – et particulièrement les feuillus – sont un élément majeur des paysages de l'Ardenne centrale. Le jeu des textures (feuillus/résineux, mise à blanc) et des couleurs (influence des saisons pour les essences feuillues) apporte un élément dynamique aux paysages forestiers. Les grands massifs feuillus ceinturent l'ensemble paysager. Ils se concentrent surtout dans la bordure nord, autour du massif de Saint-Hubert, et dans la bordure sud, au sein d'une bande forestière composée des massifs de Bouillon, Herbeumont, Chiny et Anlier. Dans la partie centrale, la taille des zones boisées diminue d'ouest en est. Les boisements sont visibles partout dans les arrière-plans. Les superficies de résineux sont plus faibles et plus dispersées – au sein des zones boisées ou comme bosquets à l'intérieur des campagnes – mais récurrentes dans le paysage.

La multifonctionnalité prônée par le nouveau Code forestier (2008), l'intégration toujours plus importante des réflexions environnementales (prise en compte de la biodiversité et des évolutions climatiques) mais aussi les contraintes économiques incitent depuis quelques années à une diversification forestière (mélange d'espèces et d'âges au sein des peuplements), du moins pour les grands massifs d'un seul tenant. L'impact sur les paysages de cette diversification en cours n'est pas encore vraiment perceptible.

Superficies agricoles

Au sein de l'Ardenne centrale, la fonction agricole est fortement présente et principalement axée sur l'élevage bovin. Les surfaces agricoles ouvertes accueillent de vastes parcelles remembrées aux côtés des parcelles étroites qui suivent les courbes de niveaux et sont héritées de l'ancienne organisation collective du travail agricole. Ces espaces agricoles sont essentiellement couverts d'herbages accompagnés de cultures destinées à l'alimentation des animaux (céréales et maïs). Les hauts plants serrés de maïs ferment de nombreuses vues à la fin de l'été. Dans le nord et le sud de l'ensemble, les clairières agricoles ouvrent le paysage forestier. Les cultures caractérisent principalement la partie orientale de l'ensemble, les boisements y étant minoritaires. Cette proportion s'inverse progressivement vers l'ouest.

Depuis les années 1930, la culture de sapins de Noël – assimilée légalement à une culture agricole – prend place sur les parcelles auparavant herbagères ou cultivées de la partie centrale de l'ensemble paysager et accentue son caractère forestier et « enrésiné ».

Vallées multifonctionnelles

L'Ardenne centrale est entaillée par de nombreuses vallées méandreuses et encaissées. Les plus importantes sont celles de la Semois et de l'Ourthe. Le tourisme (activités et hébergements) s'y concentre et repose sur la combinaison d'un ensemble de facteurs tels que des paysages naturels préservés et des activités ludosportives (promenade, randonnée, VTT, kayak, baignade, pêche et chasse) que permet l'association de la forêt et des vallées encaissées. Historiquement, les campings ont été implantés au bord des cours d'eau même si, depuis quelques années, sous la contrainte des aléas d'inondation, leur prégnance a légèrement diminué.

A côté de cette fonction touristique, les vallées encaissées de l'Ardenne centrale jouent un rôle écologique important, renforcé par les nombreux programmes de réouverture du fond des vallées. Ces programmes impliquent notamment un désenrésinement progressif.

Structures urbaines et influences extérieures

L'implantation, le gabarit ou les matériaux des noyaux bâtis de l'Ardenne centrale ont été influencés par ceux des régions limitrophes (principalement par les régions de Fagne-Famenne et de Lorraine) sans que l'on puisse fixer une limite géographique précise à cette influence qui décroît lorsqu'on progresse vers le cœur de l'ensemble paysager.

Aujourd'hui, le Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'important pourvoyeur d'emplois, induit une pression intense en matière d'urbanisation sur une partie étendue de l'est de l'Ardenne centrale. Le nord de l'ensemble paysager subit quant à lui dans une moindre mesure l'influence de Bruxelles et du nord de la Wallonie. Ces tensions ont pour conséquences la transformation de la sitologie originale des villages par des extensions contemporaines mais aussi la prépondérance progressive des styles standardisés sur la mixité du bâti ardennais-famennois ou lorrain traditionnel.

L'ensemble paysager compte quelques entités urbaines actives (Bastogne, Neufchâteau, Libramont) qui polarisent leur périphérie. Un semis de petits bourgs, d'importance locale, complète cette armature urbaine. Le chemin de fer a participé à l'apparition ou au développement d'une partie d'entre eux (Gouvy, Paliseul, Bertrix). Au sein des vallées de l'Ourthe et de la Semois, La Roche-en-Ardenne, Houffalize et Bouillon constituent des bourgs touristiques. Bastogne (et son tourisme de mémoire), Saint-Hubert (et la chasse) et plus récemment Neufchâteau (et son renouveau urbain) enrichissent cette ossature urbaine touristique. Le reste du tissu bâti est constitué de petits villages ou de hameaux au noyau lâche.

Infrastructures de transport

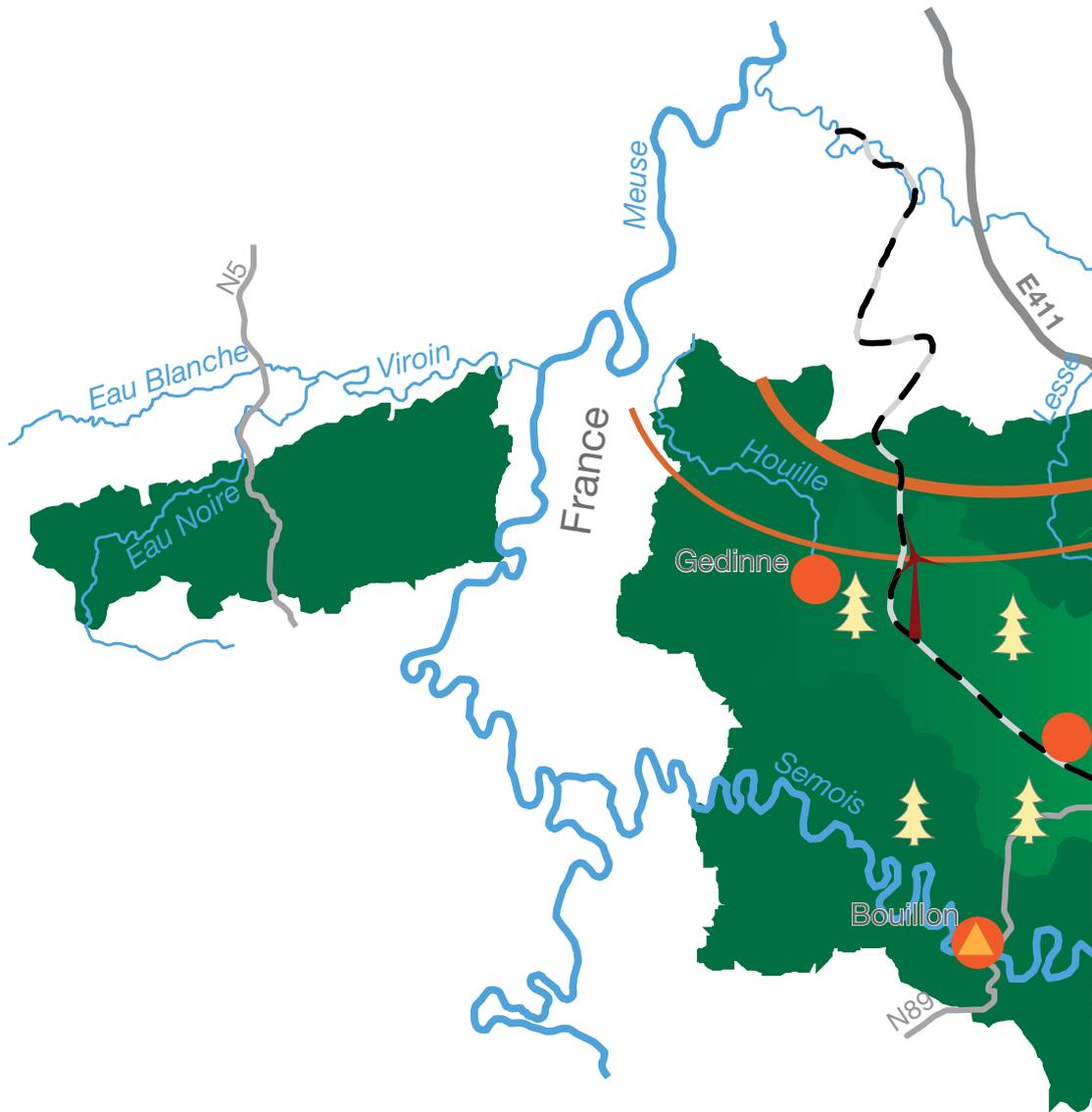
Un réseau important d'autoroutes et de voies à grand gabarit traverse l'ensemble paysager (E411, E25, N4 et N89). Leur impact visuel direct est variable. Il est plus important là où le relief offre des vues latérales et nécessite des ouvrages d'art importants. A de nombreux endroits, les routes nationales traversent des zones urbanisées, créant de véritables ruptures au sein des villages. La présence de ces infrastructures se fait principalement ressentir de manière indirecte puisqu'elles permettent le développement d'activités industrielles ou commerciales en lien avec les principales agglomérations.

A l'échelle de l'ensemble paysager, les zones d'activité économique et commerciale occupent des surfaces négligeables, mais ponctuellement (localisation, superficie d'un seul tenant) leur impact paysager est significatif. L'activité économique a longtemps pris place à proximité ou au centre des bourgs et, dans une moindre mesure, à côté du chemin de fer. Elle s'est ensuite installée le long des routes à grand gabarit et plus tard des autoroutes.

Eolien

La partie orientale de l'ensemble (selon un axe Neufchâteau – Bastogne – Gouvy) jouit d'un potentiel venteux propice à l'installation d'éoliennes. Les parcs existants, à l'exception de celui de Bièvre situé plus à l'ouest, se concentrent dans cette zone.

L'Ardenne centrale



0 10 20 Km N

Principales masses boisées

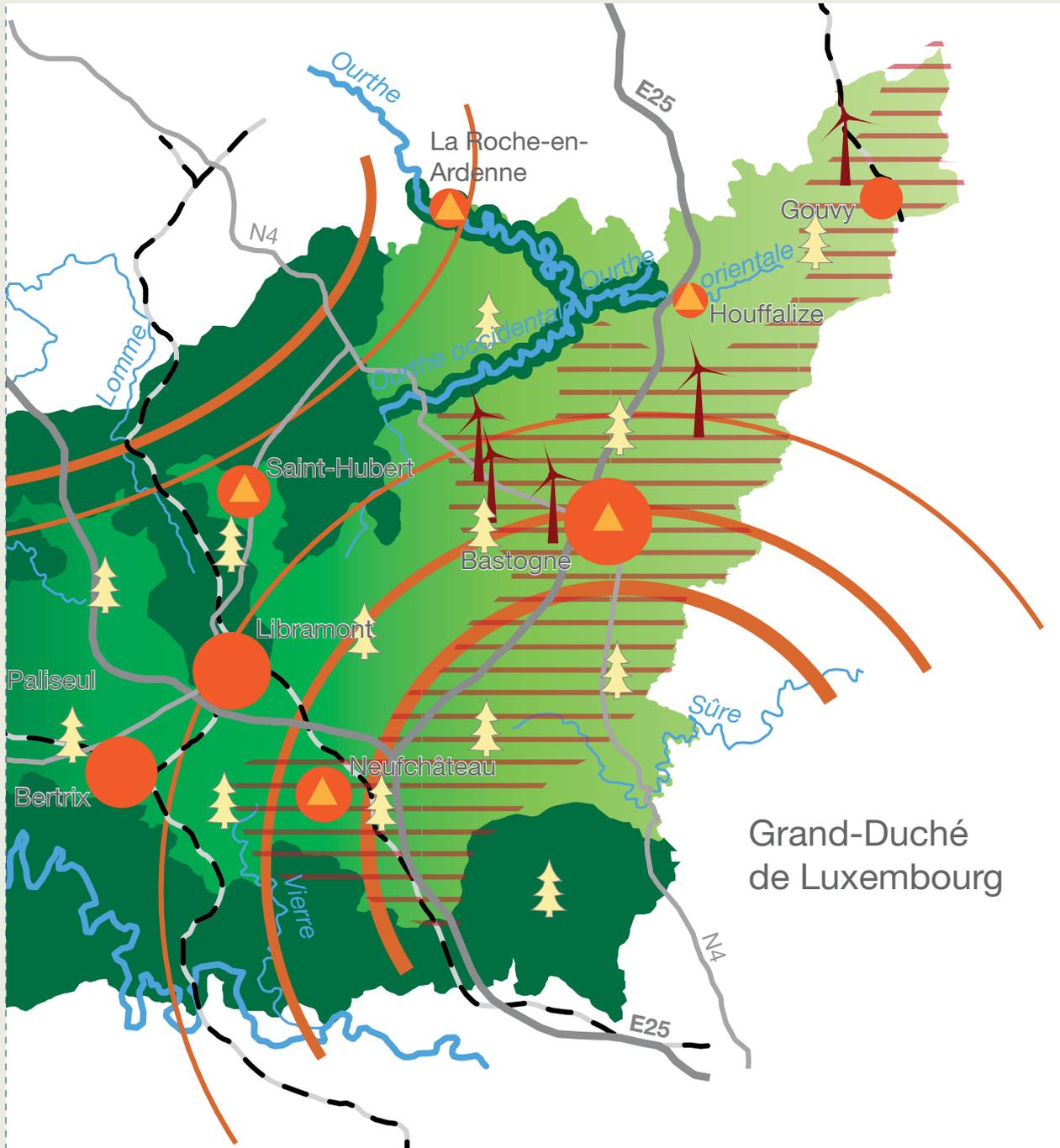
Superficies agricoles et forestières
 - Gradient forestier SO-NE
 - Gradient herbager NE-SO

Principales cultures de sapins de Noël

Vallée multifonctionnelle

Parc d'éoliennes (hauteur inférieure ou égale à 150 mètres)

Zone à grand potentiel éolien (vent)



Grand-Duché de Luxembourg

● Agglomération (taille du cercle proportionnelle à l'importance de la population)

▲ Ville touristique

~ Principaux cours d'eau

— Autoroute et voie rapide

- - - Chemin de fer

⤿ Influences extérieures

Des regards sur les paysages

Mettre au jour les regards que posent l'Ardennais et l'habitant de la Thiérache sur leurs paysages est l'objectif de cette partie de l'atlas, qui se base sur une campagne d'interviews menées auprès d'une quarantaine d'acteurs locaux.

Ce travail vise à comprendre ce qui se dit sur les différents paysages qui composent les deux ensembles paysagers, tant de manière positive que négative, et comment chacun envisage leur évolution. Parler des paysages, c'est avant tout parler d'une vision profondément humaine émanant des individus et basée sur leur bagage culturel, leur histoire personnelle et leur parcours quotidien. Cette approche s'inscrit par ailleurs dans la philosophie de la Convention de Florence qui stipule que les Etats signataires s'engagent à « (...) *mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage.* » (art. 5c) et à « *formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public.* » (art. 6d).

Méthodologie des rencontres

Les personnes interrogées, seules ou en groupe, proviennent de milieux très variés : associations, Groupes d'actions locales (GAL), Parcs naturels, Département de la Nature et des Forêts (DNF), acteurs touristiques, forestiers et communaux, mais aussi habitants sensibilisés à la thématique. Chaque rencontre se déroule sur base d'un même fil conducteur, qui s'adapte au profil des interlocuteurs et au contenu de la discussion.

Durant les entretiens, les répondants sont d'abord invités à décrire les paysages des ensembles paysagers en termes généraux. Sur base d'une carte topographique, il leur est proposé de discuter des limites des ensembles étudiés. Ils identifient et décrivent ensuite les paysages les plus intéressants ou typiques, ou encore ceux qu'ils estiment abîmés. La discussion aborde aussi les menaces, les enjeux ou encore les actions mises en place en faveur du paysage. Certaines rencontres sont complétées par une visite de terrain, permettant ainsi d'enrichir les propos tenus, de vivre et partager les paysages identifiés sur la carte.

Le présent texte, synthèse des opinions recueillies, s'appuie sur des extraits choisis (en vert dans le texte). Il expose les liens entre paysage et appartenance territoriale, ainsi que des thèmes comme la forêt, le tourisme et des facettes plus contemporaines des paysages. Viennent ensuite une description et une analyse des paysages choisis. Pour terminer ce tour d'horizon, quelques démarches mises en place en faveur des paysages sont présentées, traduisant l'investissement important effectué aujourd'hui pour leur valorisation.



Visite de terrain avec les acteurs locaux, en haut à proximité de Tenneville, en dessous en surplomb de la Semois à Dohan (Bouillon) au point de vue de la Chevauchée.

Quand les paysages font les limites du territoire d'appartenance

Mystère, force, calme, nature, relief, variété, agriculture, tourisme, tels sont les mots-clés qui caractérisent les paysages de l'Ardenne. Ils ne se dépeignent pas sans leurs habitants, dits forts, fiers, fidèles. L'ensemble de la Thiérache est quant à lui surtout vu comme une région de bois, d'eau et d'étangs.

« *La forêt et l'agriculture, c'est ce qui a fait l'Ardenne.* »

« *L'Ardennais est dur et têtu.* »

« *Ils ont une mentalité rude et pudique, ils sont bosseurs, ce sont des gens qu'il faut aborder en douceur.* »

L'appellation Ardenne est envisagée dans son terme générique par les répondants, qui ne distinguent pas l'Ardenne centrale et l'Ardenne du nord-est (voir p. 32). Personne n'entend confondre son Ardenne avec « les » Ardennes, réservées aux Ardennes françaises. Ce statut d'entité unique semble offrir plus de force pour présenter son territoire. Pourtant, au sein de l'ensemble, la lecture paysagère est nuancée et procède par zones plus restreintes, en fonction du relief, des cours d'eau, de l'occupation du sol, de villes de référence ou encore de « l'effet frontière ». Il émerge autant d'Ardennes que d'Ardennais.

« *Les Ardennes, c'est le sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse, l'Ardenne, c'est ici.* »

« *On ne peut pas parler des Ardennes, l'Ardenne, c'est une entité géologique.* »

La question de la limite de l'Ardenne est fréquemment soulevée. C'est ainsi que la Baraque de Fraiture (hors de l'ensemble étudié) et les communes de Marche-en-Famenne, de la Roche-en-Ardenne ou de Wellin (situées à cheval sur les limites de l'ensemble étudié) sont autant de lieux présentés comme « la porte de l'Ardenne ». Les promoteurs touristiques vendent quant à eux l'Ardenne, dont le rayonnement et l'importance économique pour la région est reconnue par tous les répondants, dès le passage du sillon Sambre et Meuse.

« *Wellin, porte de l'Ardenne, tout le monde va mettre ça en avant, c'est un beau produit.* »

Les ensembles paysagers sont donc vécus de manière plurielle, par entités – chacune relevant peu ou prou de l'identité ardennaise – qui se dessinent davantage par les éléments naturels que par l'habitat dont la typicité architecturale n'est plus perceptible en beaucoup d'endroits.



Carte des différentes approches du territoire par les acteurs locaux.

Les trois grandes vallées – la Semois, l'Ourthe et la Lesse – sont des éléments permettant d'aborder l'espace ardennais. Chacune a un profil et une aura différents. La Semois relève d'une ambiance bucolique et touristique, la Lesse se fait plus discrète et l'Ourthe plus sauvage.

« La Semois, Bouillon, c'est plus l'Ardenne carte postale. Ce n'est pas mon Ardenne, c'est une autre Ardenne. »

Les paysages de grands plateaux et leur occupation du sol constituent une autre entrée pour décrire et distinguer les paysages de l'ensemble. Les plateaux de Saint-Hubert et de la Croix Scaille, recouverts par la forêt, se singularisent. Le plateau du centre, comprenant notamment Neufchâteau, Libramont et Libin, est vu comme le « fond de l'Ardenne ». C'est un espace ressenti comme plus « dur », en référence aux rudes conditions de vie du passé, lorsque les habitants vivaient essentiellement de l'agriculture et dans un grand isolement jusqu'à la seconde moitié du 19^e siècle (voir pp. 76-77).

« Bertrix, Neufchâteau c'est plus dépouillé, l'élevage a pris la place, c'est moins vallonné, moins varié. »

« Un plateau fortement marqué par l'homme car il ne reste pas de bois. A-t-il une valeur intrinsèque en termes de paysages ? Sans doute, mais elle ne résonne pas chez moi. »

Le profil urbain de Bastogne, implanté sur le plateau, attire un tourisme lié au souvenir de la Seconde Guerre mondiale et semble moins relever de l'identité ardennaise. L'absence de forêt et la prédominance de l'agriculture joueraient également un rôle dans cette distinction. « Je sens une forte différence de mentalité entre Bastogne, Libin et Libramont. »

La forêt d'Anlier est le troisième grand massif identifié et marque la transition vers la douceur de la Gaume.



« Ce qui est doux, c'est Florenville, Orval en Gaume. »
« Il y a une dispute pour savoir si on est Gaumais ou Ardennais. »

Les habitants de l'ensemble de la Thiérache se rattachent plutôt à la ville de Chimay, qui a un rayonnement historique important. Ils se distinguent de la Thiérache française en se réclamant de la Haute Thiérache.

« On n'a pas la prétention d'être Ardennais. Les gens ne savent pas si on est en Ardenne ou en Thiérache. »

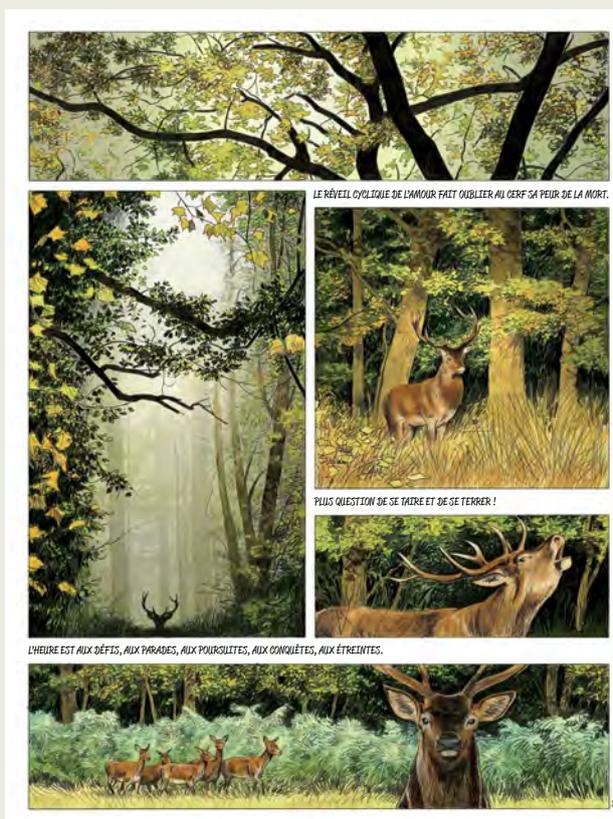
La forêt au centre d'enjeux multiples

La forêt intrigue et attire. Elle représente le mystère, mais aussi une nature préservée. Elle se différencie de la campagne qui est considérée comme plus apaisante, agricole et habitée. Lorsqu'il est demandé de parler des paysages de la forêt, c'est sa présence en arrière-fond qui apparaît au plus grand nombre, mais aussi les couleurs qu'elle offre en fonction des essences d'arbres et des saisons. Viennent ensuite d'autres thèmes qui sont indirectement liés aux paysages, comme celui du bien-être procuré lorsqu'on s'y évade, celui de la gestion sylvicole, de la chasse ou encore des menaces qui pèsent sur son avenir.

La forêt, cœur et arrière-fond de l'Ardenne et de la Thiérache

La forêt est l'emblème des paysages ardennais. Elle forme le cœur de l'Ardenne et est toujours présente en arrière-plan des paysages de l'Ardenne et de la Thiérache.

« *La Thiérache, ce n'était qu'une forêt avant les grands défrichements.* »



« *Où que vous habitez, l'arrière-fond est une forêt.* »

La forêt ardennaise revêt une image de nature encore sacrée. Elle inspire des artistes et écrivains qui la subliment et renforcent cette attractivité.

Ci-dessus, la ferme Fontaine du village de Wyompont (Tenneville) par © Marie-Anne Gillet.

Ci-contre, *Le dernier brâme* par Servais © Dupuis, 2011.

Selon les répondants, la forêt ardennaise apparaît encore aux yeux des non Ardennais de manière simpliste comme une masse boisée composée d'épicéas.

« *Pour l'étranger, l'Ardenne, c'est le résineux.* »

Pourtant, bien d'autres essences enrichissent le couvert forestier et les connaisseurs se plaisent à en décrire les particularités.

En plus du hêtre et du chêne, on trouve le noisetier qui s'adapte sous les chênes, le mélèze à la couleur dorée, le douglas au tronc plus allongé (qui tend progressivement à remplacer l'épicéa) et le pin sylvestre au tronc écaillé. On voit aussi le bouleau, le sorbier, le chêne rouge d'Amérique aux feuilles rougeoyant...

« *La période idéale pour apprendre à connaître les essences forestières est la première quinzaine de mai et la seconde quinzaine d'octobre. Car en été les verts saturent.* »

« *Le mélèze est un arbre très structurant en termes de paysages.* »

« *L'épicéa dans une hêtraie façonne le paysage, il reste vert.* »



La présence de mélèzes et de bouleaux pigmente d'une touche dorée les paysages automnaux noirs et brunâtres. La gestion des forêts, qui ne se limite pas à la monoculture d'épicéas, est particulièrement appréciée pour la variété des essences, des coloris et textures qu'elle amène.

« *Le mélèze se confond avec d'autres essences mais en automne, il devient doré, puis ses rameaux deviennent brun fauve.* »

Gestion sylvicole dans les paysages

La forêt intacte et sauvage est l'image que les habitants veulent véhiculer, celle qui est vécue dans l'imaginaire, mais elle n'est pas tout à fait celle du quotidien.

« *Il y a l'Ardenne idyllique, touristique, mais à côté de ça, il y a l'Ardenne et la réalité de tous les jours, les débardeurs, les chasseurs, les mises à blanc.* »

Les actes de gestion liés aux fonctions attendues d'une forêt – la production sylvicole, la protection de la biodiversité, la chasse et le loisir – se lisent dans le couvert forestier, parfois brutalement, parfois subtilement. La forêt et sa gestion offrent des paysages variant en fonction de différents paramètres tels que la localisation, les essences plantées et les types de prélèvements effectués. Les parcelles situées sur les flancs de vallées sont plus exposées visuellement, c'est pourquoi les gestionnaires forestiers de Bouillon ont pour consigne de ne pas pratiquer de coupes trop importantes sur ces zones. Selon les répondants forestiers et communaux, la production de bois est la fonction principale de la forêt. Pour les propriétaires forestiers, la forêt doit avant tout être économiquement rentable. Les responsables communaux rappellent que ces rentrées sont essentielles pour la bonne tenue des finances communales.

« *Notre seule richesse, c'est notre forêt et elle n'est pas délocalisable.* »

Les actes sylvicoles peuvent être très différents selon qu'ils sont posés en forêt publique ou en forêt privée. Les propriétaires privés sont perçus par beaucoup de répondants comme des personnes privilégiant la rentabilité par la plantation d'essences majoritairement résineuses. La prise en compte du paysage dans la gestion sylvicole n'est pas une priorité, même si elle est timidement entrée dans le Code forestier (voir p. 56).



Terrain privé qui sera prochainement planté en résineux par son propriétaire.

« *Quand on est habitué à un site merveilleux, c'est triste de savoir qu'il va être fermé.* »



Coupe à blanc sur un versant le long de la route N89 vers La Roche-en-Ardenne.

La coupe à blanc suscite des débats passionnés. Elle fait partie des pratiques de gestion forestière communes lorsque le peuplement est arrivé à maturité et consiste à abattre d'un seul tenant la totalité du peuplement. Face à ces coupes, l'opinion n'est pas totalement unanime. Entre le pragmatisme de certains gestionnaires et l'attachement sensitif des autres, la coupe à blanc choque si les superficies concernées dépassent trois ou quatre hectares, si elle est pratiquée sur des feuillus ou si elle s'effectue sur des zones que les habitants ont « toujours » connues boisées.

« Quand vous avez des coupes de plusieurs hectares, c'est très choquant, non seulement au niveau paysager, mais aussi pour la faune et le climat. »

« Vous grandissez avec des arbres puis, du jour au lendemain, vous vous retrouvez avec un paysage apocalyptique. »

Des gestionnaires forestiers enclins à revoir la philosophie et les méthodes de gestion sylvicole envisagent progressivement de limiter en certains endroits ces coupes drastiques, de laisser une lisière en pourtour de parcelle ou encore de laisser quelques bouquets d'arbres sur la zone à exploiter.

« Avant, on mettait vingt hectares par terre. Ça n'arrivera plus, on n'en met plus que deux à quatre. »

Des techniques de prélèvement ciblées sont pratiquées sur certains triages*, telles que la gestion jardinée* et la gestion Pro Silva (voir p. 95).

« On en faisait déjà avant du Pro Silva, mais on n'en parlait pas. » ; « Il n'y avait pas de gestion Pro Silva sur des résineux. »

« L'équilibre d'une forêt provient de son déséquilibre âges/espèces. »

Ces techniques demandent du temps et de la réflexion. Certains forestiers ont pris cette direction, mais tous les professionnels concernés sont loin de s'y engager.



Ci-dessus, un exemple d'une parcelle idéale, selon le forestier, pour son profil type « Pro Silva ». Mélange d'essences et d'âges sur une même parcelle (forêt d'Anlier).

« On nous demande de travailler en peuplement mélangé, comme ça si une espèce se plante, on ne perd pas tout. »

A gauche, une sélection de feuillus de quarante ans à préserver.



Lors du débardage, les exploitants forestiers peuvent faire des dégâts dans la forêt, qui heurtent les promeneurs et certains gestionnaires.

Ici, les bords d'un chemin et des arbres abîmés après le passage des débardeurs dans une forêt à Vresse-sur-Semois.

Parce que la biodiversité et les paysages sont souvent associés, des actions comme la création de mares ou le désenrêlement du fond des vallées sont citées comme importantes. Le Code forestier prévoit en effet de dégager six mètres de part et d'autre des berges du fond des vallées. En sites Natura 2000, cette distance augmente à douze mètres.

« Douze mètres, ça commence à compter. »

Il reste à organiser l'entretien de ces zones pour éviter la repousse spontanée de feuillus. Le maintien de deux arbres d'intérêt biologique à l'hectare et d'un arbre mort tous les deux hectares est une autre mesure pouvant influencer sur l'ambiance intra-forestière. Aux dires des forestiers, cette action peut être longue à réaliser, les arbres morts de qualité biologique étant rares. Ce type de changement est un réel défi pour le monde sylvicole. Il y a quelques années encore, les agents forestiers recevaient un blâme si un arbre mort restait au sol. Aujourd'hui, c'est devenu une imposition. Hier, une belle forêt était une forêt propre et plantée. Aujourd'hui, une belle forêt est aussi une forêt qui attire la vie grâce au biotope plus riche offert par les arbres morts et par une repousse spontanée de la végétation.



La pression vécue par les gardes forestiers vient aussi du public qui marque rapidement son incompréhension face à des décisions non directement liées à la production ligneuse.

Ce mécontentement peut se lire sur le panneau ci-contre, sur lequel un promeneur s'exprime : « Bravo DNF, mais jamais replantée. »

Le forestier en charge de cette parcelle permet à la végétation de se développer spontanément en évitant volontairement toute intervention.

La forêt n'est pas immuable

Le rôle essentiel des chefs de cantonnement et des forestiers ressort des discussions. Les pressions sont fortes et multiples pour ces professionnels. Gérer une forêt suscite des interrogations sur les conséquences à long terme des actes posés.

« Le plan d'aménagement a une valeur de vingt ans, avec des conséquences sur un siècle et c'est décidé par un seul homme. »

« La sylviculture n'est pas une science exacte. »

Les changements qui s'observent en forêt sont perçus avec inquiétude par les professionnels et surtout avec un sentiment de lourde responsabilité quant aux décisions qui doivent être prises.

« Quand on n'est pas connaisseur, on se dit que la forêt est belle. Si on est connaisseur, on se dit qu'elle n'est pas si belle que ça. »

L'avenir du chêne est au centre des réflexions. Dans les forêts d'Anlier et de Vresse-Sur-Semois, sa régénération naturelle n'est pas assurée. Selon les forestiers interrogés, dans certains cantonnements, le martelage ne peut pas se réaliser sur des chênes. Le discernement est de rigueur face à un chêne de beau calibre pour évaluer s'il doit être maintenu pour une glandée ou s'il doit être abattu afin d'éviter qu'il ne soit foudroyé ou ne dépérisse – ce qui engendrerait une lourde perte financière.

« *Le chêne, on le voit souffrir.* »

« *Ils ont de la décurtation* du rameau ; on a des branches de sorcière à l'extrémité des houppiers. Mais il est difficile de savoir si l'arbre est en phase de dépérissement, il peut avoir une seconde vigueur après cinq ou six ans. (...) On se pose beaucoup de questions, on n'a pas toujours de solution. Il faut que les agents aient l'humilité de revoir leur mode de fonctionnement.* »



Le plus vieux chêne de la forêt d'Anlier fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des professionnels de la forêt. L'enjeu est de taille, car il oscille entre insécurité et témoignage séculaire de notre histoire. L'ingénieur de cantonnement doit prendre la bonne décision quant à son avenir : son maintien – moyennant des mesures de stabilisation éventuelles – ou son abattage pour éviter qu'il ne tombe à un moment inopportun.

« *Faut-il laisser tomber le marteau ?* »

Un autre motif d'inquiétude sur l'état et l'avenir des forêts est lié au changement climatique. Les signes avant-coureurs semblent déjà perceptibles : « *des signes pas tendres : les hêtres n'ont plus de feuillaisons, les houppiers sont clairsemés, les feuilles sont jaunâtres. Il y a des vents violents, des stress hydriques.* »

D'autres pressions se font sentir. Ainsi les plantes envahissantes représentent un changement directement observable et contre lequel les forestiers se sentent impuissants. Gestionnaire communaux et forestiers sont appelés, en collaboration avec le contrat de rivière, à prendre des mesures pour éviter leur propagation.

« *La lutte est peu organisée, on a peu de moyens.* »

La renouée du Japon (flèche), au point de vue du Jambon (Vresse-sur-Semois).



La chasse, une pratique qui ne se cache pas

Chasseur je t'aime moi non plus. Impossible de dresser un tableau univoque de la chasse, thème polémique par excellence. Elle est ancrée dans les pratiques ancestrales, elle est acceptée et rejetée. Elle s'entend de loin, elle influe sur la libre circulation en forêt en interdisant son accès durant les journées automnales. Elle est le thème qui cristallise les conflits d'usages de la forêt.

« *Les chasseurs, ils viennent de Bruxelles, ils ne sont jamais contents.* »

« *Pendant ces trois mois, on est chassé de la forêt.* »

« *On empêche les marcheurs d'aller en forêt, de cueillir des champignons hors des sentiers, pour ne pas déranger le gibier.* »



Présence de chasseurs le long d'une route près d'Houffalize (ci-dessus à gauche).

L'usage cynégétique est signalé par de multiples éléments dans le couvert forestier. Le zonage est clairement délimité sur les troncs d'arbres (ci-dessus à droite), tandis que les paillassons (ci-contre) – zones de camouflage pour le chasseur – sont disséminés dans la forêt (voir p. 62).

La chasse est perçue par de nombreux répondants comme une pratique nécessaire pour la bonne gestion forestière. Régie par un code de conduite très strict, la chasse bien menée est une alliée incontestable de cette gestion. Elle permet en effet de limiter les populations de gibier qui, lorsqu'elles sont en surnombre, occasionnent des dégâts préjudiciables aux peuplements. Les cerfs et les chevreuils broutent l'écorce, les feuilles et les bourgeons des arbres et frottent leurs bois sur les troncs. Le sanglier se voit surtout reprocher le surpiétinement du sol.

« *La chasse est inévitable et utile.* »

L'équilibre recherché entre superficie forestière et têtes de gibier n'est cependant pas atteint en raison des plans de tir qui ne sont pas scrupuleusement respectés. Le fait que certains chasseurs adoptent des pratiques non éthiques renforce l'image négative associée à cette activité.



Quelques exemples de dégâts sur de jeunes plants, engendrés par le gibier. Les animaux aimant varier leur alimentation, les nouvelles essences introduites pour diversifier les plantations sont particulièrement attractives.

Le tourisme à sa juste mesure

Ardenne, on te partage, mais pas entièrement

Lorsqu'il s'agit de décrire sa région, l'image touristique associée à l'Ardenne déclenche chez les répondants un discours promotionnel, qui n'empêche pas de garder le secret de certains lieux. On vous montre ce qui est beau, mais on se garde le droit de ne pas tout dévoiler.

« On aime montrer ce qu'on a. »

Aux yeux des répondants, il y a deux catégories de touristes. D'un côté, ceux qui viennent en masse, attirés par les activités aquatiques, les grands centres ou les villes comme Bastogne, Bouillon et La Roche-en-Ardenne.



Les campings sont plutôt bien tolérés, même si certaines vues sont parfois considérées comme troublées par la présence de ces infrastructures touristiques.

Ci-contre, un camping le long de la Semois à Cugnon (Bertrix).

De l'autre, il y a les touristes friands de promenades ou des parcours pour VTT. Plus rares sont ceux qui recherchent des escapades plus longues. La demande touristique semble croissante, les offres pour un tourisme d'aventure se multiplient ainsi que les logements chez l'habitant. La requête est claire : que l'offre reste dans le registre ardennais, sans trop de fioritures.

« Il ne faut pas des structures grandioses dans notre Ardenne. »

« Le tourisme de petit nombre est bien vu. »

« Le touriste qui veut la discothèque le soir, s'éclater et boire les chopes, il ne viendra pas chez nous. »



Panneau didactique expliquant l'augmentation de la superficie forestière depuis 1850 le long de la transardennaise – randonnée de 160 km entre La Roche-en-Ardenne et Bouillon.

« On n'a pas peur du touriste à condition qu'il reste respectueux de l'environnement. »

Paysage et tourisme : une association à valoriser

Tant pour l'Ardenne que la Thiérache, certains interlocuteurs aimeraient voir leur région jouer davantage de ses atouts. La Thiérache ne bénéficie pas encore d'une image touristique (voir p. 80). Son environnement de qualité pourrait pourtant être valorisé et source de dynamisme économique.

« La Thiérache n'est pas encore très connue, une fois qu'on connaît, on adhère. »



Saint-Hubert est perçue comme une localité qui sous-exploite son potentiel touristique. Son entrée de ville pourrait davantage valoriser la présence de la basilique – Patrimoine exceptionnel de Wallonie – en réduisant l'impact des bâtiments préfabriqués.

En Ardenne, l'association de communes et la valorisation du label « Ardenne » hors des frontières sont considérés comme importants. Par contre, selon certains répondants, la volonté de centrer le tourisme sur des lieux spécifiques – exemples du Pays de Saint-Hubert et du Pays de Bouillon – n'a pas une résonance suffisante.

Le sujet du tourisme en Ardenne est délicat, il renvoie à des enjeux puissants tant au niveau financier que du partage du territoire. L'accueil réservé aux conclusions d'une étude portant sur le développement du tourisme est à cet égard éloquent. En 2008, afin de valoriser les massifs forestiers du territoire wallon, le Commissariat Général au Tourisme (CGT) a souhaité se doter d'une étude stratégique sur l'exploitation touristique des massifs forestiers. La première phase pose un diagnostic et saisit le contour de l'offre actuelle en matière touristique. Cet état des lieux a notamment identifié huit massifs touristiques dont quatre concernent les deux ensembles paysagers étudiés dans cet atlas.

L'étude propose que chacun des massifs se caractérise par son image et son aménagement. A ce jour, des acteurs associatifs et du monde touristique issus de trois massifs ont élaboré leur plan stratégique en définissant une ville d'appui, un animal, une couleur emblématique... Cette envie légitime de valoriser une région, de l'ouvrir au plus grand nombre n'est pourtant pas ressentie de la même manière par tous. Certains craignent en effet une mise en tourisme inadéquate, une forme d'artificialisation des lieux qui ferait perdre l'essence de l'identité de leur région.

« Il n'y a pas de demande pour ça. »

« Il y a un risque de casser la poule aux œufs d'or, c'est un équilibre difficile. »

« La nature doit-elle être ouverte ? Si on l'ouvre, va-t-on la perdre ? »



Carte et emblèmes des Massifs touristiques wallons inclus dans les deux ensembles paysagers



La Grande Forêt de Saint-Hubert, mystérieuse et profonde



La Grande forêt d'Anlier, la forêt vous va si bien



La Forêt du Pays de Chimay, aux sources de la forêt



Le Massif Forestier de la Semois, nature et défis

Source : BODSON D. (2008), Etude stratégique relative à la valorisation touristique des massifs forestiers en Région wallonne.

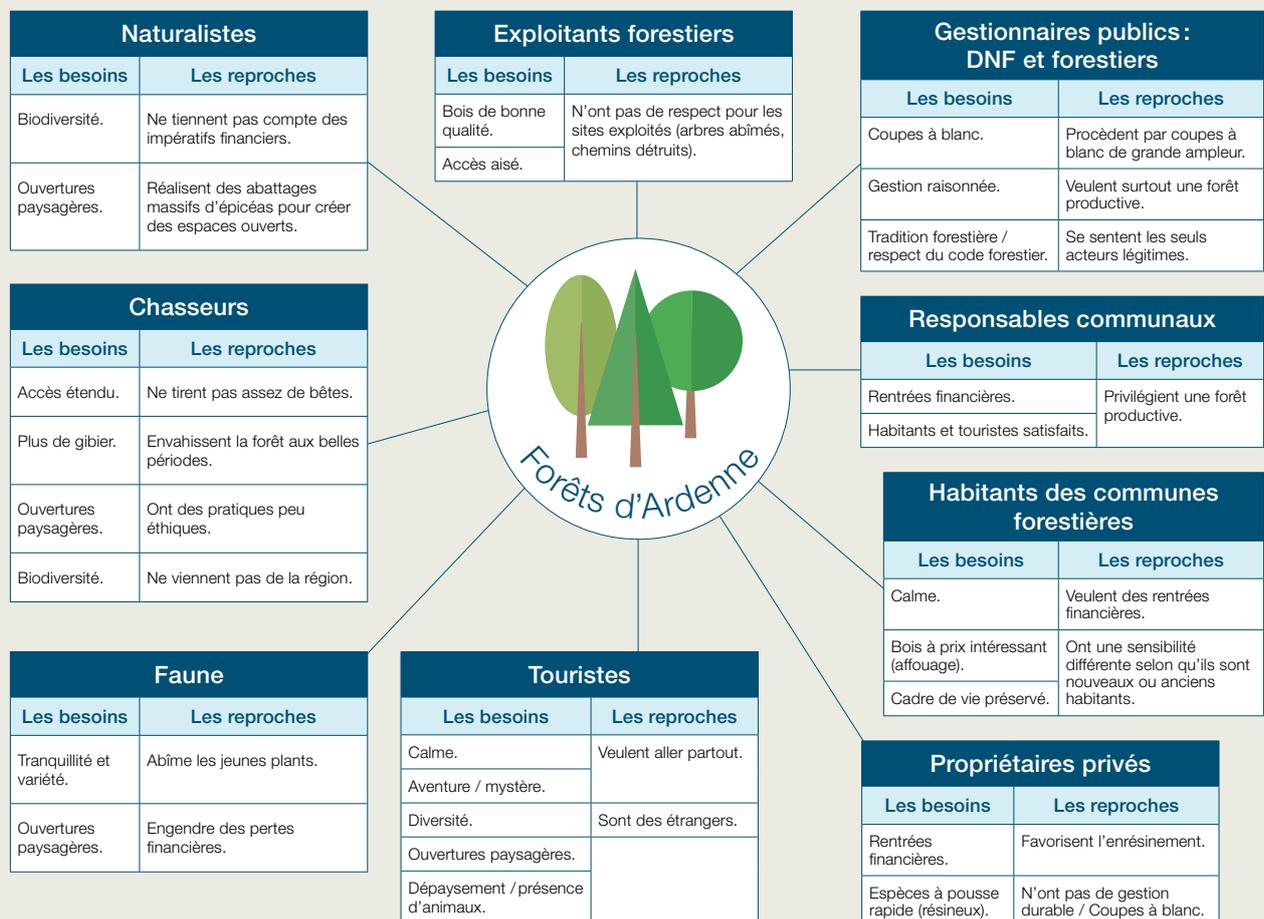
La Fédération Touristique du Luxembourg Belge mène depuis plusieurs années une démarche de valorisation des sites paysagers de la province, via notamment le Week-end des paysages, qui se tient à la fin du mois de septembre. Le paysage se vend pour ses saveurs, se découvre par le mouvement.



Il est attendu que les pouvoirs publics jouent activement un rôle dans la prise en charge touristique, de crainte que le secteur privé n'agisse aux dépens des populations locales et des qualités intrinsèques de la région. Développer le tourisme c'est bien, l'encadrer est essentiel.

Points de rencontre dans la forêt

Le schéma suivant rend compte des multiples intervenants qui gravitent autour de la forêt, décrivant leurs besoins et ce qui leur est reproché. Selon les témoignages, il existerait une alliance entre les gestionnaires forestiers, les chasseurs et les naturalistes pour être les seuls détenteurs d'une pratique légitime de la forêt. Les tensions sont multiples, les enjeux financiers et symboliques non négligeables, mais des points de convergence sont possibles au travers du dialogue.



Vers des paysages en lien avec notre époque

Les paysages sont en constante évolution, les ensembles de la Thiérache et de l'Ardenne centrale n'échappent pas à ce processus. Certains changements sont source d'inquiétude, comme la multiplication des surfaces de culture de sapins de Noël, la présence d'éoliennes, le développement résidentiel ou encore les modifications liées aux terres agricoles.



Le sapin de Noël en culture ne renvoie pas la même ambiance que dans les chaumières en fête. Les impératifs économiques, paysagers et culturels se heurtent ici encore. Les habitants de la Thiérache et de l'Ardenne expriment leur inquiétude quand ils voient des terrains autrefois cultivés désormais occupés par une monoculture d'épicéas. Après sept années en place, la législation prévoit que ces arbres soient abattus. Les terrains sont souvent replantés et il arrive qu'après quinze ans, les arbres soient toujours là. Le citoyen se trouve alors face à un paysage appauvri et fermé.

Le plateau ardennais étant bien exposé au vent, il devient lieu d'accueil potentiel pour les éoliennes. Le choix de sites d'implantations suscite des réactions très vives de la part de la population. La proposition d'accueillir des éoliennes en milieu forestier interpelle autant qu'à proximité des villages. « *Pour les habitants, c'est important de conserver leur cadre de vie, leur tranquillité. Quand il y a des éoliennes, ils réagissent, par contre ils ne disent rien pour les nouveaux lotissements.* »

Cette dernière affirmation est à nuancer, des villageois s'inquiètent face à la multiplication de nouveaux lotissements. L'Ardenne et la Thiérache n'échappent pas à la pression immobilière et une série de villages ou hameaux s'en trouvent transformés. L'identité architecturale de l'Ardenne semble avoir perdu de sa superbe, même si quelques villages ont réussi à se préserver de cette évolution. « *A Cul-des-Sarts, il n'y a presque plus de maisons « en bauché » et en colombage. Les nouvelles constructions ne tiennent pas compte de cela.* »

En Thiérache, les principales pressions relevées touchent au monde agricole. Pour faire face aux enjeux économiques, les pratiques changent. Les prairies sont remplacées par des cultures de céréales ou par des champs de moutarde, les haies sont arrachées, les fermes sont agrandies et accompagnées de hangars massifs.

« *Ce sont des entreprises agricoles et non plus des fermes. Les haies, les petits oiseaux, tout ce qui est sans rendement, ça ne les intéresse pas du tout.* »



A Warempage (La Roche-en-Ardenne), le projet d'implantation d'éoliennes est mal perçu par une partie de la population.



De nouvelles constructions aux environs de Saint-Hubert banalisent l'habitat ardennais.



Haie arrachée en Thiérache.

Les paysages choisis

La partie suivante et les cartes qui lui sont associées (pp. 127 à 131) présentent la manière dont les acteurs ayant participé à l'enquête choisissent les paysages qui leur tiennent à cœur. Plusieurs catégories ont été représentées : les paysages de vallées (en bleu), les paysages de campagne (en orange), les villages (en mauve), les zones forestières (en vert) et les points de vue. Parmi les paysages appréciés, ceux qui ont une résonance particulière sont dénommés « paysages médaillés » (une étoile jaune).

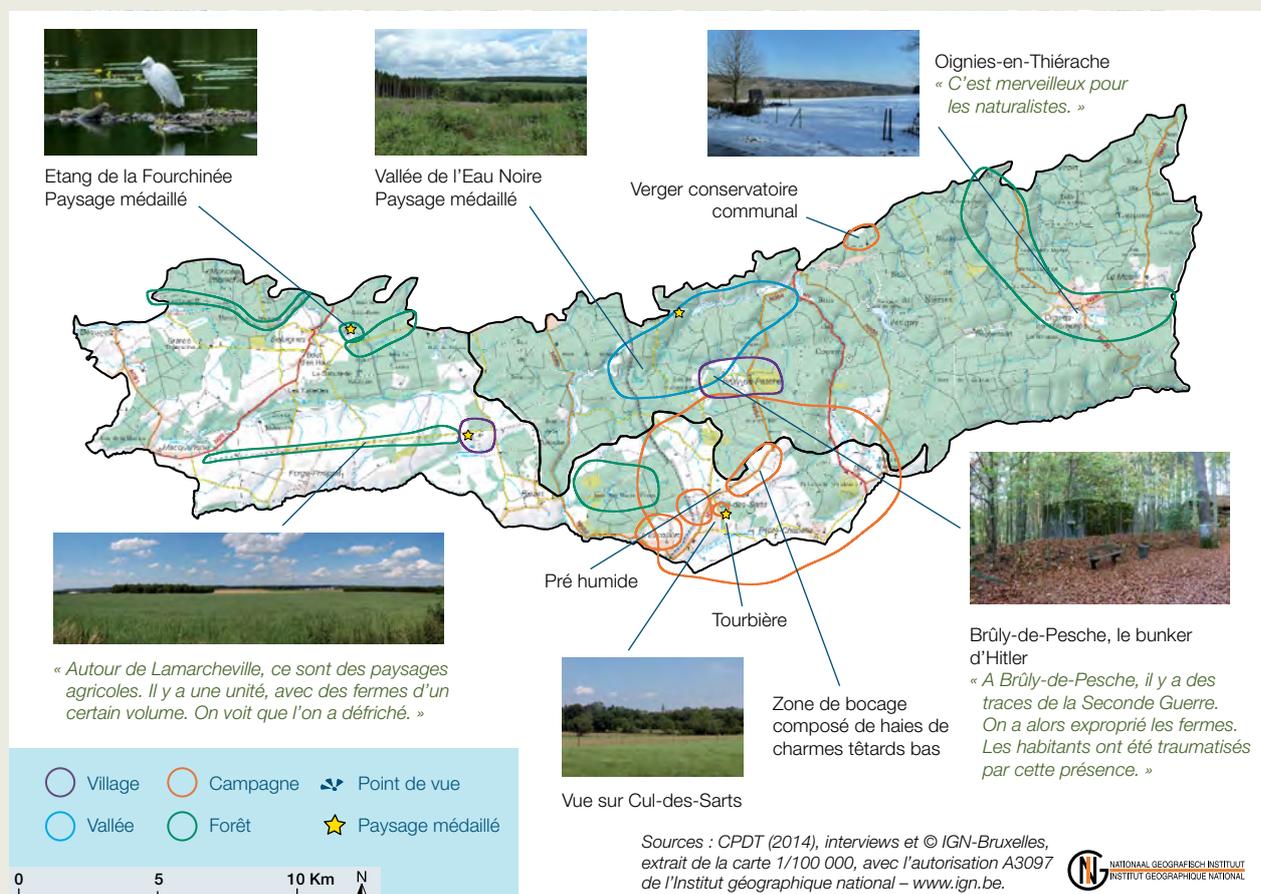
La sélection des paysages appréciés est une démarche complexe pour les acteurs car les deux ensembles sont vus comme une continuité de beaux paysages.

« *Tout est beau ici.* »

« *De manière générale, la qualité du paysage est bonne, on préfère mettre en évidence les enjeux et être attentif à la qualité des projets.* »

Tout est beau, pourtant un choix s'opère, lié à l'attachement au territoire et indissociable de sa propre histoire. Pour ce qui concerne l'Ardenne centrale, les paysages sélectionnés sont surtout concentrés sur les bordures du territoire ainsi que dans les vallées. Le plateau du centre est assez peu concerné. En Thiérache, les zones choisies sont plus dispersées.

Carte des paysages choisis : la Thiérache et l'ouest de l'Ardenne centrale



Carte des paysages choisis : l'Ardenne centrale (nord-ouest)



Vue sur la Famenne



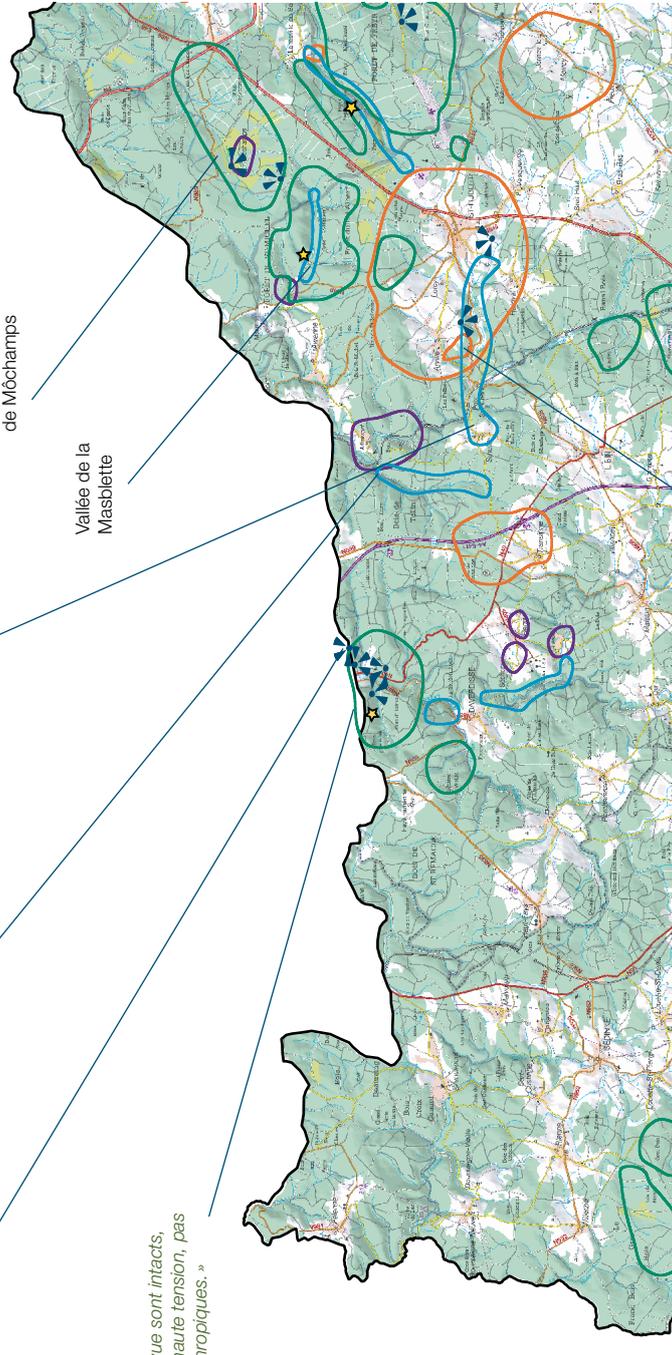
Les étangs à Mirwart



Smuid



Paysage de tourbières et de landes humides à proximité de Mochamps



« Ces points de vue sont intacts, pas de ligne à haute tension, pas d'éléments anthropiques. »

Vallée de la Masblette

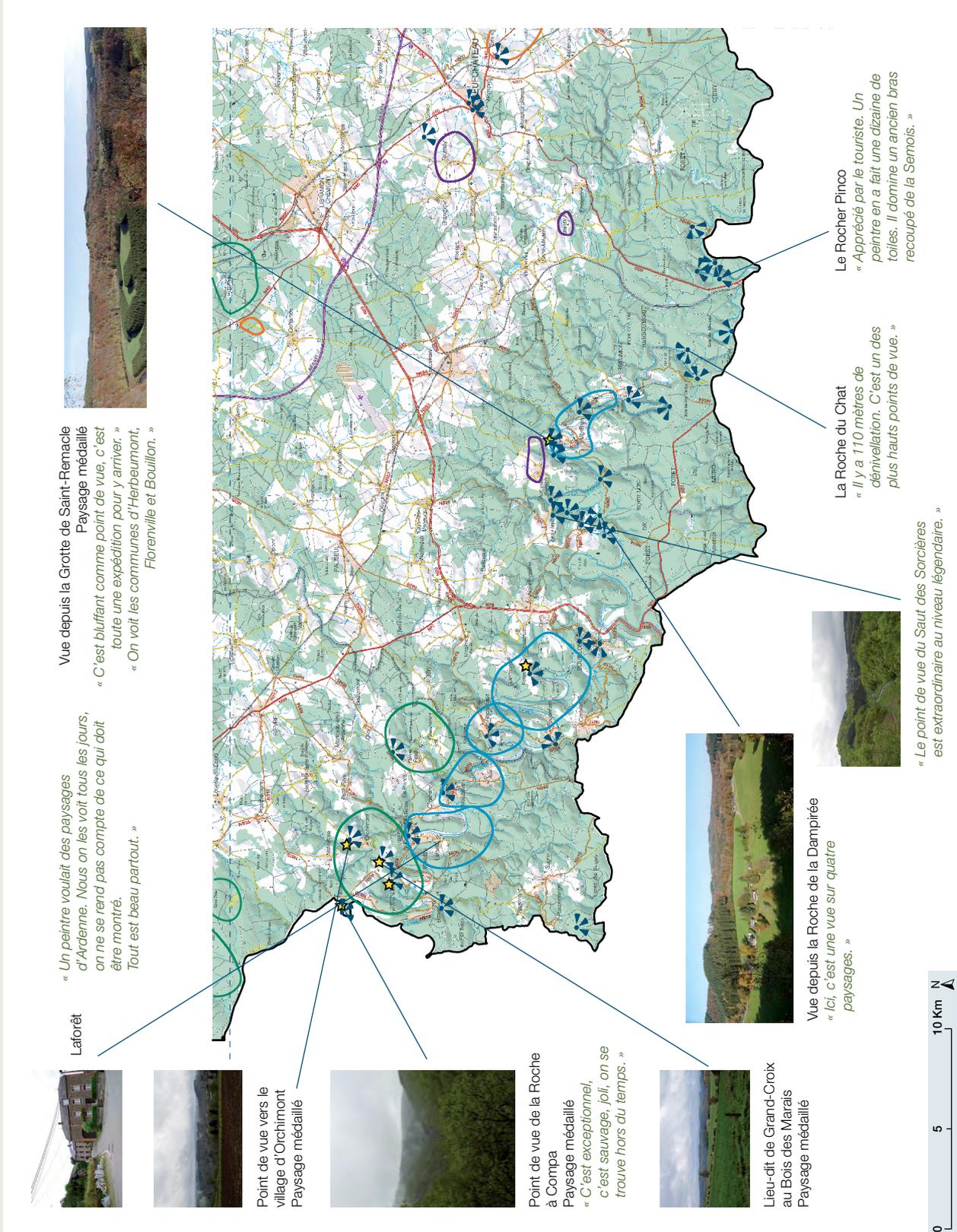
Vue sur Arville
 "Les maisons sont en cercle autour de l'église, mais n'ont pas tendance à s'étendre à perte de vue. Le mélèze traîne beaucoup, le bouleau traîne, c'est un automne qui n'arrête pas de s'étaler."



Sources : CPDT (2014), interviews et © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/100 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



Carte des paysages choisis : l'Ardenne centrale (sud-ouest)



Carte des paysages choisis : l'Ardenne centrale (nord-est)



« Depuis l'ancienne chaussée Marie-Thérèse, on domine tous les villages, c'est particulièrement intéressant à voir. »



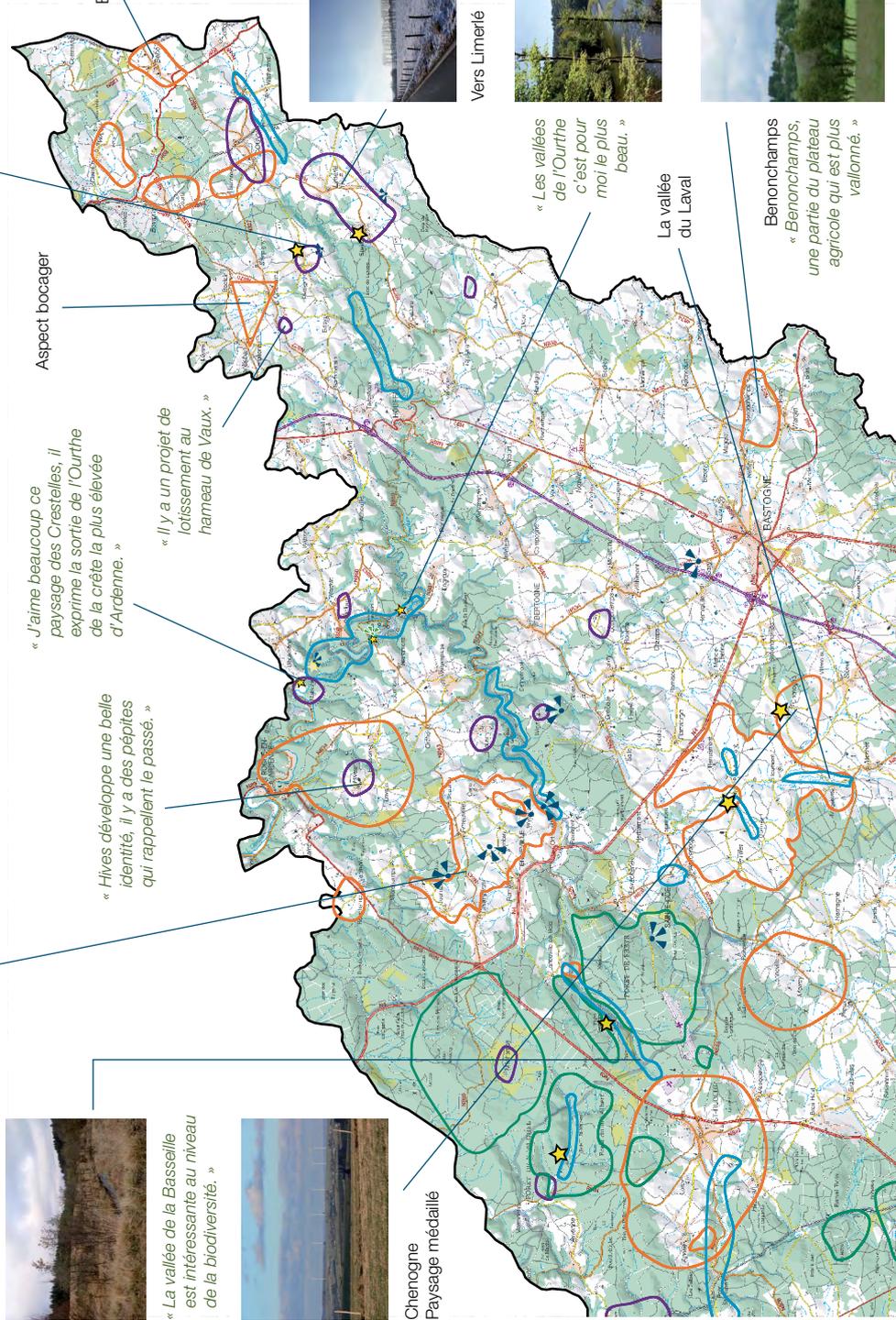
Point de vue sur Rettigny



« La vallée de la Basselle est intéressante au niveau de la biodiversité. »



Chenogne
Paysage médallé



« J'aime beaucoup ce paysage des Crestelles, il exprime la sortie de l'Ourthe de la crête la plus élevée d'Ardenne. »

Aspect bocager

« Hives développe une belle identité, il y a des pépites qui rappellent le passé. »

« Il y a un projet de lotissement au hameau de Vaux. »

Beho



Vers Limerfé



« Les vallées de l'Ourthe c'est pour moi le plus beau. »

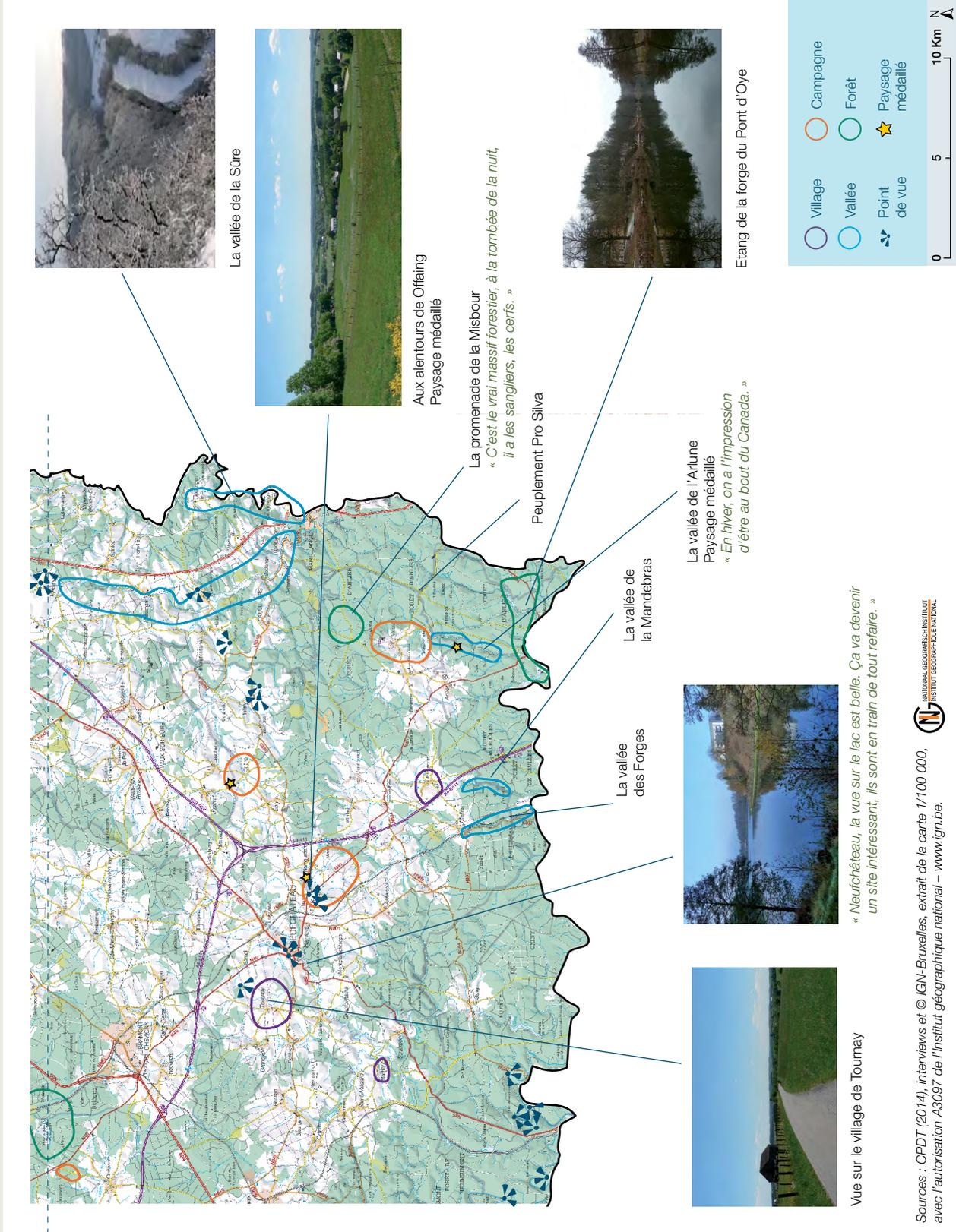
La vallée du Laval



Benonchamps
« Benonchamps, une partie du plateau agricole qui est plus vallonné. »



Carte des paysages choisis : l'Ardenne centrale (sud-est)



Paysages de vallées

Le caractère mouvementé du relief engendré par les cours d'eau concourt à la renommée des paysages de la région. Les vallées et les points de vue sur celles-ci sont particulièrement appréciés des répondants. L'absence d'infrastructures humaines dans le paysage en fait LE paysage de qualité, mais la présence de roches apparentes et de vues sur l'eau y participe également.

« Il n'y a pas de paysages sensationnels en Ardenne, mais ils sont sereins et vallonnés. On prend tous les petits chemins, on ne voit presque personne. »

« Ce que j'aime, ce sont les points de vue sur les vallées encaissées. Mais il faut les connaître un peu. »



Le point de vue du Jambon sur la vallée de la Semois (Vresse-sur-Semois), proche de la frontière française, est un paysage médaillé.

« Les pépés crochets fument leur pipe » ou encore « les fées font leur lessive » sont des expressions courantes pour nommer le brouillard qui flotte sur les hauteurs.



La vue sur la Semois (1) et sur le village de Vresse (2) est aussi un paysage médaillé.

Le point de vue du Tombeau du Géant à Botassart (classé Patrimoine exceptionnel de Wallonie et Patrimoine naturel d'intérêt paysager) est incontournable sur la Semois.

Pour admirer la vallée encaissée de l'Ourthe, trois points de vue reconnus sont cités : les Crestelles, le site celtique du Cheslé, tous deux à proximité de Bérismenil, et le point de vue du Hérou à Nadrin. La promotion et la valorisation touristiques réalisées autour de ce dernier font craindre une certaine déception à sa découverte.

« Au Cheslé, on est pris par l'atmosphère, la nature nous prend quand on est sur le relief, on a une petite sensation. »



Le point de vue de Wagne (Wellin) permet d'admirer la vallée de la Lesse et est un paysage médaillé.

D'autres vallées sont importantes dans le paysage. Elles font l'objet d'une promotion touristique moins large, mais font partie du quotidien des répondants. Dans le nord-est de l'ensemble, la vallée de la Basseille et sa confluence avec l'Ourthe ainsi que la vallée du Laval sont sélectionnées. Dans le sud-est de l'ensemble, plusieurs vallées suscitent également un grand attachement, telles que la vallée des Forges, la vallée de l'Arlune dans la forêt d'Anlier ou encore la vallée de la Mandebrs à Gennevaux (Léglise). Cette dernière est inscrite dans un site Natura 2000 qui s'étend le long de plusieurs ruisseaux et abrite des forêts, des prairies humides et des prés de fauche. Il y a aussi la vallée de la Sûre, de la Strange ou encore le val de Poix.

« La vallée de l'Arlune, c'est magnifique, c'est dangereux parce que ça glisse. »

« C'est là où je vais me réfugier, il y a des petits coins secrets. »



Les rivières au cours naturel et non canalisé remportent un vif succès.

La vallée du Laval (Tenneville) s'offre facilement au regard depuis la route.

« J'ai bon quand j'y vais. »



Dans l'ouest de l'ensemble, la vallée de l'Eau Noire est très appréciée.

« C'est superbe, fort intéressant. Elle suit son cours naturel. Elle est torrentueuse. »



La vallée de la Sûre à Romeldange (Fauvillers).



Vue de la Sûre depuis la route Hotte-Menufontaine (Fauvillers).

Des paysages de forêt et de nature

La forêt d'Anlier est considérée comme la plus grande forêt de Belgique.

« *La forêt d'Anlier, on roule dans une hêtraie pendant des heures, c'est une forêt qui ne s'arrête pas.* »

« *C'est le massif très profond où il n'y a que de la forêt de hêtres et où tu n'es pas étonné de voir débouler un cerf.* »

La forêt de Saint-Hubert, dans le nord-est de l'ensemble, est plutôt associée à l'épicéa, mais aussi à la grande faune que l'on peut croiser.



La forêt de Saint-Hubert et une harde de grands cervidés.



Les lieux sélectionnés seront racontés avec délectation s'ils sont accompagnés d'une histoire, même si le paysage n'apparaît pas comme étant inoubliable. L'Ardenne regorge de contes et de légendes.

« *Il y a sans doute mieux ailleurs, mais il y a une histoire à raconter.* »

Ci-contre, illustrations de Didot et Palix éditées pour le Festival des Légendes dans le cadre d'un projet européen en 2011 qui s'est déroulé dans les forêts ardennaises.



Quand la nature vous offre des paysages considérés comme splendides, il est sous-entendu que l'homme soucieux d'en profiter doit aussi donner de sa personne. La beauté ardennaise, ça se mérite. Il faut aller la chercher, grimper, connaître les sentiers, s'aventurer pour pouvoir profiter. Plus que dans d'autres ensembles paysagers, les paysages se découvrent par la marche à pied. L'Ardenne sait récompenser les plus téméraires, par des vues impressionnantes ou par l'apparition d'un animal.



« Il faut le mériter pour y arriver à la grotte de Saint-Remacle, faut pas y aller seul. Il faut de la force dans les jambes. Vue à 360°, on voit sur les communes d'Herbeumont, Florenville et Bouillon. »

Sans saisons point d'émotion. Qu'il vente, neige, pleuve, l'Ardenne aura quelque chose à offrir en comparaison avec d'autres destinations surtout prisées pour l'attrait du soleil. Plus précis encore, les répondants identifient un lieu particulier en fonction des conditions météorologiques. Ainsi, dans le sud-est de l'Ardenne, s'il fait beau, il vaudra mieux se rendre à Vaux-lez-Chêne, s'il fait couvert, on s'enfoncera dans la forêt d'Anlier et s'il neige, on privilégiera la vallée de l'Arlyne.



« Avec les pluies d'automne, ça ruisselle de partout, c'est vivifiant, attrayant. S'il gèle, c'est magnifique. »

« On a l'impression de partir au bout du Canada. »

Lavacherie, Sainte-Ode.

Paysages de campagne, de villages et de bâti

La campagne est souvent opposée à la forêt. La campagne est le « négatif » de la forêt, elle est tout ce qui entoure les forêts, mélange de prairies, bosquets, champs, fermes et villages. Elle est sélectionnée pour ses caractéristiques, mais pas toujours pour sa beauté. Elle fait en général moins penser à l'Ardenne.



La campagne qui entoure le village de Steinbach (Gouvy) est sélectionnée car elle est représentative d'un paysage de campagne de qualité.

L'identité ardennaise s'exprime peu à travers l'architecture de son habitat. La qualité des constructions ne crée pas une réelle identité ardennaise. Les raisons invoquées sont la faiblesse des prescriptions urbanistiques et le manque de respect de celles-ci au cours des trente dernières années.

« Des villages typiques ? Non, typiques de quoi ? »

« On passe de la brique à la pierre, au bois. Il y avait certainement une identité architecturale, mais à beaucoup d'endroits elle n'est plus perceptible. »

Néanmoins, quelques villages qui ont gardé un aspect « ancien » sont plus particulièrement appréciés, comme les villages de Wigny (Bertogne) ou de Laneuville-au-Bois (Tenneville). Ils abritent des maisons en schiste parfois couvert d'enduit. Le village de Séchery (Libin) est choisi pour ses maisons à colombages.

« Le village de Wigny est vraiment réputé. On verra vraiment un village ancien. Mais il y a un risque : une zone à bâtir pourrait le faire devenir cinq fois plus important. La commune se sent démunie face au plan de secteur. »

D'autres localités sont sélectionnées pour leur situation particulière, telles que Vlessart, à flanc de colline, ou Lesse, logée dans un creux de vallée. Ayant subi peu de pression, Mormont, près de la vallée de l'Ourthe, retient l'attention des répondants.

« Il n'a quasiment subi aucune atteinte, il est dans l'étendue qu'il avait historiquement. Il est ramassé sur lui-même. »

Enfin, des lieux patrimoniaux témoins de l'histoire de la région sont cités avec fierté. On vient de loin pour les admirer. Le Fourneau Saint-Michel (Saint-Hubert), les châteaux d'Herbeumont, de Bouillon ou encore de La Roche-en-Ardenne reviennent régulièrement comme des lieux incontournables.



Le village encore groupé de Witry (Léglise) retient l'attention des répondeurs.



Le village de Mousny (La Roche-en-Ardenne) apparaît comme un hameau attrayant. Limité en contrebas par les méandres de l'Ourthe, il présente des constructions en moellons de schiste et de quartzite.



Le château d'Herbeumont (monument classé Patrimoine exceptionnel de Wallonie) et la vue qu'il offre sur les versants boisés sont un paysage choisi.



Vue sur le village de Tillet (Sainte-Ode).

La Thiérache, paysages d'eau, de bois et d'étangs

Les représentants de la Thiérache pointent surtout les paysages qui racontent l'histoire de la région avec les sites de Lamarcheville, de l'abbaye de Scourmont, de Brûly-de-Pesche (pour les traces de la Seconde Guerre mondiale). Les espaces naturels font également l'objet d'une attention particulière, comme l'étang de la Fourchinée ou encore le bois des Hauts Marais, entre Rièzes et Cul-des-Sarts, qui est choisi pour ses sols extrêmement humides et tourbeux.



Sans gestion, les zones humides et les landes à bruyère à Couvin tendent à être réinvesties par un boisement spontané.



L'abbaye de Scourmont fait partie des paysages médaillés appartenant à l'ensemble de la Thiérache.



En Thiérache, l'étang de la Fourchinée (Seloignes, Momignies), proche de la source de l'Eau Blanche, est un paysage médaillé. C'est une réserve naturelle qui permet l'observation d'une nature encore préservée.

« Elle abrite une fleur rare en Belgique, la Littorelle. »

La diversité biologique est une composante importante pour les amoureux de la région. A droite, une orchidée du genre *Dactylorhiza*.



Des actions pour le paysage

La grande qualité des paysages de l'Ardenne centrale est reconnue bien au-delà de nos frontières, celle de la Thiérache doit encore se faire connaître. Les acteurs locaux considèrent que les deux ensembles paysagers possèdent un patrimoine inestimable et fragile, c'est pourquoi ils ont entrepris de mener de multiples actions en leur faveur.

Quand biodiversité et paysage se rencontrent



Les projets européens visant à la restauration des habitats naturels humides s'étendent sur la crête ardennaise et ont des effets très marquants sur les paysages. Ils passent notamment par la suppression de plusieurs centaines d'hectares de résineux.

Ouverture du fond de vallée dans le cadre du projet LIFE* à Mochamps (Tenneville) en vue aérienne (ci-contre) et depuis un mirador (ci-dessous).



« On ne savait pas que c'était un paysage aussi imposant, ça a redonné de l'espace. »
Les anciennes pessières sont redevenues landes et tourbières.



Dans la forêt de Saint-Hubert, la tourbière refait son apparition avec la suppression des résineux recréant des paysages du 18^e siècle. Des miradors ont été créés à cette occasion pour observer la grande faune, plus facilement repérable dans ce type d'espaces ouverts.



Pour l'ensemble de la Thiérache, à Couvin (commune qui y est en partie incluse), un projet soutenu par la Wallonie entend restaurer le paysage et favoriser le maintien de la biodiversité par la création de vergers traditionnels. Une association (Les Bocages) tente également de préserver les rizières, en laissant pâturer un troupeau de Galloway (bovins rustiques).

Quand les habitants se mobilisent

L'implication des habitants pour une adoption et une reconnaissance des paysages se manifeste à travers un projet particulier organisé par la Fondation rurale de Wallonie dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de Tenneville. « *Chiche qu'en 2022, Tenneville sera reconnu pour son patrimoine naturel, bâti et paysager* » est l'un des défis que s'est fixés la commune avec comme objectif sous-jacent : « *Fédérer les habitants autour de leur patrimoine, vecteur d'une image locale à faire découvrir* ». Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs projets sont prévus tels que la création d'un circuit du paysage et du patrimoine ou celle d'un topoguide. Il s'agit également d'identifier ce qui relève d'un beau paysage pour les habitants en les impliquant dans l'identification de paysages « *coup de cœur* », mais aussi d'analyser pourquoi ils sont attirés par ces paysages. Cette expérience nouvelle pour beaucoup des habitants est pour eux l'occasion de se poser des questions sur ce qui fait la qualité d'un paysage vu au quotidien. Objectiver une impression hautement subjective s'avère assez difficile pour la plupart des participants.



Trois photographies de paysages « coup de cœur » des habitants. De gauche à droite, vue sur Wembay, vue depuis Beaulieu sur le village de Mousny et vue depuis le village de Journal (Tenneville). Le parcellaire agricole, la richesse de la terre, la ponctuation par des éléments boisés et le relief légèrement accidenté caractérisent ces vues. Les touristes ne sont désormais plus les seuls à adopter un regard particulier sur les paysages de la région. Des habitants ont appris à travers ce projet à les redécouvrir et les réadopter.

« *Il est beau ce paysage, même quand il fait moche, il est beau.* »

« *C'est l'authenticité comme quand on était enfants.* »

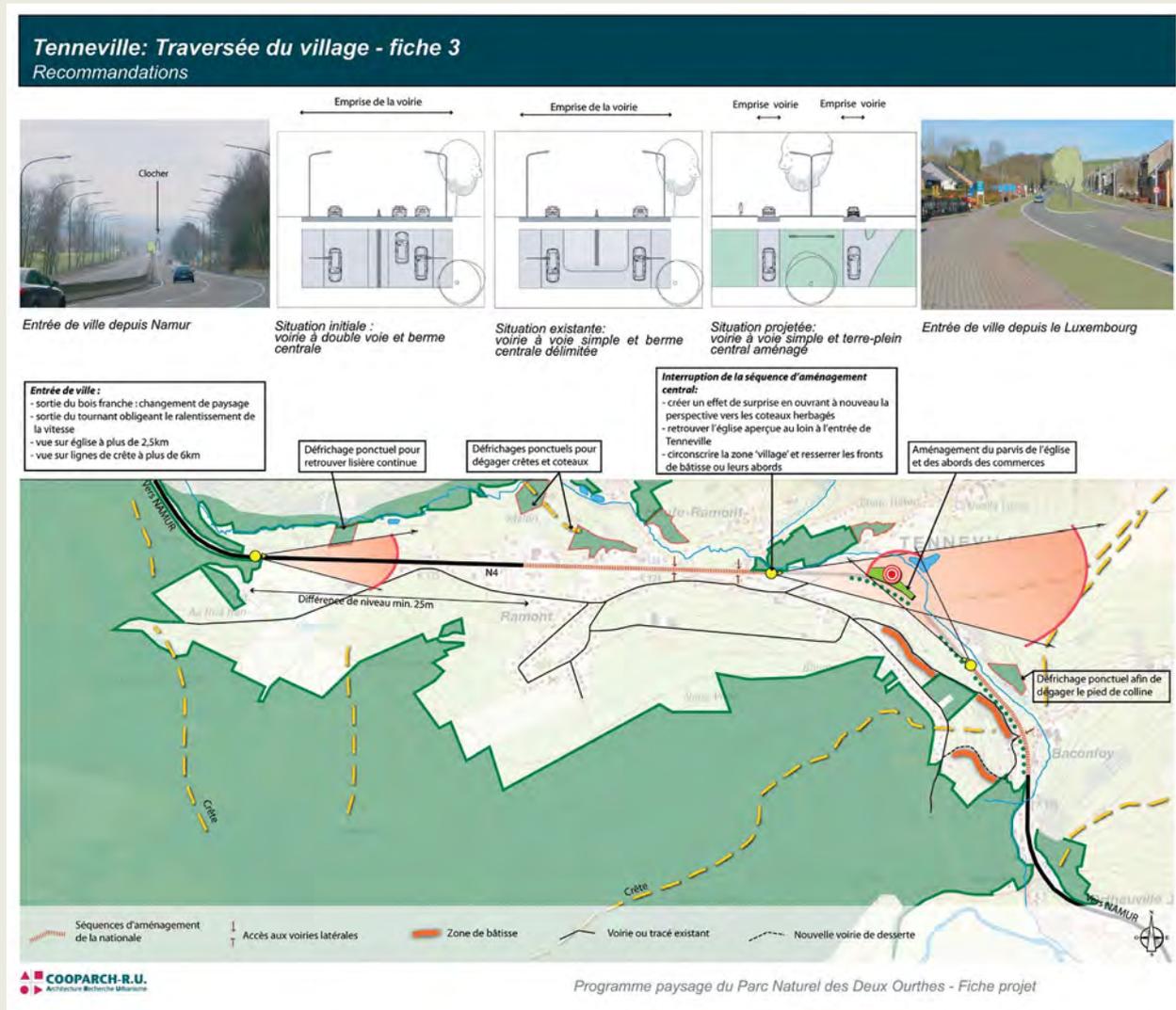
Les actions et programmes paysages des Parcs naturels et des GAL

La présence des Parcs naturels et des Groupes d'actions locales (GAL) est signalée comme un élément fort pour les paysages. Les actions en leur faveur sont multiples : élaboration d'une charte paysagère, création de sentiers balisés et d'ouvrages de sensibilisation, soutien aux communes...

Le Parc naturel des Deux Ourthes a par exemple mis à disposition des acteurs locaux des fiches projets qui les renseignent de manière concrète sur les actes pouvant être posés pour une meilleure prise en compte des paysages.

« Les gens sont plus sensibles par les actions du Parc, on voit que les gens viennent, qu'ils participent, ils essayent de comprendre. »

« Je me suis engagé dans le projet du Parc naturel, car si on ne fait rien, c'est une région qui va disparaître. »

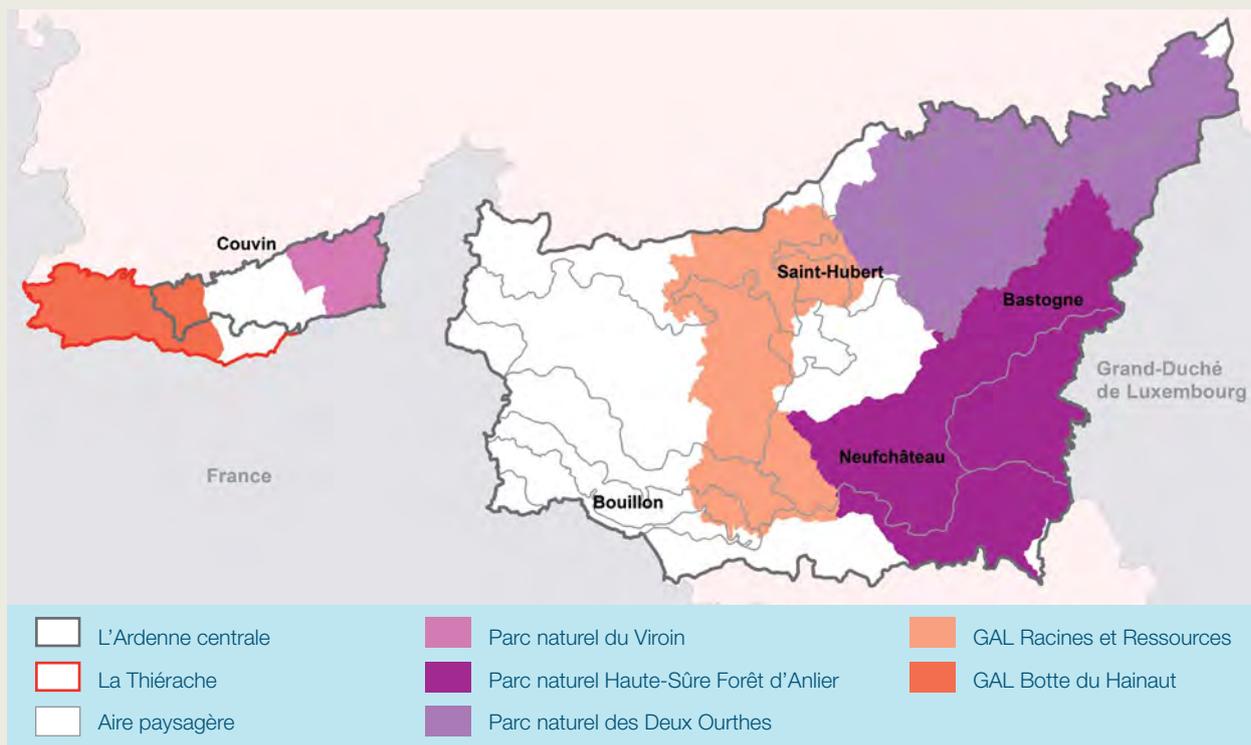


Extrait de fiche d'intervention du programme paysage du Parc naturel des Deux Ourthes.



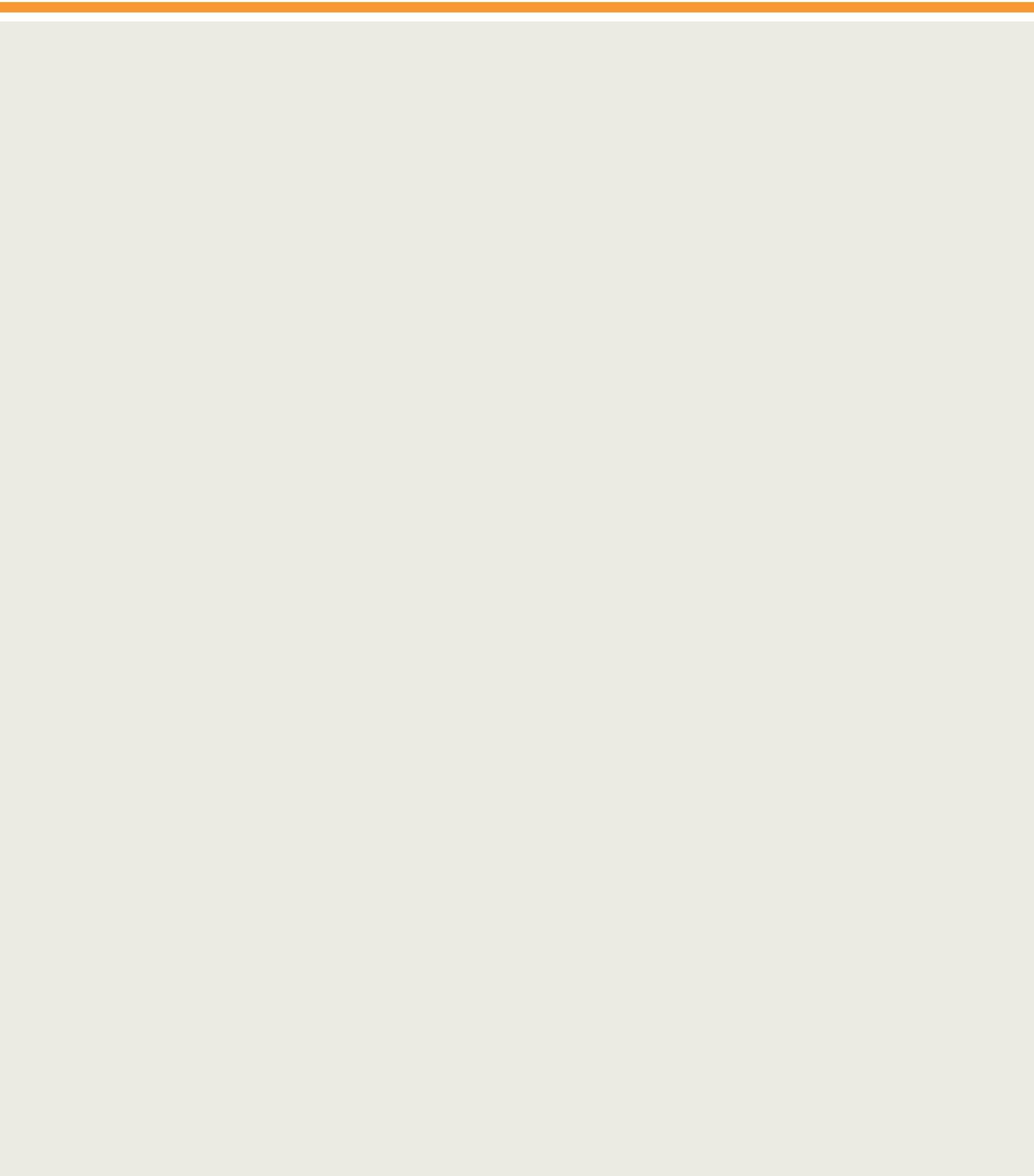
La valorisation des paysages figure parmi les axes de travail du GAL Racines et Ressources. Il a ainsi proposé aux communes de son territoire de signer une convention visant à prendre en compte les paysages. Engagement purement moral mais qui place cette thématique centrale dans les réflexions d'aménagement du territoire. Sur base d'une étude paysagère, il a également émis des recommandations et conseils pratiques de gestion et de protection du paysage.

Le GAL de la Botte du Hainaut couvre l'ensemble paysager de la Thiérache. Il soutient indirectement des mesures ayant une influence sur les paysages à travers plusieurs actions, telles que la sensibilisation des agriculteurs à la préservation des herbages face à la reconversion en terre céréalière et la prise en compte du tourisme comme filière de développement.



Les rivières et leur gestion jouent un rôle dans les paysages. La gestion des rivières est notamment prise en charge par les contrats de rivières. Ce sont des structures de gestion participative impliquant tous les acteurs concernés par la rivière (les communes, provinces, la Wallonie, les acteurs locaux). Ils visent à définir un programme d'actions qui entend restaurer, protéger et valoriser les ressources en eau du bassin hydrographique concerné. Ainsi, les contrats relatifs à l'Ourthe, la Semois et la Lesse ont défini des objectifs de qualité pouvant avoir une influence sur les paysages. Parmi les multiples fonctions liées au cours d'eau, la fonction paysagère est considérée comme prioritaire. Le contrat de rivière Semois – Semois a par exemple mis en place un observatoire des paysages afin d'améliorer la connaissance des mécanismes, des facteurs et des acteurs de transformation. Cette mission s'inscrit dans un programme européen de coopération transfrontalière France – Wallonie – Flandre.

Les aires
paysagères
de l'Ardenne
centrale et
de la Thiérache



Au sein de la Wallonie, l'ensemble de l'Ardenne centrale se distingue par un paysage fortement marqué par la forêt, le relief et les eaux vives et dans une moindre mesure les herbages. Son altitude décroît par paliers, de 550 mètres au nord-est à environ 400 mètres à l'ouest. L'ensemble de la Thiérache, prolongeant le plateau central ardennais à l'ouest, propose des paysages herbagers partiellement enclos de haies et ponctués de bois. Dès que l'on change d'échelle, les paysages que présentent ces ensembles sont bien plus nuancés. Différentes aires paysagères peuvent être mises en évidence. Chacune d'entre elles possède des caractéristiques bien définies qui la différencient des autres.

Le découpage en aires paysagères permet de définir des entités dont la taille et l'homogénéité sont telles qu'une spécification précise peut être opérée et que des enjeux concrets peuvent y être mis en évidence. Ces périmètres sont pertinents dans la perspective d'une prise en charge active des paysages, de leur **GESTION***, de leur **PROTECTION*** ou de leur **AMÉNAGEMENT***.

Quatorze aires paysagères ont été identifiées au sein de l'ensemble de l'Ardenne centrale selon la méthodologie explicitée ci-après. Une particularité de cet ensemble est la répétition de certains traits paysagers dans des aires qui ne sont pas jointives. Cette caractéristique a conduit au regroupement de plusieurs d'entre elles dans la présentation détaillée. L'ensemble de la Thiérache n'a, quant à lui, pas été subdivisé en aires distinctes.

Méthode adoptée pour la délimitation des aires paysagères

Principe général

La délimitation des aires paysagères est basée sur l'analyse des paysages actuels, éclairée par la perspective historique et l'examen des dynamiques en cours. Les trois critères retenus sont le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Chaque critère est examiné indépendamment des deux autres ; ensuite leurs combinaisons sont à leur tour étudiées et mises en regard avec les données récoltées lors du parcours du terrain et l'exploitation des ressources documentaires. L'échelle de travail est le 1/20 000.

Le découpage en aires paysagères n'est pas l'expression d'une « vérité » scientifique unique ; il s'agit plutôt d'une manière d'appréhender le paysage, déterminée par les critères retenus et la pondération qu'on leur attribue. Différentes représentations peuvent coexister, toutes également valides dans leur propre perspective.

Choix des critères d'analyse

Le relief est un élément structurant des paysages et influence la nature et la perception de l'occupation du sol. Cette occupation se caractérise par la présence d'espaces bâtis et non bâtis, par leur répartition par rapport au relief (sitologie) ainsi que par les dynamiques qui les affectent. Pour les espaces non bâtis, on examine la structure et la composition des espaces agricoles, forestiers et naturels, ainsi que leur mode d'agencement. Les espaces bâtis sont analysés sous l'angle du bâti traditionnel (structures anciennes et typologie de l'habitat, présence de l'industrie) et de l'urbanisation récente, y compris les diverses infrastructures. Celles-ci sont considérées pour elles-mêmes, mais aussi pour leur influence sur l'organisation des autres éléments.

Statut des aires paysagères

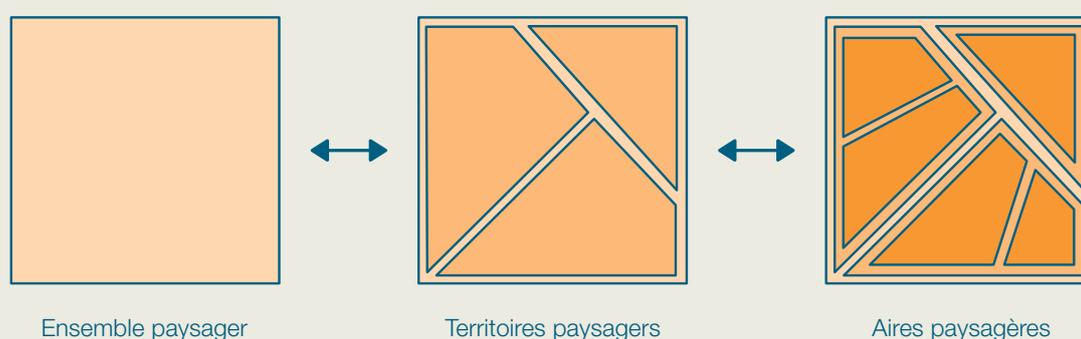
Les aires paysagères sont des portions de l'espace qui se différencient des espaces adjacents par les paysages qu'elles présentent, évalués selon les critères retenus avec une pondération spécifique. Elles précisent le découpage de l'ensemble et des territoires paysagers*.

Chaque aire présente une combinaison spécifique de valeurs pour les différents critères. Il y a ainsi plus de similitudes (un « trait paysager dominant ») au sein d'une aire qu'entre une aire et ses voisines.

Même si l'organisation des multiples composantes paysagères présente localement des ruptures nettes (cas des vallées), on rencontre plus fréquemment des transitions progressives d'un type d'organisation à un autre. Dans ce cas, les limites

ont été placées sur des éléments structurants du paysage, comme une ligne de crête, une voirie importante, une lisière forestière... Pour les aires identifiées sur base du critère d'urbanisation et donc soumises à une dynamique très forte, les limites peuvent ne pas être stabilisées ; elles ont alors un caractère plus transitoire et sont appelées à évoluer au fil du temps.

Le découpage de l'ensemble paysager en aires paysagères est un « instantané », un arrêt sur image, dont la validité perdurera plus ou moins longtemps selon la vigueur des dynamiques qui s'y dérouleront.



Chaque ensemble paysager se compose de plusieurs territoires paysagers. Ceux-ci ont été déterminés sur base d'une analyse menée au 1/50 000 ; ils ont été présentés dans la brochure *Les Territoires paysagers de Wallonie*. A leur tour, ces territoires (et parfois faciès*) sont découpés en aires paysagères, sur base d'une analyse plus précise menée au 1/20 000. Pour l'ensemble paysager de l'Ardenne centrale, constitué de huit territoires, l'analyse a permis de dégager quatorze aires paysagères. L'ensemble de la Thiérache n'a pas été subdivisé.

Dénomination et numérotation des aires paysagères

Les dénominations choisies pour les aires s'appuient sur leurs traits paysagers les plus marquants et recherchent, par la toponymie, l'ancrage au territoire.

A l'intérieur de l'ensemble, les numéros des aires sont attribués du nord au sud et d'ouest en est. Une aire peut présenter une discontinuité géographique. Chaque partie est alors indiquée avec une lettre.

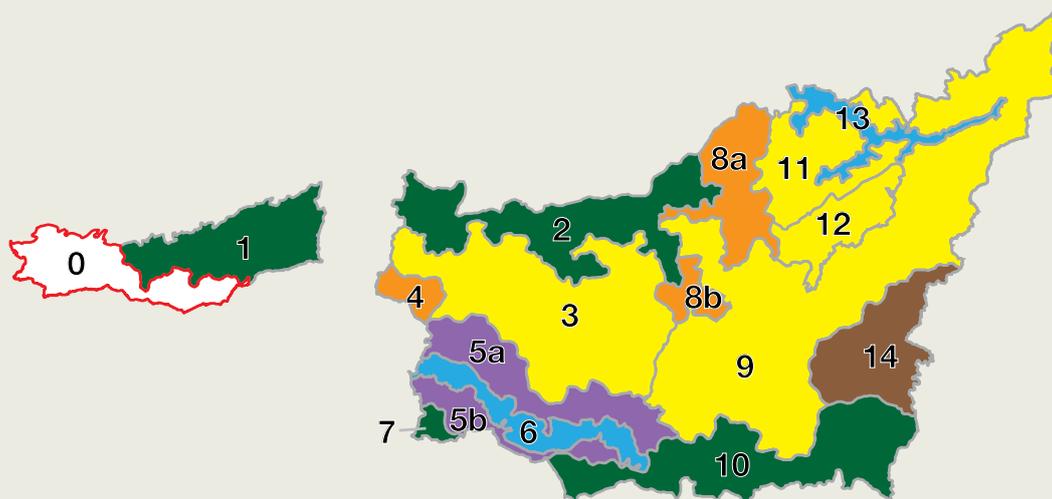
Caractérisation des aires paysagères selon les critères retenus

Le tableau suivant synthétise les caractères mis en évidence pour chaque aire paysagère lors de l'analyse. Certaines aires s'imposent clairement par plusieurs critères ; pour d'autres, c'est parfois l'absence d'un critère fort qui crée la différence justifiant la délimitation.

Plus la couleur est foncée, plus le critère a été jugé déterminant dans la caractérisation et la délimitation de l'aire. Les traits caractéristiques identifiés pour chaque aire sont précisés brièvement.

Aire paysagère		Relief	Couverture végétale	Espaces bâtis
Plateau herbager de la Thiérache	0	Plateau aplani	Terres agricoles, boisements et caractère bocager	Villages et hameaux linéaires
Bordure forestière occidentale	1	Plateau entaillé de vallées encaissées	Prédominance du couvert forestier	Hameaux de clairière de petite taille (à l'exception d'Oignies)
Bordure forestière septentrionale	2	Plateau entaillé de vallées encaissées	Prédominance du couvert forestier	Villages de clairière sur replats
Haut plateau des clairières	3	Large ondulations du plateau	Forêts et herbages	Bourgs et villages en groupement lâche
Haut plateau forestier de la Croix Scaille	4	Plateau incliné vers le nord-est et entaillé aux marges	Forêts, tourbières et landes	
Replats et vallées affluentes de la Semois	5	Vallées encaissées et replats	Forêts et herbages	Villages en groupement lâche pour la partie nord
Méandres encaissés de la Semois	6	Vallée sinueuse et encaissée	Boisements sur versants pentus et herbages sur plaine alluviale	Villages étirés en bas de versant et ville de Bouillon – équipements touristiques
Bordure forestière de Sugny	7	Plateau entaillé de vallées encaissées	Prédominance du couvert forestier et clairière agricole de Sugny	Villages et hameaux de clairière
Hauts plateaux forestiers de Saint-Hubert et de Recogne	8	Plateau entaillé aux marges	Forêts, tourbières et landes	
Haut plateau herbager et entités urbaines	9	Large ondulations du plateau	Prédominance des herbages, boisements et labours	Noyaux urbains, villages en extension linéaire, infrastructures de transport et zones d'activité économique
Bordure forestière méridionale	10	Plateau entaillé de vallées encaissées	Prédominance du couvert forestier et clairière agricole d'Anlier	Villages de clairière (enduit et crépi), extension du bâti à l'est
Vallonements agricoles et forestiers de Tenneville	11	Ondulations du plateau s'accroissant vers l'ouest	Forêts et herbages	Villages en extension linéaire
Haut plateau herbager de Bertogne	12	Plateau aplani	Prédominance des terres agricoles	Villages groupés
Méandres encaissés de l'Ourthe supérieure	13	Vallée encaissée, étroite et sinueuse	Boisements sur versants pentus et herbages sur plaine alluviale	Villes de La Roche-en-Ardenne et de Houffalize – équipements touristiques
Creusements de la Haute Sûre	14	Ondulations prononcées du plateau et vallées encaissées	Terres agricoles, boisements essentiellement résineux	Villages en groupement lâche (enduit et crépi)

La carte présente les ensembles paysagers de l'Ardenne centrale et de la Thiérache (limite rouge pour ce dernier). Les aires paysagères de l'Ardenne centrale sont déclinées en six grandes catégories aux traits paysagers proches : Bordures forestières (vert), Haut plateau agricole et forestier (jaune), Hauts plateaux forestiers (orange), Replats et vallées (mauve), Vallées encaissées (bleu) et Creusements (brun).



Ensemble paysager	Territoire paysager		Aire paysagère
Thiérache (Thiérache, Sarts et Rièzes)	Plateau de la Haute Thiérache, des Sarts et des Rièzes		0 - Plateau herbager de la Thiérache
Ardenne centrale (Haut plateau de l'Ardenne centrale)	Bordures forestières du plateau ardennais (pour partie)	Bordures forestières	1 - Bordure forestière occidentale
			2 - Bordure forestière septentrionale
			7 - Bordure forestière de Sugny
			10 - Bordure forestière méridionale
	Haut plateau de l'Ardenne centrale (pour partie)	Haut plateau agricole et forestier	3 - Haut plateau des clairières
			9 - Haut plateau herbager et entités urbaines
	Haut plateau forestier de Saint-Hubert (pour partie)	Hauts plateaux forestiers	4 - Haut plateau forestier de la Croix Scaille
	Bordures forestières du plateau ardennais (pour partie)		8a-b - Hauts plateaux forestiers de Saint-Hubert et de Recogne
	Haut plateau de l'Ardenne centrale (pour partie)		5a-b - Replats et vallées affluentes de la Semois
	Méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise (pour partie)	Replats et vallées	13 - Méandres encaissés de l'Ourthe supérieure
Vallée de l'Ourthe supérieure	6 - Méandres encaissés de la Semois		
Méandres encaissés et replats de la Semois ardennaise (pour partie)	Vallées encaissées		
Creusements de la Haute Sûre	Creusements	14 - Creusements de la Haute Sûre	



Les aires : mode d'emploi

Chaque aire ou groupement d'aires paysagères est présenté au sein d'une fiche d'identité d'une dizaine de pages, comprenant plusieurs niveaux de lecture.

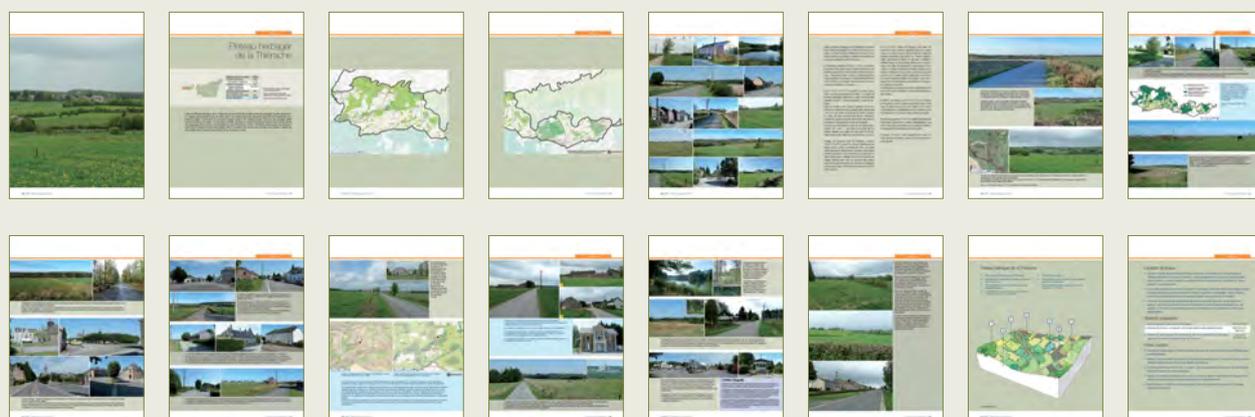
La description de l'aire paysagère ou des aires regroupées débute par une photo emblématique, un court résumé des principales caractéristiques paysagères et un tableau chiffré. La superficie des différents types d'occupation du sol est estimée sur base des données de la Carte d'occupation du sol de Wallonie (COSW) et de l'Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie (IPRFW). La population est quant à elle évaluée sur base des données de l'INS disponibles par secteur statistique. Le lecteur découvre ensuite l'aire ou le groupement d'aires de façon « impressionniste », par un kaléidoscope photographique qui offre, en un seul regard, une vision globale du paysage de l'aire. En vis-à-vis un exposé plus étoffé présente les caractéristiques actuelles de l'aire.

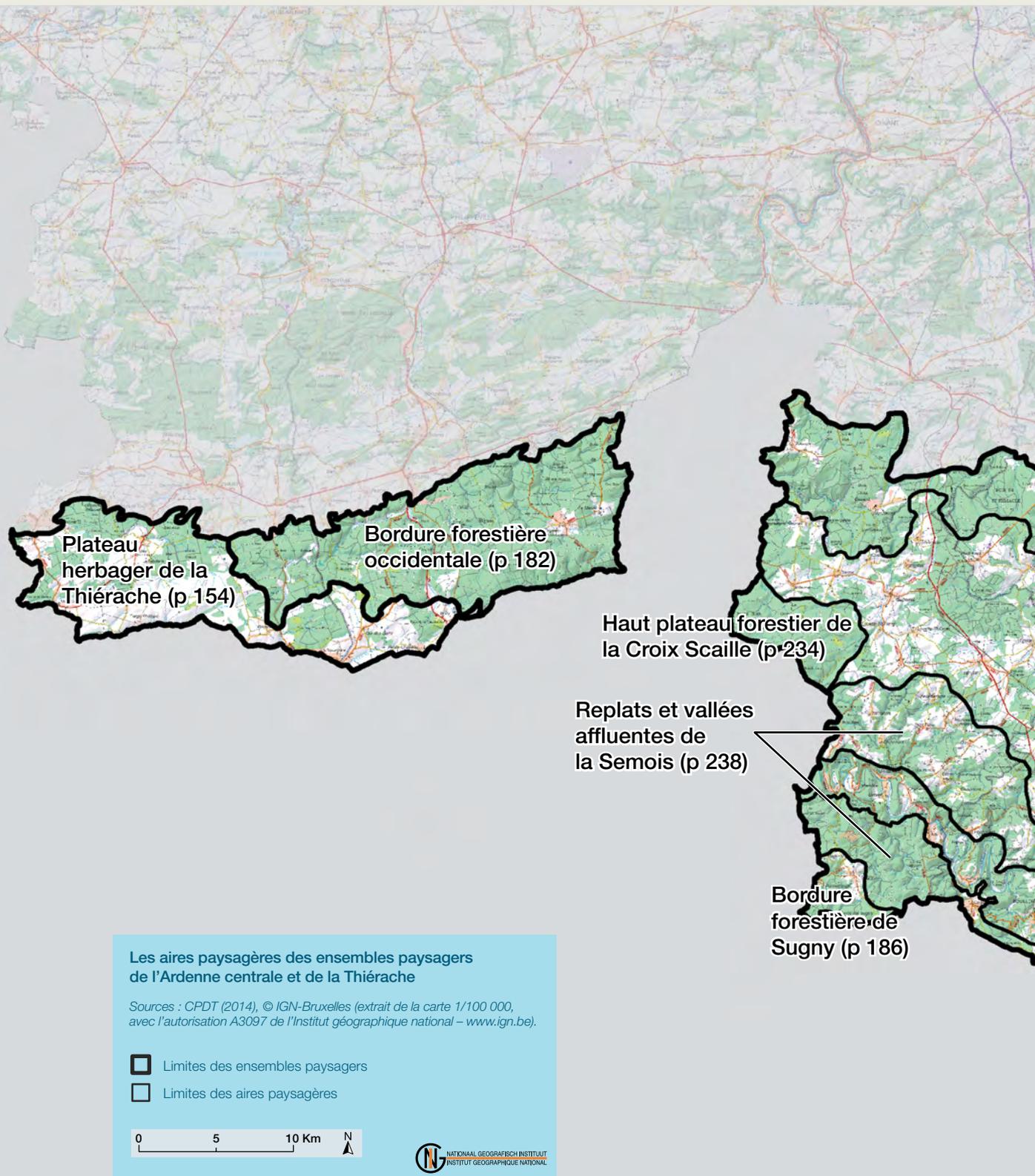
Suit une abondante iconographie, dont les légendes invitent le lecteur à entrer pas à pas dans le paysage et dans son analyse détaillée : structure, morphologie, relief, points de vue, lignes de force, typologie de l'habitat. Le cœur de la fiche se parcourt comme un album de photos commentées. Dans le cas des aires regroupées, la (les) première(s) page(s) présente(nt) les caractéristiques communes aux diverses aires. Les spécificités de chacune sont ensuite illustrées et commentées. Pour certaines aires ou groupements d'aires, un bloc diagramme synthétise les éléments paysagers typiques.

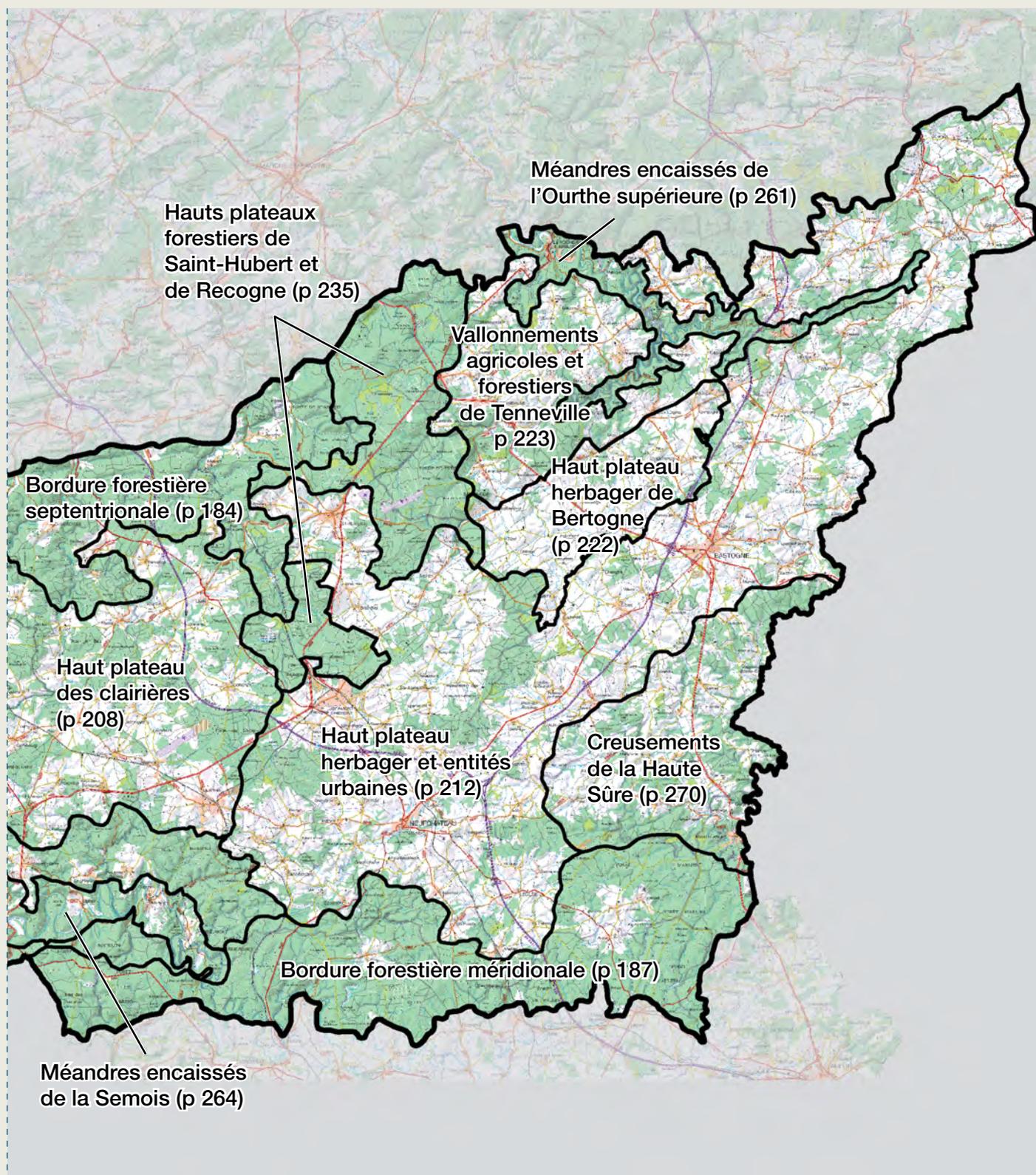
Enfin, les enjeux qui ont été identifiés pour chaque aire ou groupement d'aires ainsi que les constats qui ont permis de les définir sont énoncés. Ils sont suivis d'objectifs stratégiques et de pistes d'actions. Ces éléments doivent interpeller le lecteur quant à l'avenir du paysage spécifique de chaque aire ou du groupement d'aires. Les objectifs de qualité paysagère sont déclinés selon les termes prévus par la Convention européenne du paysage : protéger, gérer et aménager.

Par **PROTECTION**, il faut entendre l'objectif de maintenir les caractéristiques du paysage dans leur configuration actuelle. Les mesures de **GESTION** consistent à orienter les transformations en cours afin de renforcer la cohérence du paysage. Les mesures d'**AMÉNAGEMENT** renvoient à une transformation délibérée du paysage actuel, que ce soit en vue de restaurer certaines composantes historiques profondément altérées ou, au contraire, de créer de « nouveaux paysages ».

Si dans certaines aires les objectifs de protection apparaissent prioritaires, dans d'autres cas ce sont les objectifs d'aménagement ou de gestion qui sont mis en exergue. Les objectifs de qualité paysagère se trouvent dès lors classés par ordre de priorité. Ils sont par ailleurs explicités à travers différentes pistes d'action qui permettraient de rencontrer ces priorités. Celles-ci ne sont formulées qu'à titre indicatif, car c'est bien aux acteurs locaux de faire vivre leur paysage !









Plateau herbager de la Thiérache



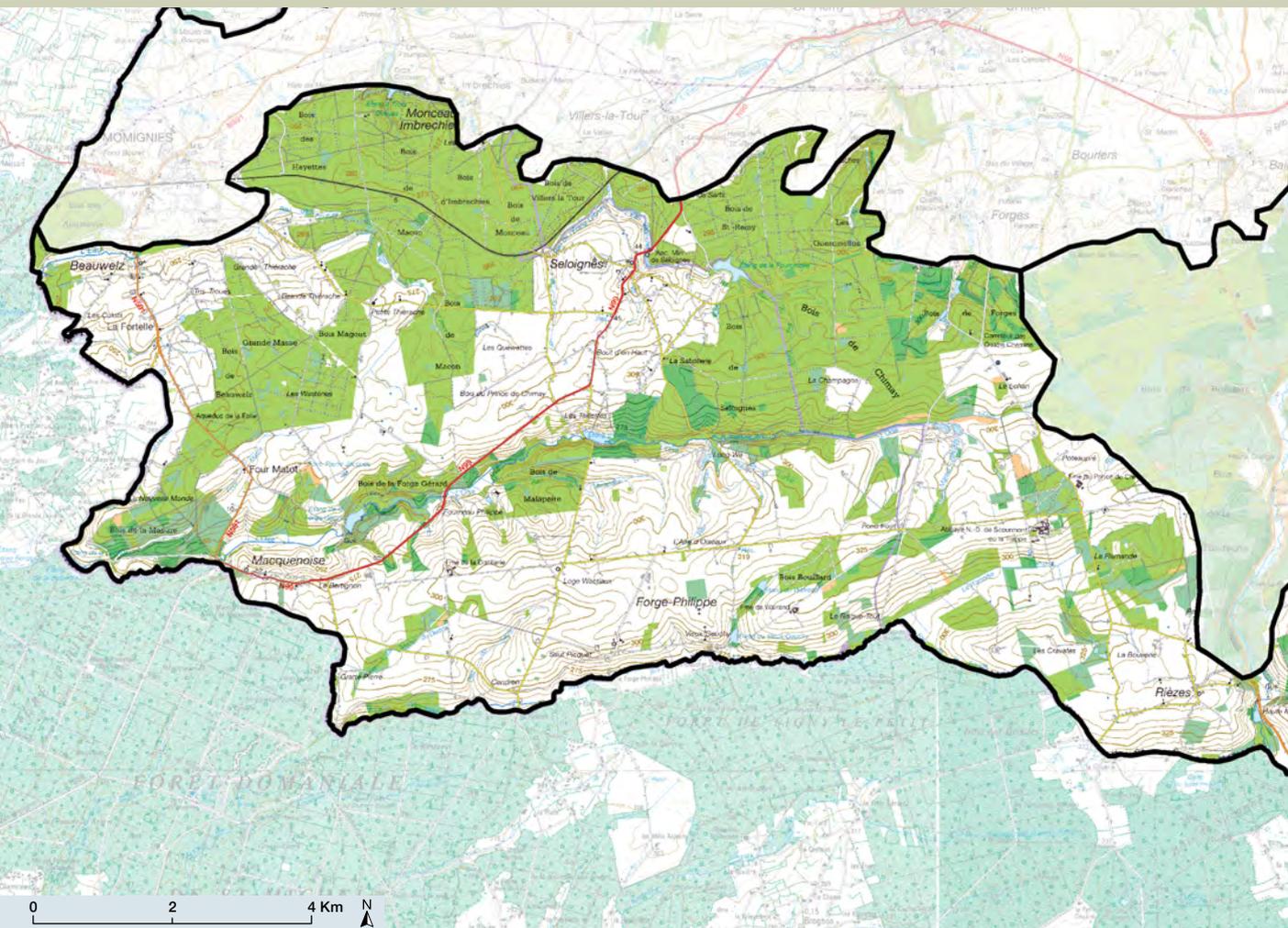
Superficie totale de l'aire (ha)^A	14 420
Superficie agricole (ha)	7 466
Terres arables / Prairies (%)	10 / 90
Superficie forestière (ha)	5 727
Peuplements feuillus / résineux / mixtes (%) ^B	63 / 33 / 4
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	365
Autres occupations du sol (ha)	862
Nombre d'habitants^C	10 316

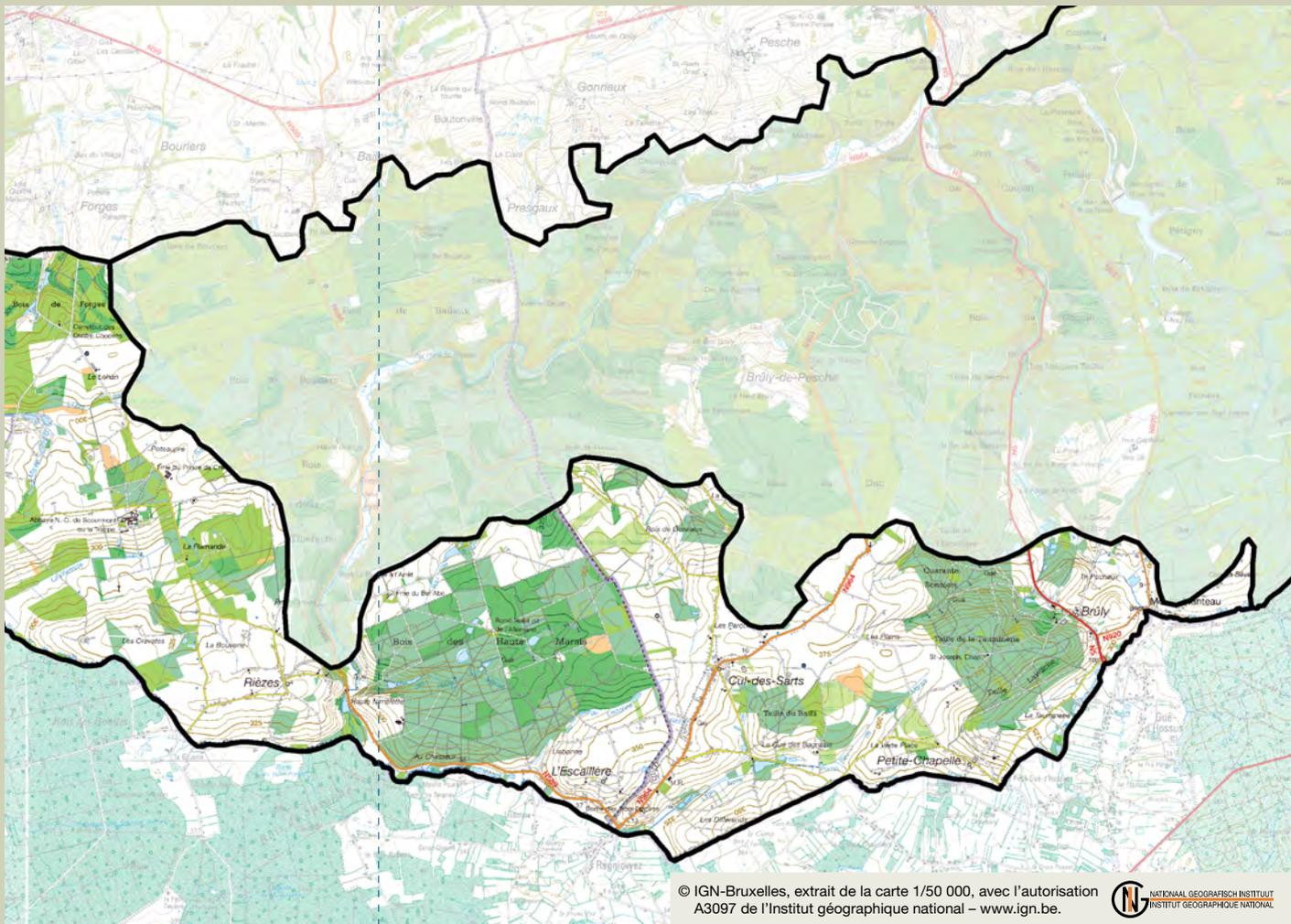
^A D'après la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B D'après l'Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie (2008).

^C D'après les données de l'INS (2009).

L'aire du Plateau herbager de la Thiérache se confond avec le petit ensemble paysager qu'elle représente. Le plateau est caractérisé par un relief calme où prédominent des étendues agricoles principalement herbagères. Celles-ci prennent un caractère bocager autour des villages et des hameaux, les parcelles étant souvent encloses de haies. A l'écart des localités, de vastes prairies et quelques champs non enclos offrent des paysages plus ouverts, où émergent de grosses fermes isolées. Des bois entrecoupent les étendues agricoles et marquent leurs arrière-plans. Peu contraintes par les formes du relief, les localités s'étirent de façon lâche, leurs maisons égrenées le long du réseau routier.







L'aire du Plateau herbager de la Thiérache se confond avec l'ensemble paysager de la Thiérache, situé au sud-ouest de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Elle s'inscrit sur le plateau de Rocroi, extrémité occidentale du massif rhénan qui se prolonge en territoire français.

La Thiérache présente un **RELIEF APLANI**, peu attaqué par l'érosion des cours d'eau. Certains d'entre eux ont toutefois engendré des vallonnements relativement marqués : l'Oise dans l'ouest de l'aire, la Wartoise et l'Eau Noire aux limites sud de celle-ci, l'Eau Blanche et le Ruisseau du Prince aux franges respectivement nord-occidentale et orientale de la Thiérache.

Les **TERRES AGRICOLES** occupent de vastes superficies. Les sols, généralement humides – à l'origine de terrains marécageux dénommés « rièzes » dans la partie orientale de l'aire –, sont principalement voués aux herbages. Dans les localités et les auréoles agricoles qui les entourent, les parcelles sont en grande partie encloses de **HAIES**, ce qui donne au paysage un aspect bocager. Le réseau de haies est néanmoins devenu discontinu, évoluant en cordons arbustifs déstructurés par manque d'entretien, ou a été remplacé par du fil de fer barbelé. Sur les terres défrichées et vouées au 19^e siècle à l'agriculture – les « sarts » –, qui s'étendent au-delà des anciennes clairières, les haies sont plus rares et les parcelles plus grandes, offrant de vastes étendues ouvertes.

Vestiges de l'ancienne forêt de Thiérache, plusieurs **MASSIFS BOISÉS** couvrent le territoire. Majoritairement feuillus dans la partie occidentale de l'aire, ces boisements présentent d'importantes variations saisonnières en termes d'aspect et de teinte. Privés et moins accessibles dans la partie orientale, les bois sont dominés par l'épicéa. Partout dans l'aire, ils dessinent des arrière-plans boisés que complètent les couvertures forestières de la bordure voisine de l'Ardenne centrale et de la Thiérache française.

Les **LOCALITÉS**, villages et hameaux, sont étirés de façon lâche, leurs maisons égrenées le long du réseau routier. Une place souvent arborée regroupe l'église et quelques bâtiments importants. Les fermes traditionnelles, généralement étroites et allongées, présentent différents types de maçonneries, laissées à nu ou blanchies. Aux côtés du quartzite local apparaissent le calcaire et la brique, importés des régions voisines. L'ardoise ou l'asbeste-ciment couvrent des toitures souvent pourvues de croupettes. Dans la région de Cul-des-Sarts subsistent quelques fermettes « en bauché », aux colombages et torchis protégés par des planches en bois pour en améliorer l'étanchéité. L'habitat récent, composé de pavillons habituellement en brique et au toit d'ardoises, prolonge l'étirement lâche des localités.

En dehors des villages, de **GRANDES FERMES** en carré sont isolées au sein des espaces agricoles. Elles ont été mises en place dans la seconde moitié du 19^e siècle, consécutivement aux défrichements de l'ancienne forêt de Thiérache et à la mise en valeur agricole des terres.

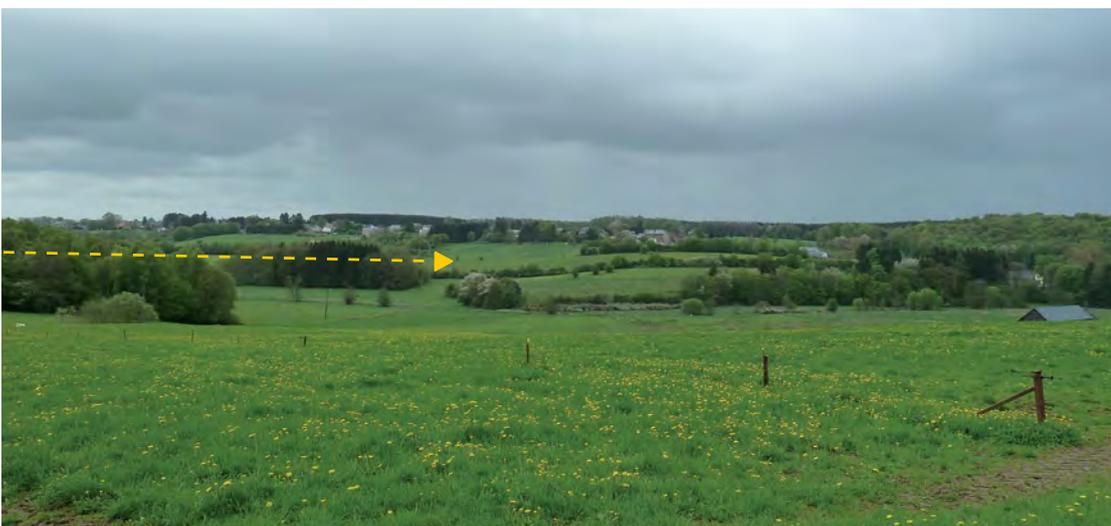
De nombreux grands **ÉTANGS** de forges témoignent de l'importance passée des activités métallurgiques. Les plans d'eau sont cependant pour la plupart peu visibles, masqués par les boisements qui les entourent.

Quelques **CAMPINGS** sont implantés dans l'aire. Cachés derrière des rideaux arborés, ils sont particulièrement discrets.



Le Plateau herbager de la Thiérache présente un relief généralement très calme, peu attaqué par l'érosion des cours d'eau. Ci-dessus, le terrain est légèrement creusé par un petit affluent de l'Eau Noire (lieu-dit L'Ort Marais à Petite-Chapelle, Couvin).

Quelques vallées créent des entailles davantage marquées dans le plateau et en accentuent les ondulations. C'est le cas de la vallée de l'Oise, aux versants boisés, qui traverse la partie occidentale de l'aire inscrite dans le bassin hydrographique de la Seine (ci-contre, Macquenoise, Momignies).

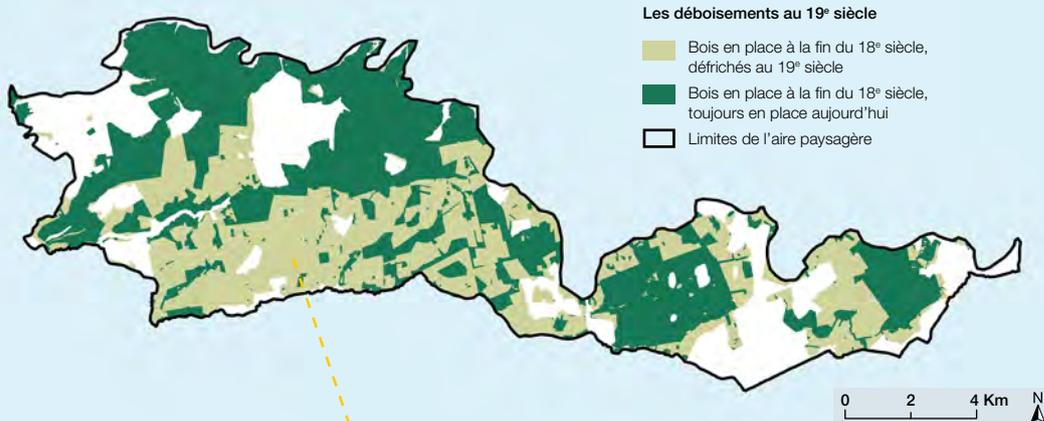


Au sein des villages et des hameaux et dans les anciennes clairières qui les auréolaient au 18^e siècle, la présence de haies entourant les prairies confère au paysage un aspect bocager. Des herbages encadrés de haies figurent sur la carte de Ferraris de 1771 à Macquenoise (Momignies). A cette époque, la grande forêt de Thiérache isole le village et sa clairière.

Source : carte de Ferraris, Seloigne 70 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.

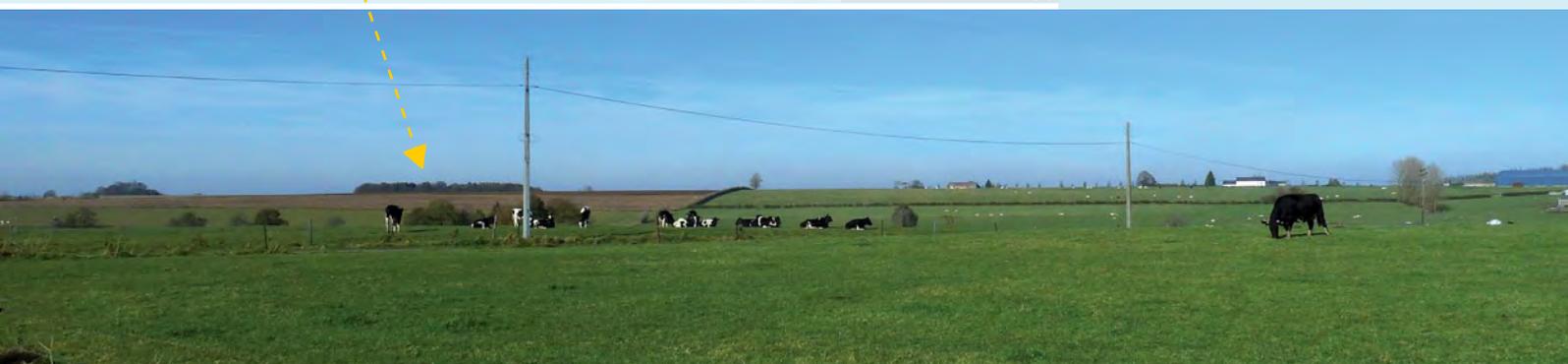


Lorsqu'elles sont hautes et continues, les haies cloisonnent le paysage (à gauche, Petite-Chapelle, Couvin ; au centre, Grande Thiérache, Momignies).
Le réseau de haies est toutefois souvent discontinu, transformé en cordons arborés ou remplacé par des clôtures de fil de fer barbelé. Des vues plus longues s'offrent alors de part et d'autre des routes et chemins (à droite, Rièzes, Chimay).



Sur les terres défrichées dans la seconde moitié du 19^e siècle, les haies sont rares. De vastes espaces agricoles ouverts sont composés de grandes parcelles en majorité herbagères (ci-dessous, lieu-dit Saut-Picquet à Forge-Philippe, Momignies).

Source : SPW-DGO3 – DEMNA – DNE, 2012.



Dans l'est de l'aire, entre les localités de Petite-Chapelle et de Cul-des-Sarts, les sapins de Noël sont cultivés sur les terres agricoles (ci-contre, Petite-Chapelle, Couvin). Cette partie de la Thiérache leur offre des conditions favorables : un sol acide, un climat frais de type continental et une altitude proche de 400 mètres (voir pp. 63 et 89).



Vestiges de l'ancienne forêt de Thiérache, plusieurs massifs boisés s'étendent sur l'aire et marquent les arrière-plans (à gauche, bois des Hauts Marais à L'Escaillère, Chimay). Dans le nord-ouest de l'aire, de grands bois appartenant à la commune de Chimay sont traversés par des routes et des chemins publics. Principalement composés de chênes, ils offrent des paysages forestiers aux variations saisonnières marquées (à droite, en automne à Grande Thiérache, Momignies).



Dans les villages, l'église et quelques anciens bâtiments communaux sont groupés autour d'une place dont le terre-plein central est souvent bordé d'arbres alignés. En haut, l'église et l'ancien hôtel de ville de Seloignes, localité aujourd'hui intégrée à la commune de Momignies. En bas, l'église du village frontalier de Brûly (Couvin) et les bâtiment néoclassiques construits durant l'entre-deux-guerres par le notaire Charles Claes constituent un ensemble monumental particulièrement homogène.



Le bâti est implanté le long des routes desservant les localités. Serré au coeur du village, il s'étire ensuite de manière lâche jusqu'à bonne distance de celui-ci.

Ci-dessus à gauche, le centre de Cul-des-Sarts (Couvin) présente un bâti dense, de styles et teintes divers. Le revêtement asphalté de la route et des accotements ainsi que les hauts poteaux d'éclairage renforcent l'aspect « urbain » de la localité.

Ci-dessus à droite et ci-contre, les habitations sont égrenées le long des routes (Seloignes et Grande Thiérache, Momignies).



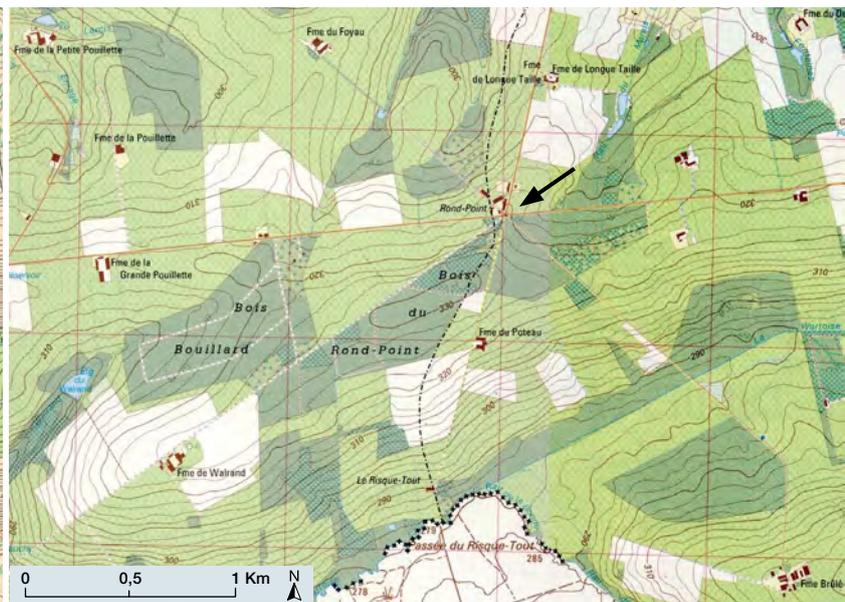
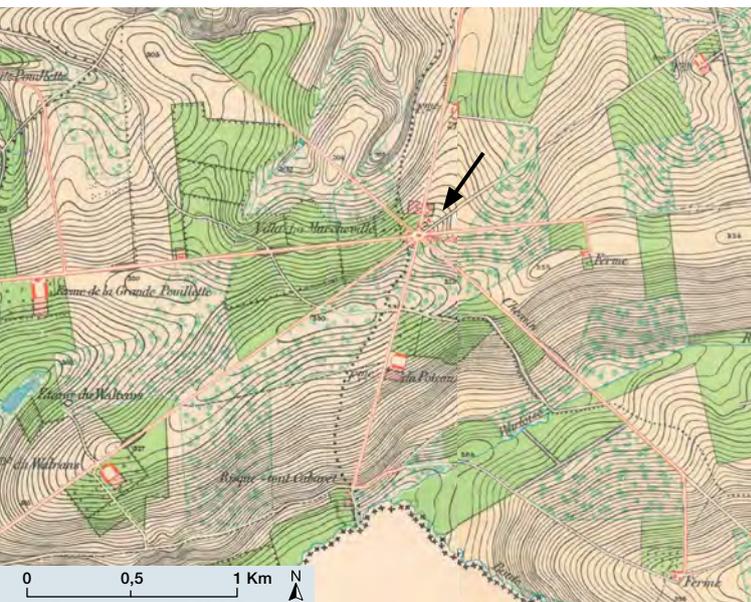
Les fermes traditionnelles sont généralement allongées et implantées parallèlement à la route, en bordure de celle-ci ou en retrait derrière une haie. Leur toit, d'ardoise ou d'asbeste-ciment, présente souvent des croupettes terminant la ligne de faîte. Les matériaux de maçonnerie sont diversifiés selon les époques de construction : assises de briques (à gauche, Rièzes, Chimay) ou moellons de pierre (au centre, Seloignes, Momignies). Dans la région de Cul-des-Sarts, quelques fermettes ont conservé leur revêtement « en bauché », constitué de planches de bois horizontales protégeant les murs en colombage et torchis (à droite, Cul-des-Sarts, Couvin).



Les développements récents de maisons quatre façades prolongent l'étiement lâche des villages et hameaux le long des routes. Leur volumétrie, leur implantation parallèle à la voirie, les matériaux utilisés (briques et ardoises) évoquent avec plus ou moins de bonheur les petites fermes anciennes (à gauche, Rièzes, Chimay ; à droite, L'Escaillère, Chimay).



De grandes fermes de style néoclassique, en pierre ou en brique chaulée, ont été implantées à l'écart des localités, au cœur des terres essartées et vouées à l'agriculture dans la seconde moitié du 19^e siècle. Plusieurs de ces bâtisses imposantes s'organisent en carré (ferme Saint-Joseph, Cul-des-Sarts, Couvin).



Source : carte topographique de la Belgique 1/20 000, Dépôt de la Guerre, Cul-des-Sarts LXII-2 et 3 (1871), coll. SRBG.

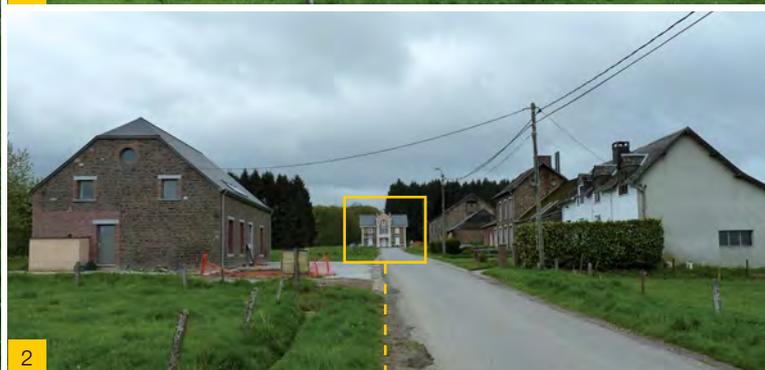
Source : © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/20 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



Au sud de Forges (Chimay) et à Forge-Philippe (Momignies), plusieurs grandes fermes bordent de longues routes rectilignes qui traversent le plateau agricole et convergent vers un rond-point (flèche) où se dressent quelques habitations et bâtiments agricoles.

Ces implantations ont été mises en place à partir des années 1850 sur quatre mille hectares de bois acquis et défrichés par la Société Agricole Liégeoise. Désireuse de consacrer les terres à une agriculture céréalière, la société y érige quinze grandes fermes et ouvre les routes destinées à faciliter les travaux agricoles. Au centre du rond-point, elle établit la maison du gérant, dite villa Lamarche, et à proximité, les habitations des vétérinaires, du forgeron, du charron et de l'instituteur de la société. Cet habitat devait constituer l'embryon d'une ville vouée à l'agriculture, nommée Lamarcheville du nom du fondateur de la société, Charles Lamarche, un industriel liégeois.

L'abandon de la culture céréalière à la fin du 19^e siècle entraîne la faillite de la Société Agricole Liégeoise et marque la fin de ce projet urbanistique resté inachevé mais dont l'implantation est conservée en majeure partie (à gauche dans les années 1870, à droite actuellement).



Ci-dessus, une longue route rectiligne traverse les terres converties à l'agriculture par la Société Agricole Liégeoise à Forges (Chimay). Une rangée de poteaux électriques la longe et rythme son tracé.

La voirie est bordée par la ferme de Longue Taille, implantée en quadrilatère (1).

En point de mire de la route, on aperçoit le site de Lamarcheville (2), dont les habitations sont dominées par la maison du gérant, dressée au milieu du carrefour et qui se singularise par son style éclectique.

La maçonnerie en moellons de quartzite, extrait de carrières locales, donne aux bâtiments leur teinte brun sombre.



L'abbaye de Scourmont, fondée en 1850, fut également un acteur majeur du déboisement de l'ancienne forêt de Thiérache et de la mise en place de grands espaces agricoles (voir pp. 74-75). La bière trappiste de Chimay y est toujours brassée. Ses bâtiments sont discrets, en grande partie masqués par les boisements qui entourent le site. On peut les apercevoir depuis le versant opposé de la vallée de la Wautoise (Forges, Chimay).



De grands étangs ponctuent le territoire. Implantés dans les vallées des cours d'eau principaux, ils étaient destinés à alimenter des forges (à gauche, l'étang de la Fourchinée dans la vallée de l'Eau Blanche, Seloignes, Momignies).

Ces étangs sont souvent peu visibles, dissimulés par les boisements qui les entourent (à droite, un étang dans la vallée de l'Eau Noire à Basse Nimelette, Rièzes, Chimay).



Il existe plusieurs terrains de camping à Cul-des-Sarts et dans les campagnes de la partie occidentale de l'aire, mais leur présence reste particulièrement discrète grâce à une série de rideaux arborés (à gauche, le terrain de camping « Brayeur » à Momignies). Seuls des bâtiments d'accueil au profil hétéroclite et quelques caravanes situées à l'entrée des sites ont un impact paysager très ponctuel (ci-dessus à droite, le terrain de camping « La Camargue » à Forges, Chimay).



D'anciens bâtiments des douanes belge et française, installés le long des routes, signalent le passage de la frontière. Des aires de stationnement pour poids lourds, des stations-service, des établissements horeca et des commerces qui accueillent les routiers et les autres voyageurs les accompagnent (à gauche, le poste-frontière de Brûly sur la route N5).

Un poste de douane a été rénové à des fins touristiques (à droite, à Petite-Chapelle, Couvin). Le panneau placé à l'attention des promeneurs relate des anecdotes liées à la contrebande, une activité très pratiquée dans le passé.

Petite-Chapelle

Cette aubette de douane n'a pas toujours constitué le poste-frontière. Elle a été construite après la seconde guerre mondiale. Auparavant, l'ancienne aubette se trouvait un peu plus près de la limite de la France. Sur la route de Rocroi, elle se situait dans l'annexe du commerce de la famille Dardenne.

Ces deux bâtiments de douaniers renferment bien des anecdotes, tant entre ce village et la fraude, c'est une longue histoire. Petite-Chapelle constituait un véritable oasis où l'on aimait venir vivre, voire s'installer. La fixation de la frontière avec la France et les communes voisines de Rocroi, Taillette et Gué d'Hossus ainsi que la fraude ont été sans conteste des facteurs certains de prospérité de l'agglomération. Si la localité pouvait paraître calme le jour, il y régnait une grande activité la nuit pour frauder.

C'est qu'à Petite-Chapelle, il y avait matière pour alimenter ce «sport local» avec de nombreuses boutiques-frontière et la gare internationale où de nombreuses marchandises transitaient. Des fraudeurs réputés (la femme Bertrand, le père Tatave, Bazaine Gallois, ...) y ont réalisé de gros coups d'éclat. Nous vous invitons à vous replonger dans l'ambiance de cette époque dans la balade que nous vous proposons sur les trucs et astuces des fraudeurs et douaniers.



L'aire est délimitée de façon artificielle par la frontière. Des traits paysagers similaires (plateau herbager, bocage, implantation et architecture des fermes traditionnelles...) unissent en effet Thiérache belge et française et participent à une identité commune.

En haut, le plateau herbager est doucement vallonné et couvert d'un maillage discontinu de haies et de cordons arborés dans la commune de Taillette, près de Rocroi (département des Ardennes). De grands bois se dessinent à l'horizon.

Au centre, le réseau de haies basses fait l'objet d'un entretien soigné à Anor (département de l'Aisne), dans le Parc naturel régional de l'Avesnois. Au sein de ce territoire, une partie des déchets ligneux produits par la taille des haies est transformée en plaquettes destinées à alimenter les chaudières de particuliers, agriculteurs et collectivités. Ce mode de valorisation du bocage, intégré dans la filière bois-énergie, contribue à en assurer la préservation.

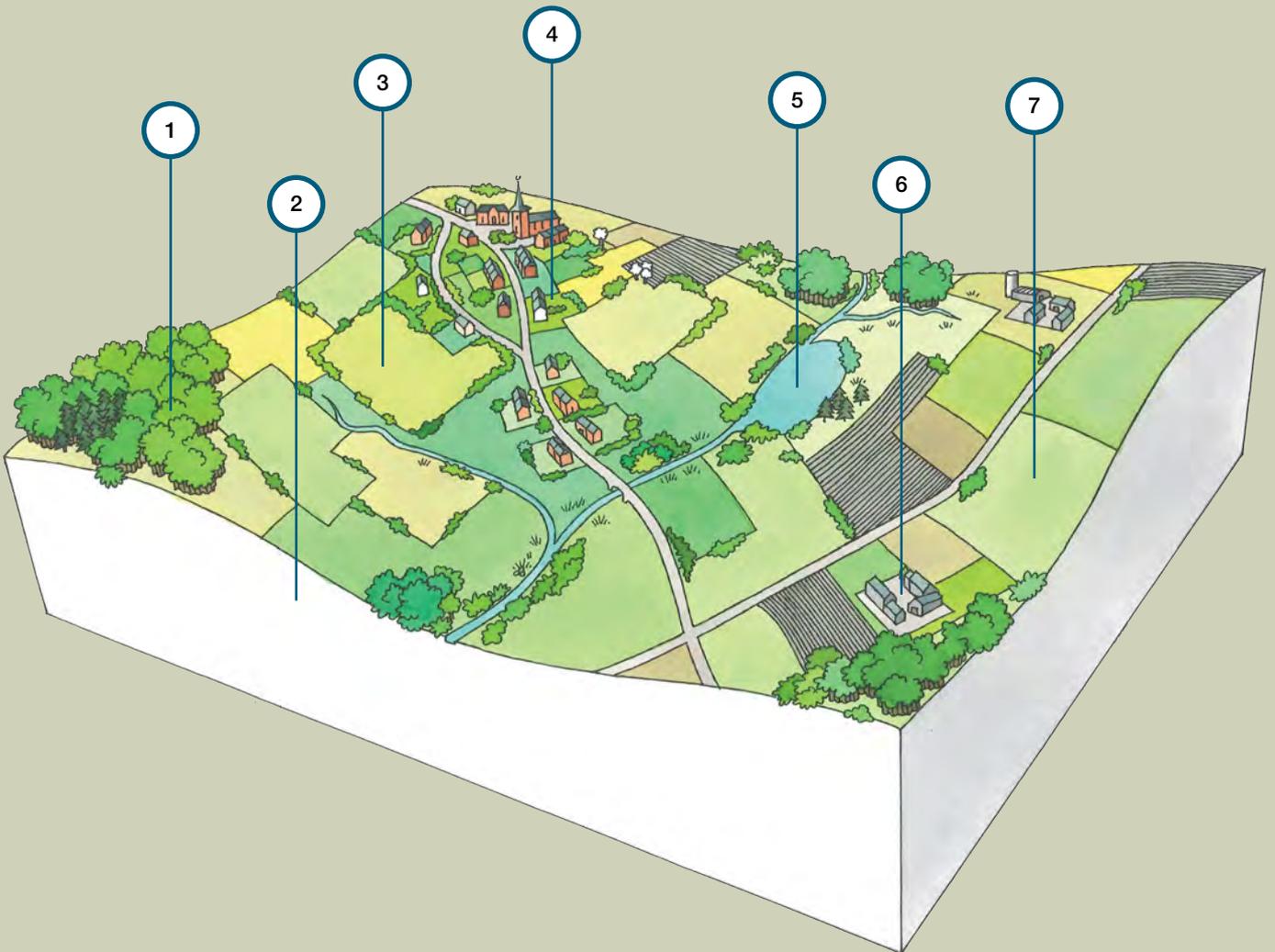


En bas, le village de Régniovez (département des Ardennes) présente, alignées le long de la rue principale, des maisons anciennes en brique et « en bauché » (flèche) du même type que du côté belge de la Thiérache. L'espace public fait l'objet d'un traitement particulièrement soigné.



Plateau herbager de la Thiérache

1. Bois relique de l'ancienne forêt de Thiérache.
2. Relief faiblement vallonné, peu attaqué par l'érosion des cours d'eau.
3. Prairie partiellement enclose de haies autour des villages et hameaux.
4. Localité étirée le long du réseau routier, au bâti en brique et en pierre à nu ou blanchie.
5. Ancien étang de forge.
6. Grosse ferme en carré, isolée au milieu des terres agricoles qu'elle exploite.
7. Grande parcelle agricole ouverte, sur les terres essartées au 19^e siècle.



Dessin : Dina Kathelyn.

Constats et enjeux

- Le réseau de haies qui enclot les parcelles agricoles autour des localités est caractéristique de la Thiérache mais pâtit d'un manque d'entretien. Il perd progressivement sa continuité, voire disparaît à certains endroits. Les haies remplissent cependant de nombreuses fonctions, notamment au niveau paysager ou environnemental.
- La rénovation des anciennes fermes « en bauché » de la région de Cul-des-Sarts s'accompagne souvent de la disparition de leur revêtement en bois et de leur maçonnerie à colombages. Ce bâti constitue pourtant une composante typique des paysages villageois de cette partie de la Thiérache.
- Le hameau de Lamarcheville et les grandes fermes qui l'entourent, isolées au sein de leurs terres agricoles, constituent un exemple rare et bien conservé d'un projet urbanistique utopique de « ville agricole » du 19^e siècle. Cet ensemble possède une cohérence et est potentiellement porteur d'une valeur identitaire.

Objectifs paysagers

1. Assurer la pérennité de la structure bocagère.	AMÉNAGEMENT
2. Préserver les fermes « en bauché » de Cul-des-Sarts et des localités voisines.	PROTECTION- GESTION
3. Préserver le cadre paysager et patrimonial du site de Lamarcheville et les étendues agricoles ponctuées de grandes fermes qui l'entourent.	GESTION- PROTECTION

Pistes d'action

- Sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt du maintien du réseau de haies notamment via les méthodes agro-environnementales.
- Mettre en place des filières de valorisation des déchets de taille des haies, à l'exemple de ce qui se fait en Thiérache française dans le Parc naturel régional de l'Avesnois.
- Encadrer les transformations du bâti « en bauché » par des prescriptions urbanistiques et architecturales imposant le respect de ses caractéristiques.
- Identifier un périmètre de protection du site de Lamarcheville, veillant à la préservation des espaces non bâtis et des caractéristiques architecturales des fermes et autres bâtiments.
- Mettre en place un itinéraire touristique traversant le site de Lamarcheville, au moyen d'un balisage didactique par exemple.

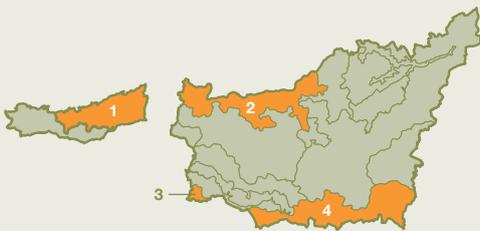


Bordure forestière
occidentale¹

Bordure forestière
septentrionale²

Bordure forestière de Sugny³

Bordure forestière
méridionale⁴



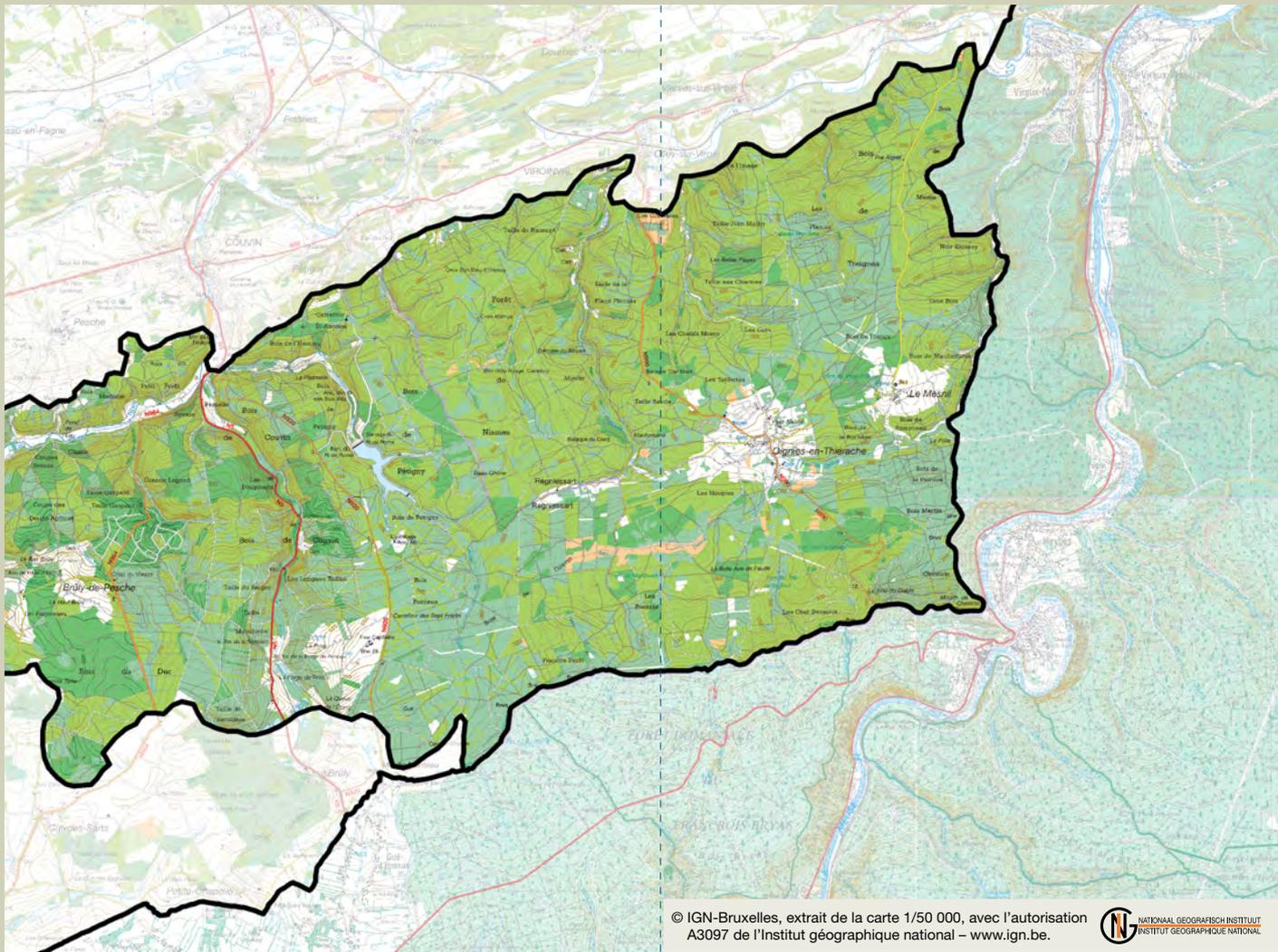
	1	2	3	4
Superficie totale de l'aire^A	18 158	27 357	1 594	30 001
Superficie agricole (ha)	1 143	2 536	419	2 277
Terres arables / Prairies (%)	12 / 88	33 / 67	31 / 69	21 / 79
Superficie forestière (ha)	15 613	22 909	1 025	25 844
Peuplements feuillus / résineux / mixtes (%) ^B	55 / 40 / 5	65 / 31 / 4	72 / 28 / 0	57 / 40 / 3
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	135	175	38	141
Autres occupations du sol (ha)	1 267	1 737	112	1 739
Nombre d'habitants^C	1 919	2 023	580	1 536

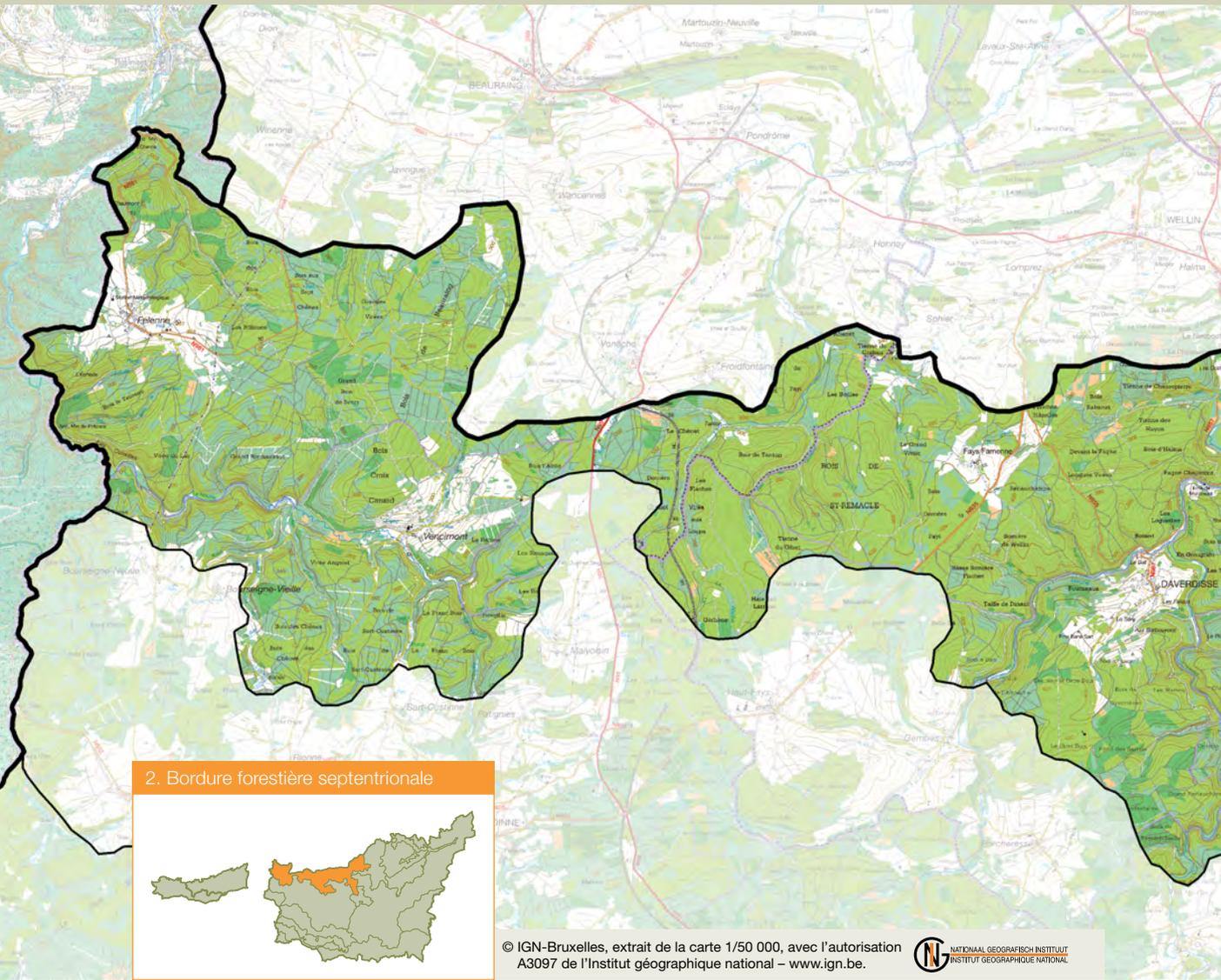
^A D'après la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

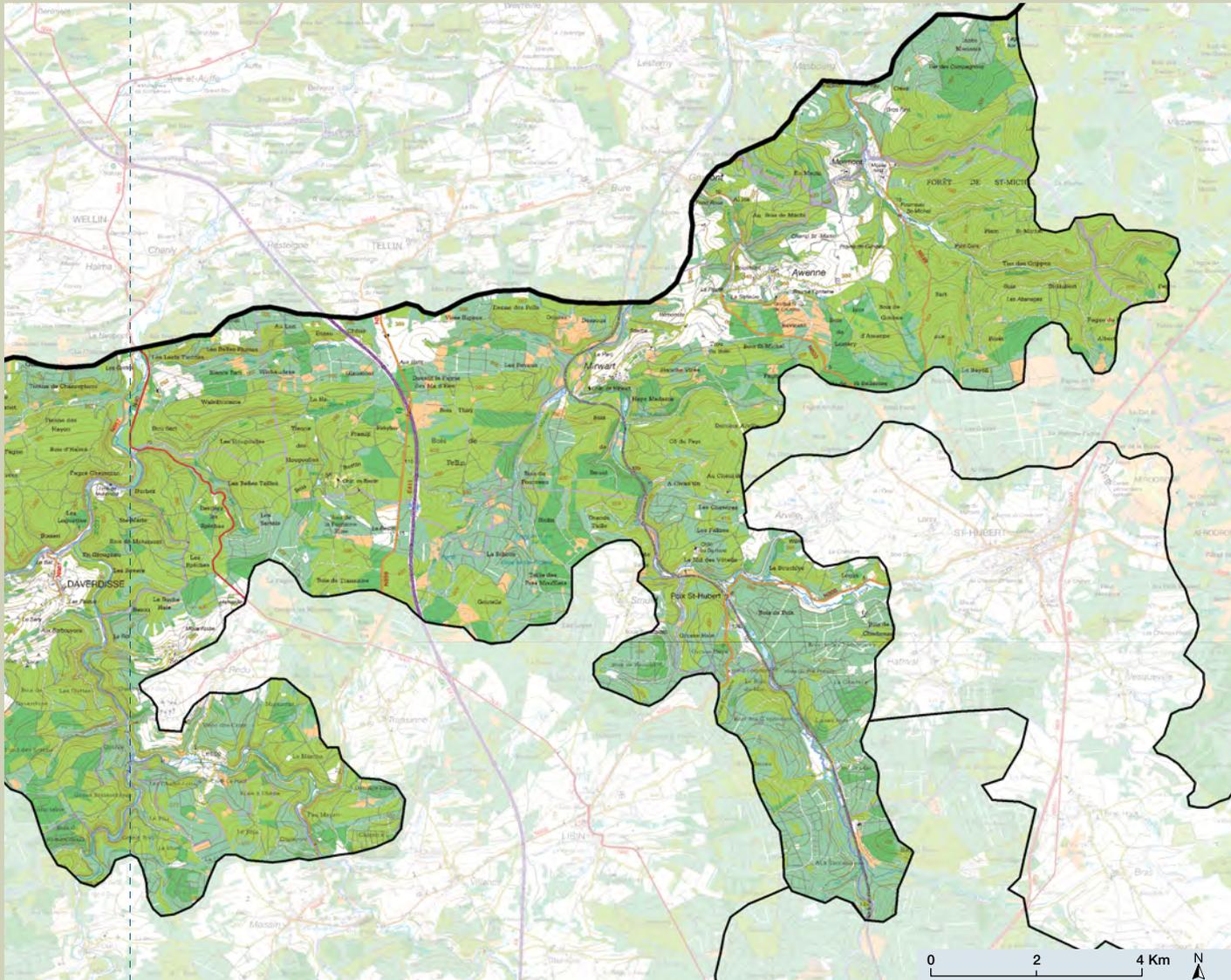
^B D'après l'Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie (2008).

^C D'après les données de l'INS (2009).

Les aires des Bordures forestières de l'Ardenne centrale offrent des paysages associant un relief accidenté, creusé par une multitude de vallées encaissées, et une couverture forestière omniprésente. Quelques clairières agricoles, principalement herbagères, y sont ouvertes. Les villages présentent un bâti où l'influence des régions limitrophes se fait sentir, fagnarde et famennoise dans les Bordures situées au nord, lorraine et de l'Ardenne française dans les Bordures du sud. Dans le creux des vallées, les vestiges des bâtiments et des ouvrages d'art de plusieurs sites sidérurgiques anciens ont été conservés.

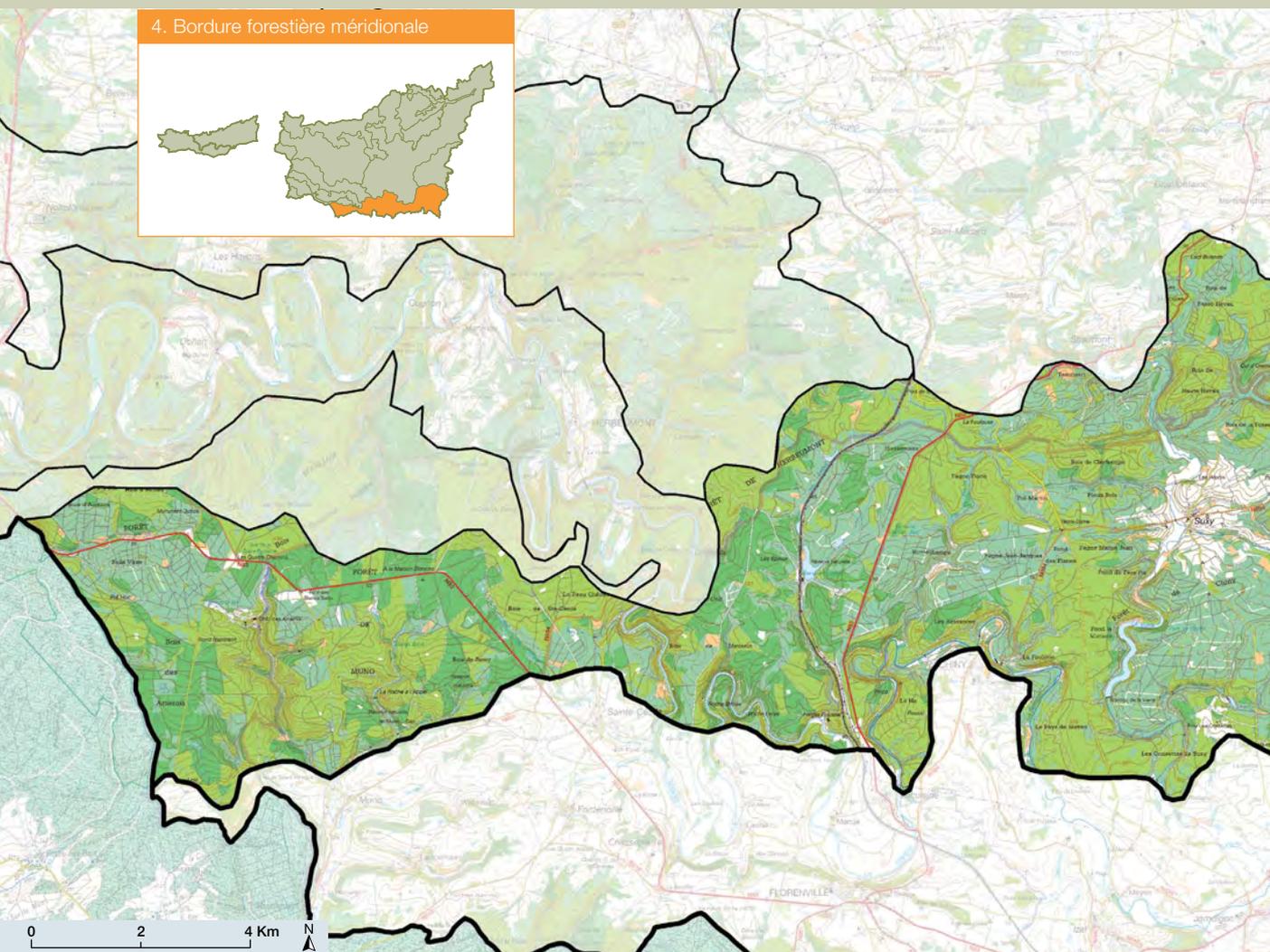
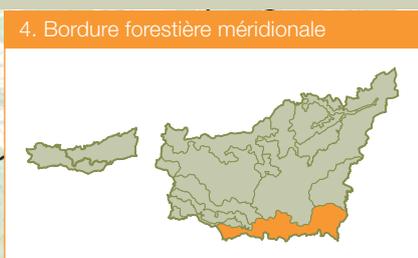


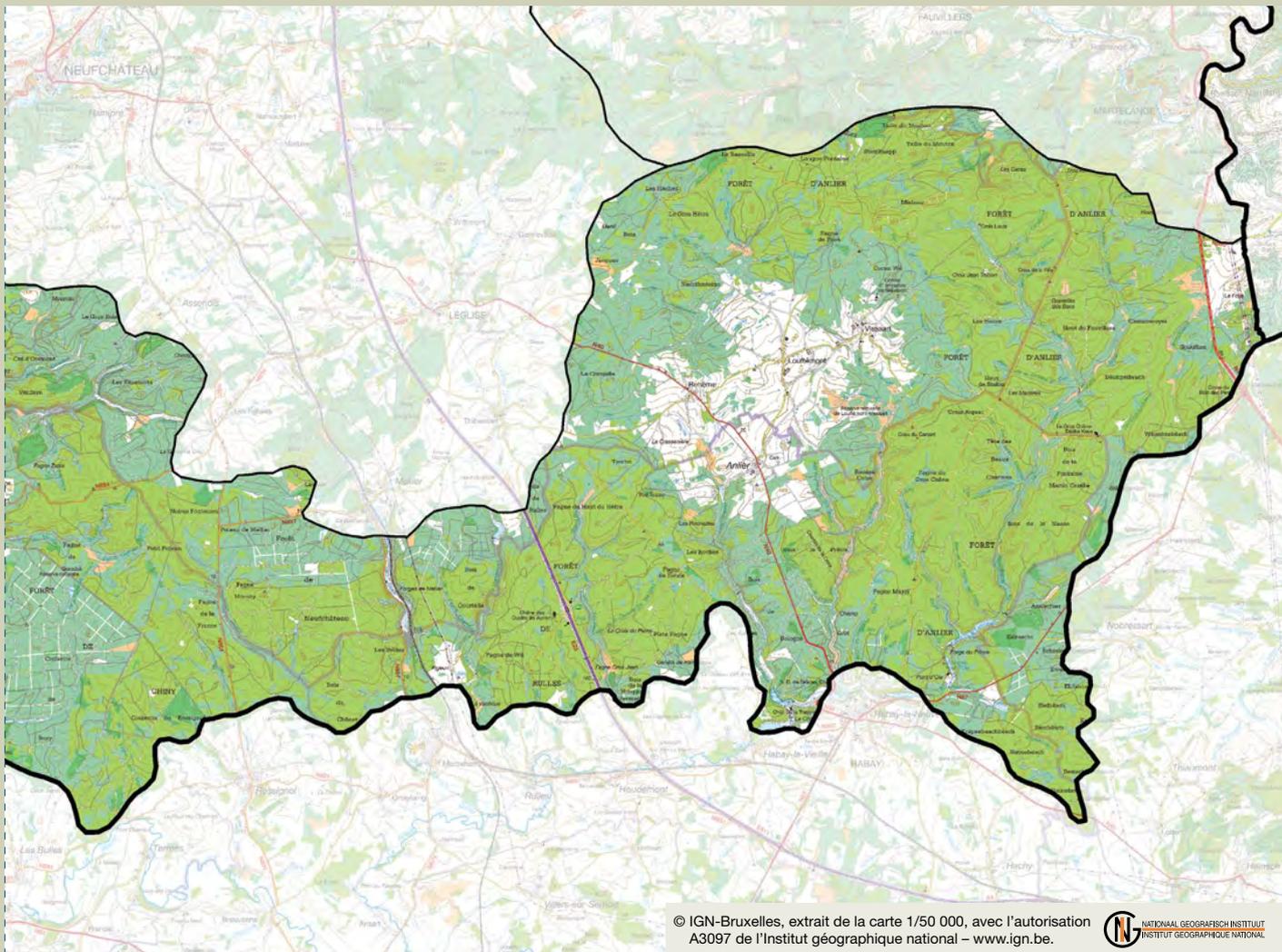






© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.





© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.





Les Bordures forestières s'inscrivent sur les retombées du massif ardennais : au nord vers la Calestienne, les Bordures forestières occidentale et septentrionale, au sud vers la Lorraine, les Bordures forestières de Sugny et méridionale.

De nombreuses **VALLÉES ENCAISSÉES** et étroites donnent au terrain un relief accidenté tant au nord qu'au sud : l'Eau Noire et ses affluents ainsi que les affluents du Viroin et de la Meuse creusent la Bordure occidentale ; la Houille, la Lesse et leurs affluents, la Bordure septentrionale ; les affluents de la Meuse entaillent la Bordure de Sugny et enfin, la Semois, ses affluents et ceux de la Chiers, la Bordure méridionale.

Les dénivelés entre le fond des vallées et les replats sont particulièrement accusés dans les Bordures situées au nord, où ils dépassent souvent cent mètres. Le sous-sol de schiste et de quartzite affleure constamment sur les versants abrupts des vallées. Dans les Bordures du sud, les entailles sont également prononcées mais généralement moins profondes.

La **FORÊT** s'étend en continu sur le territoire des Bordures et compose la majeure partie de leurs paysages. Les futaies feuillues de hêtres et de chênes y prédominent. Leurs cycles saisonniers apportent de grandes variations de teintes dans les paysages. Les peuplements résineux, à l'agencement régulier et géométrique, sont surtout installés aux marges des grands massifs forestiers, au contact des terres agricoles dont ils marquent les arrière-plans. Ils s'étendent également dans certains fonds de vallées.

Des **CLAIRIÈRES AGRICOLES**, dominées par les herbages, sont ouvertes dans la forêt autour des implantations villageoises. Elles couvrent des replats et des sols en faible pente. Relativement peu étendues dans les Bordures du nord, elles prennent davantage d'ampleur dans les Bordures du sud où le relief ondulé offre de nombreuses perspectives d'ensemble sur les villages et les terres agricoles. Quelques prairies humides s'étirent également dans le fond des vallées, lorsque les plaines alluviales des cours d'eau s'élargissent.

Au cœur des clairières, les **VILLAGES** et les **HAMEAUX** occupent généralement des creux de terrain sur les plateaux, plus rarement le fond des vallées.

Le bâti villageois, plus ou moins jointif, s'aligne en continu le long des rues. La pierre composant leur maçonnerie varie d'une aire à l'autre : gros moellons de quartzite laissés à nu dans les Bordures du nord, assises de schiste gréseux dans la Bordure de Sugny, schiste souvent couvert d'un revêtement blanc, gris ou coloré dans la Bordure méridionale.

Les développements contemporains de l'habitat pavillonnaire s'exposent parfois sur les hauteurs, où les maisons et quelques chalets en bois jouissent de vues intéressantes sur les vallées. Le bâti récent est particulièrement prégnant dans l'est de la Bordure méridionale, à proximité de la frontière grand-ducale.

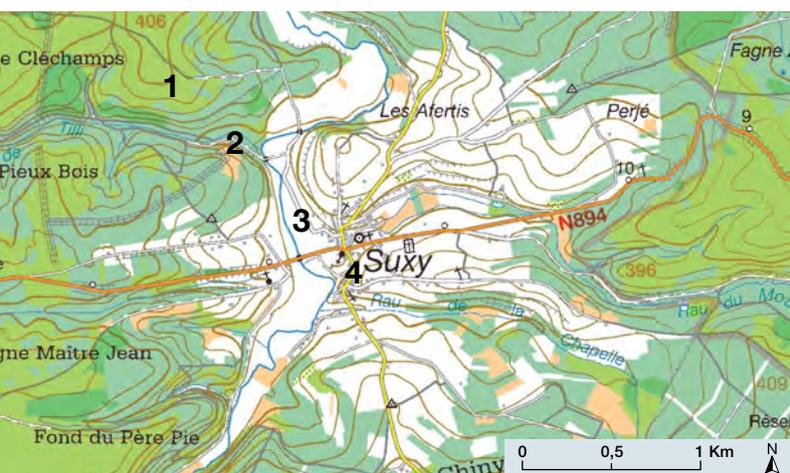
Plusieurs **FORGES** et leurs bâtiments annexes ont été conservés et témoignent de l'ancienne importance des activités métallurgiques. Le site des forges de Mellier, dans la Bordure méridionale, est classé au Patrimoine exceptionnel de Wallonie. D'autres sites réaffectés accueillent des activités horeca et, dans le cas du Fourneau Saint-Michel, un musée du fer et le Musée en plein air de la Vie rurale en Wallonie.

Traits communs



De nombreuses vallées entaillent les Bordures et leur confèrent un relief accidenté. Elles présentent souvent un aspect encaissé (ci-dessus à gauche, la vallée de la Lesse à Séchery, Libin, dans la Bordure forestière septentrionale ; à droite, la vallée d'un petit ruisseau dans les bois de Couvin, au sein de la Bordure forestière occidentale).

Les massifs boisés, majoritairement feuillus, s'étendent en continu sur les terrains aux sols peu profonds, caillouteux et souvent en forte pente (ci-contre, la vallée de la Semois à Chiny, dans la Bordure forestière méridionale).



Source : © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.

Des clairières agricoles entourant les noyaux bâtis sont ouvertes dans la forêt. La succession d'occupations du sol dans la clairière de Suxy (Chiny), située dans la Bordure forestière méridionale, est illustrée sur la carte. De l'extérieur vers l'intérieur, on trouve : la forêt de feuillus (1, vert tendre), la couronne de résineux (2, vert-de-gris), l'auréole de terres agricoles (3) et le village (4). Sur la photo, l'auréole de prairies (3) et la couronne de résineux (2) qui ferment la clairière sont clairement visibles depuis les hauteurs du village.



Plusieurs sites sidérurgiques anciens subsistent au creux des vallées, au contact des cours d'eau. Quelques-uns ont conservé leurs bâtiments et infrastructures industriels ainsi que la demeure du maître des forges.

A gauche, le château du maître des forges et l'étang principal du domaine des Epioux (Florenville), dans la Bordure forestière méridionale ; à droite, les ouvrages hydrauliques réglant l'arrivée d'eau d'étangs secondaires vers le moulin des forges (1, bief ; 2, vanne).



De nombreux abreuvoirs, restaurés dans le cadre d'opérations de rénovation du petit patrimoine, animent le paysage villageois. Alimentés par de l'eau de source, ces bassins destinés aux animaux sont jumelés ou non à des pompes et des bornes-fontaines en fonte (ci-dessus à gauche, Felenne, Beauraing, Bordure septentrionale ; au centre, l'une des huit bassines en fonte avec sa borne-fontaine à Awenne, Saint-Hubert, Bordure septentrionale ; à droite, Oignies-en-Thiérache, Viroinval, Bordure occidentale).

Parfois, muni de larges bords inclinés pour battre le linge, l'abreuvoir fait également office de lavoir à ciel ouvert (ci-contre, la fontaine du moulin à Suxy, Chiny, Bordure méridionale).





Bordure forestière occidentale



Malgré leur régression, les taillis sont encore très présents dans les massifs forestiers de la Bordure occidentale. Les rejets de souche (flèche) accroissent la densité des branches dans le sous-bois et limitent les échappées visuelles à travers les peuplements. Il en résulte des paysages forestiers très cloisonnés (à gauche, Oignies-en-Thiérache, Viroinval ; à droite, bois de Pétigny, Couvin).

Principal village de l'aire, Oignies-en-Thiérache (Viroinval) présente un habitat relativement dense composé de petites maisons mitoyennes d'ouvriers carriers. Leurs murs en gros moellons de quartzite sont laissés à nu (ci-contre). Un Règlement général sur les bâtisses en site rural (RGSBR) veille notamment à préserver la grande homogénéité du bâti traditionnel villageois.

Le centre du village est implanté sur un versant du ruisseau de Delûve, affluent de la Meuse (ci-dessous). Exposé au sud, le site bénéficie d'un climat plus clément que le versant opposé, sur lequel la neige tarde à fondre. L'urbanisation contemporaine, aux maisons aux teintes et gabarits divers, est dispersée dans la clairière.





Les autres localités de l'aire sont constituées de petits hameaux isolés au sein des massifs forestiers.

A gauche, plusieurs maisons en quartzite – dont la façade est parfois revêtue de briques – sont implantées le long d'une rue unique et étroite à Régniesart (Viroinval).

A droite, quelques fermes et autres bâtisses (encadrés) sont dispersées à Forge Jean Petit (Couvin), en bordure des prés humides de la plaine alluviale de l'Eau Noire, élargie à cet endroit. Le nom de la localité évoque la présence d'un site sidérurgique aujourd'hui disparu.



Le lac du barrage du Ry de Rome s'étend sur une superficie de vingt-cinq hectares dans la vallée du ruisseau homonyme affluent de l'Eau Noire, au centre de l'aire. Il est destiné à alimenter la ville de Couvin et les villages voisins en eau potable.

Le vaste plan d'eau est bordé de berges rectilignes et des massifs forestiers du bois de Pétigny (Couvin). La tour en béton qui sert à prélever l'eau envoyée dans le réseau de distribution est installée dans le lac et s'y reflète.

Dans le sud-est de l'aire, les anciennes activités ardoisières ont laissé quelques traces au sein des massifs forestiers.

A gauche, en bordure de la route Oignies – Fumay (Oignies-en-Thiérache, Viroinval), l'ancien bâtiment administratif de l'ardoisière du Trou du Diable a été transformé en habitation.

A droite, un amas de débris schisteux annonce la proximité du puits d'extraction de l'ardoisière.





Bordure forestière septentrionale



La Bordure forestière septentrionale présente un relief particulièrement accidenté, offrant des vues parfois spectaculaires sur les vallées couvertes de massifs forestiers. Un point de vue a été préservé sur le haut du versant de la vallée du Ri de Wéri à l'initiative de l'Office du tourisme de la commune de Wellin. Cette vallée s'ouvre sur la vallée de la Lesse, dans laquelle le ruisseau se jette et dont le cours est indiqué par la ligne pointillée. Des peuplements résineux vert foncé s'étirent en bas de versant et en fond de vallée, tandis que des formations feuillues d'un vert plus tendre occupent les hauteurs.



Entourées de terres agricoles essentiellement herbagères, les localités sont souvent implantées sur un replat.

Ci-contre, Mirwart (Saint-Hubert) occupe un replat sur un versant de la vallée de la Lomme. Son château (ci-dessus) se dresse sur une éminence surplombant la vallée et marque la limite occidentale du village.



Les moellons en quartzite dominent dans la maçonnerie des constructions traditionnelles. Leurs nuances varient de l'ocre au brun selon la teneur en fer de la roche et apportent au bâti villageois un moucheté caractéristique (ci-dessus à gauche, Vencimont, Gedinne).

Les maisons à colombages mêlant le bois et la brique à nu ou enduite sont nombreuses, signalant la proximité de la Famenne (ci-dessus à droite, Séchery, Libin).

Ci-contre, Felenne (Beauraing), situé dans le nord-ouest de l'aire, offre un paysage de village-rue d'influence famennoise. D'anciens usoirs* enherbés verdissent l'espace entre le front bâti et la chaussée.

Comme la plupart des localités de l'aire, ces trois villages sont soumis à un RGBSR.



Dans l'est de l'aire, le site du Fourneau Saint-Michel est implanté dans la vallée de la Masblette (commune de Saint-Hubert). Il est composé de l'ancien complexe sidérurgique du même nom, dont les bâtiments ont été préservés, et du Musée de la Vie rurale en Wallonie. Ce dernier regroupe plusieurs bâtiments représentatifs de l'habitat rural ancien des différentes régions de Wallonie, reconstruits sur les terrains qui dévalent vers le ruisseau.

A gauche, le site sidérurgique conserve, à proximité d'un bief canalisé, la maison du facteur (régisseur) des forges (1), un haut fourneau (2), une halle de coulée (3) et une halle à charbon (4). A droite, on peut voir une ferme ancienne aux murs en pierre et en colombage et au toit de chaume, ainsi qu'une chapelle aux moellons de pierre chaulée. Ces deux bâtiments d'origine ardennaise ont été réimplantés sur le site du Musée de la Vie rurale en Wallonie.



Bordure forestière de Sugny



La petite aire de la Bordure forestière de Sugny est en partie couverte par la vaste clairière agricole où se localise le village de Sugny (Vresse-sur-Semois). Le relief y est légèrement vallonné et ponctué de boisements qui limitent la longueur des vues. Quelques fermes et leurs hangars agricoles sont implantés en périphérie du village.



Source : carte postale, « Bagimont – Grand'Rue », Ed. A. Kayser, Arlon, ca 1910.

Les villages présentent des rues typées par leurs rangées de maisons jointives, à l'instar des agglomérations de l'Ardenne française. Les bâtiments sont implantés en retrait de la voirie, derrière des usoirs enherbés jadis occupés par des tas de fumiers et de bois de chauffage, des charrettes et des outils agricoles (Bagimont, Vresse-sur-Semois : à gauche, carte postale du début du 20^e siècle ; à droite, la même vue en 2013). L'usage de larges blocs de calcaire gréseux pour l'encadrement des portes et fenêtres ajoute une composante jaunâtre aux nuances grises et brunâtres du schiste gréseux des murs souvent laissés à nu. Bon nombre de maisons sont transformées en secondes résidences, traduisant le déclin démographique de ces localités frontalières éloignées des pôles économiques.

Pussemange (Vresse-sur-Semois) est établi à la frontière franco-belge, au creux de la vallée du ruisseau de la Goutelle, affluent de la Meuse. Le village possède une imposante église de style néogothique, peu en rapport avec la taille modeste de la localité, dénotant la volonté au 19^e siècle d'impressionner le voyageur venu de France. L'ancienne grande gare-frontière vicinale marque également le paysage villageois.

L'effet de frontière se traduit par la présence de nombreux commerces et leurs enseignes (ci-contre). Au bout de la perspective offerte depuis le côté français sur la rue de la Douane apparaissent les deux tours de l'église et, à l'arrière-plan, les forêts sur les versants de la vallée.





Bordure forestière méridionale



La forêt domaniale d'Anlier, qui s'étend dans l'est de l'aire, est l'un des plus vastes massifs feuillus de Wallonie. Il s'agit d'un vestige particulièrement bien conservé de la grande forêt charbonnière qui, jusqu'au début du Moyen Âge, couvrait tout le sud du pays. Inscrite en majeure partie dans le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier, elle fait l'objet de recommandations de gestion énoncées dans la charte paysagère adoptée par le Parc (mise en valeur des chênaies dont l'écorce était dans le passé utilisée pour le tannage des peaux, limitation de l'expansion des superficies de résineux, maintien de vues longues depuis les axes de circulation...).

Une route traverse des futaies de hêtres et de chênes, au sol couvert d'un tapis de feuilles mortes. Un poste de tir camouflé ou « paillisson » (encadré), aménagé pour la chasse, se distingue en bordure des peuplements (Habay).



Dans l'est de l'aire, une clairière très vaste s'étend au sein de la grande forêt d'Anlier, sur un plateau moyennement vallonné. Les villages d'Anlier, de Behême, de Louftémont et de Viessart y sont implantés. Le relief ondulé offre de nombreuses perspectives d'ensemble sur ceux-ci et sur les terres agricoles parsemées de bosquets de résineux et d'arbres isolés.

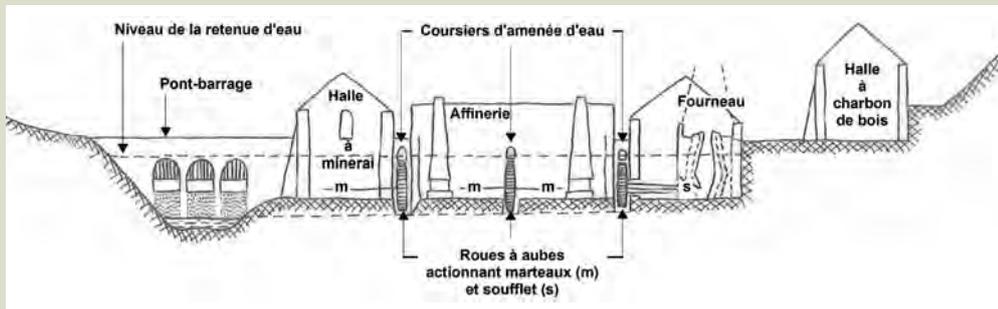
A gauche, une vue sur la clairière entre Anlier et Louftémont. Des maisons apparaissent à l'arrière-plan (flèche).

A droite, à Viessart (Léglise), les hautes antennes du centre d'émission de la RTBF émergent des bois surplombant la localité. Elles sont perçues au loin dans le paysage et créent une forte rupture d'échelle avec le clocher de l'église (encadré).



La Lorraine, toute proche, influence le bâti et la structure des localités de l'aire : façades recouvertes d'enduit ou de crépi de teinte blanche, grise ou pastel, présence d'usoirs devant les maisons mitoyennes (à gauche, Suxy, Chiny).

Les nombreuses nouvelles constructions le long des voies d'accès aux villages répondent à la pression immobilière du fait de la proximité du Grand-Duché de Luxembourg et transforment les localités de manière significative (à droite, Anlier, Habay-la-Neuve).



Source : d'après FELTZ C. et INCOURT A.-F. (1995). *Itinéraire de la sidérurgie du XVI^e au XX^e siècle en Sud-Ardenne et Gaume.*



Implanté dans la vallée du ruisseau de Mellier, le site classé des anciennes Forges de Mellier (Léglise) est inscrit sur la liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie. Plusieurs bâtiments et ouvrages industriels de ce complexe sidérurgique mis en place à partir du 17^e siècle sont toujours visibles.

Le pont-barrage (1) assurait l'accès des véhicules au site et permettait, à l'aide d'un déversoir, de régler la hauteur de l'étang de retenue en amont. A l'arrière-plan se distinguent la demeure des gardes (flèche) et un bâtiment agricole.

A proximité du pont-barrage subsistent les pans de murs en schiste de la halle où les ouvriers déchargeaient le minéral (2). A l'extrémité du site, un peu en retrait pour des raisons de sécurité et en position dominante pour éviter les inondations, la halle à charbon de bois a conservé sa toiture (3).



Le barrage hydro-électrique installé dans la vallée de la Vierre (Chiny) fournit un complément d'électricité au réseau local et constitue une source d'alimentation autonome de secours dans la région de Florenville – Chiny.

Le vaste plan d'eau de son lac s'étend dans la forêt de Chiny. Il épouse le tracé ondulant de la vallée qu'il inonde. Ses berges couvertes de boisements feuillus lui donnent un aspect naturel.



Des infrastructures bétonnées retiennent l'eau en aval du lac.

Constats et enjeux

- La forêt constitue un élément paysager majeur des aires des Bordures forestières. Le traitement multifonctionnel d'une large part de celle-ci joue un rôle de premier plan dans sa diversité paysagère et contribue à en assurer la préservation.
- Le relief accidenté des Bordures permet des vues spectaculaires vers les paysages de vallées. Toutefois, les continuités forestières sur les versants entravent parfois les points de vue.
- Les clairières villageoises créent des ouvertures paysagères caractéristiques au sein de la forêt. La dispersion progressive d'un habitat hétéroclite au sein de ces clairières mine les paysages agricoles qui auréolent les noyaux villageois.

Objectifs paysagers

1. Promouvoir la gestion multifonctionnelle en forêt privée et l'étendre en forêt publique.	GESTION
2. Intégrer une gestion paysagère dans les zones les plus exposées visuellement.	GESTION
3. Assurer des ouvertures visuelles favorisant la découverte des paysages accidentés.	GESTION-AMÉNAGEMENT
4. Accompagner le développement du bâti en cohérence avec la sitologie traditionnelle des villages (site de clairière).	GESTION

Pistes d'action

- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant la gestion forestière multifonctionnelle.
- Assurer la diffusion auprès des responsables locaux et du public des études réalisées en matière paysagère par les Parcs naturels des Deux Ourthes et de la Haute-Sûre Forêt d'Anlier.
- Sensibiliser les propriétaires forestiers, publics ou privés, à l'intérêt et aux possibilités de ménager dans les boisements des ouvertures visuelles dans l'axe de certains points de vue d'intérêt paysager. Les travaux réalisés par les GAL peuvent servir d'exemple.
- Accompagner de prescriptions urbanistiques à portée paysagère les développements du bâti villageois au sein des clairières.

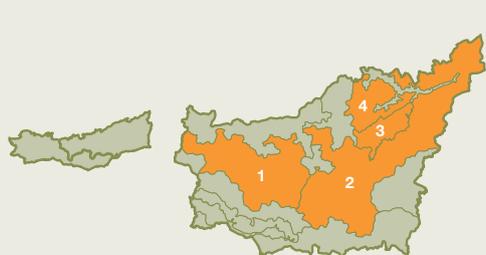


Haut plateau des clairières¹

Haut plateau herbager et entités urbaines²

Haut plateau herbager de Bertogne³

Vallonnements agricoles et forestiers de Tenneville⁴



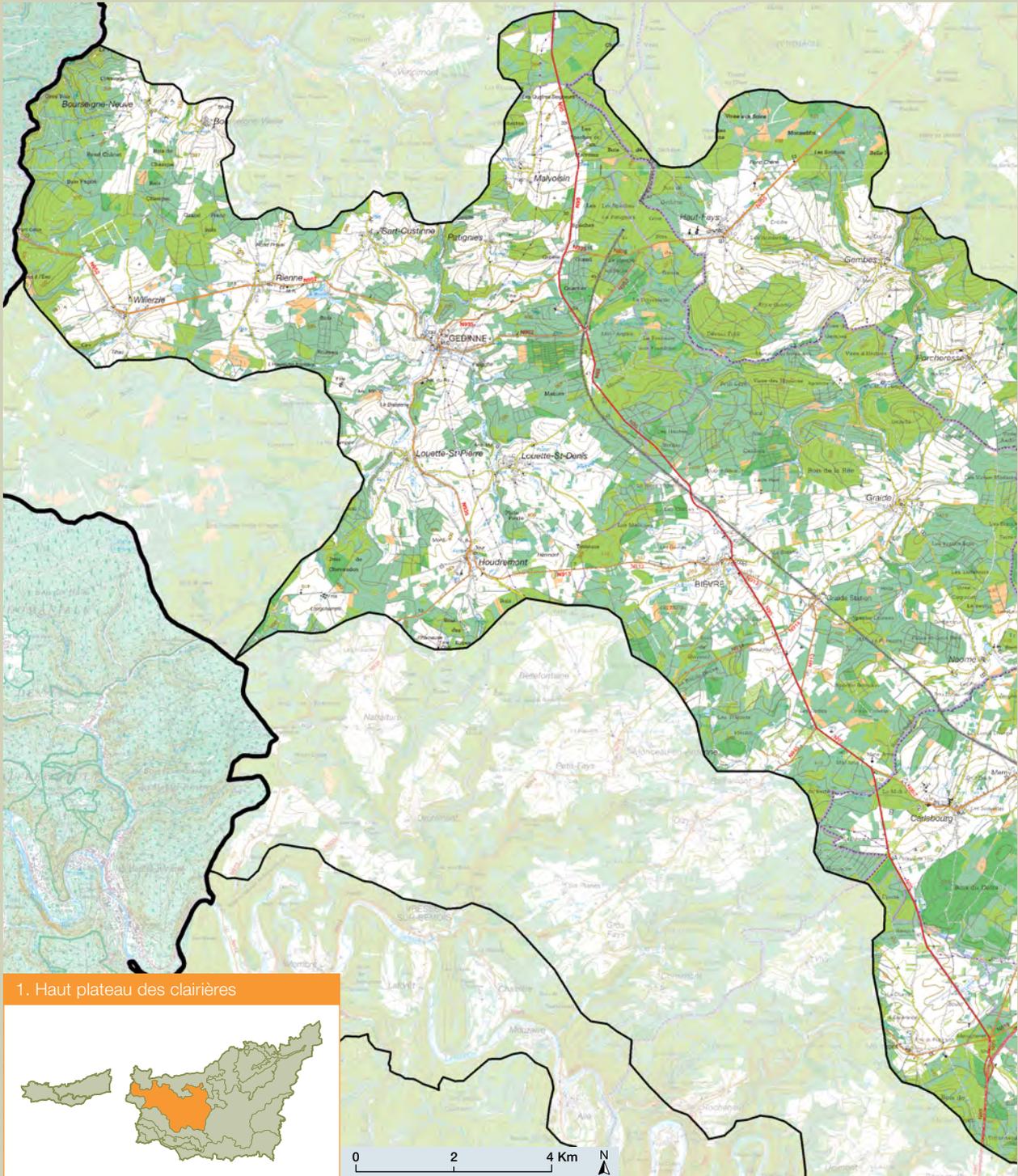
	1	2	3	4
Superficie totale de l'aire^A (ha)^A	46 188	89 566	10 477	15 659
Superficie agricole (ha)	20 185	56 339	8 214	8 420
Terres arables / Prairies (%)	22 / 78	15 / 85	16 / 84	19 / 81
Superficie forestière (ha)	20 828	22 518	1 372	5 710
Peuplements feuillus / résineux / mixtes (%) ^B	35 / 61 / 4	15 / 83 / 2	20 / 77 / 3	21 / 76 / 3
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	1 495	3 174	278	453
Autres occupations du sol (ha)	3 680	7 535	613	1 076
Nombre d'habitants^C	24 269	55 472	4 047	6 044

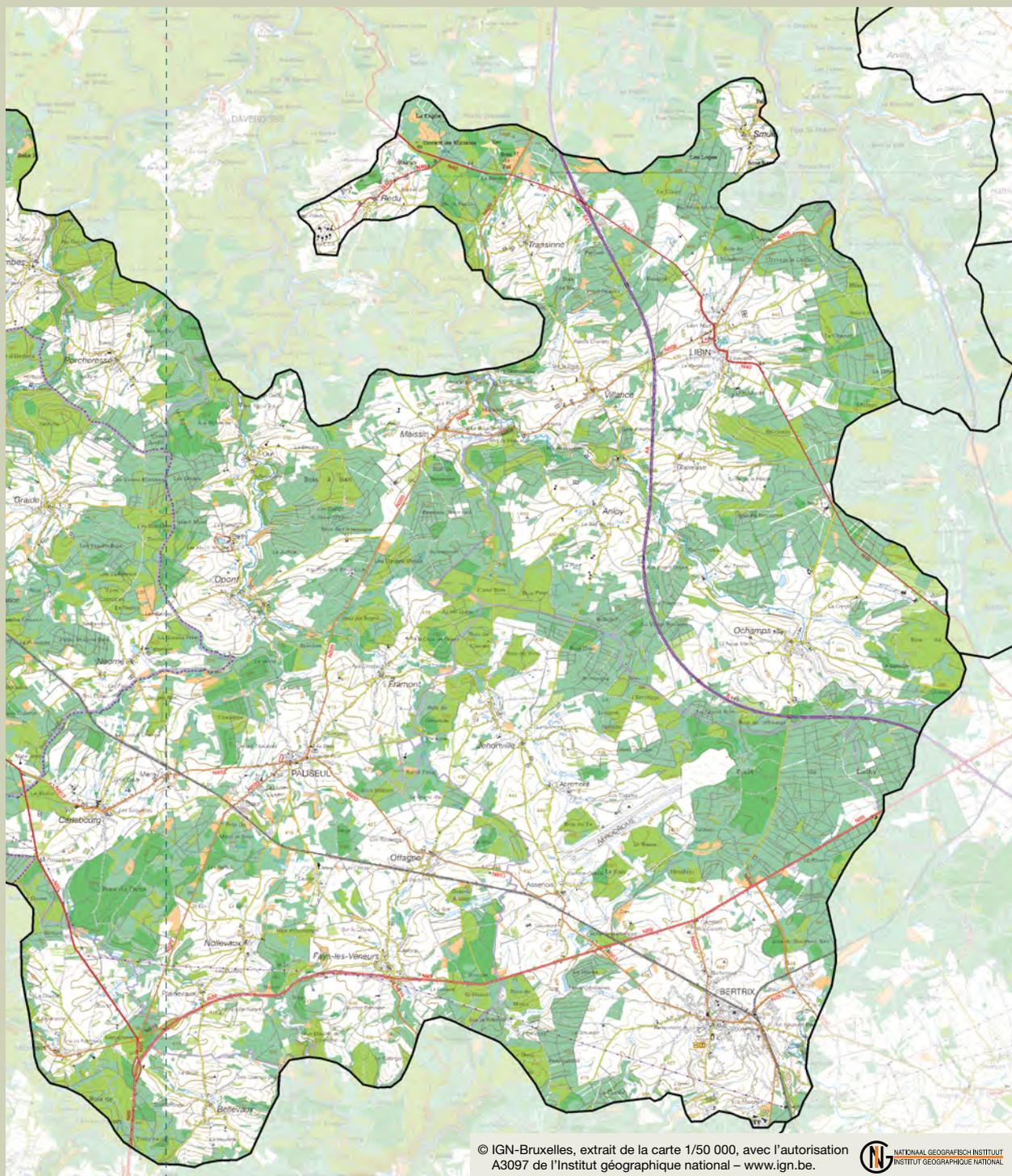
^A D'après la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B D'après l'Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie (2008).

^C D'après les données de l'INS (2009).

Les aires du Haut plateau agricole et forestier s'étendent sur plus de la moitié de l'ensemble paysager de l'Ardenne centrale. Elles présentent une topographie élevée, mais relativement plane, caractérisée par une succession de vallonements doux. La couverture forestière alterne avec l'espace agricole majoritairement herbager. Dans la partie occidentale, les boisements constituent une composante forte du paysage alors que dans la partie orientale, ce sont les herbages qui prédominent. Les noyaux des villages occupent les têtes ou les versants des vallées. Un maillage de bourgs de tailles variables, présentant une physionomie urbaine, concentre les équipements et les services. Des voiries structurantes (routes à grand gabarit) traversent ces aires, créant parfois des ruptures dans le tissu urbanisé et accueillant d'importantes zones d'activité économique.

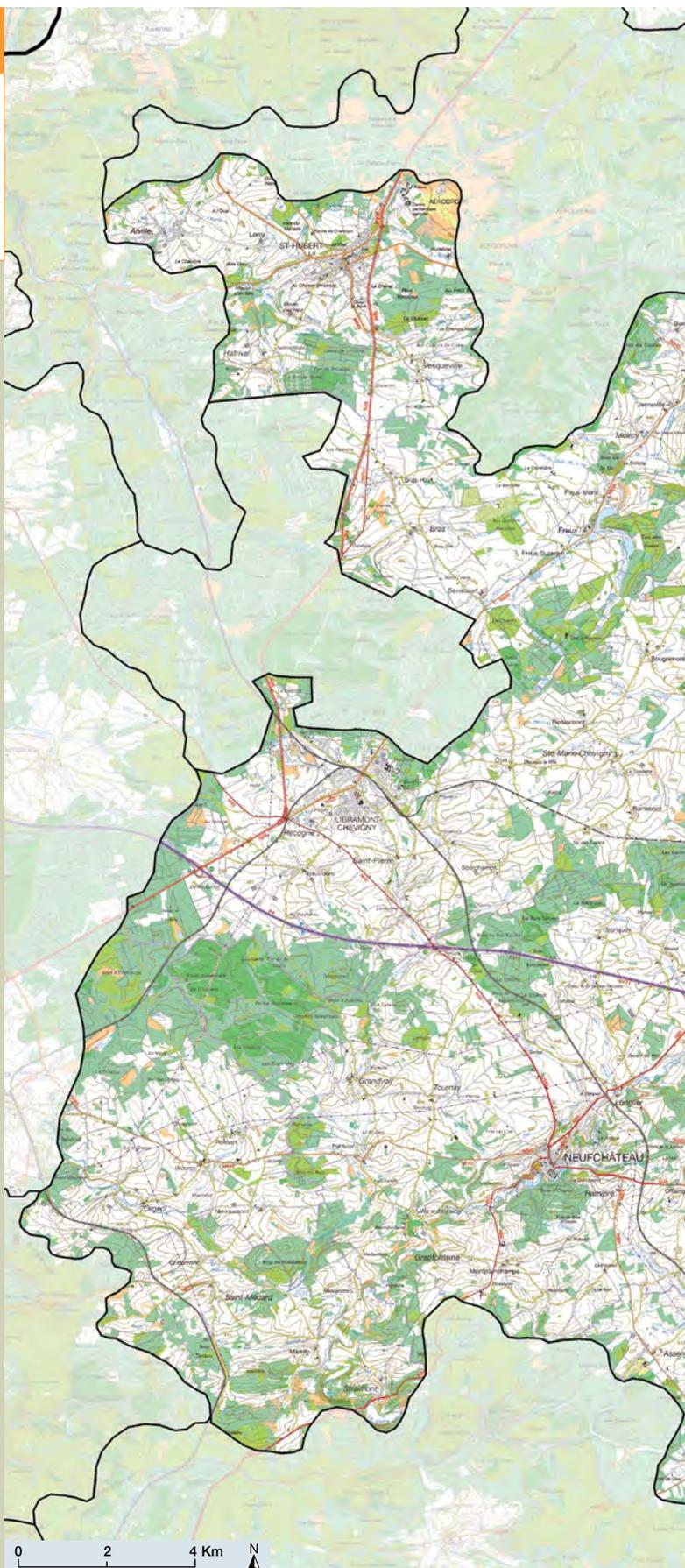
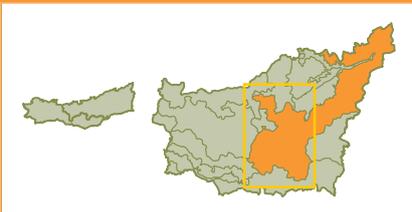


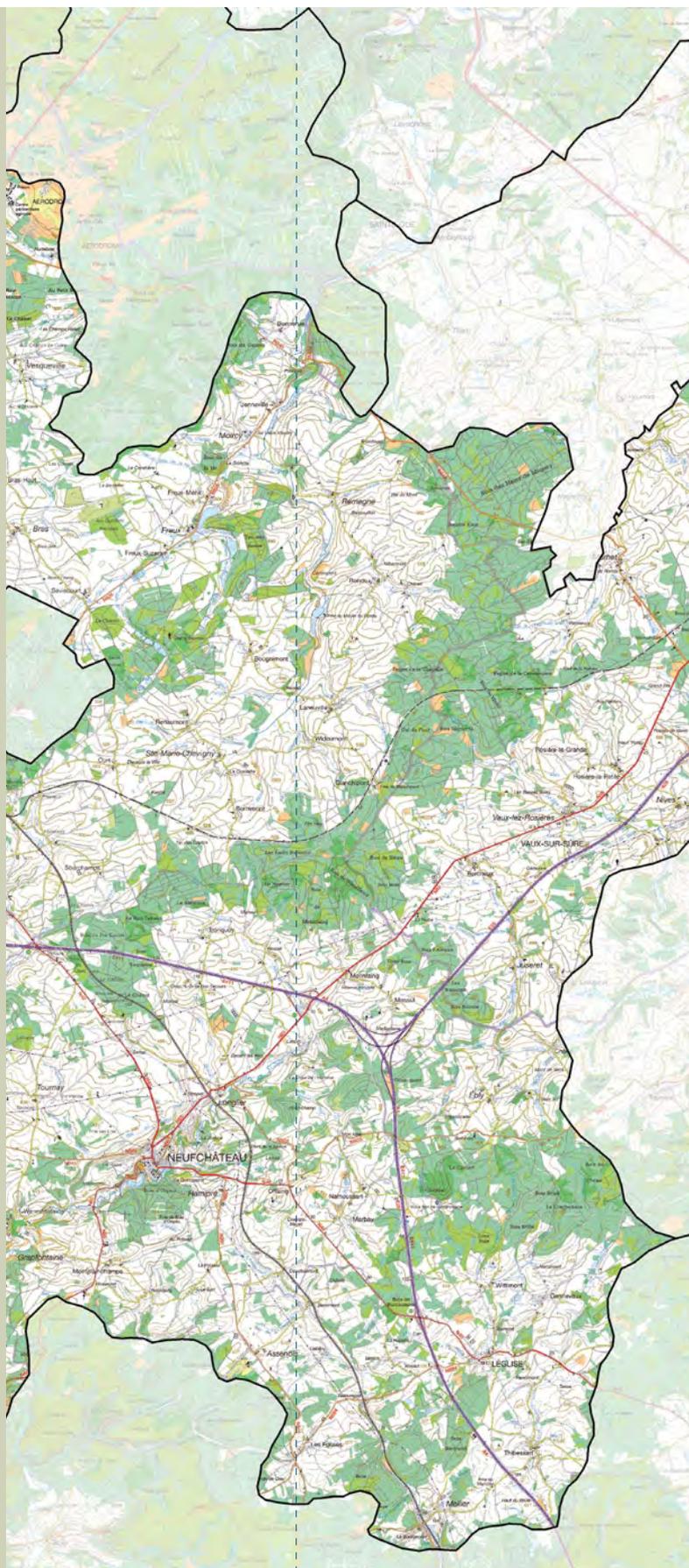


© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national - www.ign.be.



2. Haut plateau herbager et entités urbaines (ouest)

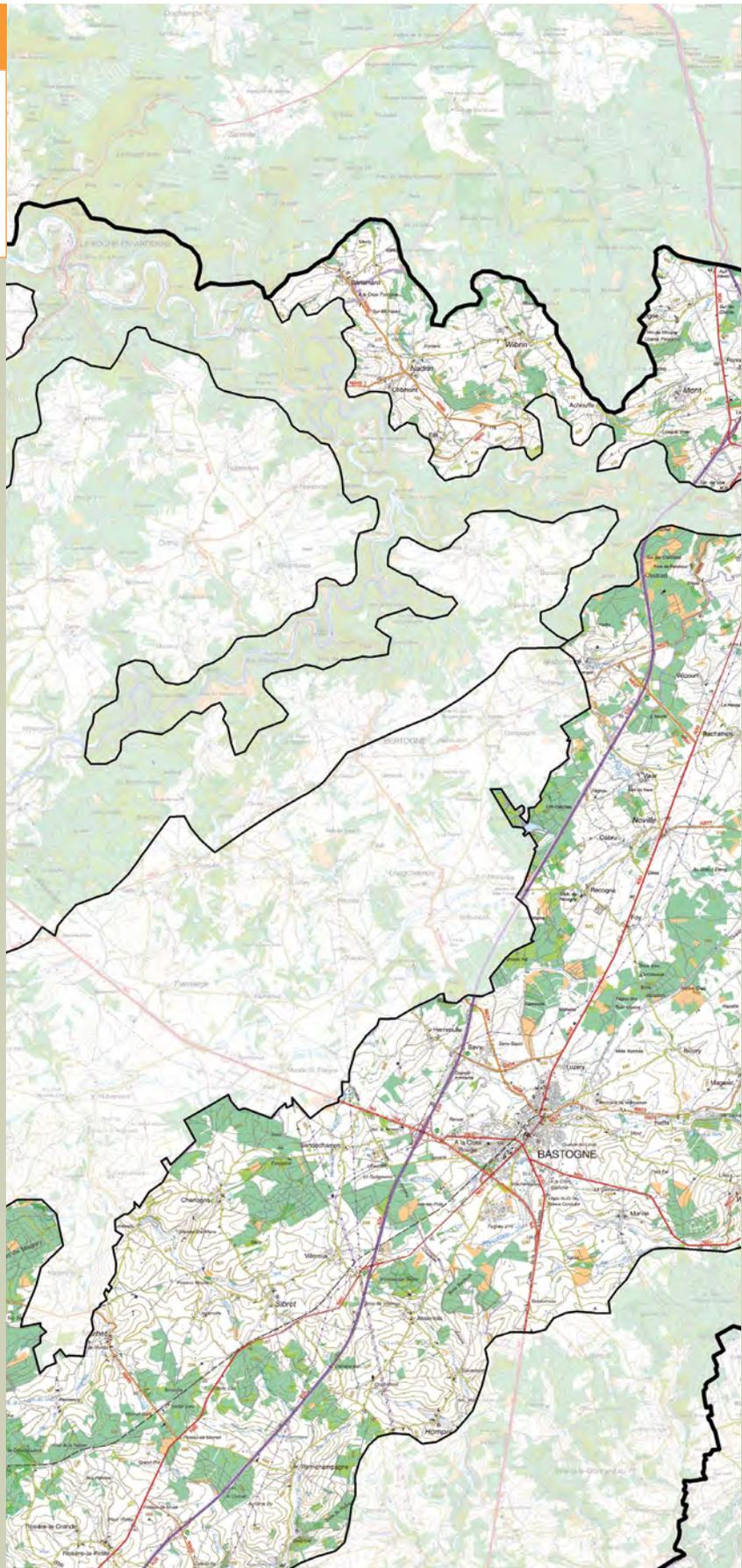
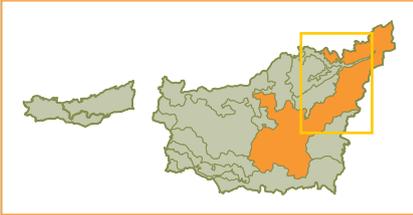


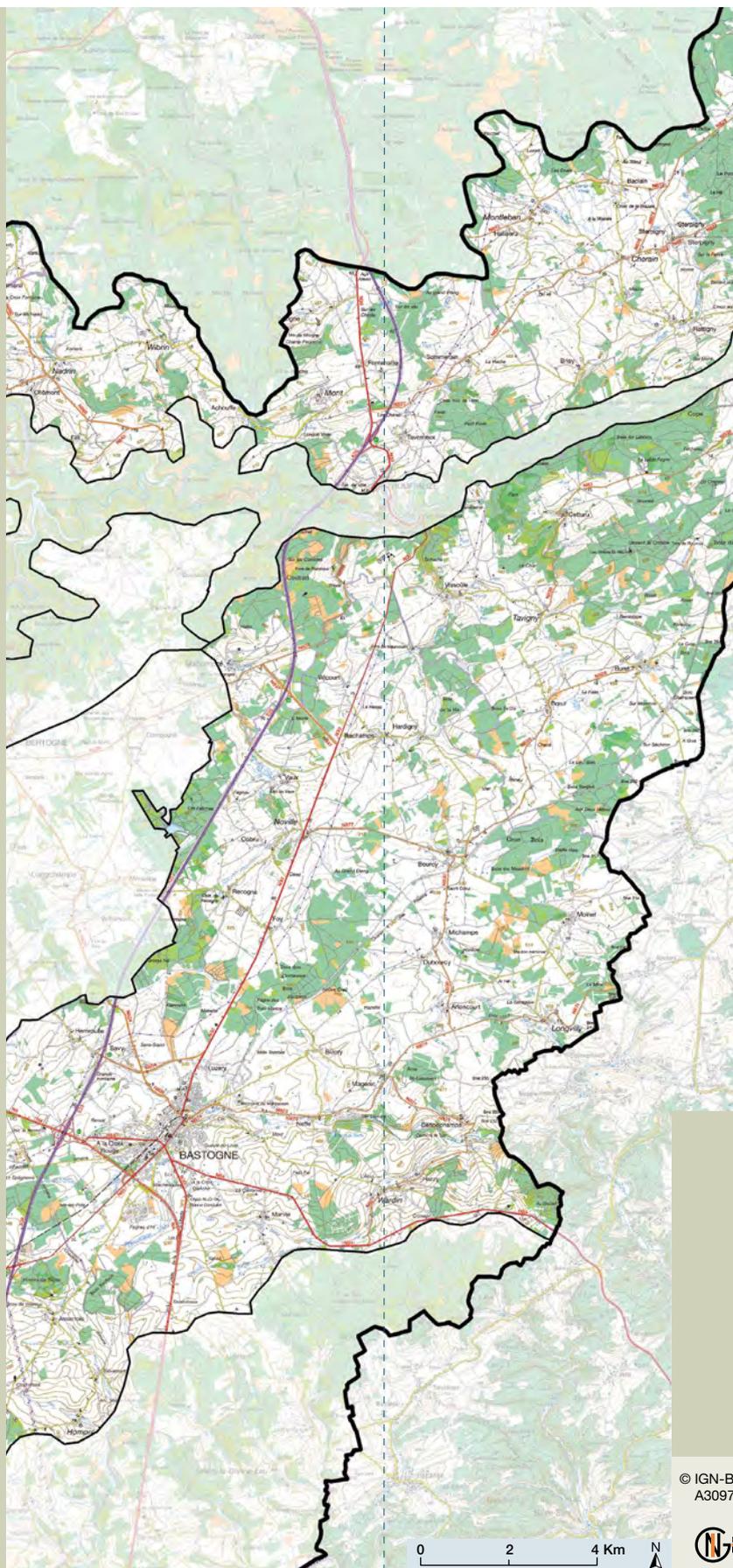


© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



2. Haut plateau herbager et entités urbaines (centre)

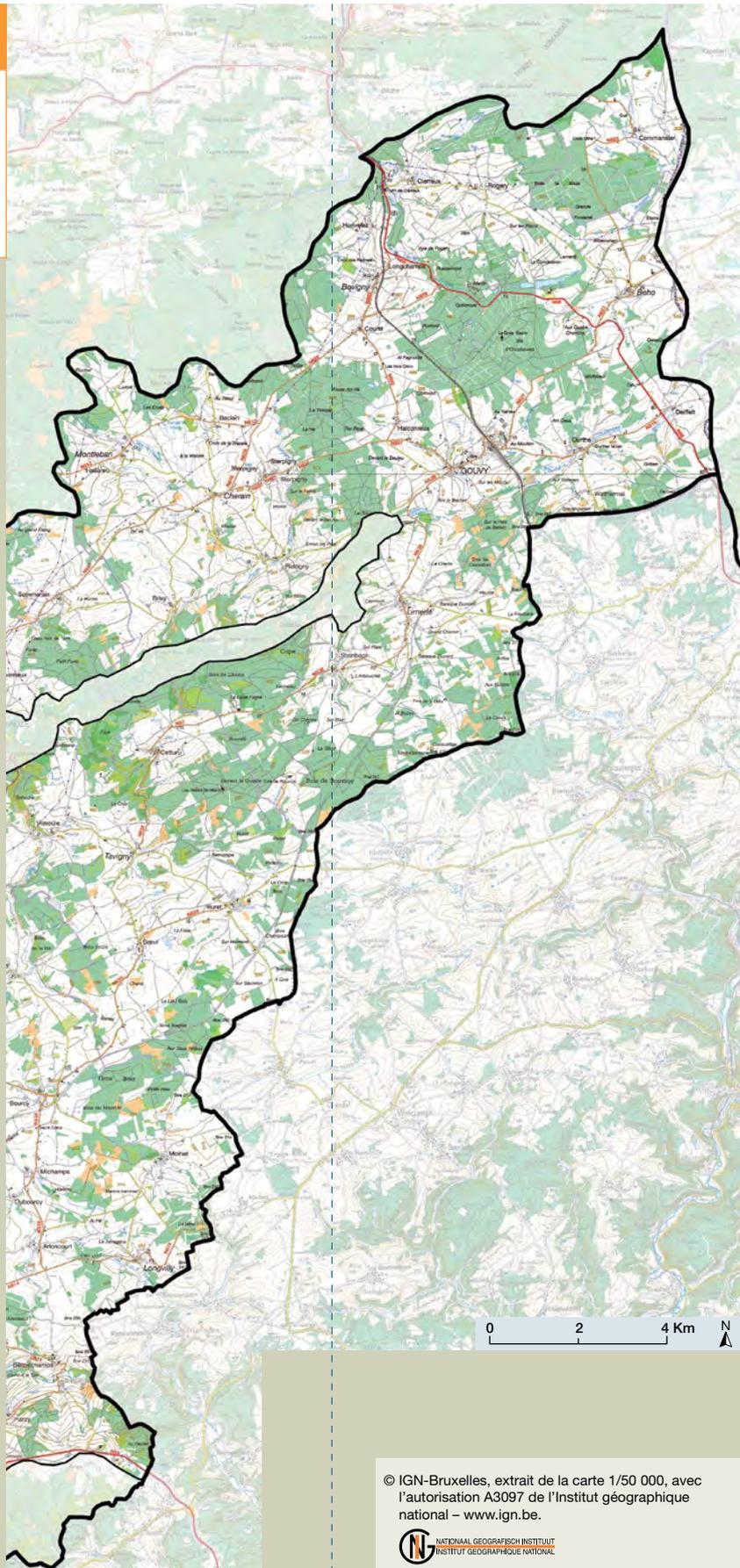




© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.

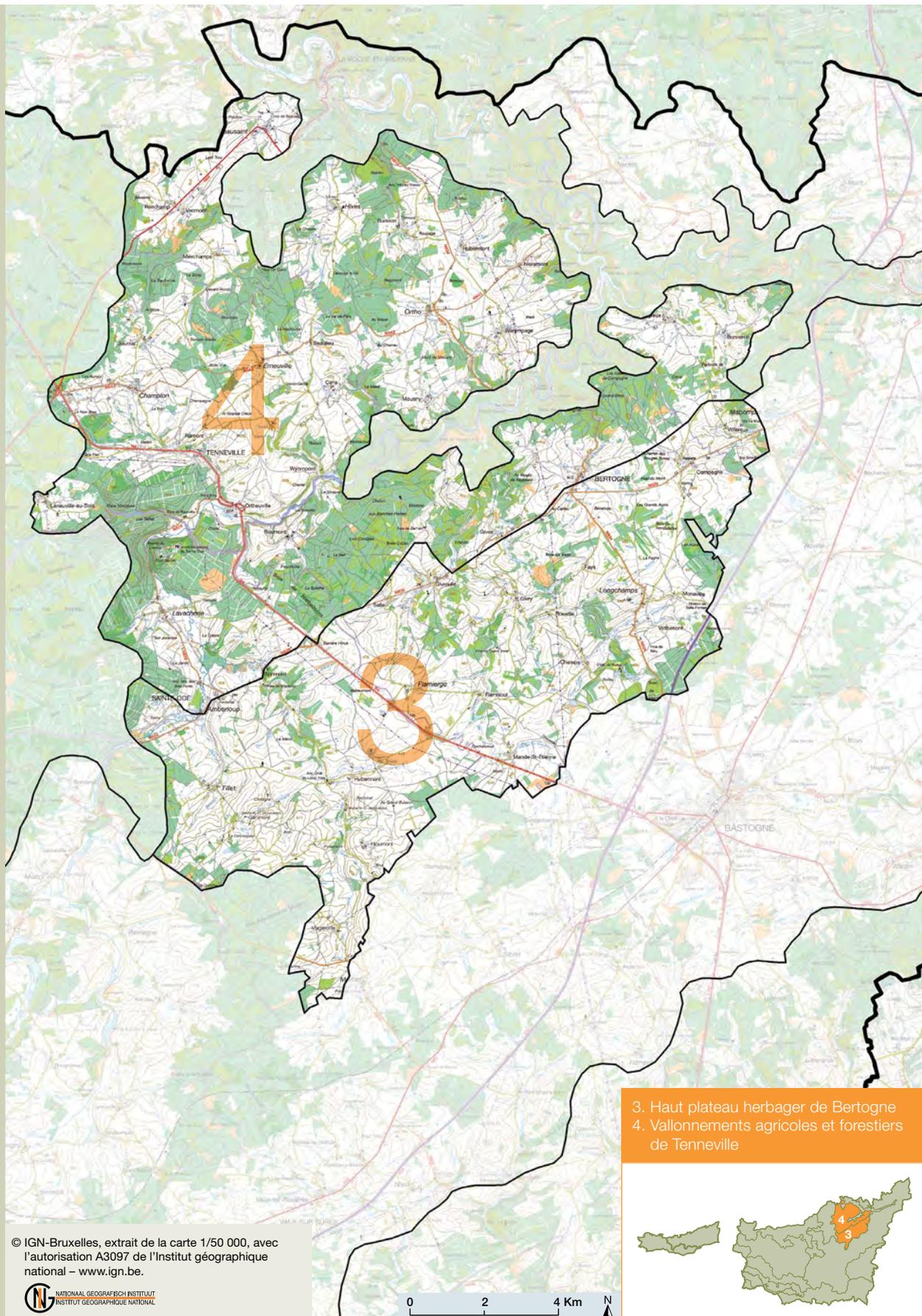


2. Haut plateau herbager et entités urbaines (est)



© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.





© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



3. Haut plateau herbager de Bertogne
4. Vallonnements agricoles et forestiers de Tenneville





Les aires du Haut plateau agricole et forestier présentent un relief calme faiblement ondulé. La **LIGNE DE CRÊTE** méridionale de l'Ardenne, qui sépare les bassins hydrographiques de la Lesse et de l'Ourthe au nord de celui de la Semois au sud, traverse le Haut plateau. Son altitude s'élève progressivement d'ouest en est de 420 à 550 mètres. Quelques sommets atteignent 450 mètres d'altitude au nord-ouest et 500 mètres au nord-est. Ils appartiennent à une ancienne ligne de crête actuellement disséquée, bordant la retombée septentrionale de l'Ardenne. Le Haut plateau, soumis à l'érosion des nombreux cours d'eau qui y prennent leur source, présente une succession de **VALLONNEMENTS AMPLES** plus ou moins profonds. Les sommets des interfluves sont peu différenciés les uns des autres par leur altitude et offrent à la vue des horizons plans.

Les **BOISEMENTS** constituent une composante substantielle du paysage. De grands massifs forestiers, partagés entre peuplements de résineux et de feuillus, ferment les étendues agricoles, particulièrement à l'ouest. Ils occupent les sommets des interfluves et les sols les plus pentus. De nombreuses petites plantations d'épicéas sont également dispersées au sein des espaces ouverts.

Les terres agricoles, plus présentes à l'est, sont dominées par les **HERBAGES**. Sur les versants à faible pente, les parcelles sont traditionnellement disposées en lanières, épousant les courbes de niveau. Sur les sols aplanis, les parcelles sont plus vastes. Des cultures de sapins de Noël occupent çà et là d'anciennes parcelles agricoles. Ponctuellement, dans l'est, un maillage vert (haies, arbres isolés...) accompagne les surfaces cultivées.

Les noyaux des **VILLAGES** sont localisés en tête de vallée des cours d'eaux secondaires ou sur les versants à l'abri des vents froids et à proximité des points d'eau. L'habitat est groupé en villages et hameaux relativement lâches. Certaines localités ont la forme de village-rue.

Parfois une couronne arborée à base de feuillus entoure le village. Le bâti traditionnel est constitué de fermes-blocs implantées sans ordre apparent sauf au nord-ouest, où les villages se distinguent par leur habitat jointif. Le schiste et le quartzite, souvent laissés à nu, caractérisent les villages par leurs teintes grise, ocre et brune. Dans la partie orientale du Haut plateau agricole et forestier, l'usage fréquent d'un revêtement de façade – souvent blanc ou, dans une moindre mesure, gris ou de couleur claire – révèle l'influence germanique. Les nouvelles constructions, en désaccord partiel avec le contexte villageois, étendent considérablement les superficies bâties le long des voiries d'accès. Les silos et hangars agricoles qui accompagnent les fermes peuvent avoir un impact visuel important.

A côté de ces villages, plusieurs **BOURGS ET PETITES VILLES** présentent une typologie urbaine du fait de la forte densité du bâti et de la concentration des équipements commerciaux et de services. Certains de ces bourgs ont connu un important développement, lié à leur desserte par chemin de fer (Paliseul, Bertrix et Gouvy). Ce semis de petites villes – Libramont, Neufchâteau, Bastogne et Saint-Hubert – est plus développé dans la partie orientale du Haut plateau agricole et forestier. A proximité des centres urbains, de nombreux équipements et diverses activités commerciales et économiques imprègnent le paysage.

Certaines infrastructures apportent un contraste fort avec le paysage rural et villageois environnant. C'est le cas des grandes **INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES** (E411, E25, N4, N89) qui traversent le Haut plateau et qui ont permis le développement de zones d'activité économique. Ces dernières sont présentes dans les différentes aires. Le potentiel venteux du Haut plateau est favorable à l'installation de parcs éoliens. Ces parcs sont surtout localisés aux environs de Bastogne où le développement vertical des éoliennes s'affirme dans un paysage à dominance horizontale.

Traits communs



Les aires présentent une succession de vallonnements amples et plus ou moins profonds créés par l'érosion des nombreux cours d'eau qui prennent leur source sur le Haut plateau.
Ci-dessus, la vallée de l'Our crée une importante dépression, offrant depuis les sommets des interfluvés des vues lointaines (Opont, Paliseul, dans le Haut plateau des clairières).
Ci-dessous, depuis la ligne de crête méridionale au niveau du chemin des Pèlerins vers le village de Bourcy (Bastogne, dans le Haut plateau herbager et entités urbaines), la ligne d'horizon apparaît relativement plane et témoigne de l'ancienne pénéplation du massif ardennais. Des éoliennes (à gauche) profitent de l'exposition venteuse de la crête.



Certains cours d'eau influencent davantage le paysage, en creusant plus fortement le relief ou en serpentant à travers les herbages. Ci-contre, la Wiltz dans l'aire du Haut plateau herbager et des entités urbaines.
Ci-dessous, le ruisseau du moulin de Libin à Anloy (Libin) dans l'aire du Haut plateau des clairières.





La couverture végétale offre un dégradé de boisements, d'herbages et de labours. Les forêts s'étendent sur les sommets des interfluvies et les versants pentus. Elles sont plus nombreuses dans l'ouest, au sein de l'aire du Haut plateau des clairières. Les terres agricoles, principalement herbagères, sont plus présentes dans la partie orientale des aires du Haut plateau herbager et entités urbaines, des Vallonnements agricoles et forestiers de Tenneville et du Haut plateau herbager de Bertogne. Il n'est toutefois pas possible de délimiter précisément le passage d'une dominance de la forêt à celle des cultures. Cela se fait de manière progressive. Ci-dessus à Graide (Bièvre), un paysage de boisements situés sur une hauteur en arrière-plan. De petits ensembles d'épicéas sont fréquemment disséminés au sein de la zone agricole. Localement, des éléments végétaux ponctuels (arbre isolé) ou linéaires (haie ou alignement d'arbres) accompagnent les herbages. Ci-dessous à gauche, un mélange de boisements et de cultures (Petitvoir, Neufchâteau) ; à droite, un paysage herbager (Haut plateau herbager et entités urbaines).



Les cultures de sapins de Noël prennent de plus en plus la place des cultures traditionnelles ou des herbages. Localement ce phénomène est très visible au sein du paysage par la superficie que ces cultures occupent et par leur aspect géométrique (ci-contre à Mon Idée, Neufchâteau).

Certains éléments présents dans le paysage renseignent sur le type d'agriculture pratiquée. Les silos verticaux dont la silhouette est très prégnante dans le paysage (ci-dessous à droite), les abris à bétail et les mangeoires (flèche) éparpillés dans les prés (ci-dessous à gauche et au centre) révèlent la pratique de l'élevage bovin. Suite à l'évolution de la réglementation et des pratiques agricoles, ils risquent de disparaître du paysage.



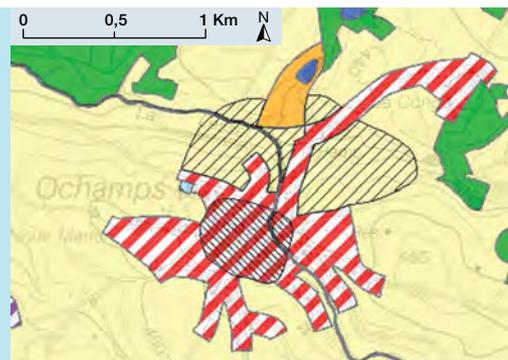
Les noyaux villageois sont implantés en tête d'une vallée secondaire ou sur un versant doux. Cette localisation répond aux besoins d'approvisionnement en eau et de protection contre les rudes conditions climatiques, plus particulièrement du vent. Le village de Gembes (Daverdisse) est situé dans le creux d'une vallée secondaire (flèche). Sur la gauche, l'urbanisation récente commence à grignoter le versant (cercle). Des villas sont éloignées du site d'implantation originelle du village et du bâti traditionnel. En arrière-plan, les boisements annoncent l'aire de la Bordure forestière septentrionale.



L'habitat pavillonnaire connaît un développement important dans la seconde moitié du 20^e siècle, avec l'amélioration du réseau routier et du niveau de vie.

Ci-dessous, le bâti pavillonnaire s'étire de façon lâche (flèche) le long des routes et chemins villageois à Ochamps (Libin). Il rayonne depuis l'ancien noyau villageois, où se concentrent l'église et des fermes-blocs massives (cercle), et remplit petit à petit les zones d'habitat à caractère rural du Plan de secteur (hachuré rouge et blanc, ci-contre).

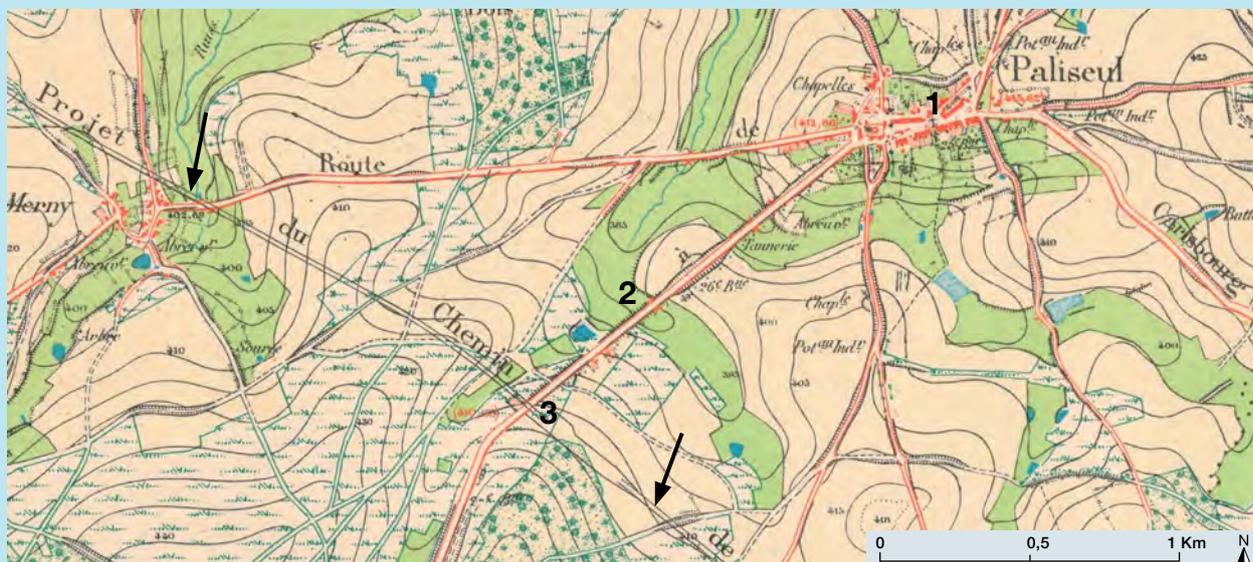
Source : Plan de secteur - SPW-DGO4



De nombreuses maisons récentes reproduisent certaines caractéristiques des fermes-blocs ardennaises : volumétrie, pente du toit, croupettes... Un revêtement lisse et uniforme tend à s'imposer – tant dans les nouvelles constructions que dans la rénovation des bâtiments anciens – au détriment de la pierre et de ses teintes gris-brun-ocre. Dans certains villages, ce type de revêtement devient même majoritaire. Souvent utilisée, la brique contraste également avec la maçonnerie traditionnelle en pierre (ci-contre à Lamouline, Libramont-Chevigny).



Plusieurs localités ont connu un important développement depuis la fin du 19^e siècle. Certaines d'entre elles, comme Paliseul, Bertrix, Libramont ou Gouvy, se sont développées avec l'arrivée du chemin de fer. Elles présentent un bâti étiré de façon plus ou moins dense le long des axes les reliant à la gare.



Source : carte topographique de la Belgique 1/20 000, dépôt de la guerre (1881), coll. SRBG.

Sur la carte de 1881, le tracé de la ligne ferroviaire qui relie Dinant à Bertrix n'apparaît qu'à l'état de projet (flèches). Le bourg de Paliseul est bien visible (1). Avec l'arrivée du chemin de fer, des bâtiments sont érigés progressivement le long de la rue de la Station (2) jusqu'au site de la gare (3) et forment un continuum bâti toujours présent aujourd'hui (ci-dessous à gauche).



En 2006, le centre de Paliseul (ci-dessus à droite) a fait l'objet d'une requalification de son espace public dans le cadre du Programme communal de développement rural* (PCDR).

Ci-contre, une vue depuis l'axe de la voirie : l'urbanisation est continue entre la gare (3) et le centre du village, matérialisé par le clocher de l'église (flèche).

La densité et l'architecture du bâti, la concentration de commerces et d'établissements de service ou encore l'aménagement de l'espace public donnent aux centres un aspect urbain. Une certaine densification peut aussi s'observer ponctuellement par la construction d'immeubles collectifs ou de petits ensembles de maisons mitoyennes.



A gauche, Bertrix présente une physionomie très urbaine tant par les fonctions qui s'y concentrent (commerces, administration communale, transports en commun...) que par le bâti ou encore l'encombrement de l'espace public par le stationnement. A droite, Gouvy est un autre exemple de petit bourg au bâti à caractère urbain.



Ces dernières années, le centre de Libin s'est densifié. A gauche, un nouveau petit quartier de logements sociaux comprend plusieurs blocs de maisons. Le bois y est utilisé comme matériau de parement. A droite, un projet plus modeste rassemble quelques maisons mitoyennes recouvertes d'un épais enduit gris.



Le village de Villance (Libin) est plus rural. Sa place a été aménagée dans le cadre du Programme communal de développement rural : des aires de jeux et de rencontre, accompagnées de mobilier urbain et/ou touristique, y ont été installées.



Plusieurs routes à grand gabarit – les autoroutes E411 et E25 et les routes rapides N4 et N89 – traversent les aires. Les alignements de poteaux d'éclairage et les ouvrages d'art soulignent la présence de l'autoroute au sein du paysage (ci-dessus à gauche, la E411 à Glairouse, Libin ; juste en dessous, la E25 à Recogne, Bastogne). Les voies rapides dévoilent leur double ruban bien visible depuis un pont en surplomb (ci-dessus à droite, la N89 à Fays-les-Veneurs, Paliseul).



Les routes rapides coupent certains villages, affectant fortement la qualité du cadre de vie (ci-contre, la N4 à Tenneville).

Le développement d'activités économiques et commerciales est favorisé par la proximité d'axes routiers importants (ci-dessous, à Recogne, Libramont-Chevigny).





Haut plateau des clairières



Les vallonnements amples sont soulignés par la végétation. A Villance (Libin), des résidences secondaires de type chalet sont implantées sur un versant tandis que le village se situe en contrebas (la flèche pointe l'église).

Les massifs forestiers, composés en grande partie de peuplements de résineux, offrent des paysages qui varient lentement au rythme de la croissance des arbres ou brutalement à l'occasion de coupes à blanc.



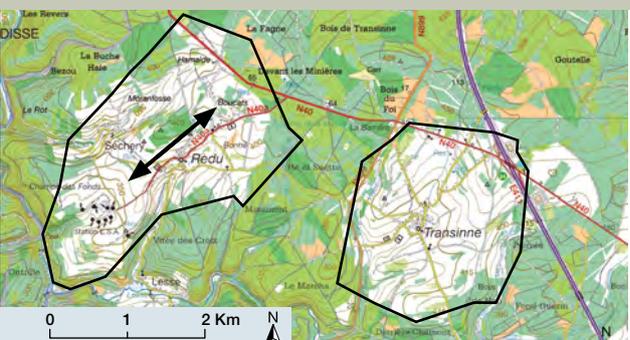
Ci-dessus, une parcelle plantée de jeunes résineux crée une ouverture visuelle provisoire sur la vallée (flèche) du Ri de Chène (Maissin, Paliseul).

Ci-contre, une coupe à blanc sur un sommet d'interfluve ouvre des vues lointaines. L'ensoleillement favorise la colonisation du sol par la digitale pourpre (Gedinne).



Haut plateau agricole et forestier

Les villages de l'aire sont implantés au centre de clairières agricoles (à gauche, Redu et Transinne, Libin) et étirés le long des routes qui les desservent (flèche). Les noyaux villageois sont lâches et présentent un bâti traditionnel composé de fermes-blocs massives, implantées sans ordonnance apparente (à droite, Blanche-Oreille, Bertrix).



Source : © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



Certains villages du nord-ouest sont caractérisés par leurs alignements de maisons et petites fermes mitoyennes en retrait de la voirie. Ci-contre, le village de Willerzie (Gedinne) a été reconstruit suite à son incendie durant la Première Guerre mondiale.

Dans le nord de l'aire des bâtisses à colombage allient la brique et les pans de bois mais toujours sur le modèle de la ferme-bloc (ci-dessous à gauche, à Transinne, Libin).

Quelques quartiers isolés se sont constitués autour des gares excentrées (ci-dessous à droite, Gedinne-station).



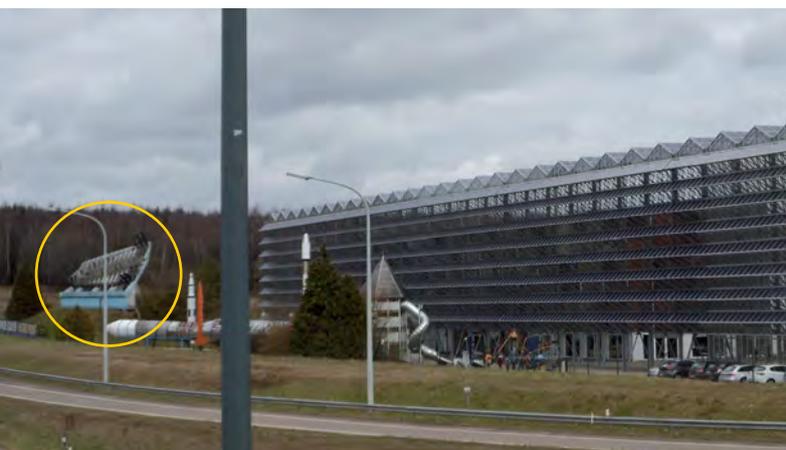
Le parc éolien de Bièvre – actuellement le seul parc de l'aire – est implanté sur une crête d'interfluve (à gauche). Les hauts mâts et les pales des éoliennes s'imposent dans les paysages environnants, notamment en arrière-plan des vues depuis le village de Graide (Bièvre, à droite).



Traces de l'ancienne activité industrielle de la région, quelques forges se découvrent çà et là, en aval d'étangs parsemant le fond des vallées. Les bâtiments sont souvent profondément modifiés.

Le moulin de Boiron à Rienne (Gedinne) a été transformé en hébergement touristique de luxe (ci-contre).

Des processus d'intégration paysagère et de recherche architecturale pour les bâtiments industriels ont été initiés lors de la réalisation des parcs d'activité économique les plus récents. A Libin (ci-contre et ci-dessous), les matériaux et les teintes utilisés sont en accord avec le paysage agricole et forestier environnant.

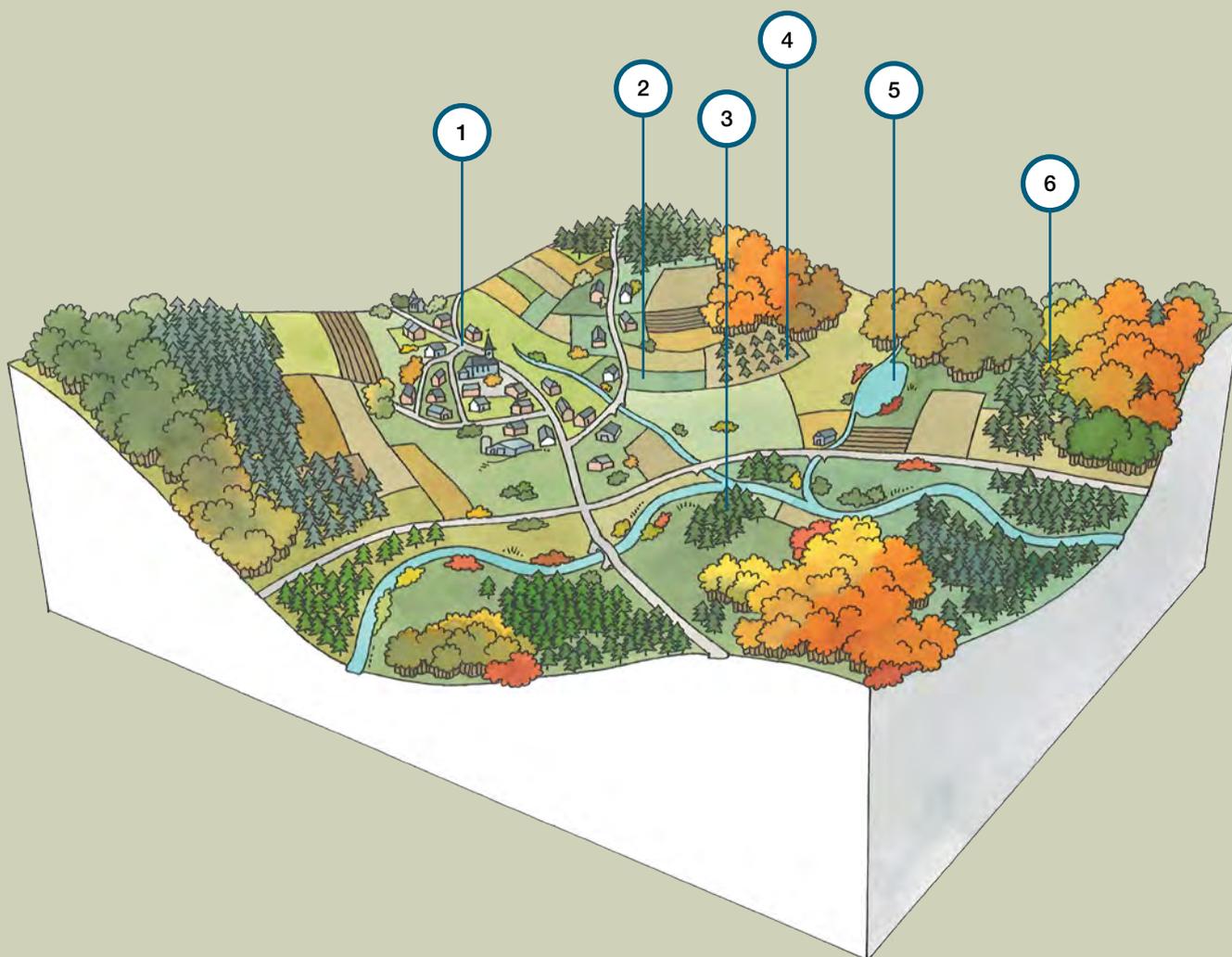


La maquette de la navette spatiale (cercle) qui borde l'autoroute E411 à Transinne (Libin) annonce l'EuroSpace Center (à gauche). Ce complexe éducatif, créé dans les années 1990, entend promouvoir les sciences liées à l'astronomie et à l'espace. Un bâtiment aux lignes horizontales futuristes – intégrant des panneaux solaires – a été construit avec la perspective de profiter de l'effet vitrine offert par la proximité de l'autoroute. Il accueille un incubateur d'entreprises, qui est une structure d'accompagnement de projets de création d'entreprises spécialisées dans les applications spatiales.

L'Agence Spatiale Européenne, implantée depuis 1968 à Redu (Libin), a installé sur le plateau une vingtaine de grandes paraboles blanches pointées sur des satellites (à droite).

Haut plateau des clairières

1. Village implanté en tête de vallée.
2. Herbage sur une parcelle en lanière.
3. Parcelle d'épicéas au sein des terres agricoles.
4. Culture de sapins de Noël.
5. Etang d'une ancienne forge.
6. Grand massif boisé de feuillus et de résineux.



Dessin : Dina Kathelyn.



Haut plateau herbager et entités urbaines



De grandes surfaces herbagères et de cultures occupent majoritairement les vallonnements amples du Haut plateau herbager. Les boisements soulignent les horizons. De gauche à droite, le paysage tel qu'il apparaît en automne (Benonchamps, Bastogne) et au printemps (Harzy, Bastogne).



La présence de haies ou d'arbres alignés évoquant parfois une ambiance bocagère est une des caractéristiques du nord-est du Haut plateau herbager, comme à Montleban, Cherain (Gouvvy) et Rachamps (Bastogne). Ci-dessus, vue entre Cherain et Montleban.



Au sein des herbages et sur les points hauts, des arbres sont isolés dans le paysage (à gauche, à Bourcy, Bastogne). Les prairies humides occupent le fond des petites vallées (à droite, à Mageret, Bastogne). La zone humide, non parcourue par le bétail et couverte de hautes herbes jaunes et rousses, présente un aspect « desséché ».

Haut plateau agricole et forestier



Les types de culture et les pratiques culturales habitent les campagnes de tracés géométriques, qu'il s'agisse des parcelles de sapins de Noël (ci-dessus à gauche et flèche jaune ci-dessus à droite) ou des ornières des tracteurs dans les champs (flèche bleue ci-dessus à droite) (Petitvoir, Neufchâteau). C'est aussi le cas des lignes de maïs (ci-dessous à gauche, à Wardin, Bastogne) ou des ballots espacés régulièrement sur les champs ou mis en tas lorsqu'ils sont enrubannés (ci-dessous à droite, à la limite de la Bordure forestière méridionale).



Le potentiel venteux de l'aire du Haut plateau herbager et des entités urbaines est important. Les parcs éoliens se concentrent autour de Bastogne et sont installés sur les lignes de crête. Les éoliennes sont visibles de loin dans le paysage à dominance horizontale (ci-contre, vue depuis le Mardasson à Bastogne et ci-dessous à droite depuis le village de Cherain, Gouvy). Les éoliennes ressortent tout particulièrement lorsque des boisements sont implantés à proximité (ci-dessous à gauche, une vue prise le long de la N874).



Au 19^e siècle, le creusement d'un canal permettant la jonction de la Meuse à la Moselle par l'Ourthe et la Sûre a été entamé aux environs de Tavigny et Bernistap (Houffalize). Il n'a jamais été terminé ni mis en service. Aujourd'hui, il reste les vestiges d'un tunnel (1) et une portion de canal abandonné (2 et 3), longé par un sentier faisant le bonheur des randonneurs et des castors (jeune arbuste « abattu » par un castor – cercle jaune).



Un abondant petit patrimoine (calvaire, abreuvoir, lavoir, puits...) est présent au milieu des herbages ou au sein des villages, soigneusement mis en valeur ou quelque peu abandonné. Il est souvent inclus dans les itinéraires balisés pour les promeneurs.

Ci-dessus à gauche, un calvaire implanté en bordure du hameau de Benonchamps (Bastogne) ; ci-dessous à gauche, un autre au coeur du village de Cherain (Gouvy). Ci-dessus au centre, un abreuvoir est toujours fonctionnel à Petitvoir (Neufchâteau).



Les anciennes voies ferrées, réaménagées en RAVeL (voie lente, ci-dessus à droite, à Bastogne), permettent à un public familial de se balader sans souffrir du relief tandis que les plus sportifs peuvent se confronter au parcours de Liège – Bastogne – Liège (ci-dessous à droite).



Si, à l'échelle de l'aire, les zones d'activité économique et commerciale occupent des surfaces négligeables, leur impact paysager n'est pour autant pas insignifiant. Il dépend de leur localisation et/ou de leur superficie.



Les zones d'activité commerciale avec leurs enseignes imposantes et colorées de faible qualité paysagère dévalorisent de nombreuses entrées de ville (ci-dessus à gauche, Bastogne). Le vaste champ de foire de Libramont inoccupé en hiver présente un aspect désertique (ci-dessus à droite).

De tout temps, les zones frontalières ont concentré l'activité commerciale. Ce phénomène est toujours d'actualité. Ci-dessous à gauche, le centre commercial « Knauf Shopping Center » est situé du côté grand-ducal. A droite, le parc d'activité économique mixte (artisanat et commerces) « Porte des deux Luxembourg » est isolé au milieu de la campagne belge (Gouvy).



Les zones d'activité économique récentes situées à proximité des autoroutes profitent d'un accès aisé mais aussi d'un effet vitrine. Sans une recherche de qualité lors de la construction des bâtiments, le résultat en termes paysagers peut être malheureux. Ci-dessus, la nouvelle zone d'activité économique Les Cheras en construction (Houffalize). A gauche, une vue de la zone en direction de l'autoroute E25 et à droite, une photo prise depuis l'intérieur de la zone. L'organisation en paliers (1 et 2) permet l'étagement des constructions sur le relief.

Les silhouettes urbaines sont habituellement reconnaissables sur les vues lointaines grâce à l'émergence de bâtiments anciens (bâtiment religieux, politique ou judiciaire) qui agissent comme des repères. C'est particulièrement le cas quand les noyaux bâtis sont établis sur des hauteurs ou sont visibles depuis des points hauts naturels ou artificiels. Dans les vues plus courtes, ces repères ressortent fréquemment aussi. Dans la seconde moitié du 20^e siècle, divers éléments sont parfois venus entraver la vue et brouiller l'identité visuelle attachée aux villes : construction d'immeubles massifs, hors gabarit, souvent dédiés à la fonction publique, ou d'infrastructures touristiques, édification de réseaux aériens multiples de distribution d'énergie.



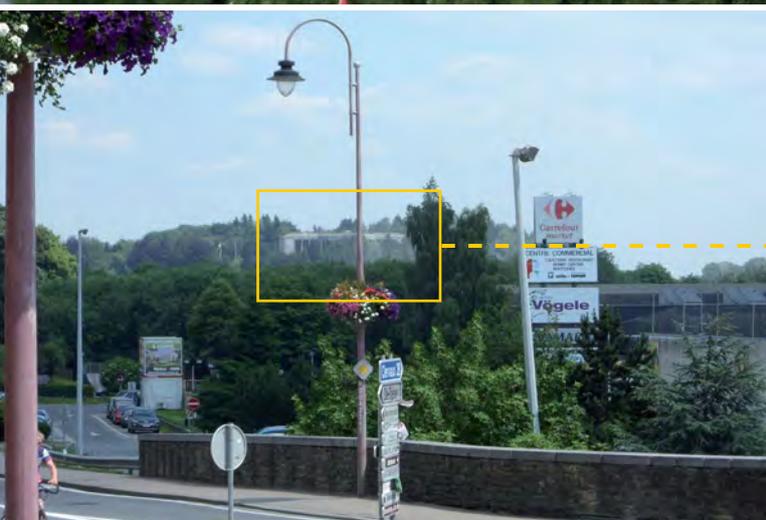
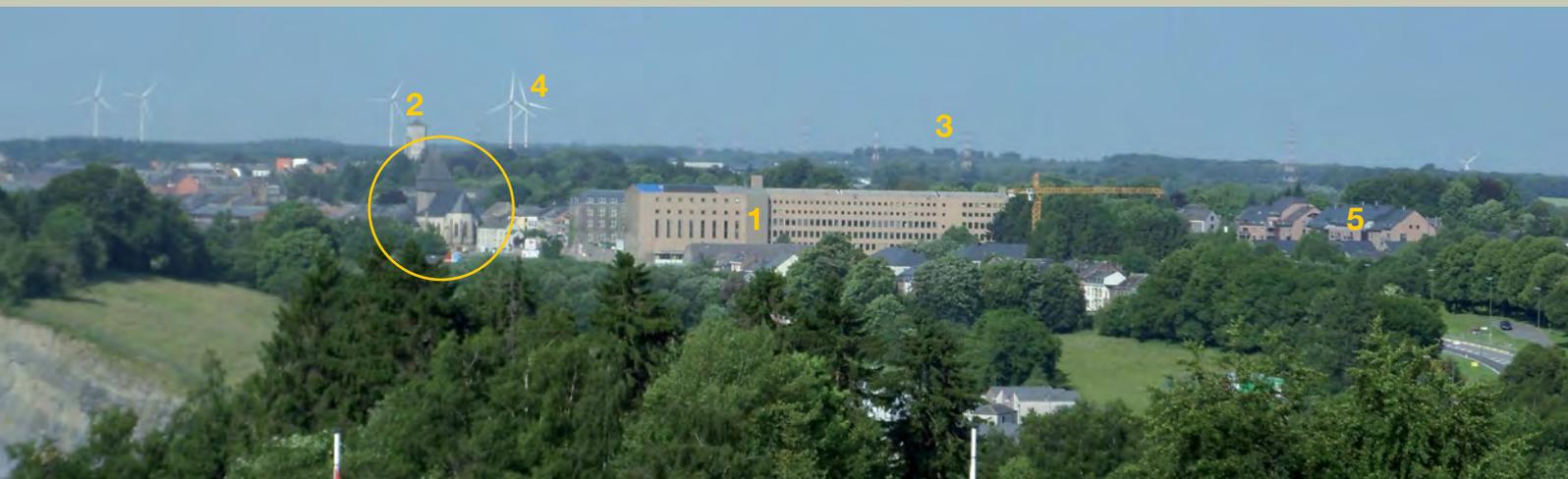
Installée sur un point haut, l'église Saint-Michel de Neufchâteau permet d'identifier la ville sur les vues lointaines (cercles jaune) ou depuis l'intérieur de la ville. Un bâtiment scolaire (l'Institut Saint-Michel) au gabarit impressionnant (1) s'impose dans le paysage urbain.

Au pied de la ville, le site du lac de Neufchâteau concentre des infrastructures de loisir et de tourisme. Un nouvel hôtel (2) a été implanté sur le sommet de la crête pour bénéficier de vues dégagées mais est aussi de ce fait particulièrement visible.

Au contraire, c'est l'intégration au paysage qui a été choisie pour le nouveau centre d'hébergement de l'Adeps – en construction (flèche), une fois construit (encadré) – enterrement partiel du bâtiment, gabarit à toiture plate pour préserver les vues et teinte en harmonie avec l'arrière-plan.



Depuis le sommet du mémorial du Mardasson, la vue sur la ville de Bastogne est dominée par l'Institut Notre-Dame Séminaire, établissement scolaire dont le bâtiment présente des extensions verticales et horizontales importantes (1). On aperçoit à peine l'église Saint-Pierre (cercle). En arrière-plan, des infrastructures cernent la ville : un château d'eau en matériaux du pays (2), des pylônes électriques reconnaissables à leur treillis blanc et rouge (3) et des éoliennes (4). L'étalement de la ville est visible sur la droite de la photo (5).



Le Mardasson est lui aussi installé sur un site élevé au nord-est de Bastogne. Il est perceptible depuis la porte d'entrée de la ville (N859) mais le mobilier urbain, les enseignes de commerces et la végétation le masquent partiellement.



A gauche, la basilique des Saints-Pierre-et-Paul (1) et les bâtiments abbatiaux (2) caractérisent la silhouette de Saint-Hubert. Depuis l'intérieur de la ville, des perspectives s'ouvrent sur la basilique (à droite).



La fonction touristique est bien visible dans les centres urbains : hébergements et restaurants, patrimoine bâti ou naturel à visiter, musées, points d'information touristique...



Au pied de la ville de Neufchâteau, un camping faisant partie de la zone de loisir du lac (ci-dessus à gauche) est installé en bordure de cours d'eau. Il est masqué la majeure partie de l'année par la végétation. Un peu plus loin, le moulin Klepper a été restauré (A) et accueille la maison du tourisme du Pays de la forêt d'Anlier. Il est le point de départ de nombreuses promenades. A l'avant-plan, le parcours d'interprétation de la zone humide de l'Etang Bergh (B) combine des aménagements de gestion de l'eau, de protection de l'environnement, éducatifs et de loisir.



Comme l'illustre la multitude de panneaux de signalisation (à gauche), Bastogne est un carrefour routier. La place principale (Place McAuliffe, à droite) accueille la maison du tourisme du Pays de Bastogne, des hôtels et restaurants et du mobilier commémoratif de la Seconde Guerre mondiale.



Le parc Elisabeth, au centre de Bastogne, comprend des aménagements paysagers et culturels et offre une vue sur les quartiers résidentiels.



Des terrasses de cafés et de restaurants sont dressées devant le palais abbatial et la basilique de Saint-Hubert.

Depuis quelques années, le centre des villes fait l'objet de transformations (rénovation des espaces publics et du patrimoine bâti, constructions de logements collectifs) grâce à la combinaison de différentes politiques publiques (rénovation urbaine, revitalisation urbaine, plan de mobilité...). Une architecture contemporaine innovante, par sa forme ou par les matériaux utilisés, y est souvent développée.



1



2



3

A Neufchâteau, la place Charles Bergh (1) a été complètement réhabilitée (aménagement de convivialité, de sécurité et de mobilité). Son hôtel de ville vient d'être rénové (flèche). La place du palais de justice (2 et 3) a également été requalifiée. Des bâtiments ont été rénovés (2 – ancienne maison d'arrêt) et d'autres construits récemment (3) par le secteur privé pour y accueillir du logement et des bureaux.



Ci-dessus, à Bastogne, un petit ensemble comprenant quatre maisons locatives et huit logements sociaux intègre en partie des matériaux contemporains (soubassement en pierre et parement de bois) mais dans la même palette chromatique que les bâtiments patrimoniaux localisés à proximité (A, porte de Trèves et B, église Saint-Pierre).

Toujours à Bastogne (ci-contre), en entrée de ville, le bois a aussi été utilisé pour la construction d'une station d'essence et d'un motel (situé à l'arrière).



Libramont est un des rares bourgs de l'Ardenne centrale desservi par une gare sur la ligne ferroviaire Bruxelles – Namur – Luxembourg. La construction d'immeubles à appartements est en plein essor, aux abords de la gare (à gauche, flèche), sur les voiries d'accès en entrée de ville (à droite) ou dans le centre urbain. Les formes et les matériaux varient mais la majorité des immeubles ne dépasse pas le gabarit élevé du bâti du bourg.



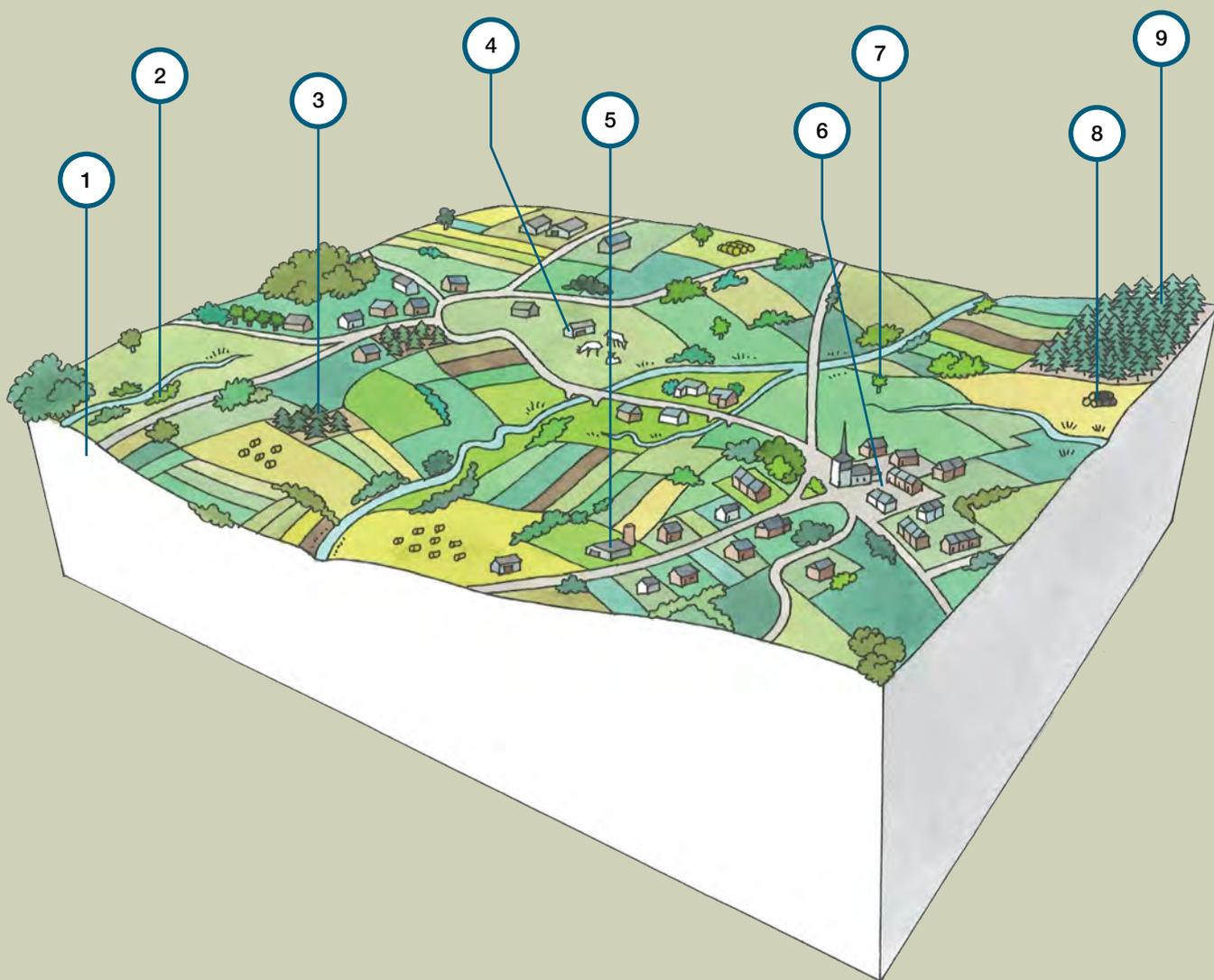
En plus de logements, des bâtiments à usage tertiaire ont été érigés.

Le « Libramont Exhibition & Congress » (1), implanté sur le champ de la foire de Libramont, combine un centre d'affaire et un centre de conférence. La Chambre de commerce et d'industrie du Luxembourg belge (2), située au centre de Libramont, accueille de nombreux services de soutien aux sociétés (Maison des entreprises). Le Centre de compétences « Forem formation Wallonie bois » est installé dans le parc d'activités de Flohimont (3). La forme de ces bâtiments crée des repères dans le paysage.



Haut plateau herbager et entités urbaines

1. Plateau faiblement ondulé et moyennement entaillé par de nombreux petits cours d'eau.
2. Haie au sein d'une prairie soulignant un cours d'eau.
3. Culture de sapins de Noël.
4. Abri à bétail.
5. Silo vertical et hangar agricole qui accompagnent les fermes.
6. Village localisé sur le versant.
7. Arbre isolé.
8. Ballots ronds de fourrage enrubannés.
9. Parcelle de résineux au sein de l'espace agricole.



Dessin : Dina Kathelyn.



Haut plateau herbager de Bertogne



Le relief des environs de Bertogne se définit par un caractère de plateau prononcé. Les grandes étendues planes sont encore accentuées en hiver lorsque la neige recouvre le sol. Seuls les piquets des barrières entourant les parcelles et les petites plantations d'épicéas ressortent (Bertogne).



Les herbages sont la composante principale du paysage rural (entre Compogne et Longchamps, Bertogne).



A gauche, à Longchamps, une ferme-bloc ardennaise à logis dominant (flèche) a été partiellement restaurée. A droite, à Vellereux (Houffalize), à l'avant-plan d'un bâti rural, une borne de la Liberté rappelle que ces contrées ont subi les ravages de la Seconde Guerre mondiale. Ces bornes jalonnent la Voie de la Liberté, itinéraire commémorant la victoire des Alliés et la libération de la France, de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg à la fin de la Seconde Guerre mondiale.



Vallonnements agricoles et forestiers de Tenneville



L'aire se caractérise par un relief fait de vallonements plus marqués que dans les autres aires du Haut plateau agricole et forestier. Les herbages, les cultures (dans une moindre mesure) ou encore les boisements y dominent. A Lavacherie (Sainte-Ode), un paysage rural typique de l'aire présente en arrière-plan le creusement de l'Ourthe occidentale (flèche) qui annonce l'aire des Méandres encaissés de l'Ourthe supérieure.



Les boisements occupent plutôt les fortes pentes (à gauche), ce qui accentue la perception du relief.

L'Ourthe occidentale serpente au sein d'une large plaine alluviale (à droite).

Ortheville (Tenneville).



L'aire est parsemée de petits villages et hameaux dont l'implantation et l'architecture traditionnelle sont assez bien préservées. Ci-dessus à gauche, le village de Lavacherie (Sainte-Ode).

La silhouette caractéristique de l'église du village de Tenneville se remarque depuis de nombreux points de vue (ci-dessus à droite, en arrière-plan de la chaudière collective au bois du village).

Des puits sont disséminés au sein des villages. Ils sont installés au sein d'une structure semi-cylindrique en pierres (y compris pour la toiture) et protégés par une porte en bois. A Ronchamps (La Roche-en-Ardenne, ci-contre), le puits est accompagné d'une croix.



Constats et enjeux

- Divers projets qui visent le renouveau des centres des bourgs et des villes ont été mis en œuvre au cours des dernières décennies. Tout en donnant aux entités urbaines une image dynamique, cette politique permet également de leur offrir une plus grande cohérence paysagère.
- Les silhouettes urbaines sont reconnaissables à certains édifices (souvent religieux) qui agissent comme repères. Une réflexion sur l'impact paysager de nouvelles constructions sur ces silhouettes est nécessaire pour ne pas en perturber la lisibilité.
- Les routes à grand gabarit (E25, E411, N4, N89) sont localement mal insérées dans le paysage. La déstructuration du tissu bâti qu'elles engendrent dans la traversée des villages nécessite une amélioration du profil paysager de ces axes routiers.
- L'identité des aires est fortement imprégnée par l'activité agricole. Préserver la qualité paysagère des campagnes demande une meilleure intégration des nouveaux bâtiments d'exploitation implantés isolément au sein des terres agricoles.
- Les grands espaces agricoles des aires du Haut plateau agricole et forestier constituent des sites d'implantation potentiels de parcs éoliens. Une réflexion sur les possibilités d'implantation de ces infrastructures doit être menée pour éviter que leur multiplication conduise à de profondes modifications de portions significatives du paysage rural.
- Au sein des herbages, dans l'est de l'aire du Haut plateau herbager et entités urbaines, les arbres isolés, les haies et les couloirs d'arbustes bordant les cours d'eau ou les voiries contribuent à la diversité et à la structuration du paysage. C'est particulièrement le cas à Montleban, Cherain et Rachamps où le maintien et l'entretien de ces éléments est important, tant d'un point de vue paysager qu'écologique.
- La bataille des Ardennes a fait de Bastogne et ses environs un lieu de mémoire, objet d'une importante exploitation touristique. Il importe que la valorisation de ce patrimoine commémoratif et militaire, de même que les aménagements balisant les circuits historiques, s'accordent avec les caractéristiques paysagères locales.
- Dans l'aire du Haut plateau des clairières, quelques vestiges industriels (essentiellement des forges et leurs étangs) sont toujours visibles. Leur mise en valeur paysagère, qui contribue à leur préservation, permet d'offrir un témoignage remarquable de l'importance ancienne de l'activité métallurgique sur ce territoire.

Objectifs paysagers

1. Poursuivre le renouveau urbain en maintenant la cohérence paysagère et entretenir les aménagements effectués.	GESTION-AMÉNAGEMENT
2. Assurer l'insertion paysagère des nouveaux bâtiments au sein des silhouettes urbaines.	PROTECTION-AMÉNAGEMENT
3. Améliorer le profil paysager des routes à grand gabarit et la trame villageoise déstructurée par celles-ci.	AMÉNAGEMENT
4. Encadrer l'implantation d'équipements agricoles dans les espaces ouverts. S'inspirer de l'architecture ardennaise pour la construction de bâtiments agricoles en ce qui concerne la volumétrie et les tonalités.	GESTION
5. Assurer un choix de localisation et de mise en œuvre des parcs éoliens respectant les qualités paysagères des aires.	GESTION-AMÉNAGEMENT
6. Conserver et entretenir le patrimoine d'accompagnement végétal (haies, arbres en alignement ou isolés) des étendues agricoles là où il est caractéristique.	PROTECTION-GESTION
7. Intégrer et entretenir les infrastructures animant et balisant les circuits historiques militaires commémoratifs.	AMÉNAGEMENT
8. Valoriser le patrimoine industriel ancien identitaire au sein des paysages.	PROTECTION-AMÉNAGEMENT

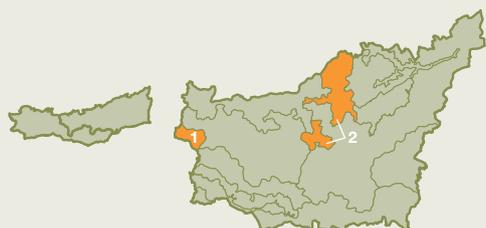
Pistes d'action

- Assurer des budgets suffisants aux politiques de requalification des centres urbains et villageois.
- Mettre au point des prescriptions urbanistiques afin de préserver les silhouettes urbaines emblématiques.
- Prévoir des prescriptions paysagères et une requalification si nécessaire pour les abords des voiries à grand gabarit. S'inspirer des études réalisées par le Parc naturel des Deux Ourthes.
- Valoriser les documents d'urbanisme et les publications expliquant les conditions d'une bonne insertion des éléments construits agricoles (hangars, silos...).
- Réaliser un plan d'implantation pour les parcs éoliens à l'échelle du Haut plateau agricole et forestier, afin d'assurer une vision stratégique et globale de la localisation de ces parcs, prenant en compte les enjeux paysagers.
- Sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt de maintenir l'accompagnement végétal des étendues agricoles (haies, arbres en alignement ou isolés). Etendre à l'ensemble des aires les actions déjà menées par les GAL ou les Parcs naturels.
- Accompagner d'un cahier des charges paysager le développement et le renouvellement des circuits touristiques de mémoire afin de garantir leur bonne insertion paysagère.



Haut plateau forestier de la Croix Scaille¹

Hauts plateaux forestiers de Saint-Hubert et de Recogne²



	1	2
Superficie totale de l'aire^A	3 461	17 832
Superficie agricole (ha)	74	265
Terres arables / Prairies (%)	32 / 68	37 / 63
Superficie forestière (ha)	3 261	16 188
Peuplements feuillus / résineux / mixtes (%) ^B	39 / 57 / 4	29 / 67 / 4
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	1	112
Autres occupations du sol (ha)	125	1 267
Nombre d'habitants^C	0	48

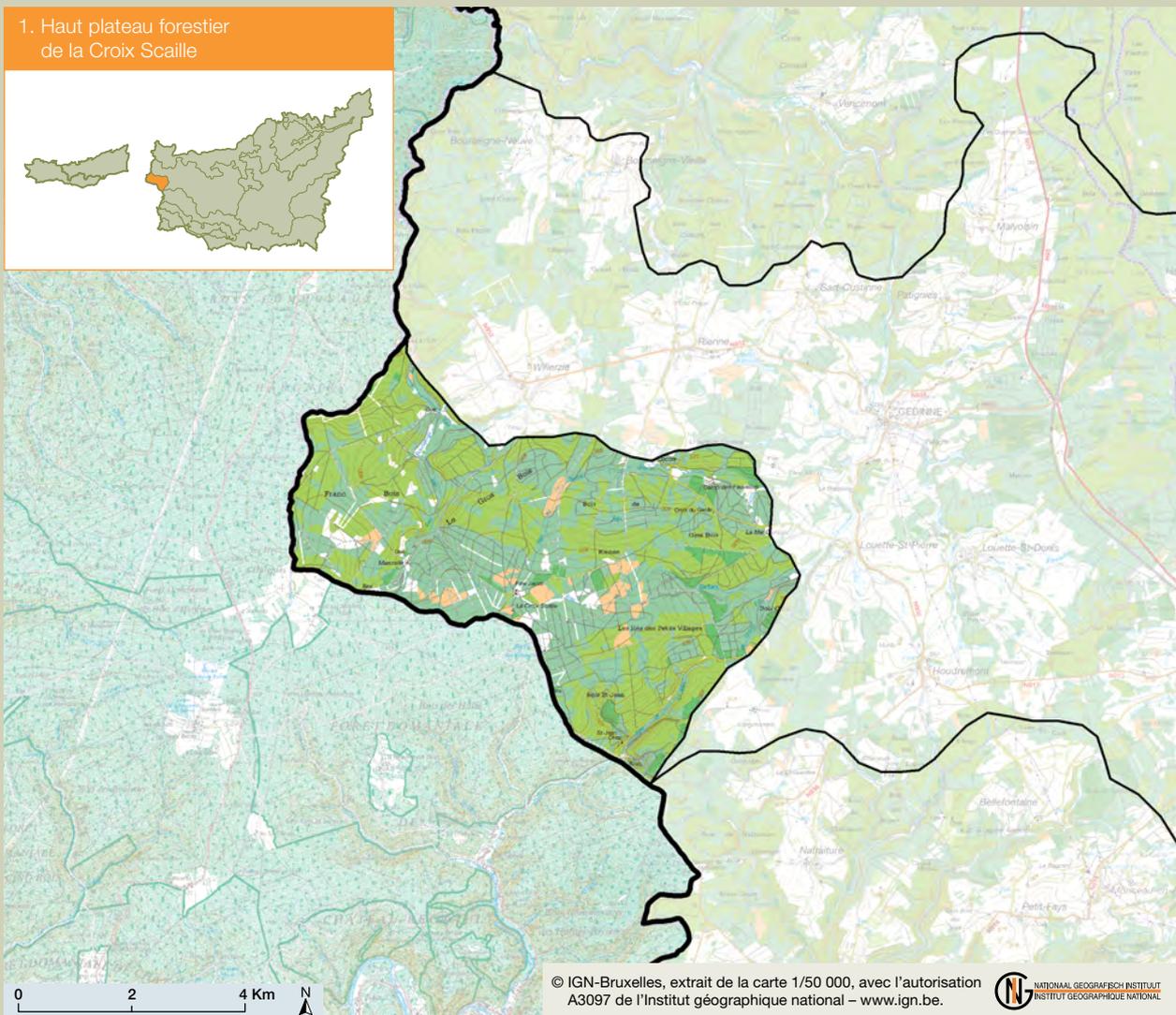
^A D'après la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B D'après l'Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie (2008).

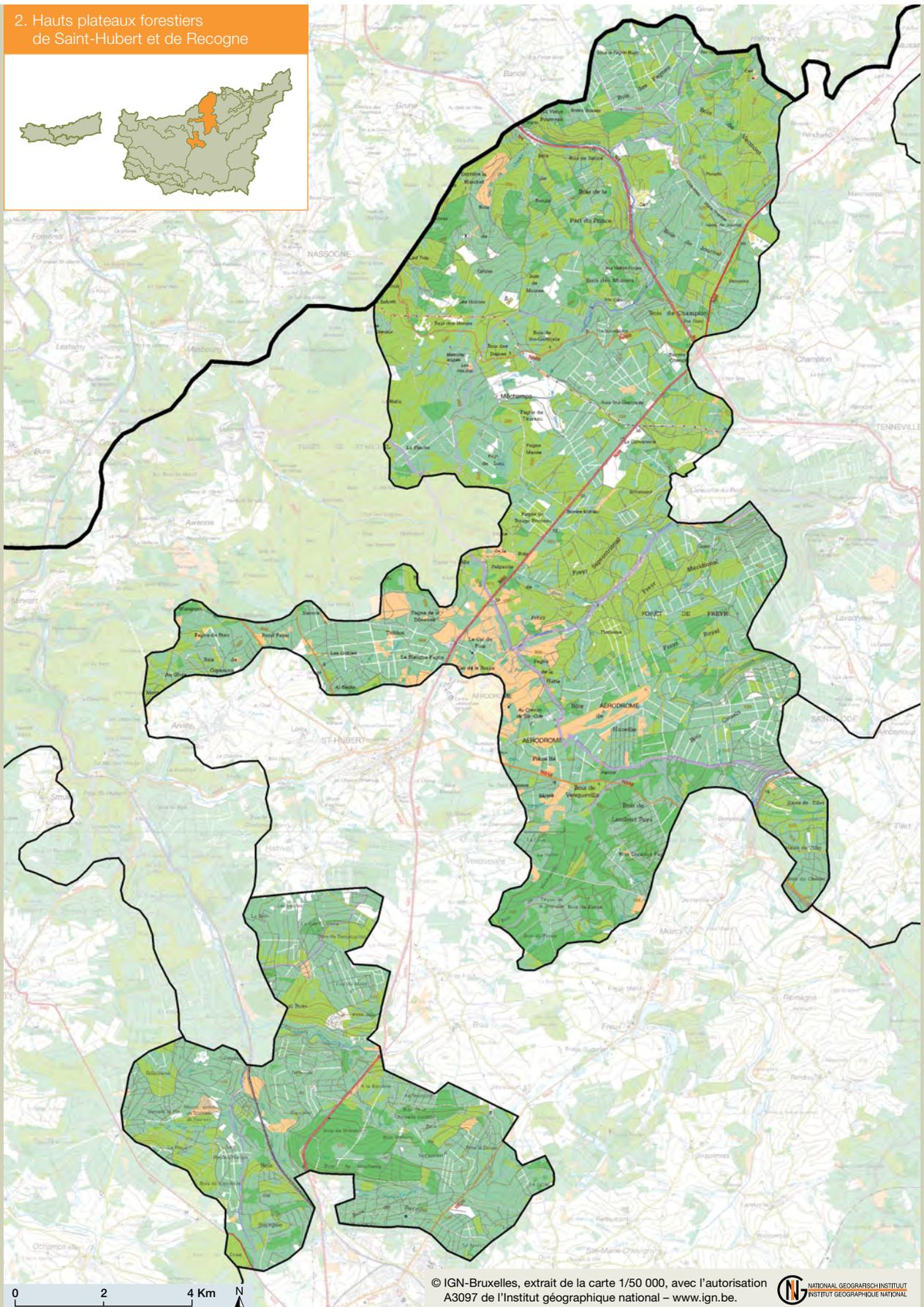
^C D'après les données de l'INS (2009).

Le Haut plateau forestier de la Croix Scaille et les Hauts plateaux forestiers de Saint-Hubert et de Recogne s'étendent sur des surfaces pénéplanées, dont les sommets constituent les points culminants de l'Ardenne centrale, et sur leurs bordures plus accidentées. Ils sont couverts de grands massifs forestiers continus et majoritairement résineux, au sein desquels des landes humides* et des tourbières ouvrent le paysage. L'habitat est rare, essentiellement composé de bâtiments isolés en quartzite et schiste gréseux.

1. Haut plateau forestier
de la Croix Scaille



2. Hauts plateaux forestiers de Saint-Hubert et de Recogne



© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national - www.ign.be.





L'aire du Haut plateau forestier de la Croix Scaille et celle des Hauts plateaux forestiers de Saint-Hubert et de Recogne s'étendent sur trois HAUTES SURFACES pénéplanées et sur leurs bordures inclinées vers le Haut plateau agricole et forestier de l'Ardenne centrale. Leurs sommets constituent les points culminants de l'Ardenne centrale, atteignant respectivement 503, 589 et 569 mètres.

La Croix Scaille et le plateau de Saint-Hubert s'inscrivent sur l'ancienne ligne de crête septentrionale de l'Ardenne, à laquelle se rattachent les plateaux des Tailles et des Hautes Fagnes en Ardenne du nord-est. Le plateau de Recogne constitue un prolongement surélevé de la ligne de crête méridionale de l'Ardenne.

Les cours d'eau, qui prennent leur source sur les plateaux ou les traversent, impriment des vallonnements plus ou moins profonds. Certaines vallées acquièrent un caractère encaissé, en particulier en bordure du Haut plateau forestier de la Croix Scaille où la roche affleure.

Les paysages sont essentiellement FORESTIERS, les Hauts plateaux étant couverts de vastes massifs continus. Les peuplements sont majoritairement constitués d'épicéas, massivement plantés à partir de la seconde moitié du 19^e siècle sur les sols pauvres des Hauts plateaux. La régularité des alignements de troncs, plus ou moins serrés selon l'âge des arbres, contraste avec la diversité des silhouettes et les variations saisonnières de couleurs des peuplements feuillus voisins. Ces derniers sont dominés par le hêtre, arbre indigène adapté au climat froid et humide des Hauts plateaux, présent seul ou en mélange avec le chêne, l'épicéa ou d'autres essences.

Plusieurs espaces voués à une gestion écologique offrent des paysages ouverts au sein des massifs forestiers. Abrisant une végétation herbacée particulière, ils sont principalement constitués de TOURBIÈRES et de LANDES HUMIDES, milieux autrefois répandus et dont les sols gorgés d'eau abritent une flore et une faune

devenues rares. La plupart de ces espaces sont inscrits en zones Natura 2000 et ont bénéficié, pour leur restauration, de financements européens dans le cadre de projets LIFE : LIFE Croix Scaille, LIFE Tourbières sur le plateau de Saint-Hubert, LIFE-Lomme sur celui de Recogne. Quelques étendues dégagées sont également protégées en tant que réserves naturelles domaniales* et zones humides d'intérêt biologique.

A l'exception du minuscule hameau de Môchamps sur le plateau de Saint-Hubert, l'habitat en schiste gréseux et en quartzite consiste en quelques fermes et autres bâtisses isolées – parfois monumentales comme les dépendances du château de Roumont sur le plateau de Recogne.

Les routes carrossables sont peu nombreuses, les aires paysagères étant essentiellement parcourues par des chemins forestiers interdits aux véhicules motorisés. Deux voies rapides, la N4 et la N89, créent toutefois une importante césure rectiligne dans les massifs forestiers des Hauts plateaux de Saint-Hubert et de Recogne.

Traits communs



Les aires paysagères s'étendent sur les plateaux sommitaux de l'Ardenne centrale et sur leurs bordures. Les grands massifs forestiers qui les recouvrent sont visibles depuis les territoires environnants et se caractérisent par un front boisé long et continu sur les hauteurs à l'horizon. Ci-contre, la masse boisée du Haut plateau forestier de Recogne s'aperçoit depuis l'aire du Haut plateau des clairières à Ochamps (Bertrix).

Depuis l'intérieur des Hauts plateaux forestiers, seules quelques échappées visuelles sur les aires paysagères voisines sont possibles, lorsque le couvert forestier s'éclaircit. Ci-dessous, une vue longue sur le Haut plateau des clairières (et le parc éolien de Bièvre, flèche) se dégage à l'occasion d'une coupe à blanc depuis le Haut plateau forestier de la Croix Scaille.



La forêt des Hauts plateaux est composée en majorité de peuplements d'épicéas. Ceux-ci sont caractérisés par leurs enfilades de troncs rectilignes, rompues çà et là par la présence de jeunes plantations aux petits arbres touffus (à gauche, bois de Séviscourt, Libramont-Chevigny, sur le plateau de Recogne).

Les peuplements résineux alternent avec des futaies feuillues où domine le hêtre. L'aspect irrégulier et coloré de ces dernières contraste avec la plus grande uniformité des plantations d'épicéas (à droite, hêtraie dans le bois de Champlon, Tenneville, sur le plateau de Saint-Hubert).



Plusieurs zones de tourbières, landes et autres milieux humides, inscrites en zones Natura 2000, ont été restaurées dans le cadre de projets européens LIFE. Le paysage s'ouvre sur des espaces accueillant une végétation herbacée, où seuls émergent quelques arbres isolés ou en bouquets.

A gauche, les abords de la réserve naturelle domaniale des Troufferies de Libin, sur le plateau de Recogne, où de vastes zones forestières ont récemment été déboisées dans le cadre du projet LIFE-Lomme pour reconstituer la lande entourant la tourbière protégée. La vue s'étend jusqu'au creusement de la vallée de la Lomme (flèche) avec, en arrière-plan, la partie orientale du Haut plateau forestier qui culmine à 550 mètres d'altitude.

A droite, le fond de vallée tourbeux du ruisseau des Rousseries (Gedinne) sur le Haut plateau forestier de la Croix Scaille.



L'habitat, peu présent sur les Hauts plateaux forestiers, est constitué principalement de fermes et maisons forestières isolées. Le schiste gréseux et le quartzite, généralement laissés à nu, composent leurs murs à l'aspect moucheté caractéristique.

Ci-contre, les bâtiments aménagés en gîte de la ferme Jacob, sur le Haut plateau de la Croix Scaille.



Haut plateau forestier de la Croix Scaille

A l'exception de la surface sommitale du Haut plateau, à cheval sur la frontière franco-belge, les terrains présentent une déclivité constante. Les sols, soumis à une importante érosion, sont très superficiels. Ils laissent souvent apparaître la roche sur laquelle ils reposent, en particulier sur les bordures de l'aire fortement creusées par les vallées des cours d'eau.

Ci-contre, des affleurements rocheux émergent sur les versants en forte pente de la vallée du ruisseau des Rousseries.



La tour du Millénaire (à gauche) est érigée au point culminant de l'aire, à 503 mètres d'altitude. Structure élancée en bois et en acier, elle comporte trois plateformes qui offrent des vues panoramiques sur les massifs forestiers du Haut plateau et, au-delà, sur les territoires voisins.

Depuis la dernière plateforme, la vue s'étend à l'est vers le Haut plateau des clairières (panoramique du haut). La route carrossable conduisant au sommet de la Croix Scaille (1) dessine une ligne grise dans les peuplements forestiers nettement dominés par les résineux. Le Haut plateau présente de légers vallonements, imprimés entre autres par le ruisseau de Barbaix qui y prend sa source (2). L'alternance des clairières agricoles (plages claires) et des boisements (masses sombres) du Haut plateau agricole et forestier (3) se dessine à l'horizon.

Vers l'ouest (panoramique du bas), le relief du Haut plateau forestier est plus accidenté, profondément entaillé par les vallées des ruisseaux des Rousseries et de Stôle qui s'y succèdent (4), la dernière marquant la frontière franco-belge. La partie française du massif ardennais, localisée en arrière-plan, est également forestière (5). La centrale nucléaire française de Chooz, implantée en bord de Meuse, est signalée par les panaches de vapeur d'eau de ses tours de refroidissement (6).



Hauts plateaux forestiers de Saint-Hubert et de Recogne



Les tourbières présentes sur les Hauts plateaux sont protégées par deux grandes réserves naturelles domaniales.

A gauche, la réserve de la Fagne du Rouge Poncé (Tenneville), sur le Haut plateau de Saint-Hubert, comporte un chemin en caillebotis permettant de la parcourir sans en fouler le sol fragile. Le sentier traverse un remarquable peuplement de bouleaux colonisant le sol tourbeux.

A droite, les anciennes Troufferies (terme régional pour tourbières) de Libin s'étendent sur le Haut plateau de Recogne. De petits monticules (flèche) apparaissent au sein de la tourbière, en bordure du ruisseau de Large Fontaine. Il s'agit de tertres d'orpaillage*, datant de la période celtique. Les alluvions retirées du cours d'eau et desquelles les paillettes d'or étaient extraites ont ensuite été entassées sur les rives du ruisseau.



Plusieurs aires de vision ont été installées en bordure des zones ouvertes dans les massifs forestiers. Ce type d'aménagement rejoint l'intérêt croissant du public pour l'observation de la grande faune (cerfs, chevreuils et sangliers), en particulier en période de brème du cerf. Relativement discrètes, ces infrastructures en bois offrent depuis leurs plateformes surélevées des points de vue de premier ordre sur les paysages dégagés environnants.

Ci-dessous, le mirador des Amonis surplombe un gagnage, prairie ouverte dans les massifs forestiers pour attirer la grande faune qui s'y nourrit. Le site occupe un versant de la vallée du ruisseau de Basseille qui entaille le plateau (Laneuville-au-Bois, Tenneville).



Deux routes à grand gabarit, la N4 (à gauche, Champlon, Tenneville) et la N89 (à droite), traversent les massifs forestiers de l'aire et y ouvrent de longues coupures rectilignes. La première, dépourvue de ligne arbustive en bande centrale et bordée d'alignements de poteaux électriques, a un impact paysager plus prononcé.



Seule localité de l'aire, le minuscule hameau de Mochamps (Tenneville) occupe une petite clairière dans les massifs boisés du Haut plateau de Saint-Hubert. Ses maisons de la fin du 19^e siècle, de quartzite à nu sous couvert d'ardoise ou d'asbeste-ciment, sont transformées en secondes résidences.



Source : orthophotoplans 2009-2010, SPW-Direction de l'Intégration des Géo-Données.

Entouré de bois, le domaine du château de Roumont, à Libin, se situe dans la partie occidentale du Haut plateau forestier de Recogne. Le château est dissimulé à la vue par les épais massifs arborés qui entourent son parc (1). Les dépendances monumentales, érigées en 1912 dans le style Renaissance, sont par contre bien visibles en bordure de la route menant de Libin à Libramont (2). Les matériaux ardennais traditionnels, le quartzite et l'ardoise, ont été utilisés pour leur construction.

Constats et enjeux

- La forêt constitue l'élément paysager principal des aires des Hauts plateaux forestiers. La généralisation de la gestion multifonctionnelle de celle-ci, susceptible d'introduire une plus grande diversité d'essences, doit permettre de favoriser la diversité paysagère en réduisant la part actuellement prédominante des plantations d'épicéas.
- La position sommitale des aires offre de longues échappées visuelles sur le Haut plateau agricole et forestier mais qui n'apparaissent qu'occasionnellement lors de coupes dans les massifs forestiers et qui sont rapidement refermées par de nouveaux boisements. Rendre pérennes certains points de vue paysagers permettrait de mettre davantage en valeur cette particularité géographique.
- La route à grand gabarit N4, dépourvue de bande centrale végétalisée et bordée d'un double alignement de poteaux électriques, traverse les massifs forestiers du plateau de Saint-Hubert. Elle y crée une large césure. Une amélioration de la qualité paysagère le long de l'axe routier demande des aménagements permettant d'atténuer visuellement la coupure engendrée.

Objectifs paysagers

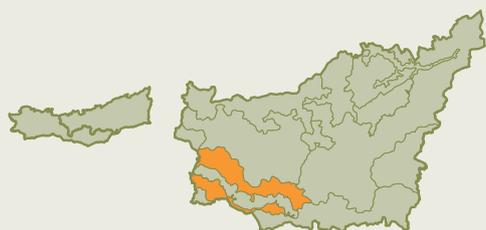
1. Mettre en œuvre la gestion multifonctionnelle en forêt publique et la promouvoir en forêt privée.	GESTION
2. Aménager dans les massifs forestiers des points de vue vers les aires paysagères voisines, le long de routes et chemins accessibles au public.	GESTION-AMÉNAGEMENT
3. Atténuer l'impact paysager de la route à grand gabarit N4.	AMÉNAGEMENT

Pistes d'action

- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant la gestion forestière multifonctionnelle.
- Assurer la diffusion des études paysagères réalisées par le Parc naturel des Deux Ourthes, qui couvre l'est du Haut plateau forestier de Saint-Hubert.
- Sensibiliser les propriétaires forestiers à l'intérêt et aux possibilités de ménager dans les boisements des ouvertures visuelles lorsqu'elles se justifient.
- Mettre en place un rideau arbustif en berme centrale de la route N4 et réduire, voire supprimer la présence de poteaux d'éclairage. Aménager un éventuel étage des peuplements en bordure de la route.



Replats et vallées affluentes de la Semois



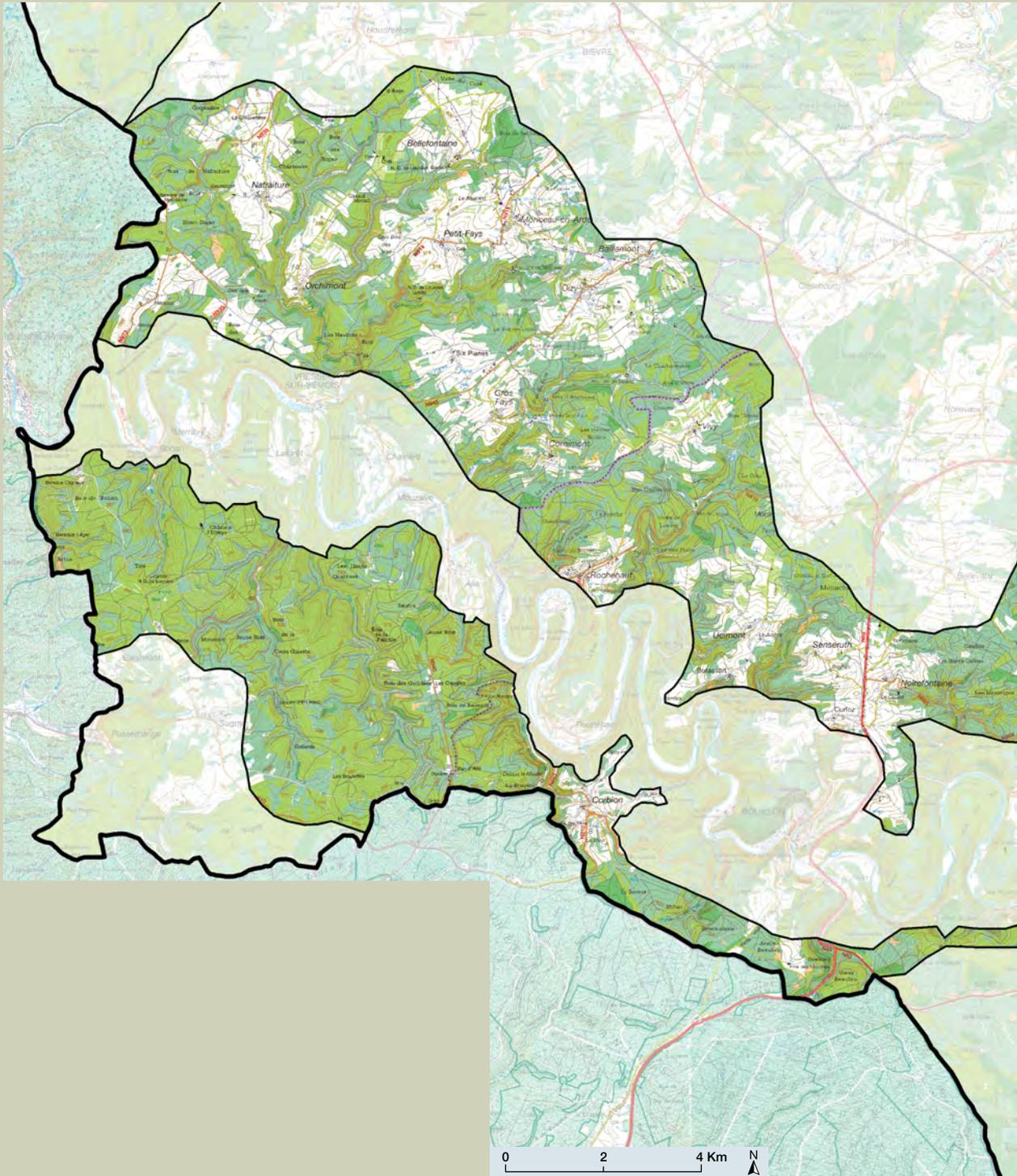
Superficie totale de l'aire (ha)^A	23 014
Superficie agricole (ha)	4 565
Terres arables / Prairies (%)	27 / 73
Superficie forestière (ha)	16 544
Peuplements feuillus / résineux / mixtes (%) ^B	51 / 47 / 2
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	419
Autres occupations du sol (ha)	1 486
Nombre d'habitants^C	4 000

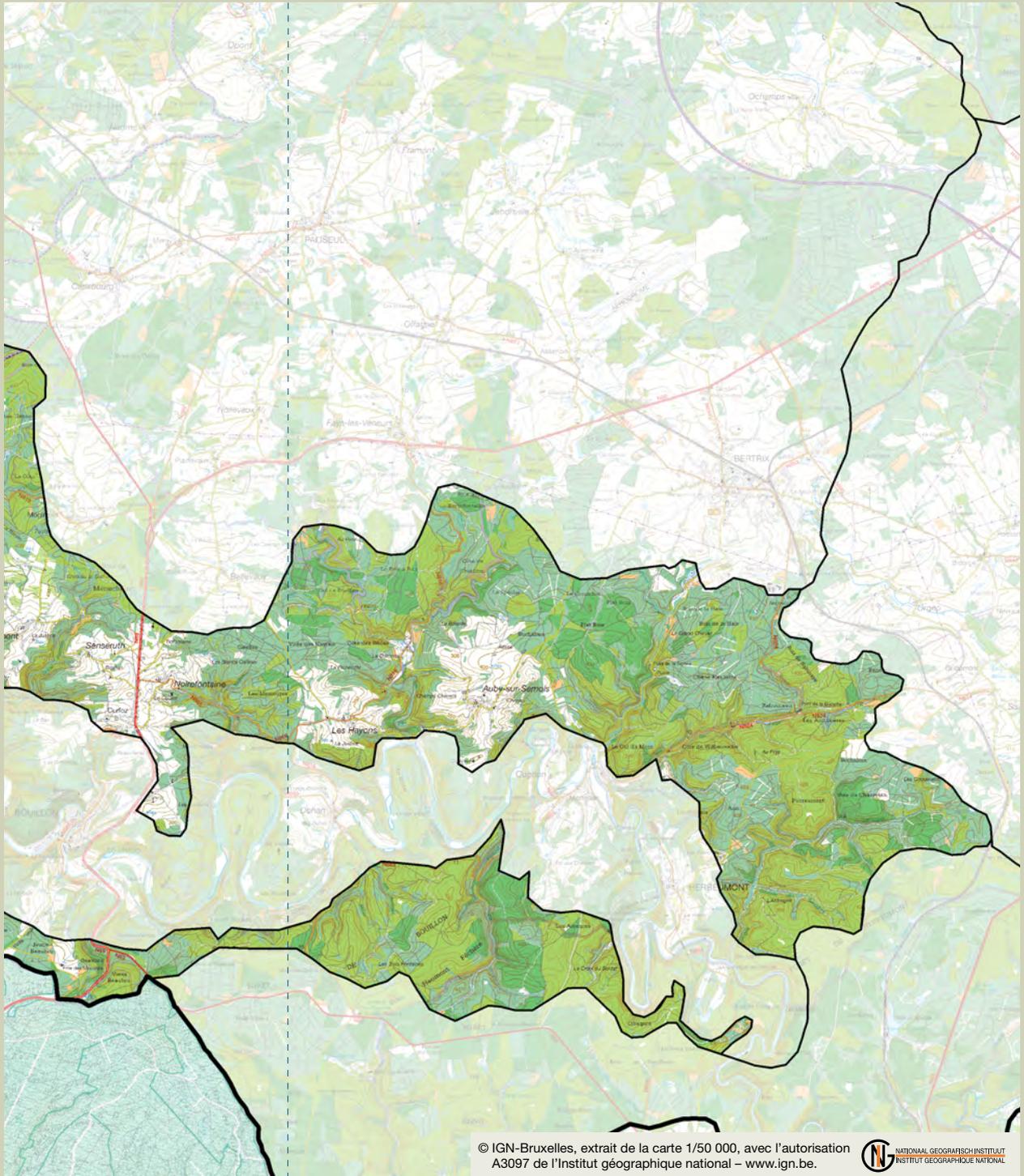
^A D'après la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B D'après l'Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie (2008).

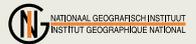
^C D'après les données de l'INS (2009).

L'aire des Replats et vallées affluentes de la Semois s'étend de part et d'autre de la profonde vallée de la Semois. Les vallées encaissées et boisées des multiples ruisseaux affluents de la Semois structurent le plateau en une série de replats. La partie méridionale de l'aire est principalement forestière. Au nord, les replats sont occupés par un chapelet de clairières agricoles. Les villages et hameaux qui s'y déploient occupent les creux des têtes de vallée des affluents. L'habitat traditionnel de schiste est complété par un bâti contemporain qui s'en différencie plus ou moins fortement et modifie parfois le profil paysager des localités, en particulier dans les villages proches de la ville de Bouillon.





© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.





L'aire des Replats et vallées affluentes de la Semois englobe **DEUX PÉRIMÈTRES DISJOINTS**, situés au nord et au sud de l'aire des Méandres encaissés de la Semois. L'altitude de ces deux portions de plateau culmine autour de 400 mètres.

Le relief est profondément creusé par les nombreux affluents et sous-affluents torrentueux de la Semois. Leurs vallées aux versants abrupts et dépourvues de plaine alluviale forment de véritables **RAVINS** où les affleurements rocheux sont nombreux.

Séparés par ces vallées profondes, les **LAMBEAUX DU PLATEAU** s'individualisent en une succession de replats. Ceux-ci permettent des vues lointaines vers la vallée de la Semois, vers laquelle ils sont inclinés.

Le nord et le sud de l'aire se différencient par l'occupation du sol. Au nord, de **GRANDES ÉTENDUES BOISÉES** mélangeant feuillus et résineux sont entrecoupées de clairières agricoles qui couvrent les replats et sont occupées par des villages et hameaux. A l'exception de la clairière et du village de Corbion, le sud propose un profil presque exclusivement boisé, où alternent les peuplements feuillus et résineux.

Les vues sont très dégagées au sein des **CLAIRIÈRES AGRICOLES**, où quelques labours et cultures de sapins de Noël jouxtent de vastes espaces herbagers. Occupant les crêtes des interfluves, ces espaces ouverts permettent des vues lointaines vers la vallée de la Semois et les parties de l'aire situées sur la rive opposée.

Les villages et hameaux sont principalement implantés sur les replats, souvent en tête de vallée. L'**HABITAT TRADITIONNEL** occupe une grande partie de ces localités. De nombreuses anciennes fermes-blocs ardennaises, à la silhouette caractéristique dans le paysage villageois, y sont préservées. Des lavoirs, rénovés et toujours accessibles au public, sont parfois présents au centre des villages.

Le schiste, plus ou moins gréseux et souvent laissé à nu, compose la maçonnerie du bâti traditionnel.

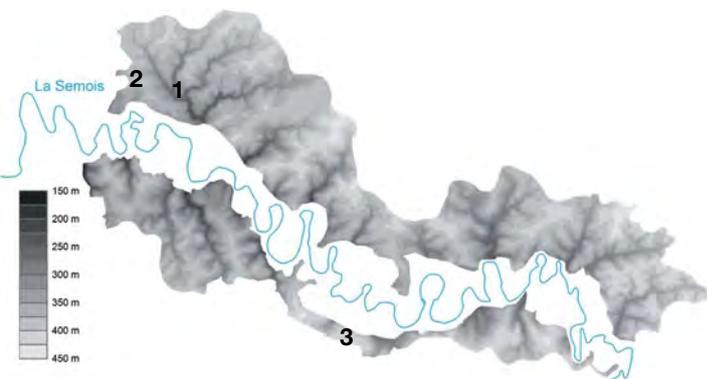
Plusieurs villages du nord-ouest de l'aire conservent d'anciens séchoirs à tabac, témoins de la proximité de la vallée de la Semois où cette plante était autrefois largement cultivée.

Des maisons plus récentes, aux couleurs et formes parfois en rupture totale avec le bâti traditionnel, développent les localités le long des routes qui les desservent. Noirefontaine, Sensenruth et Curfoz sont particulièrement concernées car elles subissent l'influence de la ville de Bouillon. A proximité de ces localités, la route rapide N89, qui relie Bouillon aux axes de communication interrégionaux, est bordée de commerces, de petites et moyennes entreprises et de leurs aires de parking et de stockage. Le bâti y est déstructuré et particulièrement hétérogène.

La présence d'un filon de schiste ardoisier dans les roches du sous-sol a donné lieu à son exploitation souterraine au fond de plusieurs vallées encaissées. Trois **BASSINS ARDOISIERS** sont individualisés, entre Alle et Rochehaut, entre Herbeumont et Saint-Médard et près de Fays-les-Veneurs. Les traces paysagères de cette activité éteinte au cours du 20^e siècle sont principalement visibles dans la vallée du ruisseau d'Aise, dans l'ancien bassin d'Herbeumont – Saint-Médard : amoncellements de débris ardoisiers au pied des boisements, ponts d'une ancienne ligne ferroviaire desservant les exploitations. L'une d'entre elles, l'ancienne ardoisière de la Morépire, a été aménagée en musée.

Quelques carrières à ciel ouvert, destinées à la production de pierre ornementale, sont toujours en activité aujourd'hui, mais n'influencent que très localement le paysage.

Enfin, une grande concentration d'établissements horeca et de commerces liés au **TOURISME** caractérise les villages de Rochehaut et Corbion, dont la localisation offre des vues panoramiques spectaculaires sur les méandres de la Semois. Ailleurs, les infrastructures d'accueil sont plus diffuses.



Source : sur base du modèle numérique de terrain, SPW-DGO3.



L'aire présente une succession de vallées fortement encaissées et boisées (1, la vallée du ruisseau d'Orchimont à Vresse-sur-Semois) séparant des replats, lambeaux de plateau étirés vers la vallée de la Semois.

Dans la partie septentrionale de l'aire, les replats sont larges et occupés par des étendues agricoles ouvertes. L'inclinaison des plateaux vers la vallée de la Semois offre vers celle-ci des vues lointaines (2, Hérisson, Vresse-sur-Semois).

Dans la partie méridionale de l'aire, les replats, plus étroits, sont généralement couverts de forêts. Les vues vers la vallée de la Semois sont souvent masquées par les boisements, sauf lors du rajeunissement des peuplements (3, lieu-dit Boucauderie, Bouillon).



En bordure de la vallée de la Semois, des paysages spectaculaires sont offerts sur la profonde entaille de la rivière et, au-delà, sur la partie de l'aire située sur la rive opposée.

Ci-dessus, les versants boisés de la Semois sont vus depuis la clairière de Corbion (Bouillon). En arrière-plan se dessine l'alternance de bois et de clairières agricoles (vert tendre) de la partie septentrionale de l'aire.



Le village d'Ucimont (Bouillon) est un exemple parmi d'autres de village implanté sur un replat, dans le creux formé par la tête de vallée d'un affluent de la Semois, et entouré de terres agricoles.



Les villages inscrits dans l'aire comportent de nombreuses fermes-blocs ardennaises des 18^e et 19^e siècles. Malgré des transformations parfois profondes, celles-ci restent caractérisées par leur silhouette basse, « écrasée » par une toiture ample à faible pente, qui les distingue du bâti venu compléter ultérieurement l'habitat villageois. Leurs murs en schiste sont généralement laissés à nu (en haut à gauche et à droite, Gros-Fays, Bièvre et Les Hayons, Bouillon).

Quelques fermes ont conservé un toit en « faisiaux », couvert de débris d'ardoises fichés dans une couche de terre. La mousse qui s'y développe verdit la toiture (en bas, Rochehaut, Bouillon).



Souvent présents au sein des villages, d'anciens lavoirs publics ont été remis à neuf dans le cadre d'opérations de rénovation du petit patrimoine. L'intérieur de ces petits bâtiments en schiste, qui abritent des bassins alimentés par une source ou une arrivée d'eau, est accessible au public (ci-dessus à gauche et ci-contre, Gros-Fays, Bièvre ; ci-dessus à droite, Auby-sur-Semois, Bertrix).



Le paysage villageois des localités de Rochehaut (à gauche) et de Corbion (à droite), situées en bordure de la vallée de la Semois, est marqué par le tourisme. Les hôtels et restaurants sont accompagnés de terrasses et d'une profusion d'enseignes qui modifient profondément la physionomie du bâti rural ancien.



Quelques anciens séchoirs à tabac de la Semois, bâtiments en poutres et planches de bois disposées verticalement, sont encore présents au sein des localités du nord-ouest de l'aire (Orchimont, Vresse-sur-Semois). Privés de leur fonction première, ils servent aujourd'hui souvent de garage ou de réserve à bois.

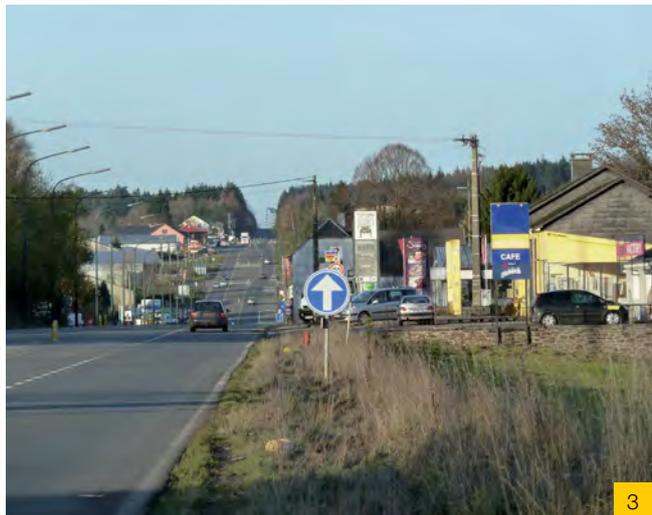
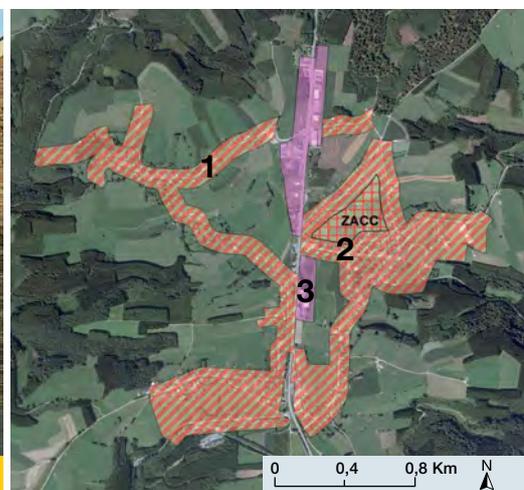
Replats et affluents de la Semois



Plusieurs moulins subsistent dans le fond des vallées, à l'écart des localités.

Le Moulin Simonis (Laforêt, Vresse-sur-Semois, à gauche) est aménagé en hôtel.

Celui d'Orchumont (Vresse-sur-Semois, à droite) conserve ses roues à aubes (flèche).

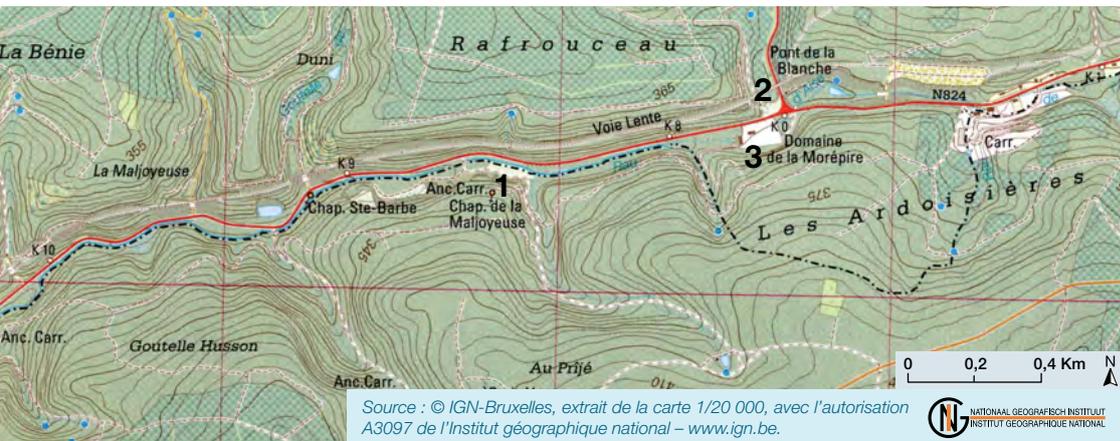


Noirefontaine, Sensenruth et Curfoz, proches de la ville de Bouillon et de la route rapide N89, connaissent un important développement de leur bâti, qui relie entre elles les localités. Cette évolution s'inscrit dans le cadre du plan de secteur, comme l'illustre la vue aérienne où figurent les zones d'habitat à caractère rural (plages hachurées en rouge) et les zones d'activité économique mixte (plages violettes) en bordure de la N89.

Des maisons qui s'inspirent des formes architecturales ardennaises traditionnelles ou en rupture avec celles-ci bordent les routes de desserte et les chemins agricoles anciens (1, Sensenruth). Elles confèrent aux localités une physionomie peu homogène (2, Noirefontaine).

La route N89 est bordée d'espaces commerciaux et de petites entreprises d'aspect hétéroclite (3, Noirefontaine).

Sources : orthophotoplans 2009-2010, SPW-Direction de l'Intégration des Géo-Données ; Plan de secteur, 2007.



Les nombreuses ardoisières qui étaient en activité du 19^e siècle jusqu'au début des années 1970 le long du ruisseau d'Aise, entre Herbeumont et Saint-Médard, ont laissé des traces dans la vallée.

Des amoncellements de débris ardoisiers sont visibles au pied des boisements, taches sombres couvrant les flancs de la vallée (1). La succession de ponts de chemin de fer enjambant les petits affluents du ruisseau, dont celui à sept arches de la Blanche (2), marque le passage dans la vallée d'une ancienne ligne desservant les exploitations. Parmi ces dernières, l'ardoisière de la Morépire, fermée en 1971, a été aménagée en musée (3). Un trou dans le versant rocheux signale l'entrée de la mine (flèche).

Quelques grandes carrières à ciel ouvert sont toujours en activité. On y extrait du sous-sol le schiste et le schiste gréseux.

Leurs vastes surfaces de roche grise à brunâtre mises à nu, leurs monticules de pierres et de graviers, les dépôts de poussière entourant le site d'extraction caractérisent le paysage local (carrière des Rochettes à Bertrix).



Constats et enjeux

- Les replats couverts d'étendues agricoles offrent des vues plongeantes et particulièrement longues en direction de la vallée de la Semois. Il s'agit d'une caractéristique majeure de l'aire, que ne doit pas altérer, notamment, la plantation de bosquets d'épicéas ou la construction de nouveaux bâtiments.
- Aux abords de Bouillon (Noirefontaine, Sensenruth et Curfoz), la succession de zones commerciales et de petites industries d'aspect hétéroclite le long de la route N89 engendre un paysage d'entrée de ville fortement déstructuré qui mériterait d'être pris en compte.
- L'altération de la qualité paysagère de certains villages et hameaux, induite par les développements contemporains de leur bâti, demande une meilleure maîtrise de leur urbanisation. C'est particulièrement le cas des localités concernées par les développements le long de la N89.

Objectifs paysagers

1. Préserver ou créer depuis les clairières agricoles sommitales des vues en direction de la vallée de la Semois.	GESTION-AMÉNAGEMENT
2. Restructurer le profil paysager de la route N89 à Noirefontaine, Sensenruth et Curfoz.	AMÉNAGEMENT
3. Accompagner le développement du bâti en cohérence avec la sitologie traditionnelle des villages.	GESTION

Pistes d'action

- Définir des prescriptions urbanistiques permettant de préserver, au sein des replats agricoles, des vues longues en direction de la vallée de la Semois.
- Mettre au point des prescriptions paysagères relatives à l'aménagement des abords de la route N89.
- Accompagner de prescriptions urbanistiques à portée paysagère les développements contemporains du bâti villageois. Veiller en particulier à la cohérence des extensions vers les hauts de versant et les sommets des interfluves, très exposées visuellement.
- Travailler à l'amélioration des entrées de village afin de marquer leurs limites morphologiques. Les travaux réalisés par les Parcs naturels et les GAL de la région peuvent fournir des pistes d'action.



Méandres encaissés de l'Ourthe supérieure¹

Méandres encaissés de la Semois²



	1	2
Superficie totale de l'aire (ha)^A	6 756	10 340
Superficie agricole (ha)	694	1 790
Terres arables / Prairies (%)	26 / 74	35 / 65
Superficie forestière (ha)	5 109	6 833
Peuplements feuillus / résineux / mixtes (%) ^B	31 / 67 / 2	65 / 33 / 2
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	192	297
Autres occupations du sol (ha)	761	1 420
Nombre d'habitants^C	2 618	5 377

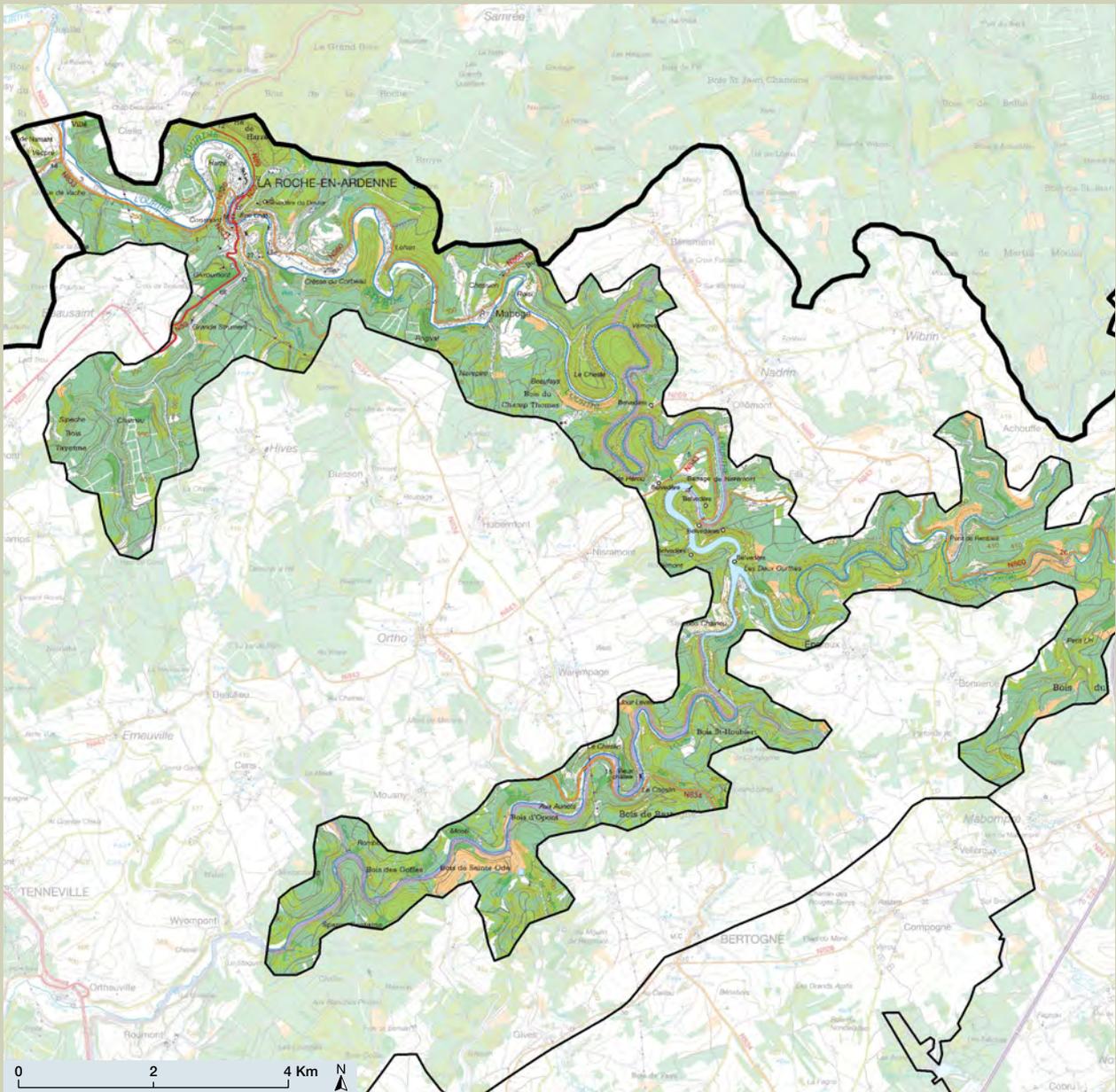
^A D'après la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

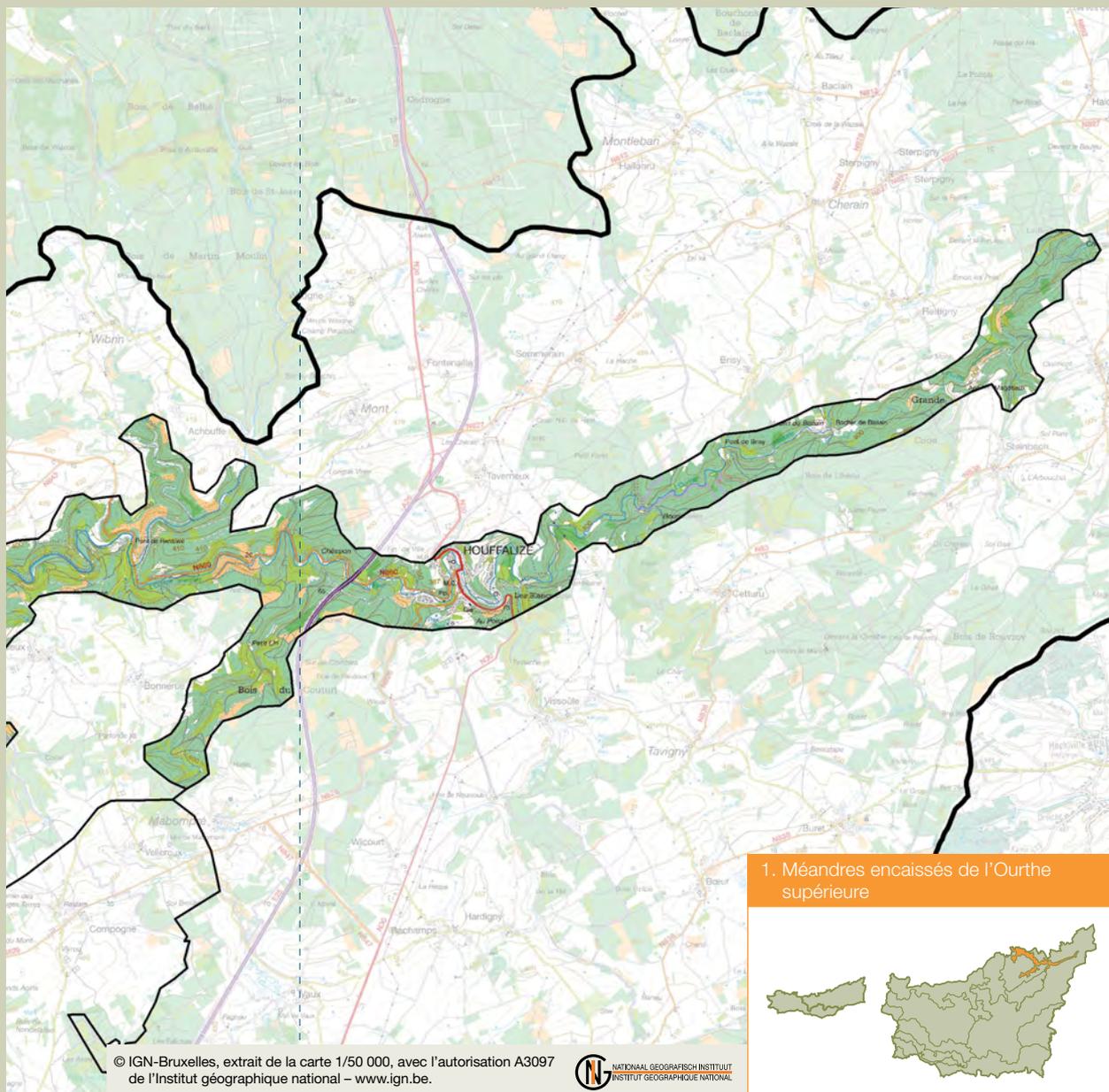
^B D'après l'Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie (2008).

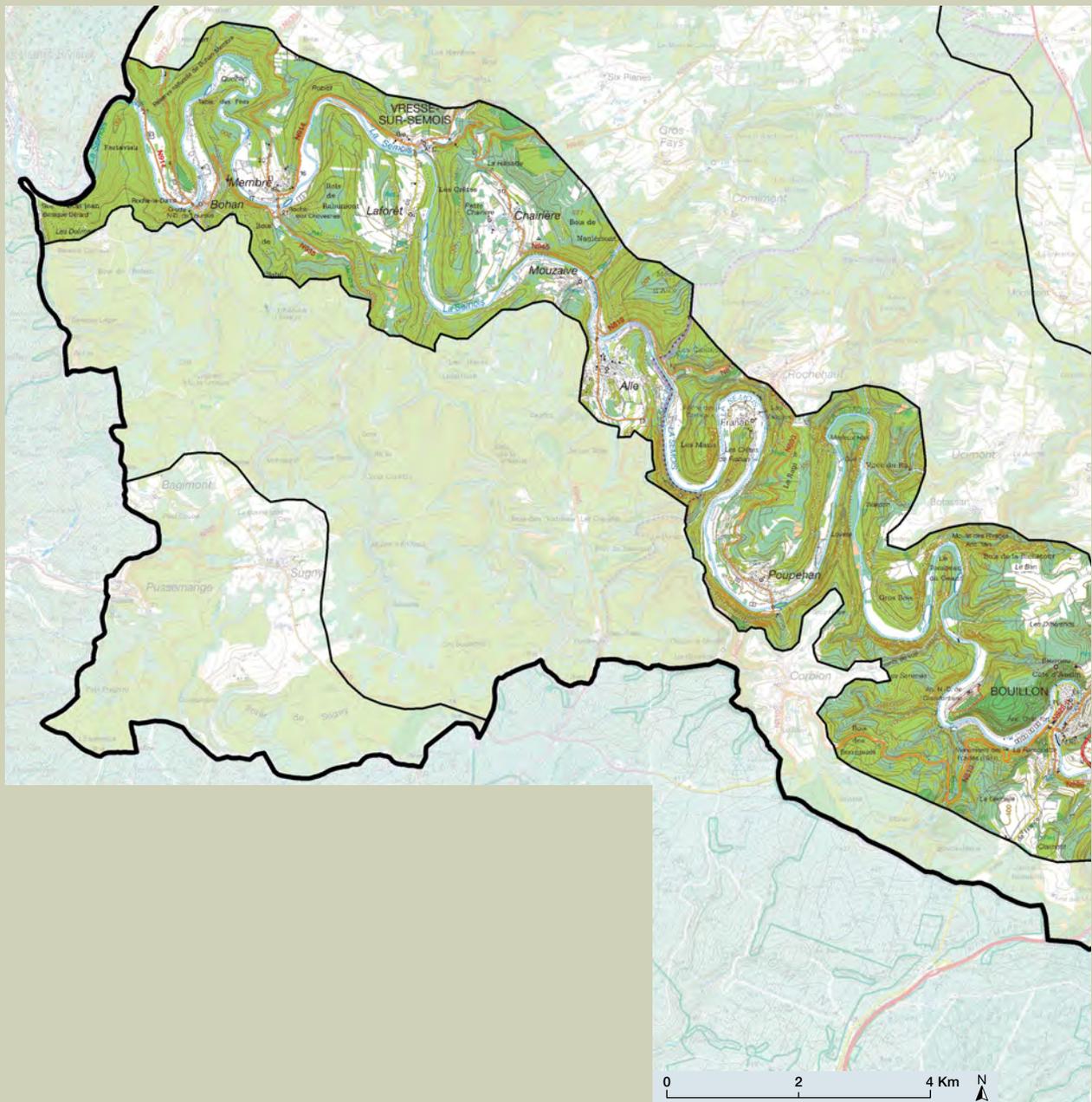
^C D'après les données de l'INS (2009).

Les sillons imposants creusés par la Semois et l'Ourthe offrent des paysages de vallées boisées profondément encaissées et aux boucles fortement marquées.

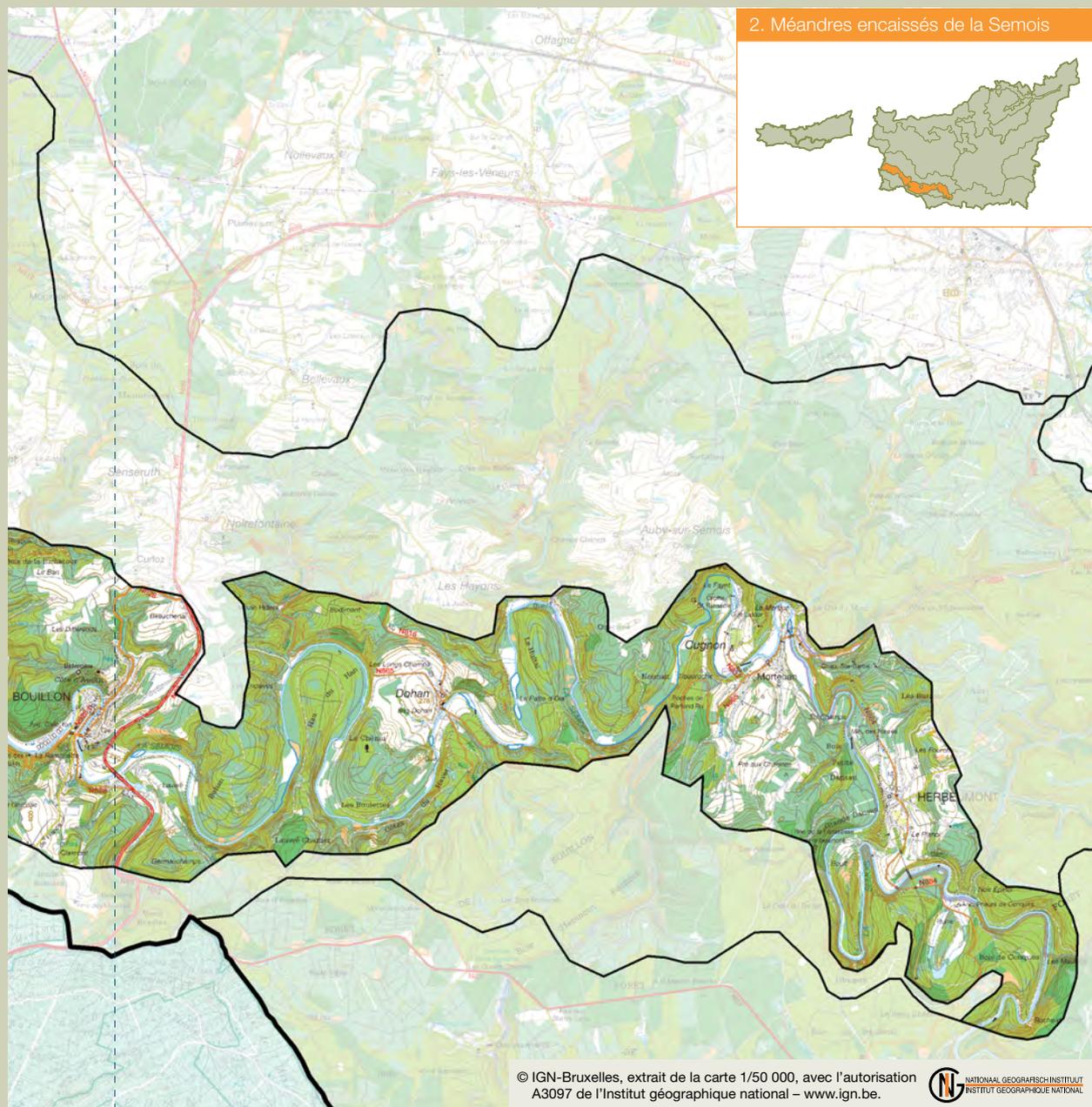
Les pentes sont occupées par des forêts, le fond des vallées par des prairies et par quelques zones habitées, lorsque la largeur du lit majeur le permet. L'encaissement de la vallée de l'Ourthe concède peu d'espaces à l'implantation d'activités humaines, à l'exception de La Roche-en-Ardenne, Maboge, Houffalize et quelques zones de loisir. La vallée de la Semois est plus évasée. Sa large plaine alluviale accueille de nombreux villages ainsi que la ville de Bouillon. Les villages présentent un bâti de type ardennais, composé de schiste et de quartzite. A l'est de la vallée de la Semois une certaine influence lorraine se fait sentir dans l'implantation des bâtiments (village-rue) et par l'usage d'un revêtement de façade. Enfin, une empreinte touristique importante et ancienne imprègne ces paysages considérés comme les plus remarquables de la Wallonie.







2. Méandres encaissés de la Semois





Dans le nord-est de l'Ardenne centrale, l'aire des Méandres encaissés de l'Ourthe supérieure englobe les vallées de cette rivière et de ses deux branches d'amont, les Ourthes occidentale et orientale. Après la réunion de ces deux dernières, l'Ourthe crée une profonde entaille sud-est – nord-ouest au travers de la plus haute ligne de crête ardennaise. L'aire des Méandres encaissés de la Semois correspond à l'étroite portion de vallée qui serpente d'est en ouest entre Conques et Bohan-sur-Semois. L'Ourthe et la Semois sont alimentées par de nombreux affluents créant autant de **VALLEES ENCAISSÉES**, à la topographie mouvementée visible depuis le plateau ou leurs versants.

Les quartzites et les schistes composent le sous-sol et s'observent dans les **AFFLEUREMENTS ROCHEUX**. L'étroitesse des vallées et la raideur de leurs versants résultent de la résistance de ces roches dures aux cours d'eau. Dans la vallée de l'Ourthe, ce socle pierreux et les fortes pentes de la vallée laissent peu de possibilités de mise en culture. Le long de la Semois, des prairies et pâtures de plaines alluviales créent des milieux ouverts offrant une transition visuelle et écologique de qualité entre la rivière et les versants boisés adjacents.

La **FORÊT** forme la matrice principale du paysage. Les boisements se situent plus particulièrement dans les zones à fort relief et sur les versants. Des petites parcelles de résineux au découpage géométrique s'intercalent au sein des grandes étendues de feuillus qui dominent les paysages.

Profitant des avantages de l'eau et afin de se protéger du vent, les **VILLES ET VILLAGES** occupent le fond des vallées plus larges. La vallée de la Semois, plus investie par l'habitat que la vallée de l'Ourthe, accueille une dizaine de villages sur les clairières défrichées de la plaine alluviale ainsi que sur les pentes douces des versants.

Bouillon, situé en bordure de plaine alluviale, est le bourg le plus important et est très fréquenté par les touristes. De nombreuses fermes-blocs anciennes composent l'habitat traditionnel. Leur apparence trapue, leur maçonnerie en schiste et leur toit recouvert d'ardoises apportent une certaine homogénéité aux vues lointaines sur les villages. L'habitat plus récent, fait de petites fermes, de maisons individuelles et d'hôtels, est tantôt jointif, tantôt structuré en blocs individuels. Divers éléments patrimoniaux enrichissent le paysage tels que les châteaux-forts à La Roche-en-Ardenne, Bouillon ou Herbeumont ou encore les moulins, abreuvoirs et séchoirs à tabac dans la vallée de la Semois.

Le **TOURISME** représente l'activité économique principale des deux vallées. Les infrastructures d'accueil – hôtels, campings, chalets, villages de vacances, restaurants, commerces, équipements de loisir, aménagements de points de vue et promenades balisées – tendent à se développer avec des fortunes diverses quant à leur impact visuel. Les zones de loisirs sont particulièrement nombreuses, sans pour autant nécessairement porter préjudice aux paysages.

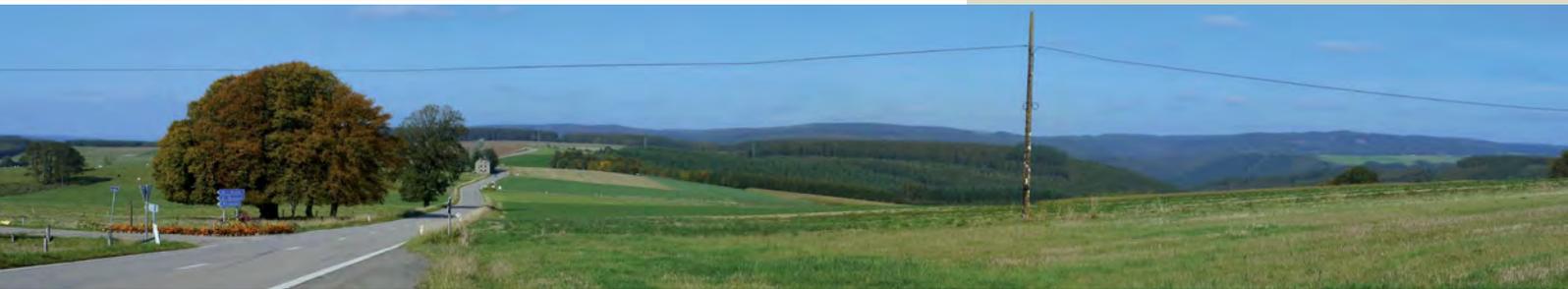
Le dénivelé important entre le fond de vallée et le versant permet de nombreuses vues longues. Plusieurs points de vue sur les deux vallées – tels que le point de vue du Tombeau du Géant à Botassart du côté de la Semois ou encore celui du Hérou pour l'Ourthe – ont connu une mise en tourisme dès le milieu du 19^e siècle et sont toujours très fréquentés aujourd'hui.

Traits communs

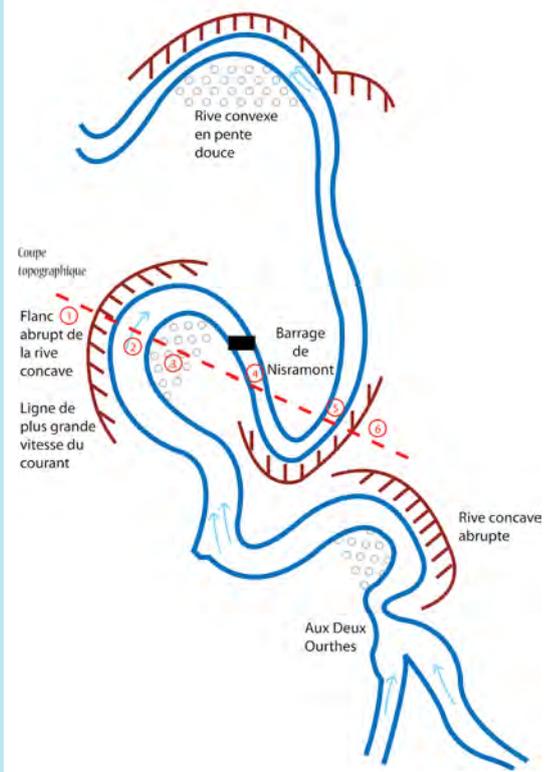


Depuis les bords du plateau, une ondulation de masses boisées sombres et compactes annonce la présence des vallées. Les multiples vallons engendrés par les affluents créent une succession de lignes de crête dévoilant des paysages fortement mouvementés.

Ci-contre, vue sur la vallée de la Semois avec le village de Dohan (Bouillon) en contrebas. Ci-dessous, vue sur la vallée de l'Ourthe depuis la route N834 aux environs de Hubermont (La Roche-en-Ardenne).

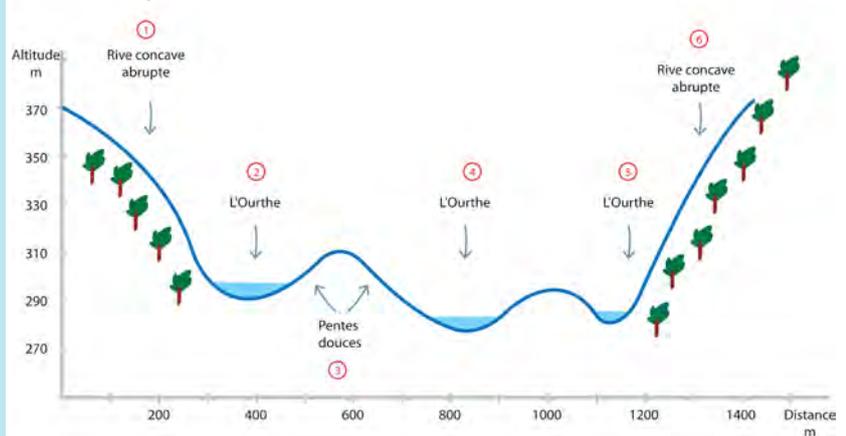


Les méandres de l'Ourthe



La Semois et l'Ourthe offrent un profil très particulier avec de nombreux méandres serrés et des flancs escarpés. Le tracé des rivières s'est développé au départ dans les terrains meubles qui recouvraient, à l'ère secondaire, la bordure de la pénéplaine post-hercynienne ardennaise. Par la suite, lors du resoulèvement de celle-ci à l'ère tertiaire, les cours d'eau se sont enfoncés sur place. L'érosion a dégagé la couverture de roches meubles et les rivières se sont incrustées dans les schistes et les quartzites. Les cours de l'Ourthe et de la Semois sont particulièrement tortueux. Ce profil est le fait du cheminement de l'eau qui, lorsqu'elle rencontre des roches trop dures, les contourne et forme des boucles. La coupe topographique montre les formes du relief d'une rive à l'autre. Sur la rive concave, lorsque le courant prend le plus de vitesse, les pentes sont plus abruptes que sur la rive convexe.

Coupe topographique schématique



Méandres encaissés



La Semois



L'Ourthe

Les versants des vallées sont densément boisés. C'est souvent la seule occupation possible sur ces pentes escarpées. Les essences feuillues qui bordent les flancs sont diversifiées. A droite, la vallée de l'Ourthe présente des parcelles géométriques de résineux (1) qui s'intercalent dans le couvert forestier feuillu. En contrebas d'un versant abrupt de la rive concave, une prairie fauchée (2) couvre la plaine alluviale.



La Semois



L'Ourthe orientale

Aux pieds de la Semois et de l'Ourthe, la vue est dominée par des espaces couloirs. La présence de franges herbeuses crée une transition entre le plan horizontal du niveau de l'eau et le plan vertical de la lisière forestière. Ces transitions confèrent une qualité visuelle et écologique aux berges.



Les deux vallées se partagent la majeure partie des infrastructures touristiques de l'Ardenne centrale, en particulier les zones de camping-caravaning. A gauche, un camping a pu être installé dans un élargissement de la plaine alluviale de la vallée de l'Ourthe (La Roche-en-Ardenne). A droite, des caravanes implantées le long de la Semois sont aménagées comme des petites maisonnettes avec leur portail d'entrée et leur jardin.



De grands complexes touristiques complètent l'offre en établissements d'accueil. A gauche, le site de vacances Ol Fosse d'Outh à Houffalize est situé au bord de l'Ourthe orientale. Entouré de boisements, il est relativement peu perceptible malgré la taille conséquente de ses bâtiments. A droite, le site de Récréalle (Alle-sur-Semois) est plus exposé. Il a un impact paysager plus conséquent.



De nombreux commerces et établissements horeca, au cœur des localités, rappellent les fonctions attendues de ces vallées de la part des touristes : une nourriture de terroir, des produits issus de la forêt, des attractions ludiques et sportives... (à gauche, Vresse-sur-Semois ; à droite, La Roche-en-Ardenne, dans la vallée de l'Ourthe).



Autres manifestations de l'intense fréquentation touristique des deux vallées, de nombreux belvédères sont implantés de longue date au sommet des versants boisés. Ils permettent d'embrasser des vues spectaculaires sur les vallées et leurs méandres.

Ci-contre, le belvédère de Nadrin offre une vue sur les six boucles de l'Ourthe et est visible depuis le site du Cheslé à Bérismenil.



Méandres encaissés de l'Ourthe supérieure



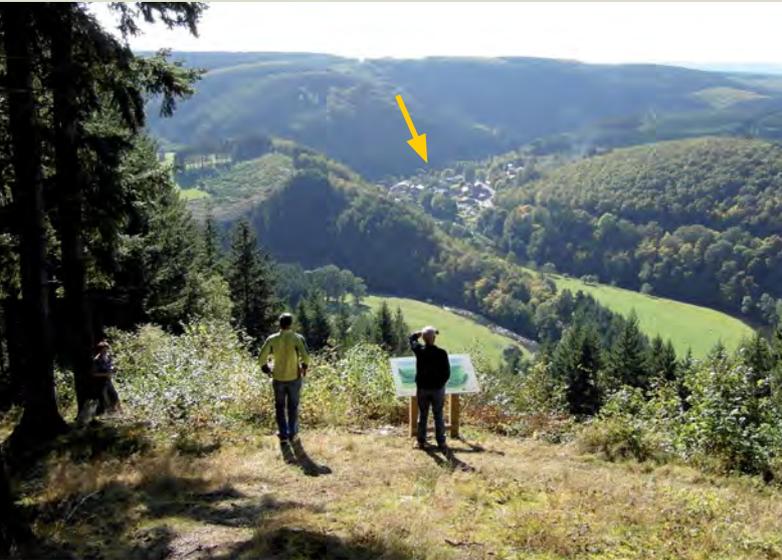
L'aire des Méandres encaissés de l'Ourthe supérieure présente un relief très accidenté évoquant une chaîne de « petites montagnes ». Les dénivelés varient de 110 à 145 mètres. Le nombre de méandres visibles depuis le belvédère des Six Ourthe de Nadrin tend à décroître sous l'effet du développement de la végétation, faisant perdre deux étoiles Michelin à ce site entre 1978 et 2011.



Élément spécifique de l'aire, la vallée forme un Y (1), lorsque les Ourthes orientale et occidentale se rejoignent pour donner naissance à l'Ourthe. Au lieu de confluence, le lac de Nisramont (2) expose au regard sa surface plane créée par son barrage. Ce lieu très calme peut être apprécié en suivant une promenade balisée.

Le barrage de Nisramont, situé en amont de l'Ourthe, fournit l'eau potable aux communes du plateau de Bastogne et des bassins de l'Ourthe et de l'Aisne. Depuis la route N843, en tête de vallée, il s'impose dans le paysage (3). Avant sa construction, des naturalistes et paysagistes dénonçaient un risque de forte dépréciation de la qualité paysagère et écologique du site d'accueil (initialement prévu sur l'Ourthe occidentale). Aujourd'hui, il fait pourtant partie des sites incontournables de la région. Un nouveau paysage a en effet résulté de la construction de cet ouvrage d'art.

La topographie accidentée et les pentes raides créent des opportunités uniques pour appréhender les paysages. Ces lieux sont très appréciés des touristes friands d'histoire, de sensations fortes ou de vastes espaces de nature.



Le site des Crestelles, à proximité de Bérismenil, offre un point de vue exceptionnel sur la plaine alluviale étroite de l'Ourthe et une boucle particulièrement bien dessinée. En contrebas, le hameau de Maboge (flèche) s'insère dans un méandre de la rivière et se présente sous la forme d'un noyau assez serré, malgré le développement récent de résidences secondaires et d'une zone de loisirs.



Le site peut être survolé en parapente.



Au sud-ouest de Bérismenil, le site celtique du Cheslé (à gauche), classé, occupe un promontoire cerné par une boucle profonde de l'Ourthe. Son socle rocheux accueille sur la majorité de sa surface une chênaie majestueuse et quelques parcelles de résineux attestant d'un type d'exploitation forestier plus récent. Le point de vue depuis ce site (à droite) permet d'appréhender le relief accidenté de l'Ourthe et ses multiples méandres serrés.

Le plus célèbre panorama de l'Ourthe est le site classé du Hérou à Nadrin. Particulièrement apprécié par les touristes, ce point de vue offre une percée directe sur la rivière et sur le relief tourmenté engendré par son cours capricieux. Les lignes de crête latérales et la profondeur de vue permettent de profiter d'un spectacle visuel peu courant en Belgique. Classé depuis 1935, le Hérou est devenu site exceptionnel de Wallonie en 1993.

A gauche, vue sur l'Ourthe encastrée dans la vallée sinueuse. A droite, pointement rocheux caractéristique de la vallée.



La vallée est globalement peu bâtie. Elle abrite cependant dans son fond deux villes touristiques importantes : La Roche-en-Ardenne et Houffalize. Détruites en grande partie lors des bombardements de la Seconde Guerre mondiale, ces deux localités présentent un bâti assez récent, datant des reconstructions de l'immédiat après-guerre. Dans un souci de respect du style de la région, le schiste et la brique dominent largement les constructions.



Source : carte postale, « La Roche en Ardenne – Panorama », Ed. Nels.
© Thill-Nels / Droits SOFAM – Belgique.



La Roche-en-Ardenne, lovée dans une boucle de l'Ourthe (1), entourée de petites vallées encaissées et de reliefs rocheux, est très fréquentée par les touristes dès la seconde moitié du 19^e siècle. Son château médiéval situé sur un éperon rocheux en rive droite de la rivière constitue un monument d'attrait remarquable (2). En contrebas des ruines du château, un îlot bâti reconstruit après la guerre le long du quai de l'Ourthe témoigne des prescriptions urbanistiques de l'époque. Au cœur de la ville, quelques rues piétonnes, en escalier, épousent le relief abrupt des versants rocheux (3).



Houffalize s'est développé en bordure de l'Ourthe orientale et en partie sur le flanc de sa vallée (4). Cette implantation se perçoit en entrée de ville par un front bâti mitoyen qui descend vers la vallée. La vue est prise depuis l'éperon rocheux sur lequel le château-fort était implanté et dont il ne reste que des vestiges peu visibles.

Presque totalement détruite en 1944, comme l'illustre une carte postale de l'époque (ci-dessous), la ville présente un tissu bâti récent dans lequel ne subsistent que de rares bâtiments d'avant-guerre, telle l'église Sainte-Catherine (5).

Source : carte postale, « Houffalize – La Poste et Quartier de la Gare », Ed. Nels.
© Thill-Nels / Droits SOFAM – Belgique.





Méandres encaissés de la Semois



Le relief conditionne fortement le mode d'implantation des villages qui s'organisent soit dans une boucle de méandre, soit linéairement dans l'axe de la vallée. Le village de Vresse-sur-Semois présente un profil harmonieux du fait de ses gabarits et ses toits d'ardoises aux couleurs grisées. A l'avant-plan, une large plaine alluviale (1). En deuxième plan (2), le village au bâti ardennais avec en contrebas la Semois qui se devine grâce au pont à gauche de la photo (flèche). Au troisième plan, le versant en pente douce d'un vallon boisé (3).



Les pentes raides bordant la vallée et les larges boucles de la rivière ouvrent des vues exceptionnelles.

Ci-contre en haut, le point de vue du Jambon (Vresse-sur-Semois), depuis le sommet des Blanches Roches, dévoile la forêt de feuillus inscrite en réserve naturelle. Quelques parcelles de résineux occupent le fond de la vallée.



Ci-contre en bas, le point de vue du Tombeau du Géant à Botassart (Bouillon) est inscrit au Patrimoine exceptionnel de Wallonie. Le site a fait l'objet d'un programme européen de remise en valeur écologique et paysagère, menant à la suppression de parcelles enrésinées et à la restauration de prairies de fauche.



Source : carte postale, « Dohan s/Semois – Panorama pris de la roche La Chevauchée », Ed. Nels. © Thill-Nels / Droits SOFAM – Belgique.

La fermeture des paysages par des formations boisées est d'actualité dans la vallée de la Semois.

Ci-dessus, les plaines alluviales et prairies ont été progressivement colonisées par une végétation arborée spontanée comparativement au début du 20^e siècle (point de vue de la Chevauchée, Dohan, Bouillon).

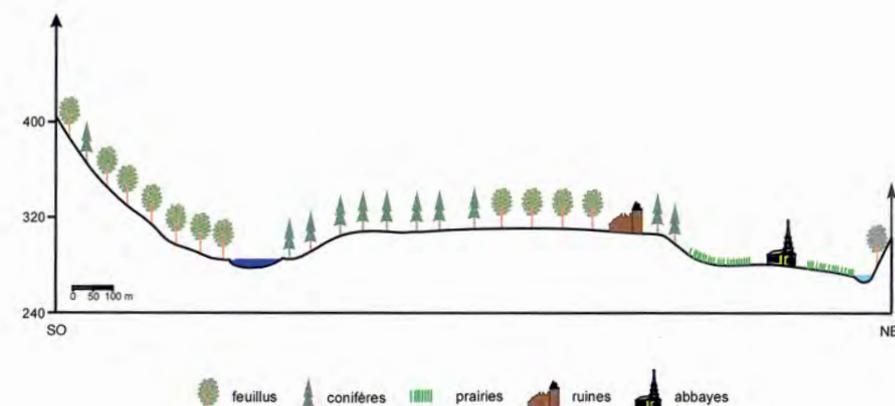
Ci-dessous, deux clichés pris à neuf ans d'intervalle montrent l'impact visuel de la suppression des pessières le long des berges dans le cadre des mesures prescrites par le Code forestier (point de vue du Mont de Zatrou, entre Cugnon et Dohan).



© Observatoire des paysages Semois – Semois



Profil du prieuré et du méandre fossile de Conques



Source : MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE (2001). Aide à la gestion des paysages de la Semois ardennaise.

Cinq méandres abandonnés par la rivière structurent le relief de l'aire, à hauteur de Laforêt, Chairière, Alle, Dohan et Conques. Ils forment des buttes séparées des versants. L'un d'entre eux peut être observé depuis l'abbaye de Conques (à droite) sur la rive gauche de la Semois, dans la plaine alluviale en pente douce toujours occupée aujourd'hui par les étangs et les prairies humides ou marécageuses, qui existaient déjà au 18^e siècle.



Les ponts et passerelles sont des points visuels importants dans les paysages de vallée. De Bohan à Herbeumont, un peu plus de dix ponts permettent la traversée de la Semois.

A Herbeumont, le pont ferroviaire à sept arches, en brique, s'élève à trente-huit mètres au-dessus de la rivière (1). A Bohan (Vresse-sur-Semois), les vestiges de l'ancien pont routier, bombardé en 1940, surplombent toujours partiellement la Semois (2). Ci-contre, dans la même localité, un nouveau pont en béton à une seule arche a été construit après la guerre.



A proximité du noyau villageois d'Herbeumont, les ruines du château-fort (flèche) sont implantées sur un éperon rocheux qui domine la vallée. Restaurées à plusieurs reprises et classées, elles constituent un témoin historique au rôle touristique important.

Méandres encaissés



Membre



Morteihan



Herbeumont

Les villages de l'aire présentent un bâti typiquement ardennais. Des maisons en schiste apportent leurs tonalités au noyau villageois de Membre (Vresse-sur-Semois). De nombreuses fermes-blocs trapues subsistent, dont la plus ancienne d'entre elles, classée, est préservée dans le village de Morteihan (Bertrix).

Entre Herbeumont et Dohan, l'influence lorraine se fait sentir : de nombreux bâtiments sont recouverts d'enduit ou de crépi et l'implantation jointive de l'habitat prend les caractéristiques du village-rue (Herbeumont).



1

Implantée au centre de l'aire, l'entité urbaine de Bouillon présente une physionomie qui contraste avec celle des autres villages. Le bâti, d'une grande homogénéité classique et néoclassique, tranche par la blancheur que lui confèrent les façades enduites. Une ambiance touristique anime les berges et les ruelles de la ville par la présence d'embarcadères pour pédalos et kayaks ou encore d'hôtels et devantures de commerces (1). Le site du château-fort (2 et 3) d'origine médiévale, témoigne de l'ancienne fonction défensive de la cité et joue un rôle majeur dans son attrait.



2



3



L'importance du tourisme pour la ville de Bouillon a joué un rôle essentiel dans la préservation du cadre urbain, qui a peu évolué depuis les années 1950, comme en atteste la carte postale ci-contre (vue depuis le site du château). La volonté d'améliorer la qualité du cadre urbain a pourtant conduit à réaménager le site des anciennes usines Delvica (1) en espace public, mettant notamment en valeur les bâtiments classés du couvent des Sépulchrines (2).

Source : carte postale, « Bouillon – Vue prise depuis l'esplanade du château », Ed. Nels. © Thill-Nels / Droits SOFAM – Belgique.



La culture du tabac a été implantée dans la vallée en aval de Dohan au milieu du 19^e siècle, profitant du climat doux, de l'air humide et de la terre acide, légère et exempte de calcaire du fond de la vallée. En déclin depuis 1945 et devenue aujourd'hui marginale, cette culture est principalement rappelée par les nombreux séchoirs à tabac localisés au sein des villages et dans la plaine alluviale. Ces bâtiments aux poutres en bois et claires-voies et au toit couleur rouille servent aujourd'hui d'entrepôts.

A gauche, un champ de tabac à Frahan (Bouillon) au milieu du 20^e siècle ; ci-dessous, des séchoirs à tabac dans le village de Laforêt et dans une prairie le long de la Semois près de Membre (Vresse-sur-Semois).

Source : carte postale, « Rochehaut-Frahan-s/Semois – Les plantations », Ed. Albert.



Constats et enjeux

- ▶ Les vallées encaissées offrent des vues de grande qualité, tant depuis leur plaine alluviale que du haut de leurs versants. Une gestion spécifique est toutefois nécessaire pour empêcher la fermeture des points de vue par les boisements.
- ▶ Une certaine pression autour des villes et villages se fait sentir, via notamment la mise en œuvre de Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) et l'implantation de maisons sur des crêtes. Ces développements menacent la cohérence des paysages des localités et la préservation des ouvertures paysagères sur les vallées.
- ▶ Les paysages de vallée sont attractifs du point de vue touristique. La préservation de la qualité paysagère des lieux impose de limiter l'impact visuel des campings en fond de vallée, mais aussi des enseignes commerciales qui se multiplient de façon parfois chaotique au centre des localités.
- ▶ Dans les aires des Méandres encaissés de la Semois, quelques vestiges de la culture du tabac subsistent. Témoins d'une activité autrefois importante, leur préservation participe à l'identité des localités.

Objectifs paysagers

1. Entretenir et valoriser les points de vue sur les méandres et maintenir ouverts certains fonds de vallées plus exposés au regard. Assurer des ouvertures visuelles sur les vallées.	GESTION
2. Traiter paysagèrement certains massifs forestiers là où c'est justifié (versants de vallées).	GESTION
3. Assurer le respect des caractéristiques architecturales du bâti villageois traditionnel (volumétrie, texture et teinte), y compris dans le type d'implantation.	GESTION-AMÉNAGEMENT
4. Accompagner et maîtriser le développement du tourisme dans le respect des caractéristiques paysagères des vallées.	GESTION-AMÉNAGEMENT
5. Protéger et restaurer les séchoirs à tabac les plus représentatifs de cette activité agricole.	PROTECTION

Pistes d'action

- ▶ Assurer la diffusion des études réalisées en matière paysagère par le Parc naturel des Deux Ourthes et le contrat de rivière Semois – Semoy.
- ▶ Définir une stratégie de gestion paysagère des plaines alluviales permettant leur ouverture, notamment via les mesures agro-environnementales (fauchage par les agriculteurs, encouragement des herbages, suppression des monocultures de résineux). Proposer un soutien technique pour la mise en œuvre d'une gestion paysagère de la forêt publique et privée dans les zones exposées visuellement.
- ▶ Encourager, pour les nouvelles et anciennes implantations touristiques, une intégration judicieuse dans le paysage via un accompagnement végétal et le choix des matériaux de construction et des gabarits les plus identitaires. Conserver un lien entre les zones d'habitat et les zones de loisirs.
- ▶ Inciter les acteurs à élaborer et éditer des guides de bonnes pratiques d'insertion paysagère d'activités touristiques.
- ▶ Sensibiliser les développeurs et exploitants d'activités touristiques à la prise en compte de ces prescriptions pour le développement d'un tourisme de qualité.



Creusements de la Haute Sûre



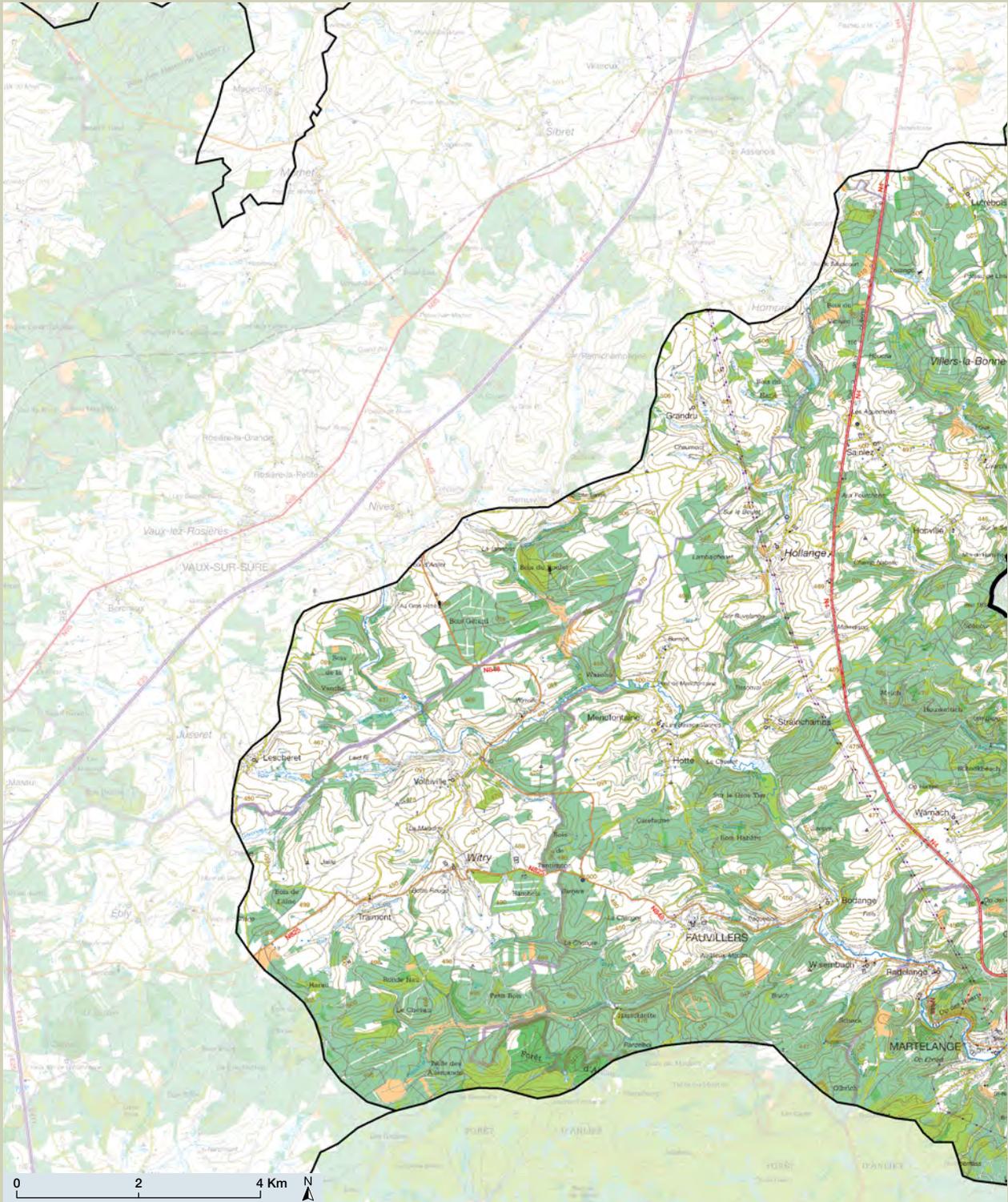
Superficie totale de l'aire (ha)^A	17 388
Superficie agricole (ha)	8 448
Terres arables / Prairies (%)	20 / 80
Superficie forestière (ha)	7 151
Peuplements feuillus / résineux / mixtes (%) ^B	14 / 85 / 1
Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha)	294
Autres occupations du sol (ha)	1 495
Nombre d'habitants^C	5 044

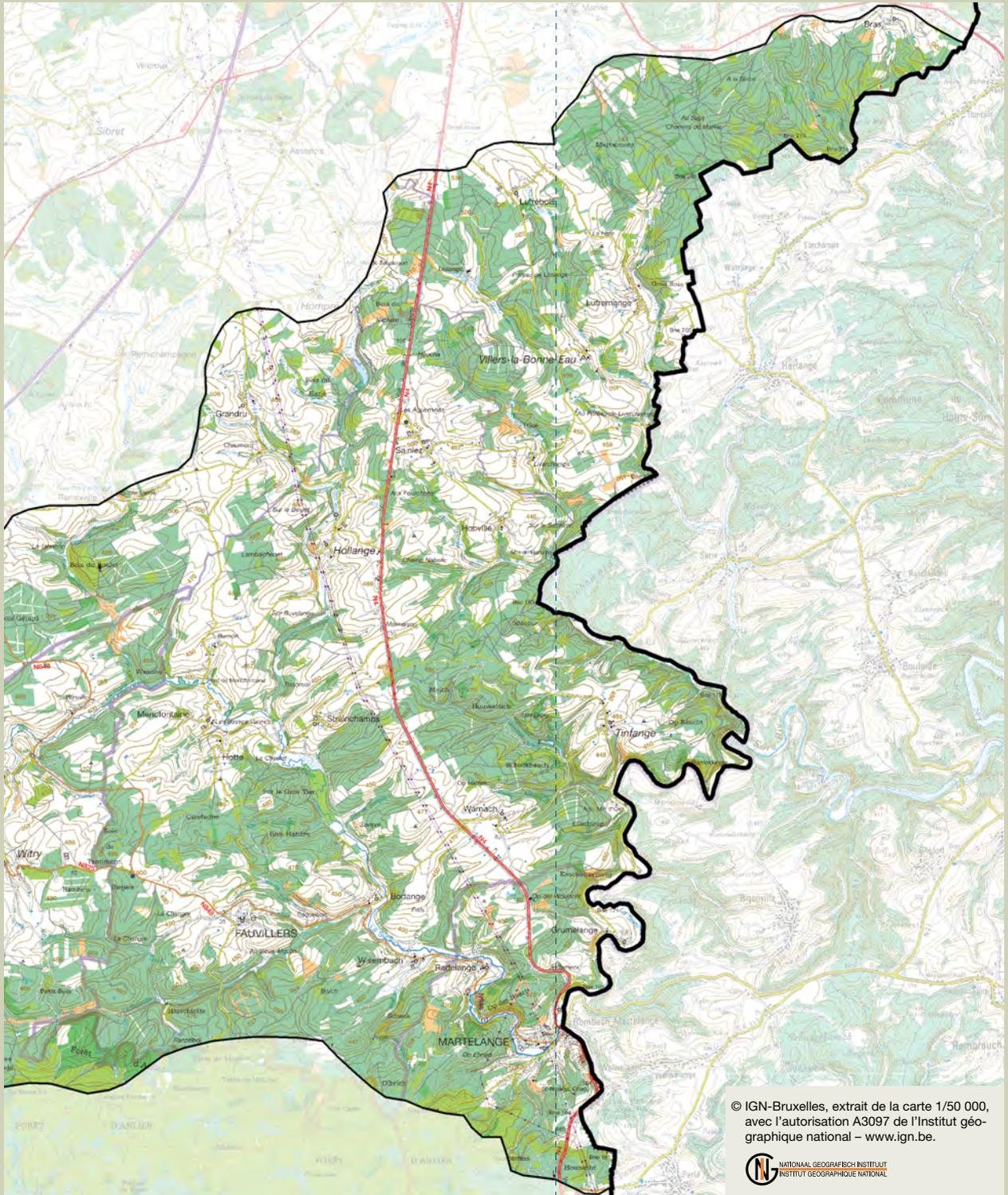
^A D'après la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B D'après l'Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie (2008).

^C D'après les données de l'INS (2009).

Entaillée profondément par la Sûre et ses affluents, l'aire des Creusements de la Haute Sûre présente un relief de plateau très mouvementé. Des surfaces herbagères, ponctuées de bosquets d'épicéas, couvrent les interfluves. Des boisements occupent les versants des vallées et prennent de l'ampleur sur les terrains accidentés de l'est et du sud de l'aire. Les paysages villageois sont caractérisés par leur bâti revêtu d'un enduit ou d'un crépi.





© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national – www.ign.be.





L'aire des Creusements de la Haute Sûre s'inscrit dans le sud-est de l'Ardenne centrale. Parcourue par la Sûre et ses affluents, elle fait partie du **BASSIN RHÉNAN**.

Les cours d'eau ont creusé dans le plateau des **VAL-LONNEMENTS ÉTROITS ET PROFONDS**, dont les dénivelés et le caractère encaissé s'accroissent dans l'est de l'aire. La succession des vallées et des crêtes d'interfluve donne au paysage un aspect très mouvementé.

La superficie agricole, importante, est principalement composée d'**HERBAGES**. Elle occupe les sommets des interfluves, aux pentes peu prononcées et aux sols les plus profonds. Depuis les points hauts, ces espaces ouverts réservent des vues longues sur les paysages environnants. Des prés humides s'étirent également dans le fond des vallées.

Quelques parcelles de cultures de sapins de Noël, aux petits arbres touffus et vert foncé, se démarquent au sein des espaces agricoles.

La couverture arborée des versants en forte pente d'une part, les bois et bosquets implantés sur le plateau d'autre part apportent une **COMPOSANTE BOISÉE** caractéristique. Principalement constitués de pessières, les boisements s'agencent de façon géométrique et offrent des variations de teintes et de hauteurs correspondant au parcellaire des peuplements. Quelques formations feuillues apparaissent sur les versants escarpés et peu accessibles.

Ponctuels dans la partie occidentale de l'aire, les boisements prennent davantage d'ampleur dans l'est et en bordure méridionale, où les creusements sont plus prononcés et le relief plus accidenté.

Les **VILLAGES** occupent le bas des versants des vallées et, sur le plateau, les têtes de vallée, à l'abri des vents dominants. Les murs de schiste du bâti traditionnel – où prédominent les fermes « à logis dominant » – sont généralement couverts d'un enduit blanchi au badigeon ou d'un crépi blanc, gris ou teinté de couleurs plus ou moins vives.

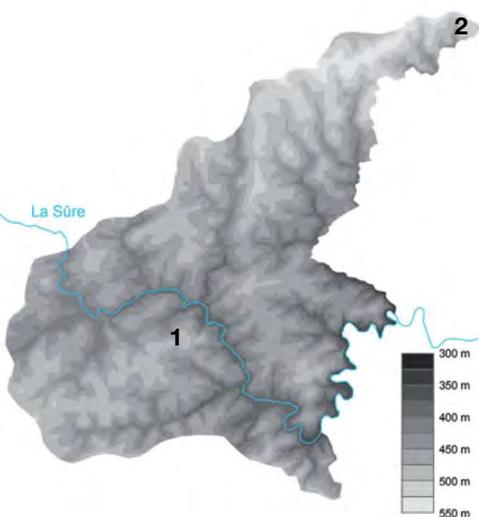
Les développements récents de l'habitat vers les sommets des interfluves exposent sur les hauteurs des cordons de nouvelles maisons.

Le bourg de Martelange, étalé dans la vallée de la Sûre, contraste avec les autres localités de l'aire par son urbanisation importante. La cheminée et les bâtiments abandonnés d'une ancienne ardoisière lui apportent par ailleurs une physionomie industrielle.

La **ROUTE N4** traverse l'aire du nord au sud-est, en suivant une ligne de crête jusqu'à Martelange. Les infrastructures qui la longent sont peu nombreuses et la voie est en partie dissimulée derrière des cordons arborés, facteurs qui rendent sa présence peu perceptible. A Martelange, la route plonge dans la vallée de la Sûre et est bordée par un alignement de stations-service sur le côté grand-ducal de la localité.

A proximité de la route N4 et parallèles à celle-ci, deux **LIGNES À HAUTE TENSION** traversent l'aire côte à côte. La silhouette de leurs hauts pylônes métalliques s'impose de loin dans les paysages.

L'aire est entièrement inscrite dans le **PARC NATUREL Haute-Sûre Forêt d'Anlier**, créé en 2001. Ce statut intègre l'adoption d'une charte paysagère, impliquant pour les communes concernées la pratique d'un aménagement du territoire respectueux du patrimoine paysager.



Source : sur base du modèle numérique de terrain, SPW-DGO3.

L'aire des Creusements de la Haute Sûre couvre un plateau profondément vallonné, dont l'aspect mouvementé s'accroît vers l'est et le sud.

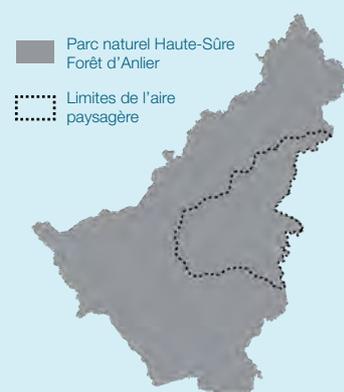
Dans la partie occidentale de l'aire (1), les terres agricoles occupent les interfluviaux qui séparent les entaillures des vallées de la Sûre (A) et celles de plusieurs affluents et sous-affluents, dont le ruisseau de la Froide Fontaine (B). De nombreux bois et bosquets d'épicéas ponctuent le plateau et occupent les versants pentus (Volaiville, Léglise).

Le relief est plus accidenté dans l'est et en bordure méridionale de l'aire, où les vallées acquièrent un caractère encaissé (2). Les forêts s'étendent en continu sur les pentes abruptes, mêlant feuillus et résineux, accentuant le caractère boisé du paysage (Bras, Bastogne, à proximité de la frontière grand-ducale).

L'aire s'inscrit dans le **Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier**. Créé en 2001, celui-ci associe les communes couvrant le bassin hydrographique de la Sûre et le grand massif de la forêt d'Anlier.

A ce statut est liée l'adoption d'une **charte paysagère**, outil d'aide à la gestion du territoire destiné à en préserver ou améliorer le caractère attractif du point de vue économique, démographique et touristique.

Plusieurs enjeux énoncés dans la charte concernent spécifiquement le territoire couvert par l'aire des Creusements de la Haute Sûre : mise en place d'une concertation avec le Grand-Duché de Luxembourg pour une gestion cohérente du paysage, évolution des zones boisées, gestion des lignes de crête et de l'impact des infrastructures qui pourraient s'y implanter. A chacun de ces enjeux répond une série de recommandations paysagères.





La vallée de la Sûre, évasée dans sa partie amont (ci-dessus à gauche à Winville, Léglise), est de plus en plus profonde et encaissée à l'approche de la frontière belgo-luxembourgeoise (ci-dessus à droite, la frontière matérialisée par le cours d'eau à Grumelange, Martelange).

Le long de la frontière, les versants escarpés présentent de nombreux affleurements rocheux (ci-contre à Tintange, Fauvillers).

Malgré le cadre pittoresque offert par les vallées, le territoire est peu affecté par le tourisme de masse.

Seuls deux terrains de camping sont implantés dans la partie encaissée de la vallée de la Sûre, à Wisembach (Fauvillers) et Radelange (Martelange). Installés dans la plaine alluviale de la rivière, ils sont dissimulés derrière des écrans boisés, ce qui les rend relativement discrets (ci-contre à Radelange).

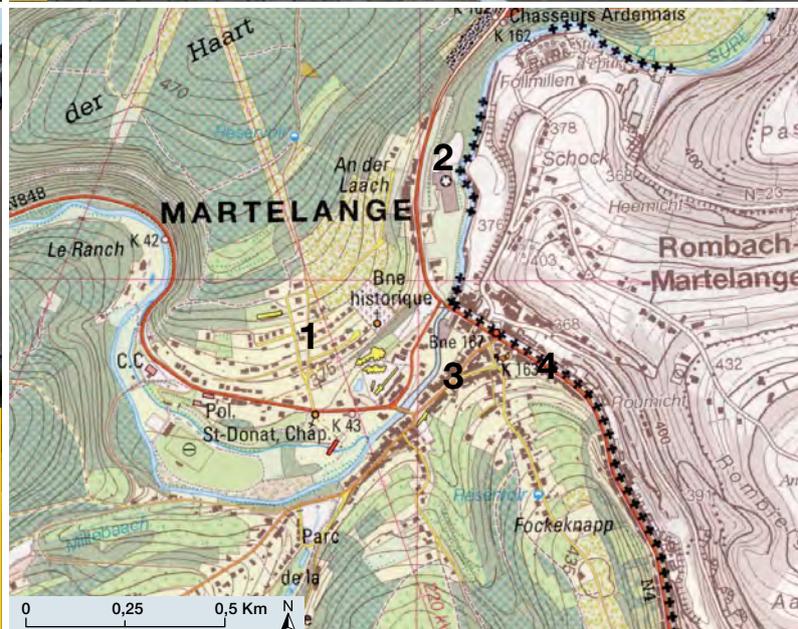




La maçonnerie de schiste du bâti traditionnel est généralement protégée par un enduit ou un crépi, traduisant une influence germanique. Parées de ce revêtement, les anciennes fermes « à logis dominant » (voir p. 46), nombreuses dans la région, présentent des façades plus ou moins lisses (en haut à gauche, une ferme du 18^e siècle à Tintange, Fauvillers). Leurs volumes blancs, gris ou de teinte pastel caractérisent les paysages villageois (en haut à droite à Volainville, Léglise). Isolé dans son parc, le château de Losange (Bastogne, en bas à gauche), édifice du 18^e siècle, présente le même type de revêtement. Les façades sont parfois colorées de teintes plus vives (en bas à droite à Grandru, Vaux-sur-Sûre).



Les développements villageois récents prennent la forme de quartiers de maisons quatre façades aux limites des localités. Les constructions se caractérisent souvent par leur gros volume, leur façade couverte d'un revêtement lisse ou d'un parement de schiste et leur toiture en ardoises artificielles, reproduisant certains éléments du bâti traditionnel. L'urbanisation vers le sommet des versants et sur les crêtes du plateau, sites privilégiés pour les vues qu'ils offrent, expose les silhouettes des nouvelles maisons dans le paysage (Sainlez, Fauvillers).



La localité de Martelange, dont le noyau ancien suit le bas de la vallée de la Sûre, se caractérise par son importante urbanisation. Des quartiers de pavillons résidentiels, érigés au cours de la seconde moitié du 20^e siècle et au début des années 2000, ont colonisé le haut des versants de la vallée (1).

La cheminée et les infrastructures désaffectées de l'ancienne ardoisière Donner, implantées au bord de la Sûre, sont très visibles depuis la route N4 (2). Elles donnent à Martelange une physionomie industrielle. L'influence passée de l'activité extractive est d'ailleurs rappelée au centre de la localité par une petite statue représentant un ardoisier (3).

A Rombach-Martelange, la N4 matérialise la frontière entre le Grand-Duché et la Belgique. Le long de cette route, mais exclusivement du côté luxembourgeois, les stations-service se succèdent (4).

Source : © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/20 000, avec l'autorisation A3097 de l'Institut géographique national - www.ign.be.





Deux lignes à haute tension, de 220 et 380 kV, traversent côte à côte l'aire du nord au sud-est. A gauche, le double alignement des hauts pylônes métalliques marque les paysages de la vallée de la Sûre à Radelange (Martelange). A droite, les pylônes et faisceaux de câbles aériens suivent la vallée de la Strange à Hollange (Fauvillers).



Des bornes en fonte symbolisent la frontière belgo-luxembourgeoise. Elles ont été posées au début des années 1840, à l'époque de la fixation de son tracé (ci-contre, la borne 180 à Tintange, Fauvillers).



Au-delà la frontière, le caractère mouvementé du plateau ardennais, appelé Oesling au Grand-Duché de Luxembourg, s'accroît du fait de l'approfondissement de la Sûre et de ses affluents. Malgré ce relief, les paysages ont un caractère plus ouvert : de vastes terres agricoles principalement constituées de cultures s'y étendent, tandis que les boisements se raréfient, limités aux pentes raides des versants (à gauche, Surré, Boulaide ; à droite, la vallée de la Sûre à Bungeref-Bigonville, Rambrouch). L'application par l'Etat luxembourgeois d'une politique protectionniste face à l'arrivée des blés américains à la fin du 19^e siècle et l'enrichissement systématique des terres pauvres ont contribué à maintenir les cultures céréalières dans l'Oesling, alors qu'à cette époque, les agriculteurs de l'Ardenne belge se sont tournés vers l'élevage bovin en prairie.

Constats et enjeux

- De vastes paysages agricoles ouverts ponctués de bois s'offrent à la vue depuis les sommets d'interfluve. Le développement de l'habitat vers ces hauteurs, de nature à perturber cette caractéristique paysagère forte, demande des mesures d'encadrement spécifiques de l'urbanisation.
- Les plateaux agricoles constituent des sites d'implantation potentiels de parcs éoliens. Une réflexion sur les possibilités d'implantation de ces infrastructures doit être menée pour éviter que leur multiplication conduise à la perte d'identité et de qualité de portions significatives du paysage rural.

Objectifs paysagers

1. Accompagner le développement du bâti en cohérence avec la sitologie traditionnelle des villages.	GESTION
2. Assurer un choix de localisation et de mise en œuvre des parcs éoliens respectant les qualités paysagères de l'aire.	GESTION-AMÉNAGEMENT

Pistes d'action

- Accompagner de prescriptions urbanistiques à portée paysagère les développements contemporains du bâti villageois. Veiller en particulier à la cohérence des extensions vers les sommets d'interfluve, très exposés visuellement.
- Assurer la diffusion auprès des responsables locaux et du public des études paysagères réalisées par le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.
- Garantir une localisation globale stratégique des futurs parcs éoliens prenant en compte les enjeux paysagers, via par exemple la réalisation d'un plan d'implantation à l'échelle de l'aire.

Les enjeux globaux
des ensembles
paysagers



Enjeux globaux

De même que les quinze aires paysagères qui constituent l'Ardenne centrale et la Thiérache présentent chacune des caractéristiques et des enjeux spécifiques, les deux ensembles paysagers connaissent, à une échelle plus générale, divers enjeux globaux qui conditionnent leur qualité paysagère future.

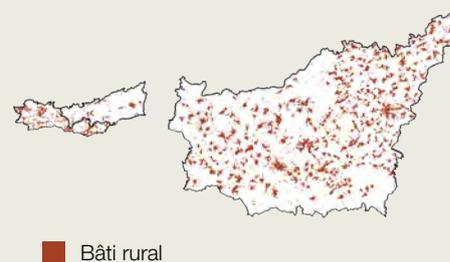
Trois enjeux de ce type ont été définis. Ils concernent le tissu bâti villageois, les campagnes agricoles et la forêt.

Ces enjeux globaux sont, par nature, communs à plusieurs aires paysagères, voire à l'ensemble de celles-ci. Ils sont identifiés sur base de deux critères principaux, à savoir leur importance en termes de vulnérabilité et de potentiel pour une majorité des paysages des ensembles paysagers.

La motivation du choix de ces enjeux et leur portée territoriale sont présentées dans les textes qui suivent. A l'instar de ce qui est proposé pour chacune des aires paysagères, des objectifs paysagers et des pistes d'action sont ensuite formulés pour chacun d'entre eux. Il s'agit, à ce stade, de pistes de réflexion qui devraient faire l'objet de débats plus approfondis entre responsables locaux et régionaux.

Un enjeu transversal a trait au tourisme. Il concerne chacune des aires mais à des degrés divers et se retrouve en filigrane au sein des trois enjeux globaux. Il se traduit par le maintien du point d'équilibre entre le développement touristique et le respect des éléments paysagers emblématiques de l'Ardenne centrale (tissu bâti villageois, campagnes agricoles et forêts).

Un bâti rural en lien avec le sous-sol, le relief et le climat



Territoires peu peuplés, l'Ardenne centrale et la Thiérache concentrent l'essentiel de leur habitat au sein de villages et de hameaux. L'agrandissement des localités et la transformation des anciennes fermes sont des phénomènes qu'il s'agit de prendre en compte pour préserver la qualité paysagère des lieux.

En **ARDENNE CENTRALE**, les développements contemporains de l'habitat et de certaines infrastructures touristiques, composés de nouvelles constructions hétéroclites, contrastent parfois fortement avec le bâti ancien. Souvent implanté sur le haut des versants et les sommets des interfluves, qui réservent des vues étendues, ce bâti récent est particulièrement exposé dans le paysage et modifie parfois de manière significative la silhouette des villages.



La rénovation des bâtiments anciens peut également engendrer des modifications de nature à perturber la cohérence du paysage villageois. C'est particulièrement le cas dans l'est de l'Ardenne centrale, où l'usage d'un revêtement uniforme, qui masque les assises de pierre des murs et lisse les façades, tend à se répandre depuis les franges méridionale et orientale de l'ensemble paysager. La division de fermes en plusieurs logements peut aussi entraîner une restauration hétérogène. La transformation de bâtiments agricoles en secondes résidences ou en gîtes ruraux s'accompagne en général d'une préservation des éléments architecturaux traditionnels. Un risque de mise en valeur excessive de ces derniers existe toutefois, menant à une théâtralisation peu en lien avec les caractéristiques originelles du bâti.



En **THIÉRACHE**, certaines formes architecturales traditionnelles, particulièrement l'habitat « en bauché » de la région de Cul-des-Sarts, sont toujours présentes mais tendent à se raréfier. Contrairement à l'Ardenne centrale, la dispersion du bâti neuf en brique le long du réseau viaire s'accorde généralement avec celle des anciennes fermettes, souvent en brique également.



Objectifs paysagers

1. Accompagner le développement du bâti afin qu'il soit en cohérence avec la sitologie traditionnelle des villages.	GESTION
2. Assurer le respect des caractéristiques architecturales du bâti villageois traditionnel (volumétrie, teinte et texture).	PROTECTION-GESTION
3. Promouvoir la recherche d'architectures contemporaines intégrant les caractéristiques paysagères du lieu.	GESTION
4. Veiller à une bonne implantation et intégration paysagère des futurs développements touristiques.	GESTION

Pistes d'action

Actions règlementaires

Encadrer les transformations du bâti par des prescriptions urbanistiques et architecturales imposant le respect des caractéristiques agro-géographiques locales.

Accompagner de prescriptions urbanistiques à portée paysagère les développements contemporains du bâti villageois. Veiller en particulier à limiter les extensions de l'urbanisation vers les hauts de versant et les sommets des interfluves, très exposés visuellement.

Volet opérationnel

Procéder à un inventaire des vues vers les villages et au sein de ceux-ci et veiller à leur préservation, en s'inspirant des travaux réalisés par les Parcs naturels et les GAL.

Travailler à l'amélioration des entrées de village afin de marquer leurs limites morphologiques, en s'inspirant des travaux réalisés par les Parcs naturels et les GAL.

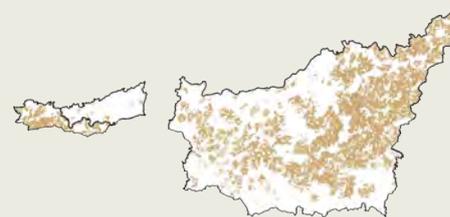
Sensibilisation

Sensibiliser les populations, les acteurs communaux et les nouveaux arrivants aux spécificités paysagères des villages, à leur valeur patrimoniale et à l'utilisation parcimonieuse du sol.

Assurer la diffusion et l'appropriation auprès des responsables locaux et du public des études réalisées par les Parcs naturels, les GAL et la Fondation Rurale de Wallonie qui concernent des matières paysagère et architecturale.



Les campagnes herbagères



■ Terres agricoles

Au-delà de l'image forestière généralement véhiculée, l'ARDENNE CENTRALE offre à la vue de grandes étendues agricoles. Il s'agit principalement d'herbages (pâtures et prés de fauche) accompagnés de quelques cultures de maïs et de céréales. Ces surfaces sont ponctuées de groupements de résineux et d'un maillage de feuillus, qui rythment et enrichissent le paysage. L'accompagnement arboré des herbages (haies, arbres en ligne ou isolés) suit de manière discontinue un cours d'eau, un chemin ou une route, laissant de ce fait le paysage relativement ouvert. Les mutations du secteur agricole et les nouveaux développements économiques doivent s'accorder avec la préservation de ce paysage rural traditionnel, voire contribuer à sa préservation.

La qualité paysagère des campagnes passe par un contrôle de la localisation des cultures de sapins de Noël, de plus en plus pratiquées au sein des étendues agricoles. Ces cultures apportent une note géométrique qui peut perturber la lecture du paysage. Lorsque les plants de sapins ne sont pas récoltés à temps, ils provoquent des fermetures locales du paysage.

Autour des villages de la THIÉRACHE, des parcelles agricoles partiellement encloses de haies octroient un caractère bocager au paysage. En grande partie dégradé, progressivement remplacé par des clôtures artificielles, ce réseau de haies anciennes demande un meilleur entretien, voire une restauration de sa trame lorsque celle-ci peut jouer un rôle identitaire et fonctionnel.

Depuis les années 1950, les superficies agricoles et le cheptel bovin moyens par exploitation de la région agricole de l'Ardenne ont été respectivement multipliés par cinq et par quinze. Cette croissance nécessite des bâtiments adaptés, entraînant l'apparition d'étables préfabriquées souvent accompagnées de silos tours en périphérie des villages. En Ardenne centrale, la dispersion de ces éléments dans les terres agricoles induit une rupture vis-à-vis de l'habitat villageois groupé et nécessite une plus grande intégration aux caractéristiques du paysage.



Objectifs paysagers

1. Soutenir une agriculture durable qui garantit un équilibre entre les réalités économiques, les caractéristiques du territoire et ses habitants.	GESTION
2. Privilégier la plantation de sapins de Noël sur les parcelles d'épicéas implantées en zone agricole et mises à blanc. Eviter la plantation des sapins de Noël devant des points de vue de qualité.	GESTION-AMÉNAGEMENT
3. Encadrer l'implantation d'équipements agricoles dans les espaces ouverts. S'inspirer de l'architecture ardennaise pour la construction de bâtiments agricoles en termes d'implantation et de tonalité.	GESTION
4. En Thiérache, restaurer et protéger la structure bocagère là où elle est altérée.	AMÉNAGEMENT-PROTECTION



Pistes d'action

Actions réglementaires

Assurer l'intégrité des zones agricoles du plan de secteur et le respect des pratiques culturelles en vigueur.

Volet opérationnel

Soutenir et utiliser les financements existants et promouvoir les techniques pour le maintien, la restauration et l'entretien des haies présentes en Thiérache et dans le nord-est de l'Ardenne centrale.

Sensibilisation

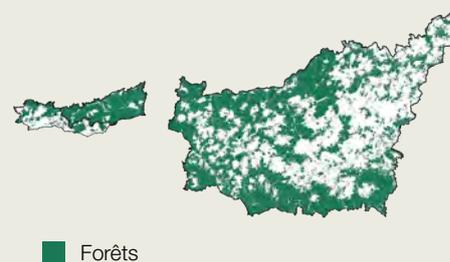
Valoriser les documents d'urbanisme expliquant les conditions d'une bonne insertion des éléments construits agricoles (hangars et silos).

Sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt d'appliquer des pratiques plus durables et de diversifier les productions (cultures, sapins de Noël, races rustiques...).

Accompagner les acteurs du monde agricole dans l'activation d'outils financiers et de soutien (label de Parc naturel, primes pour des méthodes agro-environnementales).



Une forêt multifonctionnelle et durable



La forêt s'étend sur une grande partie de l'ARDENNE CENTRALE, en particulier sur ses bordures où elle est constituée de grands massifs continus. Vue de l'extérieur comme de l'intérieur, elle offre des paysages généralement associés à l'image de l'Ardenne. En THIÉRACHE, la couverture forestière, morcelée, imprime surtout sa présence en arrière-plan des étendues agricoles.

La gestion multifonctionnelle de la forêt, appliquée à l'ensemble des propriétés publiques et à une partie des propriétés privées, joue un rôle dans la diversité des paysages forestiers et leur accessibilité. L'aspect économique de ce mode de gestion, qui vise avant tout une production de bois d'œuvre de qualité, est à la source du profil paysager forestier : prédominance de la futaie, essences adaptées à la station, coupes d'éclaircies et élagages qui dégagent le sous-bois, coupes à blanc qui dénudent pour un temps le couvert forestier... Le respect de la fonction écologique de la forêt se traduit par des mesures parfois bien visibles dans le paysage forestier. Les dégagements du fond des vallées, le maintien d'arbres morts, la limitation des surfaces mises à blanc ou encore les ouvertures par le déboisement de vastes surfaces de tourbières et de landes en font partie. La recherche d'un équilibre entre le respect de la biodiversité et l'accès au public conduit à canaliser le cheminement des promeneurs, cyclistes et cavaliers. Des zones d'accueil et d'information viennent compléter les infrastructures à destination du public.

La généralisation des pratiques de gestion multifonctionnelle est par ailleurs de nature à renforcer la forêt face aux pressions auxquelles elle est soumise, comme la perspective du changement climatique. La diversification des essences fait partie des mesures mises en place pour y faire face.

L'application de la gestion multifonctionnelle est entravée par la surpopulation de la grande faune, obstacle à la régénération et à la diversification des peuplements forestiers. La mise en pratique de cette gestion demande un contrôle strict de la densité des populations concernées.



Objectifs paysagers

1. Mettre en œuvre la gestion multifonctionnelle en forêt publique et la promouvoir en forêt privée.	GESTION
2. Renforcer le dialogue entre les propriétaires, les administrations et les différents usagers de la forêt en vue de répondre à des pratiques et des attentes parfois divergentes.	GESTION
3. Intégrer une gestion paysagère dans les zones les plus exposées visuellement.	GESTION
4. Diminuer la pression de la grande faune sur la forêt.	GESTION

Pistes d'action

Actions réglementaires

Assurer le respect du Code forestier.

Veiller au respect des plans de tir destinés à limiter la pression de la grande faune sur le renouvellement de la forêt.

Volet opérationnel

Proposer un soutien financier et technique pour la mise en œuvre d'une gestion paysagère de la forêt publique et privée dans les zones exposées visuellement telles que les versants de vallées encaissées et les zones de forte fréquentation touristique.

Sensibilisation

Sensibiliser les propriétaires privés aux avantages de la certification de leur production ligneuse impliquant ipso facto des pratiques de gestion forestière multifonctionnelle de leur forêt.

Sensibiliser les propriétaires privés détenteurs de petites surfaces forestières morcelées aux avantages d'une gestion concertée avec les propriétaires de parcelles voisines. Orienter ces propriétaires, notamment, vers la Cellule d'Appui à la petite forêt privée (service de l'Office Economique Wallon du Bois).

Sensibiliser le public et l'ensemble des utilisateurs de la forêt à l'importance d'un usage respectueux de ses milieux naturels et de ses ressources.

Concertation

Mettre en place des plateformes de dialogue et d'échange d'idées entre les propriétaires, les exploitants forestiers, les administrations (dont le DNF), les GAL, les Parcs naturels, les associations locales, les acteurs touristiques, les chasseurs et le public.



Glossaire

Affouage : droit de prendre du bois de chauffage dans une forêt communale.

Agglomération : désigne toute concentration d'habitat, même lorsque l'habitat n'est pas réellement « aggloméré ». Il permet d'éviter l'ambiguïté entre la Ville au sens d'entité politique et la ville au sens de concentration d'habitat. Le terme « agglomération » désigne aussi une concentration d'habitat moins structurée que ne l'est en principe la ville (SDER).

Aménagement des paysages : « comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages. » (CEP [Ch.I, Art.I, f]).

Anticlinal : pli convexe des couches géologiques au cœur duquel on observe les roches les plus anciennes. Les couches s'inclinent en direction opposée de part et d'autre de la ligne médiane du plissement.

Assolement : procédé de culture par succession et alternance sur un même terrain pour conserver la fertilité du sol.

Attraction touristique : lieu constitué d'un ensemble d'activités et de services intégrés clairement identifiables, exploité de façon régulière comme pôle d'intérêt naturel, culturel ou récréatif et aménagé dans le but d'accueillir touristes, excursionnistes et visiteurs locaux. Les paysages, les villes et les sites librement accessibles ne constituent pas une attraction touristique.

Banlieue : territoire urbain entourant le centre-ville et ses anciens faubourgs, à vocation principalement résidentielle.

Bassin hydrographique : territoire drainé par un cours d'eau et l'ensemble de ses affluents.

Bief : canal qui sert à conduire les eaux d'un cours d'eau à la roue d'un moulin.

Bourg : petite agglomération entre ville et village.

Burgus : terme de latin médiéval – bourg.

Caducifolié : se dit d'un arbre ou d'un arbuste perdant ses feuilles en hiver.

Cénozoïque : datant des ères tertiaire et quaternaire.

Chablis : arbre ou ensemble d'arbres déracinés suite à un événement climatique (tempête, neige...).

Contrat de rivière : outil de gestion intégrée des ressources en eau d'un bassin hydrographique, prenant la forme d'un protocole d'accord basé sur la concertation et la coordination entre les différents acteurs, gestionnaires et usagers de l'eau de ce bassin.

Coron : groupe de maisons similaires, notamment construites pour les ouvriers des charbonnages du nord de la France et de la Belgique.

Coupe à blanc : abattage et prélèvement de la totalité des arbres présents sur une parcelle forestière.

Débardage : opération forestière qui consiste à transporter les arbres abattus de leur lieu de coupe vers une route ou un lieu de dépôt provisoire.

Décurtation : chute naturelle des rameaux de l'année chez certaines espèces ligneuses.

Département de la Nature et des Forêts (DNF) : département intégré dans la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement du Service public de Wallonie, qui met en œuvre le Code forestier, les lois sur la conservation de la nature, sur les parcs naturels, sur la chasse et sur la pêche.

Ensemble paysager : regroupement de territoires paysagers selon une classification de type géographique. Ces ensembles font écho aux grandes différenciations paysagères de la Wallonie issues de la combinaison des substrats géologiques, des formes principales de relief, des niveaux d'altitude et des types de sols qui, par leur influence sur les occupations naturelles et humaines du sol, sont des éléments déterminants dans la morphologie d'un paysage.

Essartage : défrichement d'un terrain boisé, avec brûlis des bois inutilisables et épandage de la cendre produite, dans le but d'une mise en culture du terrain défriché.

Eurocorridor : zone reliant des aires métropolitaines et caractérisée par des courants importants de déplacements et d'échanges au niveau suprarégional et international.

Faciès paysager : subdivision d'un territoire paysager correspondant à l'expression de légères variantes paysagères.

Finage : territoire sur lequel une communauté rurale s'est installée, pour le défricher et le cultiver. Il comprend l'habitat rural et le territoire exploité, formé de champs, de pâturages et de bois.

Gagnage : tout endroit où la grande faune forestière réalise ses activités d'alimentation. On distingue généralement deux types de gagnage, selon qu'ils sont ligneux ou herbacés. Dans chacun des cas, ils peuvent être naturels ou artificiels.

GAL (Groupe d'action locale) : structure de développement du monde rural initiée et financée par un programme européen (LEADER).

Gestion des paysages : « comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales. » (CEP [Ch.I, Art.I, e]).

Gestion jardinée : gestion qui s'applique aux futaies caractérisées par un mélange pied par pied d'arbres de toutes dimensions. Elle consiste en un prélèvement périodique des arbres de manière à conserver un volume de bois sur pied constant et une structure d'âge équilibrée.

Grume : tronc ou portion de tronc d'arbres abattus, ébranchés et conservant leurs écorces.

Hébergement insolite : hébergement exotique, atypique, original ou ludique, destiné à offrir un maximum de « rêve » au touriste, grâce à l'architecture particulière du « contenant », à l'opposition évidente entre la fonction originelle de celui-ci et la fonction d'« hébergement » ou encore grâce à l'endroit inhabituel où il se trouve.

Houppier : ensemble des ramifications situées dans la partie supérieure du tronc de l'arbre.

Intrant chimique : engrais, produit phytosanitaire tels qu'herbicide, insecticide ou fongicide.

Lande humide : formation végétale présente sur un sol humide et acide et dominée entre autres par plusieurs espèces de bruyères. Elle résulte de défrichements anciens pour créer des zones de pâturage.

Layon : sentier forestier rectiligne, destiné notamment aux travaux de débardage.

Martelage : opération qui consiste à marquer par l'écorçage ponctuel et l'empreinte d'un marteau les arbres qu'il convient d'abattre au sein d'un peuplement forestier.

Mésozoïque : datant de l'ère secondaire.

Méthodes agro-environnementales (MAE) : dénommée « mesures agri-environnementales » jusqu'en 2009, méthodes destinées à améliorer les conditions écologiques des surfaces agricoles et appliquées par l'agriculteur sur base d'un engagement volontaire sur cinq ans. Celui-ci perçoit en retour des subventions agro-environnementales octroyées par la Wallonie pour compenser le manque à gagner.

Métallurgie : industrie de fabrication des métaux et des alliages.

Natura 2000 (site) : zone où sont présents des habitats et des espèces que l'Europe demande de protéger. En Wallonie, 240 sites ont été sélectionnés, pour une surface de 221 000 hectares (13 % du territoire).

Openfield : système traditionnel de champs ouverts caractérisé par un habitat strictement groupé au centre des terres agricoles vouées à la polyculture céréalière, gérées selon une organisation collective et couronnées de bois communautaires.

Paléozoïque : datant de l'ère primaire.

Parc naturel : territoire rural d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné.

Patrimoine exceptionnel : bien classé par un arrêté du Gouvernement wallon et reconnu pour sa valeur patrimoniale exceptionnelle et l'intérêt de son maintien et de sa conservation. Le classement peut intervenir à titre de monument, de site, de site archéologique ou d'ensemble architectural.

Paysage : « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (CEP).

Pénéplaine : territoire étendu qui, à la suite d'une longue phase d'érosion (pénéplanation), présente de faibles dénivellations.

Périurbanisation : espace qui est autour de la ville mais appartient à la ville par ses activités et les modes de vie de ses habitants, y compris leurs loisirs.

Peuplement forestier : population d'arbres caractérisée par une structure et une composition homogènes sur un espace déterminé. Il fait l'objet d'un traitement sylvicole spécifique.

Plaine : surface plane ou très mollement ondulée, de basse altitude, de même niveau que le cours d'eau qui la draine, située au plus bas des reliefs environnants.

Plateau : surface relativement plane ou ondulée, dominante par rapport à son environnement (au contraire de la plaine), pouvant être creusée par des vallées encaissées et fortement disséquée sur ses rebords.

Programme communal de développement rural (PCDR) : document stratégique communal notifiant l'ensemble des projets de développement, d'aménagement et de réaménagement à mener à court, moyen et long termes en milieu rural, dans un but de revitalisation et de restauration de l'ensemble ou d'une partie définie du territoire de la commune.

Projet LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement) : financement de projets visant à restaurer et à conserver des habitats naturels menacés et des espèces protégées dans les états membres de l'Union Européenne. Il contribue à la restauration et la mise en valeur du réseau Natura 2000.

Protection des paysages : « comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine. » (CEP [Ch.I, Art.I, d]).

Quartzite : roche siliceuse constituée de cristaux de quartz soudés.

RAVeL : réseau autonome de voies lentes en Wallonie.

Règlement communal d'urbanisme (RCU) : document édicté par les autorités communales, contenant pour l'ensemble ou une partie du territoire communal des prescriptions urbanistiques spécifiques.

Règlement général sur les bâtisses en site rural (RGBSR) : règles urbanistiques visant à fixer un seuil de qualité architecturale dans le périmètre bâtissable de villages identifiés par le gouvernement wallon comme constituant encore un patrimoine originel et cohérent.

Réserve naturelle domaniale : aire protégée, couvrant des terrains appartenant à la Wallonie, pris en location par elle ou mis à sa disposition à cette fin. Une réserve naturelle domaniale peut être intégrale (aucune gestion n'y est exercée) ou dirigée (elle est régie au moyen d'un plan de gestion).

Rural : qui relève de la campagne. Le rural intègre l'agriculture et le non agricole.

Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) : document de nature stratégique et indicative procurant une perspective de développement territorial pour l'ensemble de la Wallonie.

Schiste : roche formée lors des plissements de la croûte terrestre et qui se délite en feuillets plus ou moins serrés. La roche originelle est le plus souvent une argile consolidée.

Secteur statistique : unité territoriale de base qui résulte de la subdivision du territoire des communes et des anciennes communes pour la diffusion de statistiques.

Sidérurgie : industrie de fabrication de la fonte, du fer et de l'acier. Les usines sidérurgiques traitent les produits bruts (acier liquide et lingots), les demi-produits, désignés selon leur forme et leur section, et les produits finis obtenus par laminage.

Sole : chacune des parties d'une terre agricole soumise à l'assolement et à la rotation.

Surface agricole utile (SAU) : surface consacrée à la production agricole (les terres de labours, les prairies permanentes et les jachères).

Sylviculture : ensemble des techniques visant à créer, renouveler et améliorer un peuplement forestier en anticipant, accompagnant ou orientant la croissance naturelle des arbres vers la production de bois ou de services.

Synclinal : pli concave des couches géologiques au cœur duquel on observe les roches les plus récentes. Les couches s'inclinent en direction opposée de part et d'autre de la partie médiane du plissement.

Terril : butte constituée par l'accumulation de résidus de l'exploitation minière, composés principalement de schistes et en moindre quantité de grès. Le terme se prononce « terri » et peut également s'écrire de cette façon. Synonyme : crassier.

Territoire paysager : agrégation de plusieurs unités paysagères possédant des caractéristiques homologues ou similaires.

Tertre d'orpaillage : monticule constitué d'alluvions retirées du lit d'un cours d'eau pour en extraire des particules d'or.

Tourbière : zone humide caractérisée par l'accumulation progressive de la tourbe, un sol ayant une très forte teneur en matière organique, peu ou pas décomposée, d'origine végétale.

Triage : la plus petite délimitation administrative d'un cantonnement forestier. La Wallonie est divisée en huit directions territoriales du DNF. Chacune d'entre elles comprend en moyenne quatre cantonnements, ceux-ci étant à leur tour divisés en triages.

Usoir : espace entre la rue et l'alignement bâti, dans les villages lorrains. Cet espace accueillait autrefois des tas de fumier et de bois de chauffage, des voitures et du matériel agricole.

Village de vacances : tout établissement d'hébergement touristique, composé d'équipements collectifs et d'un ensemble d'au moins quinze logements fixes construits par un seul promoteur et destiné à promouvoir des séjours de détente.

Zones humides d'intérêt biologique : étendue de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, dont la valeur écologique et scientifique est reconnue par arrêté ministériel.

Correspondance entre communes et aires paysagères

Communes comprises en totalité ou en partie dans l'aire

Plateau herbager de la Thiérache
 Bordure forestière occidentale
 Bordure forestière septentrionale
 Bordure forestière de Sugny
 Bordure forestière méridionale
 Haut plateau des clairières
 Haut plateau herbager et entités urbaines
 Haut plateau herbager de Bertogne
 Vallonnements agricoles et forestiers de Tenneville
 Haut plateau forestier de la Croix Scaille
 Hauts plateaux forestiers de Saint-Hubert et de Recogne
 Replats et vallées affluentes de la Semois
 Méandres encaissés de l'Ourthe supérieure
 Méandres encaissés de la Semois
 Creusements de la Haute Sûre

Commune	Plateau herbager de la Thiérache	Bordure forestière occidentale	Bordure forestière septentrionale	Bordure forestière de Sugny	Bordure forestière méridionale	Haut plateau des clairières	Haut plateau herbager et entités urbaines	Haut plateau herbager de Bertogne	Vallonnements agricoles et forestiers de Tenneville	Haut plateau forestier de la Croix Scaille	Hauts plateaux forestiers de Saint-Hubert et de Recogne	Replats et vallées affluentes de la Semois	Méandres encaissés de l'Ourthe supérieure	Méandres encaissés de la Semois	Creusements de la Haute Sûre	
Attert																
Bastogne																
Beauraing																
Bertogne																
Bertrix																
Bièvre																
Bouillon																
Burg-Reuland																
Chimay																
Chiny																
Couvin																
Daverdisse																
Fauvillers																
Florenville																
Gedinne																
Gouvy																
Habay																
Herbeumont																
Houffalize																
La Roche-en-Ardenne																
Léglise																
Libin																
Libramont-Chevigny																
Marche-en-Famenne																
Martelange																
Momignies																
Nassogne																
Neufchâteau																
Paliseul																
Rendeux																
Saint-Hubert																
Sainte-Ode																
Tellin																
Tenneville																
Tintigny																
Vaux-sur-Sûre																
Vielsalm																
Viroinval																
Vresse-sur-Semois																
Wellin																

Correspondance entre principaux cours d'eau et aires paysagères

Principaux cours d'eau
compris dans l'aire

	Plateau herbager de la Thiérache	Bordure forestière occidentale	Bordure forestière septentrionale	Bordure forestière de Sugny	Bordure forestière méridionale	Haut plateau des clairières	Haut plateau herbager et entités urbaines	Haut plateau herbager de Bertogne	Vallonnements agricoles et forestiers de Tenneville	Haut plateau forestier de la Croix Scaille	Hauts plateaux forestiers de Saint-Hubert et de Recogne	Replats et vallées affluentes de la Semois	Méandres encaissés de l'Ourthe supérieure	Méandres encaissés de la Semois	Creusements de la Haute Sûre
Eau Blanche (L')															
Eau Noire (L')															
Houille (La)															
Lesse (La)															
Lomme (La)															
Oise (L')															
Ourthe (L')															
Ourthe occidentale (L')															
Ourthe orientale (L')															
Rulles (La)															
Semois (La)															
Sûre (La)															
Vierre (La)															

Bibliographie

ANONYME (1977). *Les maisons en bauché de Cul-des-Sarts*, Centre Belge d'Histoire rurale.

ANTROP M., BEYAERT M., DE MEYER P., VANDERMOTTEN C. et al. (2006). *La Belgique en cartes. L'évolution du paysage à travers trois siècles de cartographie*, Lannoo – IGN, Tielt – Bruxelles.

AUJEAN L., HANIN Y., ROUSSEAU V. et VAN CUTSEM S. (2005). *L'occupation du sol en Wallonie*, Conférence permanente du développement territorial, Plaquette n° 5, Ministère de la Région wallonne.

BALLEUX P. (1997). « Le cloisonnement des peuplements : réconcilier l'écologie, la sylviculture et l'économie », *Forêt Wallonne*, n° 31, mai/juin 1997, pp. 20-25.

BARY-LENGER A., BILLEN C., DENONVILLE I. et TANGHE M. (1988). *Itinéraire des Eaux et Forêts de l'Ardenne. 48 km en Ardenne méridionale, de Strainchamps à Martelange par Habay-la-Neuve*, Coll. Hommes et Paysages, n° 5, Société royale belge de géographie et Centre Luxembourgeois de l'U.L.B.

BAUTHIER I. et DIEKMANN A. (2011). *Tourisme social en Wallonie, Réalités et perspectives – Rapport pour le CGT, ULB-IGEAT-LIToTeS*, Bruxelles.

BELAYEW D., FROMENT A., HALLET C., ORBAN-FERAUGE F. et VAN DER KAA C. (1997). *Etat de l'Environnement Wallon 1996 – Paysage*, Ministère de la Région Wallonne, DGRNE, Namur.

BERNARD C. (2010). *La stratégie de développement touristique de la forêt en Wallonie, le projet des « massifs touristiques » Ressources Naturelles Développement Journée Eurowood*, 28 octobre 2010.

BILLEN C., GAIARDO L. et GODART M.-F. sous la dir. scient. de VANDERMOTTEN C. (1992). *Etude historique de la forêt d'Anlier*, ULB – GEVERU.

BILLEN C., GRIMMEAU J.-P. et PILLEN P. (1984). *Des caravanes dans le paysage ! Etude de l'impact esthétique de différentes formes de seconde résidence sur le paysage. Le cas de Viroinval et Doische (Entre-Sambre-et-Meuse)*, Ministère de la Communauté française, Bruxelles.

BLEROT Ph. et LAMBOT J.-P. (1995). *Le Grand Livre de la Forêt wallonne*, MRW- Ed. Mardaga, Liège.

BODSON D. (2008). *Etude stratégique relative à la valorisation touristique des massifs forestiers en Région wallonne*, UCL.

BOSWELL R., HANCQ M., NICOLAÏ H. et VANDERMOTTEN C. (1999). *Itinéraire de la frontière belgo-luxembourgeoise. 180 km du Château Féodal de La Roche au Pôle Européen de Développement*, Coll. Hommes et Paysages, n° 29, Société royale belge de géographie et Province de Luxembourg.

- BOULVAIN F. et PINGOT J.-L. (2012). *Genèse du sous-sol de la Wallonie*, Classe des Sciences, Académie royale de Belgique, Bruxelles.
- BRANQUART E. et LIEGEOIS S., coord. (2010). *Complément à la circulaire n° 2619 du 22 septembre 1997 relative aux aménagements dans les bois soumis au régime forestier*, SPW-DGO3.
- BRULET R. (2008). *Les Romains en Wallonie*, Racine, Bruxelles.
- CAHEN-DELHAYE A. (1998). « Rites funéraires au sud de l'Ardenne belge », *Revue archéologique de Picardie*, n°1/2, pp. 59-70.
- CHARLIER J. et DE SCHUTTER T. (2002). « L'évolution du réseau ferroviaire belge dans la seconde moitié du XX^e siècle », *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 40-41, *Le patrimoine ferroviaire*, Ministère de la Région wallonne, Mardaga, septembre 2002, pp. 28-42.
- CHRISTIANS C. (1996). « Les paysages ruraux wallons jusqu'au milieu du XX^e siècle. Les tendances lourdes », *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 16-17, *Monde rural et patrimoine*, Ministère de la Région wallonne, Mardaga, pp. 13-24.
- COLSON V., LEJEUNE P. et RONDEUX J. (2009). « La fonction récréative de la forêt wallonne : évaluation et pistes de réflexion pour son intégration optimale dans l'aménagement intégré des massifs », *Forêt wallonne*, n° 101, juillet/août 2009, pp. 3-17.
- CORBIAU M.-H., coord. (1997). *Le patrimoine archéologique de Wallonie*, Ministère de la Région wallonne, DGATLP, Division du Patrimoine, Namur.
- CRABECK S. (2011). *Entre ombre et lumière. Généalogie des hébergements de grande capacité en Wallonie entre 1950 et 1980*, Thèse présentée sous la dir. de M.-F. Godart et J.-M. Decroly, Faculté des Sciences – IGEAT, ULB, 2 vol.
- DAHMEN R. (1997). « Équilibre forêt-faune dans un cantonnement de Haute Ardenne », *Forêt Wallonne*, n° 31, mai/juin 1997, pp. 17-19.
- DENIS J., dir. (1992). *Géographie de la Belgique*, Crédit Communal, Bruxelles.
- D'ETEREN E. (2008). *L'intégration de l'environnement dans le processus de développement touristique : contributions et limites de l'application de l'évaluation environnementale stratégique au secteur du tourisme en Région wallonne*, Thèse présentée sous la dir. de Godart M.-F., ULB-IGEAT, Bruxelles.
- D'ETEREN E. et DE MYTTENAERE B. (2009). « Le kayak en Wallonie : à la croisée des enjeux du développement touristique et de la protection de l'environnement », *Téoros* [En ligne], n° 28/2, 2009, mis en ligne le 01 avril 2012, consulté le 11 décembre 2012. URL : <http://teoros.revues.org/441>

DIERKENS A., DUVOSQUEL J.-M. et NYST N., dir. (1999). *L'ancienne église abbatiale de Saint-Hubert*, Etudes et Documents, Monuments et Sites, 7, MRW-DGATLP, Division du Patrimoine, Namur.

DROUINEAU S., LAROUSSINIE O., BIROT Y., TERRASSON D., FORMERY T., ROMAN-AMAT B. (2000). *Expertise collective sur les tempêtes, la sensibilité des forêts et sur leur reconstitution*, Dossier de l'environnement de l'INRA n° 20, INRA-ME&S, Paris.

FELTZ C. et INCOURT A.-F. (1995). *Itinéraire de la sidérurgie du XVI^e au XX^e siècle en Sud-Ardenne et Gaume*, Coll. Hommes et Paysages, n° 26, Société royale belge de géographie et Fondation Universitaire Luxembourgeoise.

FEREMANS N. sous la dir. scient. de GODART M.-F. (2004). *Gestion de l'espace rural, nature et paysages en Wallonie*, Etudes et Documents, CPDT, n° 5, MRW – DGATLP.

FONDATION RURALE DE WALLONIE (1998). *Règlement général sur les bâtisses en site rural – L'Ardenne. Des villages, des paysages*, Ministère de la Région wallonne, DGATLP, Namur.

FONDATION RURALE DE WALLONIE (2005). *La ferme monobloc en Ardenne. Conseil à la restauration et à la réaffectation*, Namur.

HARDY B. et DUFEY J.E. (2012). « Estimation des besoins en charbon de bois et en superficie forestière pour la sidérurgie wallonne préindustrielle (1750-1830). 1. Les besoins en charbon de bois », *Revue Forestière Française*, n° 4, pp. 477-487 et « 2. Les besoins en superficie forestière », *Revue Forestière Française*, n° 6, pp. 799-806.

HASQUIN H., dir. (1975). *La Wallonie. Le pays et les hommes*, t. I et II, La Renaissance du Livre, Bruxelles.

HASQUIN H., dir. (1983). *Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, t. 1 et 2, Crédit communal de Belgique, [Bruxelles].

HOYOIS G. (1949). *L'Ardenne et l'Ardennais. L'évolution économique et sociale d'une région*, Impr.-Ed. J. Duculot, Gembloux, 2 vol.

HURT V. (2004). « Les Celtes en Ardenne », *De la Meuse à l'Ardenne*, n° 36, pp. 111-130.

GENICOT L.F. et al. (1987). *Architecture rurale de Wallonie. Ardenne centrale*, Mardaga, Liège-Bruxelles.

FICHEFET V., BRANQUART E., CLAESSENS H., DELESCAILLE L.-M., DUFRÊNE M., GRAITSON E., PAQUET J.-Y. et WIBAIL L. (2011). *Milieux ouverts forestiers, lisières et biodiversité – de la théorie à la pratique*, Coll. Faune – Flore – Habitats, n° 7, Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole, Gembloux.

LAMBERT J., LUXEN P., PHILIPPE A. et ROUXHET S. (2008). *Prairies traditionnelles d'Ardenne*, Coll. Agrinature, n° 2, Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'Agriculture.

LAURENT C. (2003). « Gestion forestière et changement climatique en Wallonie, Belgique », *Unasilva*, vol. 54, n° 214-215, pp. 64-67.

MARCHAL D., FAGOT J., HEYNINCK C. (2012). « Prise en compte du paysage dans la gestion forestière. Partie A : quelques principes », *Forêt Wallonne*, n° 116, janvier/février 2012, pp. 30-41.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (1982). *Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie*, Vol. 9/1 et 9/2, Province de Namur, Arrondissement de Philippeville, Mardaga, Liège.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (1983). *Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie*, Vol. 10/1 et 10/2, Province de Hainaut, Arrondissement de Thuin, Mardaga, Liège.

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (1989). *Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie*, Vol. 14, Province du Luxembourg, Arrondissement de Neufchâteau, Mardaga, Liège.

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE (1993). *Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie*, Vol. 17, Province du Luxembourg, Arrondissement de Bastogne, Mardaga, Liège.

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE (2001). *Aide à la gestion des paysages de la Semois ardennaise*, DGATLP – DAU.

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE (2004). *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie – La Roche-en-Ardenne, Rendeux et Tenneville*, Mardaga, Sprimont.

PARC NATUREL HAUTE-SÛRE FORÊT D'ANLIER (2009). *Charte paysagère du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier – Diagnostic*.

PARC NATUREL HAUTE-SÛRE FORÊT D'ANLIER (2009). *Charte paysagère du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier – Recommandations paysagères*.

PERCSY C. (2008). *Des haies pour demain*, Coll. Nature et Forêt, n° 1, SPW-DGARNE – DNF et Natagora, Namur.

QUERIAT S. (2010). *La mise en tourisme de l'Ardenne belge (1850-1914). Genèse et évolution d'un espace touristique. Processus, acteurs et territoires*, Thèse de doctorat présentée sous la dir. de C. Billen, Faculté de Philosophie et Lettres – Histoire, art et archéologie, ULB, 2 vol. + cartes.

QUINIF Y. (2004). « Histoire géologique de l'Ardenne », *De la Meuse à l'Ardenne*, n° 36, *Entre Ardenne et Meuse*, pp. 23-40.

REMY H., dir. (1991). *Archéologie en Ardenne. De la préhistoire au XVIII^e siècle*, Crédit communal, Bruxelles.

RUWET J. et BRUNEEL C., dir. (1982-1997). *Le Duché de Luxembourg à la fin de l'Ancien Régime. Atlas de géographie historique*, Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université catholique de Louvain – XXVI, Section d'Histoire – VI, fascicules I, IV, V, VII, VIII, Louvain-la-Neuve.

SNOECK B. et BAAR F. (2001). « Aménager les lisières forestières », *Cahier technique*, n° 16, *Forêt wallonne*, n° 53, juillet-août 2001, pp. 2-15.

TALLIER P.-A. (2004). « Chasse et forêts, forêt et chasses en Belgique du XIX^e au début du XX^e siècle. Un couple incontournable et désastreux imposé par un statut social à acquérir ou à défendre », *Forêt wallonne*, n° 71, juillet/août 2004, pp. 12-25.

TALLIER P.-A. (2004). *Forêts et propriétaires forestiers en Belgique de la fin du XVIII^e siècle à 1914. Histoire de l'évolution de la superficie forestière, des peuplements, des techniques sylvicoles et des débouchés offerts aux produits ligneux*, Académie royale de Belgique, Bruxelles.

VAN DER HERTEN B., VAN MEERTEN M. et VERBEURGT G., dir. (2001). *Le temps du train. 175 ans de chemins de fer en Belgique, 75^e anniversaire de la SNCB*, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve.

VERCHEVAL G., HENOUMONT R. et DHÔTEL A. (2000). *Edmond Dauchot le photographe de l'Ardenne d'autrefois*, Coll. les beaux livres du patrimoine, La Renaissance du Livre, Tournai.

WATELET M. (1987). *Aux origines du Ministère des Travaux Publics. Cartographie et politique dans la Belgique du XIX^e siècle. Matériaux pour l'histoire nationale et locale*, Crédit communal, Tielt.

WILLEMS M. (1997). *Le vocabulaire du défrichement dans la toponymie wallonne*, Droz, Genève, 2 vol.

Webographie

<http://environnement.wallonie.be/dnf/inventaire> (*Inventaire permanent des Ressources forestières*)

http://environnement.wallonie.be/pedd/foret/c3f_fdtm.htm (*Gestion durable de la forêt en Wallonie*)

<http://etat.environnement.wallonie.be> (*Etat de l'environnement wallon*)

<http://www.pndo.be> (*Parc naturel des Deux Ourthes*)

<http://www.racinesetressources.be> (*GAL Racines et Ressources*)

<http://www.semois-semoy.org> (*Contrat de rivière Semois – Semoy*)

Crédits photographiques

Les photographies sont à mettre au crédit des auteurs de l'atlas, excepté les photographies suivantes qui sont de :

Association Les Bocages : pages 137 (5) et 139 (3) ;

Gérard Jadoul : pages 134 (4), 135 (1) et 235 (3) ;

Loïc Leboute : page 129 (2) ;

Didier Marchal : couverture avant ;

Parc naturel des Deux Ourthes : page 212 (3) ;

Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier – Nicolas Mayon : pages 130 (4 et 7), 134 (1 et 2) et 137 (1) ;

M et M^{me} Renier : page 139 (4 et 5) ;

Françoise Sacré : page 139 (6) ;

Philippe Wuine : pages 126 (4), 127 (1), 137 (6) et 138 (2 et 3).

Malgré toutes nos recherches, il se peut que certains ayants droit n'aient pu être retrouvés. Nous les invitons à prendre contact avec la Cellule communication de la CPDT.

Blocs diagrammes

Les dessins des blocs diagrammes des pages 168, 211 et 221 ont été exécutés par Dina Kathelyn.

Atlas des Paysages de Wallonie

L'Ardenne centrale

La Thiérache



Nos paysages évoluent. Ces changements sont souvent ressentis par la population comme une menace pour leur identité culturelle et territoriale. Aujourd'hui, nous sommes de plus en plus nombreux à considérer le paysage comme un patrimoine commun, une composante essentielle de notre qualité de vie et comme un véritable facteur d'attractivité sociale et économique des territoires.

Les pouvoirs publics ont pris conscience de la valeur de nos paysages et des menaces qui pèsent sur leur évolution. C'est ainsi que la Convention européenne du paysage, adoptée à Florence en 2000 et ratifiée par la Région wallonne en 2001, vise à **protéger**, **aménager** et **gérer** les paysages européens. Pour ce faire, divers outils et recommandations sont proposés. Parmi ceux-ci, on peut relever la nécessité de **connaître** et de **sensibiliser** aux paysages.

C'est l'objectif qui traverse cet Atlas de l'Ardenne centrale et de la Thiérache, cinquième tome d'une collection qui à terme couvrira toute la Wallonie. Ces Atlas des Paysages de Wallonie sont conçus comme des outils de connaissance, de sensibilisation et de gestion. Abondamment illustrés, ils sont accessibles à un large public, depuis le simple citoyen curieux ou amoureux de sa région jusqu'aux décideurs politiques, en passant par les acteurs associatifs.